



*Protéger la ressource en eau,  
c'est agir pour demain*



2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
EAU POTABLE  
& ASSAINISSEMENT

**Nos engagements****4**

- 04. Une gouvernance au service des missions du Syndicat
- 09. Des compétences au coeur de l'action
- 13. L'alternance au coeur de notre engagement
- 14. Le Syndicat en lien avec un réseau pour une gestion publique performante
- 16. Informer et sensibiliser : une mission du Syndicat Durance Luberon

**Nos usagers****22**

- 22. Répondre aux attentes des usagers

**Équipement et innovation****27**

- 27. La Télérègle se poursuit sur le territoire du Syndicat

**Reportage****28**

- 28. Près de 140 piézomètres implantés par le Syndicat Durance Luberon

**Dossier****30**

- 30. Le Syndicat Durance Luberon, au coeur des décisions stratégiques
- 32. Vers une gestion durable et sécurisée de la ressource
- 34. La diversification et sécurisation de la ressource en eau : un axe stratégique de notre action

**Focus****36**

- 36. Vers une gestion optimisée par la création de deux silos à boues

**Les indicateurs techniques****36**

- 37. Eau potable
- 63. Assainissement Collectif
- 83. Assainissement Non Collectif

**Les indicateurs financiers****93**

- Eau potable
- Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif

**Annexes****110**

- Le récapitulatif des indicateurs réglementaires
- Les tarifs 2025
- La facture d'eau eau et assainissement 120 m<sup>3</sup>
- Les marchés publics conclus en 2024
- L'agence de l'eau vous infome



EDITO

Henri LAFON  
Président du Syndicat  
Durance Luberon

## PROTÉGER, SÉCURISER, VALORISER LA RESSOURCE

**L'année 2024** a été marquée par des avancées significatives pour notre structure, dans un contexte toujours exigeant tant sur le plan environnemental, technique que réglementaire.

Tout d'abord, nous avons poursuivi **nos actions pour une gestion de l'eau sécurisée et durable** à travers notamment **la poursuite des études sur la diversification de la ressource, les révisions de nos schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, le schéma de distribution d'eau potable ainsi que le lancement du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau**. Il s'agit d'étapes stratégiques essentielles pour adapter nos infrastructures aux besoins actuels, anticiper les évolutions futures de notre territoire et optimiser et sécuriser notre ressource en eau face aux enjeux du changement climatique. Ces actions détermineront les axes clés de notre stratégie d'investissement pour les années à venir. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte d'assurer un service durable et performant à l'ensemble de nos usagers.

2024, c'est aussi la **finalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** qui vient renforcer notre engagement pour une eau de qualité, en sécurisant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution. C'est une garantie supplémentaire apportée à nos abonnés.

Notre volonté de **sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau** s'est également traduite par la poursuite d'**actions d'information et de pédagogie**, indispensables pour faire de chacun un acteur

de la préservation de cette ressource précieuse. Sur le volet technique, la dynamique de **déploiement de la télérelève** dont l'achèvement est prévu pour fin 2025, s'est poursuivie en 2024 avec la pose de 6 400 compteurs intelligents supplémentaires portant à près de 80 % le taux de réalisation. En parallèle, l'**implantation de près de 140 piézomètres** sur le territoire vient renforcer notre capacité de surveillance et de gestion de la ressource en eau souterraine, en lien direct avec les enjeux de résilience face au changement climatique. Enfin, la **création de silos à boues sur deux stations d'épuration** s'inscrit dans une démarche d'optimisation d'exploitation de nos sites et dans une logique d'économie circulaire et de performance environnementale.

Ces avancées n'auraient pu voir le jour sans **l'engagement de nos élus et des équipes du Syndicat Durance Luberon**, que je tiens à remercier chaleureusement. Elles traduisent notre volonté collective de moderniser ensemble nos services tout en plaçant la ressource en eau au cœur de nos préoccupations.

Au fil des pages de ce rapport, vous découvrirez ainsi l'activité et les données techniques de 2024. Ce rapport est le reflet de l'action et de la **mobilisation des équipes du Syndicat Durance Luberon** pour garantir une gestion publique de l'eau durable et performante.

Bonne lecture à toutes et à tous.

# Une gouvernance au service des missions du Syndicat

Depuis le 15 septembre 2020, la gouvernance du Syndicat a été renouvelée. Monsieur Henri LAFON, désigné Président est ainsi entouré de 64 élus qui constituent le Comité Syndical. Il s'appuie sur 8 vice-Présidents, composant le Bureau Syndical. Pour ce mandat 2020-2026, le Syndicat poursuit ses missions de service public et son engagement pour assurer un service de qualité sur son territoire.

## La composition du Bureau Syndical 2020-2026



**Président**  
Henri LAFON  
Délégué de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
Elu de Pertuis

Le 19 mars 2024, la composition du Bureau Syndical a été modifiée suite à la démission en 2023 de Monsieur Michel PARTAGE, Maire de la Bastidonne.

- Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVICH a été désigné 1<sup>er</sup> vice-Président, en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE.
- Madame Geneviève JEAN a été désignée 3<sup>ème</sup> vice-Présidente en remplacement de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVICH.



**1<sup>er</sup> vice-Président**  
Délégation Finances  
Robert  
TCHOBDRÉNOVITCH  
Délégué de Cotelub  
Maire de Mirabeau



**2<sup>ème</sup> vice-Président**  
Délégation  
Ressources en eau  
Roger PELLENÇ  
Délégué de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
Maire de Pertuis



**3<sup>ème</sup> vice-Présidente**  
Geneviève JEAN  
Déléguée de Cotelub  
Maire de Cabrières  
d'Aigues



**4<sup>ème</sup> vice-Président**  
Délégation Travaux  
Secteur Ouest  
Lucien GALLAND  
Délégué de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
Elu de Pertuis



**5<sup>ème</sup> vice-Président**  
Délégation Assainissement  
Collectif et Non Collectif  
Nicolas SEVERIN  
Délégué de Luberon Monts  
de Vaucluse  
Elu de Puyvert



**6<sup>ème</sup> vice-Président**  
Délégation  
Réalisation de travaux  
Secteur Est  
Pierre LORIDO  
Délégué de Cotelub  
Elu de Cadenet



**7<sup>ème</sup> vice-Président**  
Délégation  
Gestion des achats  
Thierry DUBOIS  
Délégué de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
Elu de Pertuis



**8<sup>ème</sup> vice-Présidente**  
Délégation  
Communication  
Karine MOURET  
Déléguée de Cotelub  
Maire de Peypin  
d'Aigues

## Gouvernance, qui fait quoi ?

Le statut du Syndicat a évolué au fil des années, des compétences et des réformes territoriales. Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon est devenu un syndicat mixte fermé. 65 élus pleinement investis dans leur mission de Service Public de l'eau siègent au sein du Syndicat Durance Luberon

Le Syndicat est constitué dans sa totalité par trois Etablissements à Coopération Intercommunale (EPCI) représentant un territoire de 21 communes :

- **la Communauté de Communes COTELUB** (*Ansouis, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Villelaure, Vitrolles en Luberon*)
- **la Métropole d'Aix-Marseille-Provence** (*Pertuis*)
- **la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse** (*Lauris, Puyvert, Puget sur Durance, Mérindol*)

Cette organisation permet de maintenir une gestion cohérente à l'échelle du territoire avec des élus locaux et de proximité.



## Implication des élus et des usagers



Septembre 2024 - Réunion du Comité Syndical

### Le Comité Syndical

Le comité syndical est l'organe délibérant qui valide la politique de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre d'intervention du Syndicat Durance Luberon. Le Comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau Syndical. Il est composé de 65 élus.

5

réunions  
du Comité Syndical

55

Délibérations

### Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical assure les affaires courantes du Syndicat Durance Luberon. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat. Il est composé de 9 membres du Comité Syndical (le Président et 8 vice-Présidents).

3

réunions du Bureau Syndical

### La Commission d'Appels d'Offres

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est la seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché. Elle est constituée de 11 élus (*le Président de la Commission d'Appels d'Offres, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants*).

14

commissions de  
commande publique  
dont 3 réunions de  
la CAO

15

marchés attribués

## Le Conseil d'exploitation, un organe essentiel au cœur des décisions de la Régie

Le Conseil d'Exploitation prépare les décisions et les réunions des Comités Syndicaux et effectue des réunions de travail portant sur l'activité et la vie de la Régie. **En 2024, le Conseil d'exploitation a effectué 11 réunions de travail** dont 7 réunions de travail dédiées à l'évolution des règlements de service eau et assainissement.

### NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

**Le 19 juin 2024, la composition du Conseil d'Exploitation a été modifiée** en raison de deux démissions de membres élus et d'un décès d'un membre de la société civile. Le Conseil d'exploitation est dorénavant constitué de 13 membres au lieu de 15 (7 membres du Comité Syndical et 6 membres de la société civile)

**Président** : Raymond BRUN (membre de société civile)

**Membres élus du Comité Syndical** : Michel AUTRAN, Philippe BATOUX, François BONNET, Jacqueline DESCAMPS, Corrine DUPAQUIER, Elie JAUMARY, Regis VALENTIN

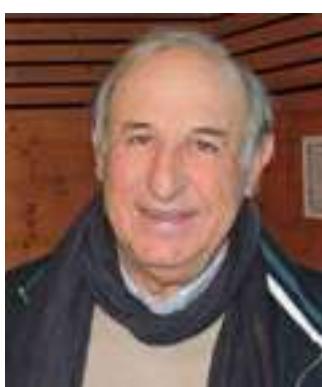
**Membres de la société civile** : Robert ABERLENC, Monique BARNOUIN, Antoine BERTHET, Marie Claire N'GUYEN, Jean-Claude VILLEMUS

**11 Réunions  
du Conseil d'exploitation**



Septembre 2024 : Réunion du Conseil d'Exploitation avec les Responsables de Service

## HOMMAGE



Monsieur Michel RUFFINATTI, conseiller municipal et ancien Maire de la Bastide des Jourdans, s'en est allé le 2 mai 2024. Nous garderons en mémoire son engagement pour sa commune et pour le Syndicat Durance Luberon. Monsieur RUFFINATTI siégeait au Comité Syndical du Syndicat Durance Luberon de la Commune de 2008 à 2018 puis jusqu'en 2020 avec le transfert de compétence comme délégué COTELUB. Puis, il a siégé au Conseil d'Exploitation en tant que membre de la société civile.

## La CCSPL, un organe de concertation

La CCSPL regroupe des élus et des représentants d'associations. Elle permet l'expression des usagers des services d'eau et d'assainissement par la voie d'associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle est composée du président du Syndicat Durance Luberon, de membres du Comité Syndical et de représentants d'associations. La CCSPL se réunit au moins une fois par an afin d'évoquer principalement :

- ◆ Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- ◆ La mise en place de nouvelles tarifications
- ◆ La révision ponctuelle des règlements de service
- ◆ Les principaux travaux en cours ayant un impact sur l'abonné

**En 2024, la CCSPL s'est réunie 2 fois** à l'occasion de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services 2023 ainsi que des nouveaux tarifs en matière d'eau potable applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le 19 mars 2024, la composition de la CCSPL a été modifiée** suite à la démission en 2023 d'un des membres.

Président : Henri LAFON ; Membres du Comité Syndical : Jean-Michel APPLANAT, Joëlle RICHAUD, Jacques DECUIGNIÈRES (en remplacement de Madame Maryvonne ROSELLO-REYNAUD).

**Liste des membres des associations de consommateurs du département :**

Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) et Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84)

## 2 Réunions de la CCSPL



5 septembre 2024 - Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) aux membres de la CCSPL

# Des compétences au cœur de l'action

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat s'appuie sur l'engagement quotidien de 59 collaborateurs. Les services sont exploités en Régie directe.

## 5 pôles aux côtés des usagers

### Le pôle Relations Abonnés

Il a en charge :

- la gestion administrative des contrats (contrat d'abonnement, de résiliation, contrat de mensualisation...)
- l'accueil téléphonique des abonnés
- la gestion des réclamations
- la gestion et la relève des compteurs d'eau
- le renouvellement des compteurs d'eau
- la facturation eau et assainissement

### Le pôle Eau Potable

Il a en charge :

- la production, le traitement et la distribution de l'Eau potable.
- l'entretien et l'exploitation des équipements des sites d'eau potable
- le suivi de la qualité de l'eau
- la recherche des fuites préventives sur le réseau

### Le pôle Assainissement collectif

Il a en charge :

- la collecte et le traitement des eaux usées
- l'entretien et l'exploitation des équipements des sites d'assainissement collectif
- le suivi de l'auto-surveillance réglementaire

### Les services supports

Pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat Durance Luberon, des services supports se mobilisent au quotidien :

- **le Service Administration générale** a en charge la préparation, le traitement et le suivi des actes réglementaires et assiste la Direction Générale des Services
- **le Service Financier** prépare les budgets et leurs exécutions.
- **le Service Commande Publique** a en charge la gestion des marchés publics.
- **le Service Ressources Humaines** accompagne les carrières du personnel du Syndicat. Il est en charge de la paye.
- **le Service Communication** est garant de l'image du Syndicat Durance Luberon et participe à sa promotion. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant les différents outils de communication.
- **le Service SIG** assure la gestion patrimoniale des ouvrages d'eau et d'assainissement.
- **le Service Prévention et Patrimoine**, met en œuvre la politique santé et sécurité au sein de la collectivité et organise les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de la structure (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances...). Il a également en charge la gestion des sinistres.

### Le pôle Assainissement non collectif

Il a en charge :

- un rôle de conseil et d'expertise auprès de l'usager
- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités.
- la vérification périodique (selon la capacité de l'installation) de leur bon fonctionnement et de leur entretien.
- le contrôle de l'installation dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

### Le pôle Travaux Eau et Assainissement

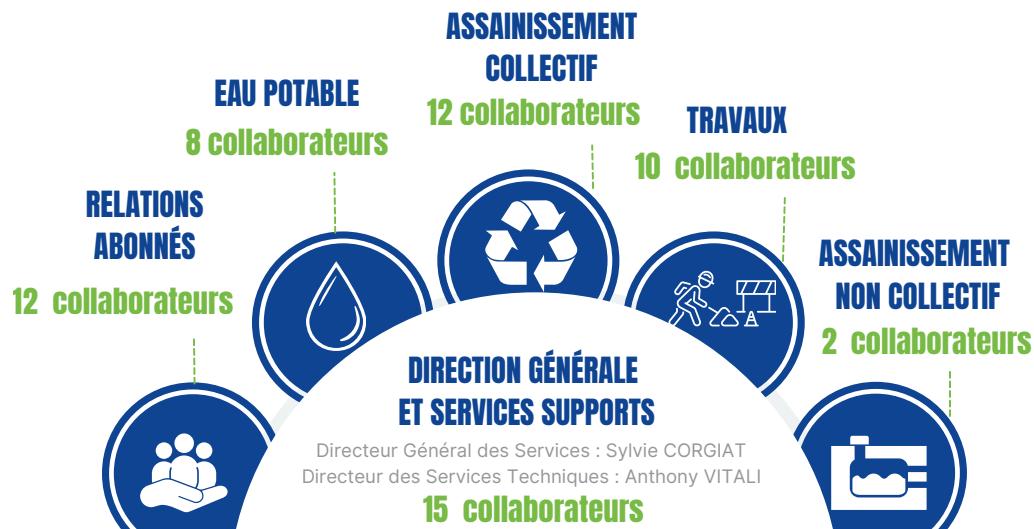
Il a en charge :

- le suivi et la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux eau et assainissement
- la création des nouveaux branchements d'eau et d'assainissement
- les interventions et les réparations sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement



# 59 COLLABORATEURS

## INVESTIS POUR SERVIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



### CHIFFRES CLÉS EN 2024

**59 COLLABORATEURS**

dont 8 agents relevant du droit public et 51 salariés de droit privé.

**11.31 ans**

en moyenne  
d'ancienneté

**44.75 ans**

de moyenne d'âge

**20 FEMMES**

**6 stagiaires**

**2 apprentis**



#### FOCUS sur les Formations

Le Syndicat Durance Luberon donne une place importante à la formation car elle est essentielle au développement des compétences des salariés et au bon fonctionnement du service public. **En 2024, le Syndicat a comptabilisé 487 jours de formations. Au total, ce sont 59 salariés qui ont pu bénéficier d'au moins une formation dans l'année.**

- **les formations métiers** permettent aux agents d'acquérir ou de renforcer des connaissances et des pratiques dans un domaine précis.
- **les formations obligatoires** de type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en sécurité), habilitations (électriques,...) et permis, ...
- **les formations liées à la santé et à la sécurité au travail** : lutte contre l'incendie, sauveteurs et secouristes, risques (exposition à l'amiante, ..).
- **les formations à la préparation des concours et examens professionnels** : ces formations concernent les agents publics.

**487**

jours de formation

**60 collaborateurs**  
ayant suivi une  
formation

**48 239 € HT**

Budget formation  
pour les collaborateurs  
de droit privé et public

## La sécurité, au centre des priorités de formation

Depuis plusieurs années, le Syndicat met la Sécurité et les Conditions de Travail au cœur de ses priorités en collaboration avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

### En 2024, des actions ont été menées :

- La mise en service du Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé (DATI)
- L'organisation de nombreuses formations obligatoires en matière de sécurité notamment celles relatives aux habilitations électriques, en conduites en sécurité/CACES, aux chlores gazeux, aux incendies, secouristes du travail...



Formation incendie



Formation de recyclage de secouriste au travail



### FOCUS sur le Parc Automobile du Syndicat Durance Luberon

Afin d'assurer ses missions au quotidien, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un parc automobile composé de 61 véhicules et engins.

En 2024, près de **13%** du parc a été renouvelé avec l'acquisition de 7 nouveaux véhicules.



Acquisition d'un nouveau camion hydrocureur

## Travailler ensemble : une dynamique portée par les ateliers

Dans une volonté d'amélioration continue et de renforcement de la performance des services, le Syndicat Durance Luberon a initié en 2024 une dynamique de travail collaboratif à travers la mise en place d'ateliers internes. Ces temps d'échange ont permis de mobiliser les équipes autour de sujets stratégiques, notamment l'optimisation des procédures d'achats et du circuit comptable. Trois ateliers ont ainsi été organisés au cours de l'année, favorisant la réflexion collective, le partage de bonnes pratiques et la co-construction de solutions concrètes pour améliorer l'efficacité des processus. Cette approche participative marque une étape importante dans l'évolution du fonctionnement interne, en plaçant l'intelligence collective au cœur de l'action.

En 2024, 3 ateliers en interne ont été organisés au cours de l'année.



# L'alternance au cœur de notre engagement

Convaincu que la transmission des savoirs est un levier essentiel pour préparer l'avenir, le Syndicat Durance Luberon s'engage pleinement en faveur de l'alternance. En accueillant chaque année de nouveaux talents en contrat d'apprentissage, le Syndicat offre aux jeunes la possibilité de se former concrètement aux métiers de l'eau et de l'assainissement.



Formation, accompagnement, montée en compétences : Jérémy, alternant au Syndicat Durance Luberon, revient sur son parcours et son expérience.

## Jérémy, alternant au Syndicat Durance Luberon

### Peux-tu te présenter (ton âge, ton parcours,...) ?

Je m'appelle Jérémy, j'ai 25 ans et je suis diplômé d'un DUT HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) à La Ciotat. J'ai travaillé pendant 3 ans dans différents secteurs avant de me lancer dans une reprise d'études. En septembre 2024, j'ai intégré une licence professionnelle MRTP (Management des Risques Technologiques et Professionnels) en alternance au Syndicat Durance Luberon. Je souhaitais renforcer mes compétences et acquérir un diplôme supplémentaire.

### Pourquoi as-tu choisi de faire ton alternance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ?

J'avais envie de découvrir un secteur que je ne connaissais pas du tout. Travailler dans le domaine de l'eau, qui est un bien commun essentiel à tous, m'a tout de suite attiré. C'était aussi l'occasion d'apprendre les spécificités réglementaires et le vocabulaire technique de l'eau et de l'assainissement.

### Pourquoi as-tu choisi le Syndicat Durance Luberon pour réaliser ton alternance ?

Premièrement, l'entreprise est proche de chez moi, ce qui était un point essentiel afin de trouver un équilibre entre les périodes d'entreprise et les périodes de formation. Deuxièmement, j'ai eu de très bons retours sur le fonctionnement du Syndicat Durance Luberon et de l'ambiance en général au travail. Et dernièrement, le secteur de l'eau et de l'assainissement que je voulais vraiment découvrir.

### Comment s'est déroulée ton intégration au sein du Syndicat Durance Luberon pour réaliser ton alternance ?

Mon intégration s'est très bien passée. J'ai été très bien accueilli, autant par ma tutrice que par le reste des collaborateurs. On m'a rapidement fait confiance, tout en m'accompagnant dans ma montée en compétences. On y trouve une ambiance très conviviale.

Je participe principalement à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise afin de préserver la santé des salariés, comme la mise en place de procédures, la gestion des Equipements de Protection Individuelle, les mises à jour documentaires (Document unique d'évaluation des risques professionnels, registres, permis, Plan de prévention, plan d'actions ...) et le suivi des prestataires en prévention.

### Quelles sont tes principales missions ?

Plusieurs, mais je dirais les outils de suivi pour la prévention et le pilotage du plan d'action d'amélioration. Ce sont des projets que j'ai appréciés voir se concrétiser.

### Y a-t-il une action/un projet que tu as apprécié de mettre en place ?

Professionnellement, j'ai acquis des compétences techniques et des connaissances approfondies sur différents sujets, mais aussi des savoir-faire en gestion de projet, en communication et en travail d'équipe. Sur le plan personnel, j'ai beaucoup gagné en autonomie, en rigueur et en confiance.

### Quelles compétences l'alternance t'a-t-elle permis de développer (sur le plan professionnel et personnel) ?

Enrichissante – conviviale – flexible.

### Comment définiras-tu en 3 mots ton expérience au Syndicat Durance Luberon ?

13 / RAPPORT 2024 - EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

# Le Syndicat en lien avec un réseau pour une gestion publique performante

Le Syndicat Durance Luberon participe aux réflexions collectives sur les réseaux d'eau et d'assainissement en s'appuyant sur l'expertise d'associations nationales et régionales afin d'assurer une gestion publique performante



## Membre de la Fédération Nationale des Concessions Concédantes et Régies France depuis 1993

La FNCCR regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de services publics, regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau, numérique.

Menée par la FNCCR, le Syndicat Durance Luberon, convaincu de la nécessité de se comparer pour s'améliorer, participe depuis 2013 à l'analyse comparative. Cette analyse, regroupe une quarantaine de collectivités volontaires, et s'appuie sur un référentiel commun d'indicateurs de performance, complété par des indicateurs de contexte. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage pour les élus et pour les services dans un objectif de gagner en efficacité et approfondir les résultats de performance.



En 2024, le Syndicat Durance Luberon a participé au 39<sup>ème</sup> congrès organisé par la FNCCR. 49 tables rondes et ateliers dont 13 dédiés au cycle de l'eau et à ses enjeux ont été organisés.



## Membre fondateur de l'association de la France Eau Publique depuis 2012

Crée en 2012, le **Syndicat Durance Luberon** est membre fondateur de l'association **France Eau Publique**. Elle regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage, de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

**France Eau Publique a tenu sa réunion annuelle les 12 et 13 novembre 2024 à Troyes.** Cet événement annuel, organisé à l'intention de l'ensemble des structures membres du réseau, permet la rencontre entre acteurs publics de l'eau et de l'assainissement, la prise de hauteur par rapport au quotidien du service, et le partage des valeurs communes qui fondent la gestion publique de l'eau. Lors de cette réunion, les élus se sont mobilisés pour bâtir la feuille de route 2025-2032.



**"L'eau n'est pas une marchandise. 100% de l'eau reste à l'eau"**

Création en 2012  
**13 membres**



**En 2024, + de 140 membres**  
17.2 millions d'habitants en eau potable  
15 millions d'habitants en assainissement

## Membre de L'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)



Le Syndicat Durance Luberon est membre de l'Astee depuis 2007, soit près de 20 ans. L'Astee, créé en 1905, est l'association française des professionnels de l'eau et des déchets, reconnue d'utilité publique et regroupe plus de 4000 adhérents issus de structures publiques comme privées. L'Astee repose sur un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques) et favorise le réseautage, l'échange autour d'expériences ou de projets de référence pour les territoires ; la co-production, les recommandations, la veille réglementaire et technologique au niveau national ; la veille au niveau Européen et International et la facilitation de l'accès des acteurs français aux expériences européennes et internationales, contribuant également ainsi à faire connaître les savoir-faire français.

## Membre de L'association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif Provence Alpes Côtes d'Azur (ATANC PACA)

Le Syndicat Durance Luberon est membre de l'ATANC PACA depuis 2013. L'ATANC PACA est l'Association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif en région PACA. Cette association fondée en 2009 a pour but d'accompagner dans leurs missions et dans leurs formations les agents des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), autant d'un point de vue technique et réglementaire que d'un point de vue administratif et financier.

Logo de l'association ATANC PACA créé en 2023 par une technicienne du SPANC du Syndicat Durance Luberon

# Informier et sensibiliser

## une mission du Syndicat Durance Luberon

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon a à cœur de faire découvrir auprès du grand public et plus particulièrement le jeune public, le petit cycle de l'eau et de les sensibiliser sur la préservation de la ressource. Cela se traduit par des actions pédagogiques à travers des visites techniques et des animations de terrain.

### Plus de 500 personnes sensibilisées à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau

Pour la Journée Mondiale de l'Eau 2024, le Syndicat Durance Luberon a été heureux de participer à l'évènement "3 Jours pour l'Eau" du 21 au 23 mars 2024, organisé par Conseil Consultatif de la commune de la Tour d'Aigues.

Les ateliers proposés par le Syndicat Durance Luberon ont permis aux jeunes publics ainsi qu'au grand public de l'ensemble du territoire de découvrir le petit cycle de l'eau et d'être sensibilisés à la préservation des ressources en eau et aux bonnes pratiques pour une utilisation durable de l'eau.

Le 21 et 22 mars 2024, plus de **320 jeunes des établissements scolaires** (niveaux CM1/CM2 et 5<sup>ème</sup> collège) curieux et très intéressés, ont ainsi participé à des expériences éducatives telles que le petit cycle de l'eau avec l'étape de la filtration de l'eau avant de la rendre potable ou encore la dégustation de différentes eaux avec notre Bar à Eau.

Pour la journée du samedi 23 mars 2024, ouverte au grand public, le Syndicat Durance Luberon a été heureux d'accueillir plus de **200 personnes** au travers de son bar à eau, du stand dédié à la télérègle, des activités ludiques pour les enfants ou encore la conférence « Eau ! Le Luberon ! ».

Cette fête de l'Eau a été un véritable succès permettant de mettre à l'honneur, sur 3 jours, l'Eau, notre Bien Commun.





## Le Syndicat, partenaire de la Fédération de Pêche

Partenaire historique depuis près de 32 ans, c'est dans une ambiance conviviale et familiale que le Syndicat Durance Luberon a été heureux de participer le dimanche 2 juin 2024 à cette magnifique journée organisée par l'Association Agrée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Pertuis à l'occasion de leur 90<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour promouvoir l'eau du robinet et participer à la diminution des déchets plastiques, le Syndicat Durance Luberon a offert en souvenir, à chaque jeune participant, une gourde et une plaquette pédagogique - "D'où vient mon eau".



## Des visites pédagogiques de terrain

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Durance Luberon accueille gratuitement les établissements scolaires et sensibilise le jeune public sur les enjeux de l'eau et les différentes techniques de traitement.

Cette sensibilisation s'effectue à travers les visites d'ouvrages d'eau et d'assainissement et par un échange direct avec les techniciens de terrain.

**En 2024, deux visites pédagogiques ont été effectuées avec les élèves de trois établissements scolaires (BTS GEMEAU, Métiers de l'eau, Energie et Bâtiments Durables).**



Visite commune de la station d'épuration de Pertuis avec les élèves de BTS Métiers de l'Eau de l'Ecole d'Istres et les élèves GEMEAU de l'Ecole Ecocampus de Sainte Tulle



Visite commune de la station de traitement d'eau potable avec les élèves de BTS Métiers de l'Eau de l'Ecole d'Istres et les élèves GEMEAU de l'Ecole Ecocampus de Sainte Tulle



Visite de la station à filtres plantés de roseaux avec les élèves de BTS Energie et Bâtiments Durables du l'Ecole EcoCampus de Sainte Tulle

## Le Syndicat présent au Festival Développement Durable

Le Syndicat Durance Luberon a participé à la troisième édition de la journée Développement Durable organisée par COTELUB. Cette journée qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2024 sur la Commun de La Tour d'Aigues a été l'occasion pour le Syndicat de présenter ses missions et de sensibiliser le public à la préservation de la ressource et à la réduction des déchets plastiques.



## L'opération "Eau et participation citoyenne" : phase de co-construction vers un projet concerté

Dans le cadre du projet "Eau et participation citoyenne" lancé en 2023 et mené en partenariat avec le Parc du Luberon, le **Syndicat a poursuivi en 2024 son implication dans cette opération de sensibilisation et de mobilisation**.

Ce projet, soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Sud, vise à accompagner les citoyens à la fois dans les changements de perception et les changements de pratiques et à rendre l'usager acteur des enjeux de la ressource en eau. L'objectif est de construire un projet expérimental et innovant de la mobilisation citoyenne en s'appuyant sur l'outil de la télérègle.

Après une phase d'écoute menée en 2023, l'année 2024 a été principalement **dédiée à la co-construction du projet avec un groupe de citoyens volontaires. Le Syndicat a ainsi participé activement à la co-animation, aux côtés du Parc du Luberon, de quatre rencontres avec les habitants**. Cette phase de co-construction se prolongera par **une phase de réalisation, dont les premières actions devraient débuter en 2025**.



**Sepembre 2024** : 1<sup>ère</sup> rencontre du groupe de citoyens - Mise en dynamique du groupe, interconnaissance (fresque de l'eau), présentation de l'opération de la télérègle



**Sepembre 2024** : 2<sup>ème</sup> rencontre du groupe de citoyens - Mise en dynamique du groupe, interconnaissance (Bar à Eau), émergence des idées, recueil des perceptions



**Octobre 2024** : 3<sup>ème</sup> rencontre du groupe de citoyens - Convergence et identifications des actions, priorisations



**Novembre 2024** : 4<sup>ème</sup> rencontre du groupe de citoyens - Convergence et identifications des actions, priorisations



**Septembre 2024** : Point d'étape en présence de l'ensemble des structures partenaires au projet "Eau et mobilisation citoyenne"

## Une communication renforcée pour sensibiliser le grand public aux éco-gestes

Bien que l'année 2024 ait été moins impactée que l'année précédente, elle a été marquée par **1 arrêté préfectoral lié à la sécheresse dans le Sud Luberon** débutant du 14 août 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Aussi, dans ce contexte de sécheresse, **une nouvelle communication de sensibilisation** a été lancée sur la page facebook du Syndicat Durance Luberon durant la période estivale par :

- la réalisation d'une **campagne "J.EAU, je préserve l'eau"** en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024"
- le relais de la **campagne "Ensemble, ne laissons plus couler l'eau"** réalisée par la Métropole Aix Marseille Provence

### Eté 2024 : Campagne de sensibilisation "J.EAU, je préserve l'eau"



### Eté 2024 : Relais de la campagne de sensibilisation "Ensemble, ne laissons plus couler l'eau" réalisée par la Métropole Aix Marseille Provence"



**En 2024**  
**Une plaquette pédagogique intitulée**  
**"J'aime l'eau du robinet"**  
**a été réalisée.**



# Répondre aux attentes des usagers

Répondre aux attentes des usagers et leur apporter un service public de qualité sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. La relation à l'abonné fait partie intégrante des missions du Syndicat Durance Luberon et elle est au cœur de sa politique et de ses actions.

## Faciliter les démarches en ligne

Souhaitant apporter une communication efficace auprès de ses usagers, le Syndicat Durance Luberon dispose de différents outils pour faciliter les démarches en ligne.

**Le site internet permet aux abonnés d'accéder à de l'information, de découvrir le Syndicat Durance Luberon et de faciliter leurs démarches en ligne ou leur prise de contact**



### Les + de l'espace personnel

Simple et intuitif avec une utilisation rapide et facile.

Pratique disponible 7j/7, 24h/24.

Sécurisé en se connectant avec ses identifiants personnels.



### BILAN DU SITE INTERNET DU SYNDICAT DURANCE LUBERON

**35 440** visites en 2024  
(Augmentation de 46 % par rapport en 2021)

### Un service public disponible 7j/7 et 24h/24

L'abonné a accès au Syndicat Durance Luberon en composant un numéro accessible 24 heures sur 24 et 365 jours dans l'année. Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, les services de l'eau et de l'assainissement du Syndicat Durance Luberon vous accueille par téléphone et sur rendez-vous permettant un accompagnement de proximité et personnalisé.

Pendant les heures d'ouvertures des bureaux, ce sont des chargées de Relations Abonnés qui réceptionnent les appels. En dehors de ces plages horaires, un service d'astreinte est mis en œuvre permettant une intervention rapide en cas d'urgence.



04 90 79 06 95

prix appel local depuis un poste fixe

## Une information adaptée

Le Syndicat Durance Luberon dispose, en fonction de l'urgence du message, de plusieurs supports de communication pour informer les abonnés. L'information peut s'effectuer via :

- ◆ la facture d'eau
- ◆ un SMS, un mail, un courrier ou un message téléphonique
- ◆ la lettre d'information envoyée avec la facture et la synthèse annuelle de qualité d'eau fournie par l'Agence Régionale de la Santé (ARS);

## Proposer une diversité des moyens de paiement

Le Syndicat Durance Luberon propose un large choix de moyens de paiement permettant de répondre au plus près aux besoins des usagers :

- ◆ par prélèvement automatique
  - échéance (deux prélèvements annuels)
  - prélèvement mensuel
- ◆ par paiement en ligne sur le site internet [www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr)
- ◆ par virement bancaire sur le compte de la Banque de France du Comptable public
- ◆ par paiement en espèce :
  - auprès des buralistes ou partenaires agréés au paiement de proximité
  - auprès du Centre des Finances Publiques
- ◆ par TIP (joindre un RIB lors du premier règlement)
- ◆ par chèque (accompagné du TIP)

### IMPORTANT :

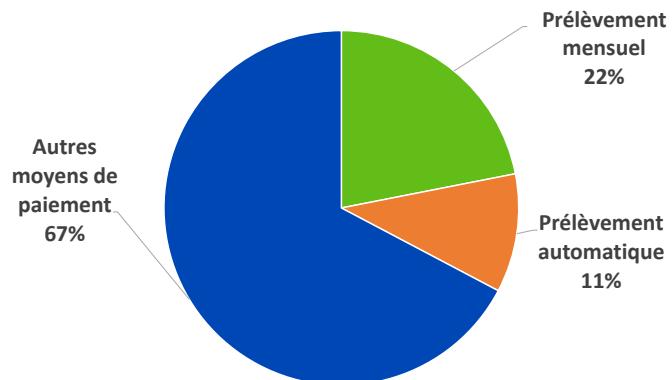
L'encaissement des factures émises par le Syndicat Durance Luberon est effectué par le Centre des Finances Publiques. Par conséquent, aucun paiement ne doit être adressé directement au Syndicat Durance Luberon. Il est important de suivre les modalités de paiement indiquées sur la facture.

- ◆ les avis de coupure déposées dans les boîtes aux lettres
- ◆ les plaquettes d'informations
- ◆ le site internet [www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr)
- ◆ le réseau facebook <https://www.facebook.com/syndicatdurancecluberon>

## Depuis fin 2024 : changement dans les modalités d'envoi des factures d'eau et d'assainissement

En raison des obligations réglementaires en matière de dématérialisation, c'est dorénavant le **comptable public**, en charge du recouvrement, qui a en charge d'envoyer les factures d'eau et d'assainissement. Ces dernières, éditées en noir et blanc, sont conformes au format d'un protocole intitulé PESV2 (Protocole d'échanges Standards) et répondent aux **objectifs de modernisation, d'optimisation des coûts, de sécurisation des échanges de la chaîne comptable et financière et d'évolution vers l'administration électronique**.

Répartition des paiements



## FOCUS sur la lettre aux abonnés 2024

Une **lettre d'information** est envoyée une fois par an à tous les abonnés des services publics de l'eau et de l'assainissement. Elle est expédiée dès le mois de janvier avec la facture semestrielle et les résultats d'analyses de qualité d'eau fournis par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le **numéro diffusé en 2024** a été consacré à l'évolution de la grille tarifaire de l'assainissement collectif appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi qu'aux bons gestes à adopter au quotidien pour préserver la ressource en eau.

## Des conditions d'application de la loi Warsmann plus favorables à l'usager pour les fuites après compteur.

Par délibération n°2018-316 du 5 avril 2018 complétée par la délibération n°2023-257 du 7 février 2023, le Syndicat Durance Luberon a voté un assouplissement des conditions d'application de la Loi Warsmann en acceptant notamment les attestations sur l'honneur et en élargissant l'éligibilité des entreprises autres que celles de plomberie.



### Qu'est ce que la loi Warsmann ?

La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012, permettent **sous conditions**, le plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. **Ce dispositif ne concerne pas l'intégralité des catégories d'abonnements au service de l'eau, ni tout type de fuite. Seuls les locaux d'habitation peuvent en bénéficier.**

	Ce que dit la loi Warsmann	Assouplissement des conditions d'application du Syndicat Durance Luberon
<b>Définition d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé</b>	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes
<b>Délai pour demander le dégrèvement</b>	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau
<b>Justificatif à produire pour demander le dégrèvement</b>	L'abonné transmet une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la date de la réparation et la localisation de la fuite (sous un mois à compter de l'information)	<p>L'abonné présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit une attestation d'une entreprise de plomberie</li> <li>soit une attestation d'une entreprise de terrassement, de travaux publics, pisciniste, paysager</li> <li>soit une facture d'achat de matériel accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par l'abonné et certifiant que la réparation a été réalisée.</li> <li>soit réparer la fuite avant d'être informé des modalités d'application du dispositif "Warsmann"</li> </ul> <p>Conformément à l'article R2224-20-1 le service peut procéder à tout contrôle chez l'abonné de l'exactitude des éléments déclarés par l'abonné.</p>
<b>Calcul du dégrèvement</b>	<p>Applicable uniquement aux locaux d'habitation</p> <p>Pour l'eau potable : volume facturé plafonné à 2 fois le volume moyen</p> <p>Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen</p>	<p>Applicable uniquement aux locaux d'habitation</p> <p>Pour l'eau potable : volume facturé plafonné à 2 fois le volume moyen</p> <p>Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen</p>

### A NOTER

*Les abonnés ne remplissant pas les conditions de la loi Warsmann mais dont la fuite avérée n'a pas généré de rejet au système d'assainissement bénéficient d'un dégrèvement de la part assainissement.*

Dégrèvements - Loi Warsman	2022	2023	2024
<b>Nombre de demandes de dégrèvements déposées</b>	460	413	420
<b>Nombre de demandes de dégrèvements acceptées</b>	222	234	200
<b>Nombre de demandes de dégrèvements rejetées*</b>	238	179	220
<b>Montant total (en € HT) des sommes annulées</b>	366 090	365 042	253 148

\* les rejets sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai dépassé, absence de justificatif...

## Un traitement des dossiers de dégrèvement plus efficace

Soucieux d'apporter un service de qualité à l'usager, des améliorations ont été apportées dans la prise en charge des dossiers éligibles à la loi Warsmann et bénéficiant d'un dégrèvement. Ainsi, afin de réduire les opérations comptables et permettre à l'usager de payer sa facture intégrant son dégrèvement accordé, le Syndicat Durance Luberon a mis en place la facture corrigée ainsi qu'une plaquette "mieux comprendre sa facture dégréeve".

## Les règlements de service Eau potable et Assainissement

Chaque abonné raccordé au réseau d'eau potable et/ou d'assainissement est soumis au (x) **règlement(s) de Service(s) d'eau potable et/ou d'assainissement collectif ou non collectif**.

**Ces documents rappellent le contexte légal et réglementaire en vigueur.** Ils définissent les droits et obligations de l'abonné ainsi que ceux de la collectivité et fixent les modalités d'exercice du service public. Ces documents sont disponibles sur le site internet [www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr).

Un groupe de travail composé d'agents du syndicat et de membres du Conseil d'Exploitation a été constitué en 2023 afin d'engager une réflexion sur la **réactualisation des règlements de service**, dont la dernière révision remonte à 2011. Cette mise à jour a pour objectif d'adapter les règlements aux évolutions réglementaires, notamment celles liées à la dématérialisation des démarches et à la généralisation de la télélève. **En 2024, cette réflexion s'est poursuivie au travers de sept réunions de travail**



**En 2024, 7 réunions** ont été dédiées à la **réactualisation des règlements de service**.

## Des associations de consommateurs sollicitées au travers de la CCSPL

Dans le cadre d'une **démarche participative et transparente**, la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** est composée de 3 associations : Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) ; Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84). Elle **s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2024**. Elle a pour vocation d'apporter aux usagers une information sur l'activité du Syndicat Durance Luberon et de faire exprimer leurs nouvelles attentes en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.



## Traiter efficacement les réclamations

Le Syndicat Durance Luberon a mis en place un dispositif afin d'apporter une solution satisfaisante aux deux parties en cas de litige.

En cas de réclamation, le Syndicat a mis en place un dispositif avec deux niveaux de traitement.

### 1. 1<sup>er</sup> niveau : Les services du Syndicat Durance Luberon

Les services étudient le motif d'insatisfaction et apportent à l'abonné une réponse écrite et argumentée (en application du règlement de service ou de la réglementation en vigueur).

### 2. 2<sup>ème</sup> niveau : Les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité de Pertuis ou la médiation de l'Eau à Paris

Si malgré toute l'attention portée à sa demande, l'abonné n'est pas satisfait par la réponse des services, il peut saisir gratuitement :

- les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité au point d'accès au droit à Pertuis ou à la mairie de Cadenet
- ou recourir à la Médiation de l'eau à Paris (<https://www.mediation-eau.fr>).



## Les conciliateurs de justice, un partenariat local et de proximité

Dans le cadre de sa mission de Service Public, le Syndicat Durance Luberon, a engagé depuis le 1er janvier 2017, un partenariat de proximité avec les Conciliateurs de Justice par la signature d'une charte de conciliation afin de faciliter le règlement amiable des différends avec les usagers.

Cette charte encadre l'intervention des Conciliateurs de justice **en toute indépendance** lors de différends de nature civile ou commerciale entre des personnes physiques ou morales et le

Syndicat Durance Luberon, afin de rechercher une **solution équitable, amiable et rapide**. Il s'agit le plus fréquemment de situation de désaccords ou de litiges concernant des factures d'eau ou d'assainissement.

Les Conciliateurs de Justice interviennent gratuitement et apportent aux usagers du Syndicat Durance Luberon une aide efficace sans engager pour cela de procédures longues et coûteuses.

**En 2024, ont été effectuées 4 saisines dont 2 ayant abouti à un procès-verbal de conciliation.**

## CONCILIATION ET MÉDIATION - BILAN 2024

Litige avec les usagers ayant saisi les Conciliateurs de Justice de proximité	2022	2023	2024
Nombre de saisines	15	9	4
Nombre de Procès Verbal de conciliation	1	3	2
Nombre de Procès Verbal de non conciliation	7	0	0
Montant total des litiges (conciliations et non conciliations comprises)	35 039.23 €	8 950.63 €	12 328.53 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	330.22 €	6 279.52 €	3 813.46 €

Litige avec les usagers ayant saisi la Médiation de l'Eau	2022	2023	2024
Nombre de saisines	13	7	6
Nombre de saisines sans suite donnée par l'abonné	3	3	3
Nombre de dossiers avec règlement à l'amiable	4	1	0
Nombre de dossiers sans règlement à l'amiable	6	3	3
Montant total des litiges	29 426.65 €	11 388.55 €	20 619.84 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	7 827.19 €	1 101.24 €	-
Coût de la procédure de médiation en € HT (abonnement annuel et prestation)	5 276.66 €	2 198.33 €	1 744.91 €

# La TÉLÉRELÈVE se poursuit sur le territoire du Syndicat

**Le déploiement de la télérelève s'est poursuivi en 2024 sur les communes de Cabrières d'Aigues, la Bastide des Jourdans, Mérindol, la Motte d'Aigues, la Tour d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes et Vitrolles en Luberon.**

Dans le cadre de la modernisation du Service Public de l'eau et afin de proposer de nouveaux services aux abonnés, le Syndicat Durance Luberon a engagé un fort investissement : le déploiement de la télérelève sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2025.

**Ce déploiement, débuté depuis novembre 2022 sur la commune de La Bastidonne, s'est poursuivi en 2024 sur 8 autres communes du territoire : Cabrières d'Aigues, la Bastide des Jourdans, Mérindol, la Motte d'Aigues, la Tour d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes et Vitrolles en Luberon.**

## Présentation de la télérelève auprès des Communes

Soucieux d'apporter un service de proximité, le Syndicat a organisé en 2023 et 2024 une rencontre avec les élus afin de leur présenter en détail l'opération de la télérelève. En 2024, 5 réunions ont ainsi été organisées en présence de Monsieur Lafon, Président du Syndicat Durance Luberon, Madame Karine Mouret, vice-Présidente déléguée à la Communication, les services du Syndicat Durance Luberon et les élus des communes d'Ansouis, Cadenet, Cucuron, Lauris et Villelaure.



Réunion d'informations auprès des élus de Cadenet



Réunion d'informations auprès des élus de Cucuron



Réunion d'informations auprès des élus de Lauris



Réunion d'informations auprès des élus de Villelaure

## Le déploiement de la télérelève se caractérise par 2 phases :

- une première phase équipement : le remplacement des compteurs par les nouveaux compteurs téléreléés
- une deuxième phase : le déploiement de l'infrastructure réseau radio (antennes, concentrateurs, répéteurs ...) pour la mise en service de la télérelève

2024

## CHIFFRES CLÉS

**Montant de l'opération 3 192 056 € TTC**  
financés à 100% par le Syndicat Durance Luberon

**16 communes équipées en télérelève**  
dont 8 communes équipées en 2024

**80% des compteurs téléreléés posés**  
**Soit 21 063 compteurs téléreléés posés**  
dont 6403 compteurs posés en 2024

### Tout savoir sur la TÉLÉRELÈVE ?

Rendez-vous sur notre site internet : Rubrique "Mon eau au quotidien/Télérelève". Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur ce nouveau service (les avantages, la carte de déploiement, une foire aux questions, la plaquette dédiée à la télérelève...).

# Près de 140 piézomètres implantés par le Syndicat Durance Luberon

**Dans l'objectif d'améliorer la surveillance des eaux souterraines de la nappe alluviale de la Durance et de renforcer la gestion durable des ressources hydriques du territoire, le Syndicat Durance Luberon investit pour les générations futures et a décidé la création de près de 140 piézomètres**

## Améliorer la connaissance des données hydrogéologiques du territoire

Cette opération, réalisée en adéquation avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'inscrit dans une **démarche globale de préservation de l'environnement et de développement durable face aux risques de pollution et aux enjeux liés au changement climatique**.

Afin d'assurer les besoins en eau potable d'aujourd'hui et de demain, une réflexion a été engagée par le Syndicat Durance Luberon pour **diversifier et sécuriser les ressources en eau** utilisées pour la production d'eau potable destinée à la consommation humaine

A cet effet, conjointement à la révision de son Schéma Directeur d'Alimentation en eau, le Syndicat, acteur public engagé du territoire Sud Vaucluse, a souhaité mettre en œuvre **une vaste étude d'intérêt général sur la nappe alluviale de la Durance avec la réalisation d'un nouveau suivi pour l'établissement de nouvelles cartes piézométriques**.

Ce projet vise à **reconstituer un réseau de piézomètres** suffisamment dense pour établir de nouvelles cartes piézométriques détaillées sur le territoire, les dernières cartes datant de 1992.

Depuis, les piézomètres utilisés à l'époque par la DIREN n'ont plus été utilisés et nombre d'entre eux ne sont plus utilisables aujourd'hui. Si la nature du sous-sol n'a pas évolué depuis trente ans, les équilibres agissants sur le fonctionnement local des eaux souterraines ont été modifiés (changement des pratiques d'irrigation, imperméabilisation des sols / abandon de terres cultivées, évolution des prélèvements d'eau potable industriels et domestiques...). De même, les risques qui pèsent sur cette ressource sont différents (agriculture, industrie, infrastructures routières et ferroviaires).



## 136 piézomètres : un outil clé au service de la surveillance des eaux souterraines

Au total, **136 piézomètres ont été répartis sur des emplacements stratégiques de la nappe alluviale de la Durance** lorsque les anciens piézomètres ont disparu ou ne sont plus opérationnels. Avec une profondeur moyenne d'environ 10 mètres : 36 sont situés en rive gauche (Meyrargues, Le Puy Ste Réparade et Mallemort) et 100 en rive droite (Pertuis, Villelaure et Mérindol).

Les travaux réalisés par le groupement d'entreprises spécialisées dans le forage, SONDALP-Hydroforage et BALLANSAT forage, sous le contrôle technique du bureau d'études ATEC Hydro et le Cabinet TRAMOY (en qualité d'"Assistance à Maîtrise d'Ouvrage") ont **débuté le 16 septembre 2024 et se sont achevés fin décembre 2024**.

**Le montant total de l'opération** s'élève à la somme de **445 230€ TTC** dont 288 071 € financés par l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse

Ces ouvrages implantés prioritairement sur le domaine public ont pour objectif **une surveillance rigoureuse de la ressource en eau** et permettront :

- D'acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement et de la géométrie de la nappe de la Durance
- D'établir de nouvelles cartes piézométriques de référence en hautes eaux et en basses eaux sur de larges portions de la vallée
- De suivre l'évolution annuelle et interannuelle du niveau (avec variation hautes et basses eaux)
- De permettre l'établissement d'une modélisation numérique de la nappe, outil moderne de gestion des aquifères
- De fournir des informations concrètes et fiables aux Syndicat Durance Luberon et aux décideurs publics sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource souterraine, notamment en période de sécheresse
- De connaître et anticiper les vulnérabilités aux pollutions par la connaissance des écoulements souterrains
- De déterminer dans certains cas, les portions d'aquifère où des actions prioritaires sont à engager.

« *Conscient des enjeux de la Ressource en eau, ces nouvelles cartes piézométriques impulsées et réalisées par le Syndicat Durance Luberon, constituent un véritable outil stratégique d'intérêt général en matière de gestion durable de la Ressource en eau pour notre territoire* », souligne M.Heri LAFON, Président du Syndicat

### Qu'est-ce qu'un piézomètre ?

Un piézomètre est un forage dédié à la surveillance des nappes phréatiques et non destiné à l'exploitation. Sa fonction principale est de mesurer le niveau de l'eau souterraine en un point précis d'une nappe et le cas échéant d'en connaître sa qualité.

### Montant de l'opération

**445 230 € TTC**

dont 288 071 financée par l'Agence de l'Eau

### 136 piézomètres implantés

**10 mètres en moyenne de profondeur**



# Le Syndicat Durance Luberon, au cœur des décisions stratégiques

**Au regard des effets du changement climatique qui se font de plus en plus prégnants, la gestion responsable de l'eau est un enjeu majeur pour notre Région et pour le Syndicat Durance Luberon. Le Syndicat, acteur engagé dans la préservation de la ressource est au cœur des décisions stratégiques.**

## Participation à la Commission Locale de l'Eau du territoire durancien (CLE).

Le Syndicat Durance Luberon, engagé pour la préservation de la ressource en eau, était présent à 2<sup>ème</sup> réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

En effet, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du territoire durancien, officiellement installée depuis le mercredi 17 mai 2023, par son préfet coordonnateur, Marc CHAPPUIS, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a organisé sa **deuxième réunion le 18 janvier 2024**. Lors de cette réunion, la CLE, présidée par Marion MAGNAN, vice-Présidente du Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence, a fixé les objectifs de travail pour les prochains mois et les prochaines années, par la mise en place de quatre commissions thématiques.

- Une commission "eau et usages"
- Une commission "agir maintenant face au changement climatique"
- Une commission "milieux et inondations"
- Une commission "connaissance et communication"

L'ensemble de ces commissions contribueront à l'élaboration du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire Durancien (SAGE Durance) et permettront une réflexion et des actions collectives pour trouver des solutions adaptées aux enjeux de l'eau, enjeux de vie pour le futur de notre territoire durancien.



## Participation aux instances du Comité de Bassin Rhône Méditerranée

En tant qu'acteur impliqué dans la mise en œuvre des politiques de l'eau, le Syndicat participe aux instances du Comité de Bassin Rhône Méditerranée à travers :

- la participation à la mise en œuvre du SDAGE 2022-2027 et les travaux préparatoires du SDAGE 2028-2023 lancés en 2024
- la participation à la Commission Géographique Littoral PACA - Durance organisée le 12 avril 2024. Cette commission géographique était consacrée à la présentation des enjeux, objectifs prioritaires et principales évolutions du **la préparation du 12<sup>ème</sup> programme d'interventions (2025-2030)** et de la **réforme des redevances** applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Participation à l'Étude Ressource Stratégique portant sur la nappe des alluvions de la basse Durance

L'étude Ressource Stratégique portant sur la nappe des alluvions de la basse Durance, menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), débutée en octobre 2023, s'est poursuivie en 2024. La démarche de cette étude vise à **identifier et caractériser les « ressources stratégiques » d'intérêt régional ou départemental** pour la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau potable, à **délimiter les zones nécessaires à la sauvegarde de ces ressources** ainsi qu'à **définir les modalités de préservation de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'alimentation en eau potable** en concertation avec les acteurs concernés. Ces zones de sauvegarde ont pour objectif de pérenniser sur du long terme l'alimentation en eau potable à partir de la nappe des alluvions de la basse Durance.



**Septembre 2024 :** Rencontre sous forme d'ateliers afin de mener une réflexion collective sur les zones de sauvegarde de la nappe des alluvions de la basse Durance

## Participation aux schémas directeurs métropolitains Aix Marseille Provence d'eau potable et d'assainissement

Débutés en 2023, les schémas directeurs métropolitains Aix Marseille Provence de l'eau et de l'assainissement se sont poursuivis en 2024. Une **réunion de restitution a été organisée en novembre 2024** en présence du Syndicat et les schémas directeurs métropolitains ont été approuvés le 5 Décembre 2024.



Ils ont pour principaux objectifs de veiller au respect de la réglementation, de prendre en compte les enjeux milieux et usages et d'anticiper les enjeux de demain pour ce qui concerne l'assainissement, de disposer de ressources variées, de sécuriser la desserte en eau potable et d'anticiper les impacts du changement climatiques pour ce qui concerne l'eau potable.

Ces schémas directeurs fixent le cadre Métropolitain applicable aux différents Schémas Directeurs d'eau potable et d'assainissement élaborés sur le territoire de la Métropole, Pertuis pour le Syndicat Durance Luberon.

## Participation au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du territoire de COTELUB

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a participé à l'élaboration du projet d'Aménagement Stratégique mené par COTELUB. Ce document de planification s'inscrit dans la procédure de révision générale du SCoT Sud Luberon prescrite le 4 novembre 2021. Il définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années soit un horizon à 2045, intégrant les enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique et notamment ceux relatifs aux enjeux de la ressource en eau.



# Vers une gestion durable et sécurisée de l'eau

Face aux enjeux croissants liés à la gestion durable de la ressource en eau, à la qualité des services et à la sécurité sanitaire, le Syndicat Durance Luberon a engagé une démarche structurée et stratégique visant à renforcer sa politique de l'eau.

En 2024, trois étapes majeures ont ainsi marqué cette dynamique : les révisions des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, du schéma de distribution d'eau potable, le lancement du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau ainsi que la finalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

## Lancement de la révision des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a lancé la révision de ses schémas Directeurs pour l'Alimentation en Eau Potable et en Assainissement du territoire.

Les schémas Directeurs pour d'Eau Potable et d'Assainissement visent à garantir une gestion durable et efficace de l'approvisionnement en eau potable ainsi que la gestion des eaux usées d'une collectivité en tenant compte de la croissance démographique, des évolutions économiques, des changements climatiques en intégrant des mesures de gestion durable.

Les schémas Directeurs d'eau potable et d'assainissement ont pour vocation :

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'Alimentation en eau potable et du traitement des eaux usées d'une collectivité
- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution pour l'eau potable
- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant au niveau de la collecte

des eaux usées qu'au niveau des systèmes de traitement ou encore au niveau des milieux récepteurs

- d'estimer les besoins futurs et établir un bilan prenant en compte les besoins, les ressources disponibles et les capacités des milieux récepteurs.
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins et aux moyens (techniques et surtout financiers en lien avec le tarif de l'eau et de l'assainissement) de la collectivité.

Ces schémas sont d'un enjeu majeur car ils orientent la stratégie et la politique d'investissement du Syndicat Durance Luberon des années à venir.

Pour mener à bien ces révisions, des Comités de Pilotage ont été mis en place avec la présence de l'Agence Régionale de la Santé, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône, la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse, l'Agence de l'Eau, la Métropole Aix Marseille Provence, COTELUB, Luberon Mont de Vaucluse. La première réunion de lancement des schémas directeurs d'eau et d'assainissement s'est tenue le 28 mai 2024.



Mai 2024 :  
première réunion de lancement de la révision des schémas directeurs d'eau et d'assainissement

## La révision du schéma de distribution d'eau potable et le lancement du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau

Afin de garantir un accès équitable, durable et sécurisé à l'eau potable pour tous, le Syndicat a engagé en 2024, la révision de son schéma de distribution d'eau potable établi en 2012, ainsi que la réalisation d'un diagnostic territorial sur l'accès à l'eau.

**La révision du schéma de distribution d'eau potable et le diagnostic territorial portent sur différents axes :**

- **Actualiser les données techniques relatives au réseau d'eau potable (état des infrastructures, fonctionnement et performance, besoins actuels et futurs) et le recensement des zones desservies par le réseau d'eau potable ;**
- **Identifier les disparités d'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire** en identifiant les personnes dont l'accès à l'eau est insuffisant voire inexistant ;
- **Anticiper et définir des solutions** à apporter pour préserver et améliorer l'accès à l'eau des populations.

**Le schéma de distribution d'eau potable ainsi que le diagnostic territorial sur l'accès à l'eau devraient être finalisés d'ici fin 2025/début 2026.**

## PGSSE : finalisation et restitution des phases 3 et 4

Dès 2022, le **Syndicat Durance Luberon**, accompagné par le Bureau d'Etude ARTELIA, s'est lancé dans un vaste programme afin de se doter d'un **PGSSE** (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) sur l'intégralité de ses ouvrages pour répondre aux exigences réglementaires à l'horizon 2027 et 2029.

**L'objectif : garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau pour le consommateur**

La forte implication des équipes et la force des enjeux ont permis d'avancer le projet vers l'atteinte de son objectif.

Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) consiste en une approche globale de sécurité sanitaire. Il vise à identifier les dangers et les risques pouvant compromettre l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau afin d'élaborer un plan d'actions pour prévenir les risques sanitaires.

**Le PGSSE est constitué de 4 phases.** Chaque phase est validée par le Comité de Pilotage, composé de l'Agence Régionale de la Santé et du Syndicat Durance Luberon.

Après avoir finalisé les phases 1 et 2 en 2023 (Etat des lieux fonctionnel et organisationnel ; Etude de dangers et appréciation des risques sanitaires), le PGSSE s'est poursuivi en 2024 par la **finalisation des phases 3 et 4**. Ces phases correspondent à l'élaboration du plan d'actions et propositions d'outils de suivi du PGSSE. Il s'agit d'une étape importante dans la sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable.



Décembre 2024 - Réunion de restitution des phases 3 et 4 du PGSSE en présence de l'Agence Régionale de la Santé



# La diversification et sécurisation de la ressource en eau : un axe stratégique de notre action

**Dans un contexte marqué par l'intensification des épisodes de sécheresse et les effets du changement climatique, le Syndicat a inscrit depuis près de 10 ans la diversification et la sécurisation de la ressource en eau comme un axe prioritaire de sa politique de l'eau.**

Actuellement, l'ensemble des trois ressources en eau du Syndicat sont issues de la Durance, soit en prélèvement de surface, soit en forage dans la nappe alluviale. Ces ressources sont suffisantes qualitativement et quantitativement pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Toutefois, dans un objectif de prévention des risques, qu'il s'agisse d'une pollution éventuelle de la Durance ou de sa nappe d'accompagnement, ou encore d'un arrêt temporaire ou définitif d'un site de production, **le Syndicat Durance Luberon a engagé depuis 2016 une vaste étude de diversification et de sécurisation afin d'identifier d'autres ressources potentielles ou encore d'optimiser les ressources existantes.**

Ainsi, sur les 13 ressources potentielles identifiées, **cinq sites ont été sélectionnés : les Borrays, le plan de Beaumont, le site existant du champ captant du Grand Couturas, l'aquifère karstique Sud Luberon, et le champ captant des Iscles de Mérindol**, un des 3 sites de production actuellement exploité par le Syndicat.

Parmi ces cinq sites, **trois ont été retenus pour faire l'objet d'études complémentaires**, visant à évaluer leur potentiel réel, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Il s'agit des sites suivants : **le champ captant des Iscles et la source des Borrays situés à Mérindol ainsi que l'aquifère karstique Sud Luberon**. Ces études complémentaires consistent à la réalisation de mesures du niveau piézométrique, d'analyses d'eau, d'études de fracturation par photo-interprétation, de traçage, d'études géophysiques en fonction de la nature de l'aquifère ciblé et des informations déjà disponibles sur chacun des sites.

## Actions engagées dans le cadre de la diversification des ressources

En 2024, les démarches en matière de la diversification de la ressource ont ainsi été poursuivies sur chacun des trois sites.

### Mise en place de près de 50 piézomètres sur le site du champ captant de Mérindol

Dans le cadre de l'installation en 2024 d'un réseau de près de 140 piézomètres répartis sur des emplacements stratégiques de la nappe alluviale de la Durance, **une cinquantaine ont été installés sur le site du champ captant de Mérindol**. Ces outils permettront la **modélisation de la nappe alluviale de la Durance avec pour objectif de définir des perspectives d'évolution d'exploitation de la ressource en eau du forage des Iscles**.

### Détermination d'une zone d'étude ciblée pour l'aquifère karstique Sud Luberon

Concernant l'aquifère karstique Sud Luberon, **une zone d'étude plus précise a été définie** à partir de l'étude hydrogéologique du secteur, de l'interprétation des données disponibles ainsi que par des investigations et reconnaissances de terrain complémentaires. **Cette zone d'étude ciblée permettra de mieux connaître les caractéristiques techniques de l'aquifère dans la perspective de la réalisation de forages d'essais.**

## Analyse approfondie de la source des Borrays

Une analyse approfondie a été menée sur la source des Borrays, en s'appuyant à la fois sur les données existantes, les investigations complémentaires et les reconnaissances de terrain. Cette démarche a pour objectif de mieux **appréhender le fonctionnement du système de la source**, notamment en ce qui concerne sa dynamique, son mode d'alimentation, ainsi que ses interactions avec le milieu environnant.



Accès principal à la galerie des Borrays



Galerie des Borrays dans sa partie aval  
(proche de l'accès principal)

## Reflexion menée dans le cadre de la sécurisation de la ressource

En complément de ces démarches en matière de diversification de la ressource, l'année 2024 a permis le lancement d'une réflexion portant sur la sécurisation de l'approvisionnement en eaux brutes de la station de traitement de Pont de Durance. Il s'agirait de créer un nouveau point de prélèvement dont l'origine des eaux brutes serait le canal usinier de la Durance.

Cette réflexion intègre également la possibilité de créer à terme, une nouvelle station de traitement en amont, proche de la future prise d'eau envisagée. Elle comporte différents volets tant sur le plan technique et financier mais également sur le plan réglementaire. En effet, ce projet de sécurisation nécessite des autorisations au titre du Code de l'Environnement pour la partie prélèvement d'eaux brutes mais également au titre du Code de la Santé Publique pour l'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine.



# Vers une gestion optimisée par la création de deux silos à boues

**Dans le cadre de l'amélioration continue de ses infrastructures, le Syndicat Durance Luberon a réalisé en 2024 un investissement majeur avec l'installation de deux silos à boues sur les stations de Cadenet et de Lauris.**

Ces travaux débutés en novembre 2024 et achevés en juin 2025 s'inscrivent dans une **stratégie globale de modernisation, de performance technique, d'économie d'énergie et d'optimisation de la gestion des boues**.

## Un enjeu central : le stockage et la gestion des boues

Les boues issues du traitement des eaux usées représentent un enjeu logistique et environnemental important pour les stations d'épuration. Leur stockage, leur traitement et leur évacuation doivent être maîtrisés pour garantir à la fois la continuité du service, la sécurité des techniciens, et la protection de l'environnement.

L'installation de deux silos verticaux permet désormais de :

- Stocker les boues en toute sécurité avant leur évacuation et valorisation
- Réguler les flux de boues pour éviter les engorgements
- Réduire la consommation énergétique
- Réduire les nuisances olfactives et les risques de déversement
- Faciliter les opérations de chargement pour le transport vers la filière de traitement située à Mondragon

## Des équipements modernes, adaptés aux besoins du site

Les deux silos à boues, d'une capacité unitaire de 30 m<sup>3</sup>, sont équipés de dispositifs techniques avancés :

- Herses raclées pour éviter la décantation ;
- Capteurs de niveau pour un suivi en temps réel ;
- Système de vidange automatisé ;
- Passerelles d'accès sécurisées pour les techniciens d'exploitation.

Ces installations garantissent une gestion plus fluide et plus sécurisée des boues tout au long de l'année, y compris lors des pics d'activité ou des périodes de maintenance.



## Un investissement pour l'avenir et pour l'environnement

**Ces travaux représentent un investissement de 353 628 € TTC** financés par le Syndicat Durance Luberon pour un montant de 238 640 € et par l'Agence de l'Eau pour un montant de 114 988 €.

Au-delà de la performance opérationnelle, cette modernisation contribue pleinement aux objectifs environnementaux des deux stations permet :

- Une modernisation et une meilleure sécurisation de la file boue des stations
- Une meilleure maîtrise de l'exploitation et de valorisation des boues
- Une meilleure maîtrise des coûts de maintenance en terme d'énergie et de produits de traitements
- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre grâce à une logistique optimisée
- Une réduction des nuisances pour les riverains.

**Montant TTC global des travaux : 353 628 €**

financés à hauteur de 114 988 € par l'Agence de l'Eau

**Montant TTC des travaux Silo Cadenet : 179 088 €**

**Montant TTC des travaux Silo Lauris : 174 540 €**

**Capacité unitaire de chaque silo : 30 m<sup>3</sup>**



**SERVICE PUBLIC**

**DE L'EAU POTABLE**



# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2024 de l'eau potable	39
Données techniques générales et synoptique général eau potable	40

## LA RESSOURCE EN EAU

De la ressource au robinet	42
Préserver les ressources et les captages	46

## LA QUALITÉ DE L'EAU

Fournir une eau de qualité	48
----------------------------	----

## LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Informer les abonnés à l'avance d'une coupure ou d'une restriction d'eau	50
Offrir un service public de qualité	51

## LA GESTION DU PATRIMOINE

Les objectifs de la politique de gestion de patrimoine	52
Connaître le patrimoine	53
Les bonnes pratiques du Syndicat Durance Luberon pour réduire efficacement les pertes en eau	54
Exploiter durablement les ouvrages par la mise en place d'une politique de maintenance préventive	59
Les réalisations 2024	61

# PRÉAMBULE

## LES CHIFFRES CLÉS 2024 DE L'EAU POTABLE



### Usagers

**60 357** Habitants

**27 435** Abonnés

**38.27** Abonnés/km réseau

### 21 communes

desservies



### Qualité

**100 %** de conformité bactériologique

**123** prélèvements pour analyses bactériologiques

**100 %** de conformité physico-chimique

**131** prélèvements pour analyses physico-chimiques

### Production

**3** sites de production

**19** réservoirs

**17** stations de pompage et surpresseurs

**4 860 034 m<sup>3</sup>** prélevés

**4 733 366 m<sup>3</sup>** produits

### Consommation

**4 124 365 m<sup>3</sup>** consommés autorisés

**3 957 347 m<sup>3</sup>** consommés comptabilisés

### Réseau de distribution

**87.4 %** de rendement de réseau

**2.28 m<sup>3</sup>/km/j** d'indice de linéaire de pertes  
en réseau (ILP)

**716.78 Km** de réseaux

**3.07 km** de réseaux renouvelés

**11.15 km** de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Prix de l'eau potable**

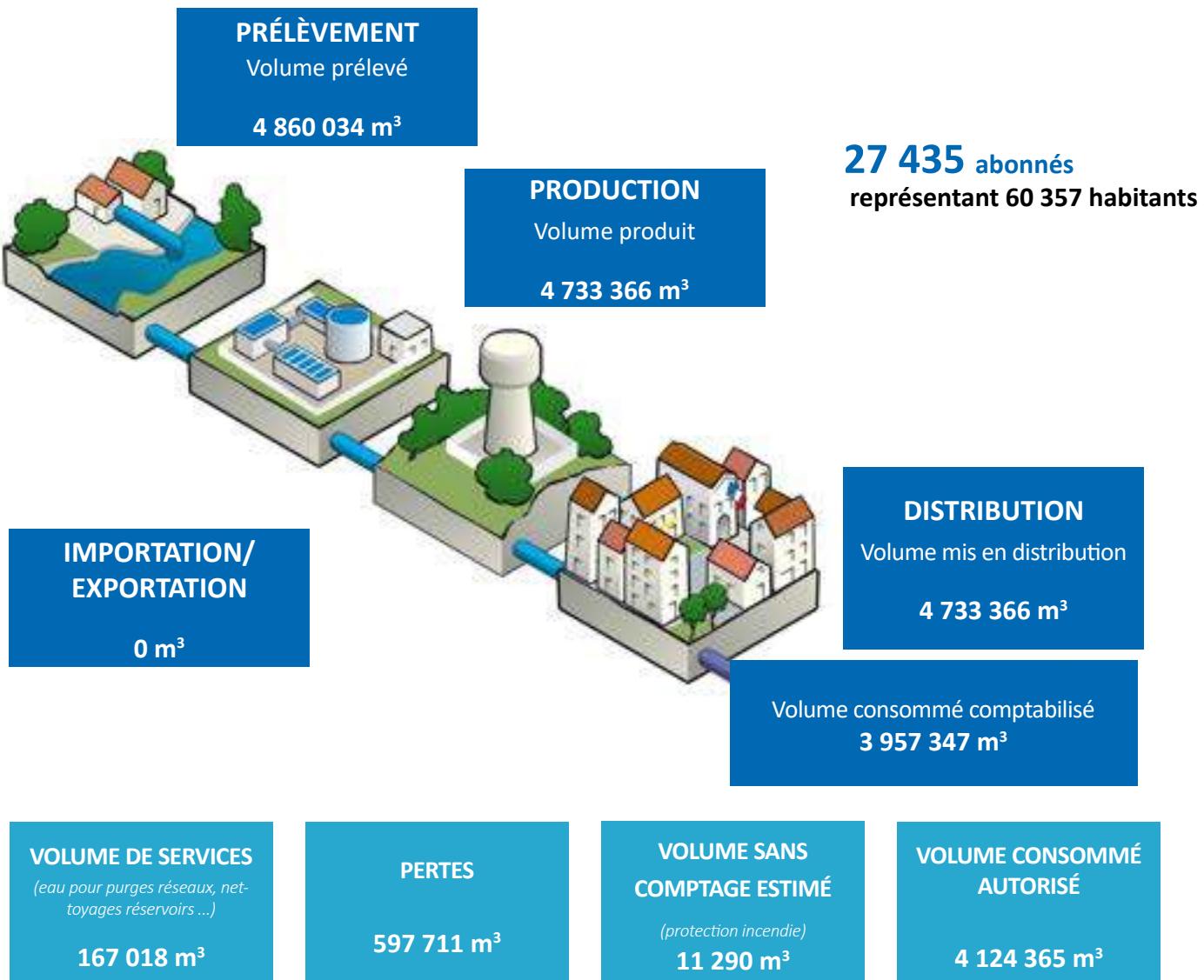
(pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>)

**3.05 € HT / m<sup>3</sup>**

**3.22 € TTC / m<sup>3</sup>**

# DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

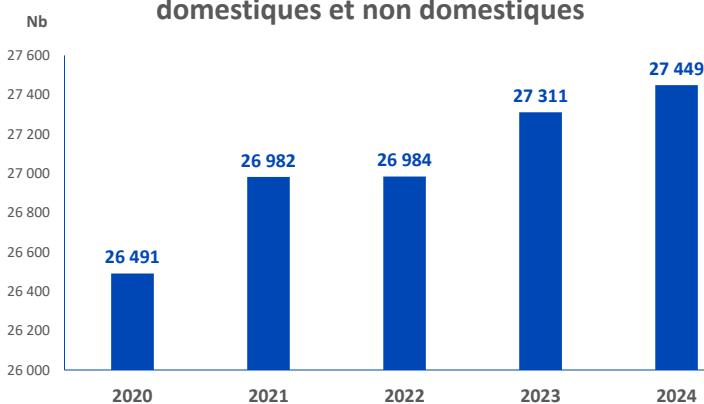
## SYNOPTIQUE GÉNÉRALE EAU POTABLE



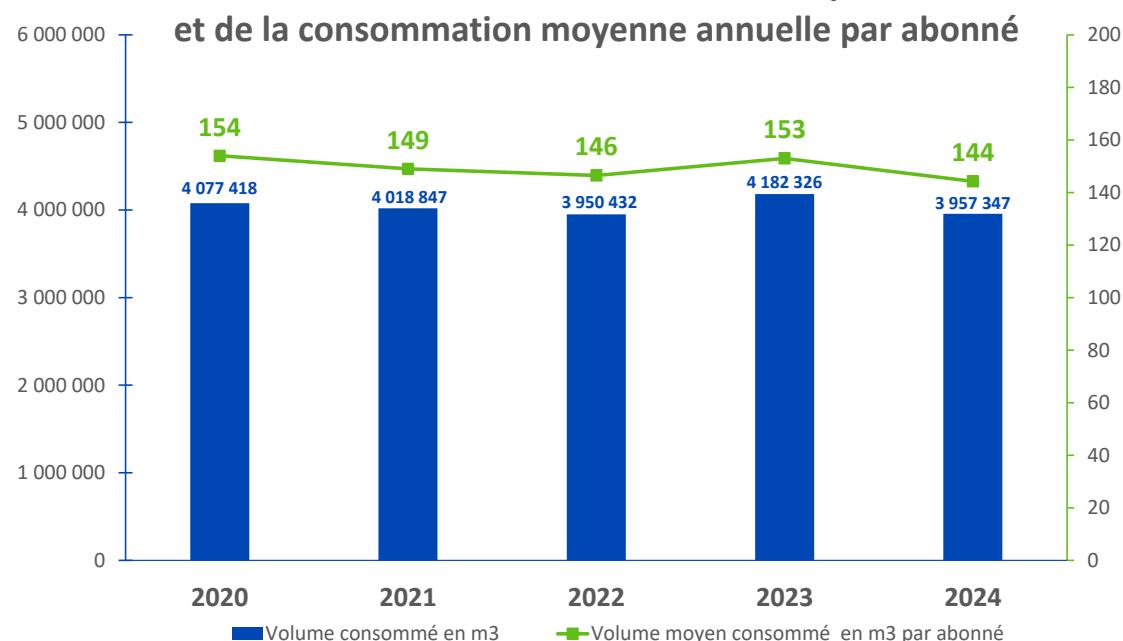
Nombre d'abonnements par commune		2024
Ansouis		496
Beaumont de Pertuis		573
Cabrières d'Aigues		517
Cadenet		2 204
Cucuron		981
Grambois		710
La Bastide des Jourdans		918
La Bastidonne		458
La Motte d'Aigues		794
La Tour d'Aigues		2 148
Lauris		2 040
Mérindol		1 119
Mirabeau		676
Pertuis		10 333
Peypin d'Aigues		333
Puget-sur-Durance		464
Puyvert		371
Saint Martin de la Brasque		469
Sannes		128
Villelaure		1 507
Vitrolles en Luberon		137
<b>TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES</b>		<b>27 435</b>
<b>TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES</b>		<b>14</b>
<b>TOTAL ABONNÉS</b> <b>(Domestiques et non domestiques)</b>		<b>27 449</b>



Evolution du nombre d'abonnements domestiques et non domestiques



Evolution des volumes consommés comptabilisés et de la consommation moyenne annuelle par abonné



# LA RESSOURCE EN EAU

## DE LA RESSOURCE AU ROBINET

### LE PRÉLÈVEMENT / LA PRODUCTION

#### 3 sites de production

Le territoire du Syndicat Durance Luberon est alimenté en eau potable depuis **trois sites de production dont la ressource principale est la Durance**.

L'**usine du Pont de Durance**, située sur la Commune de Pertuis, est une unité de traitement d'eau de surface de type physico-chimique et bactériologique.

Le **champ de captage de Vidalet**, également situé sur la Commune de Pertuis, est constitué de plusieurs forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.

Le **champ de captage des Iscles**, situé sur la Commune de Mérindol, est constitué de deux forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.



**Ressource souterraine**  
**Champ captant**  
**des Iscles**



**Ressource souterraine**  
**Champ captant**  
**Vidalet**

**Ressource superficielle**  
**Station de traitement**  
**Pont de Durance**

Site de production

Communes alimentées par les 2 sites de production de Pertuis

Communes alimentées par le site de production de Mérindol

### A NOTER

#### Une distribution sécurisée

Grâce à un maillage du réseau, les communes alimentées depuis le site de Mérindol peuvent, en cas de problème être desservies depuis Pertuis.

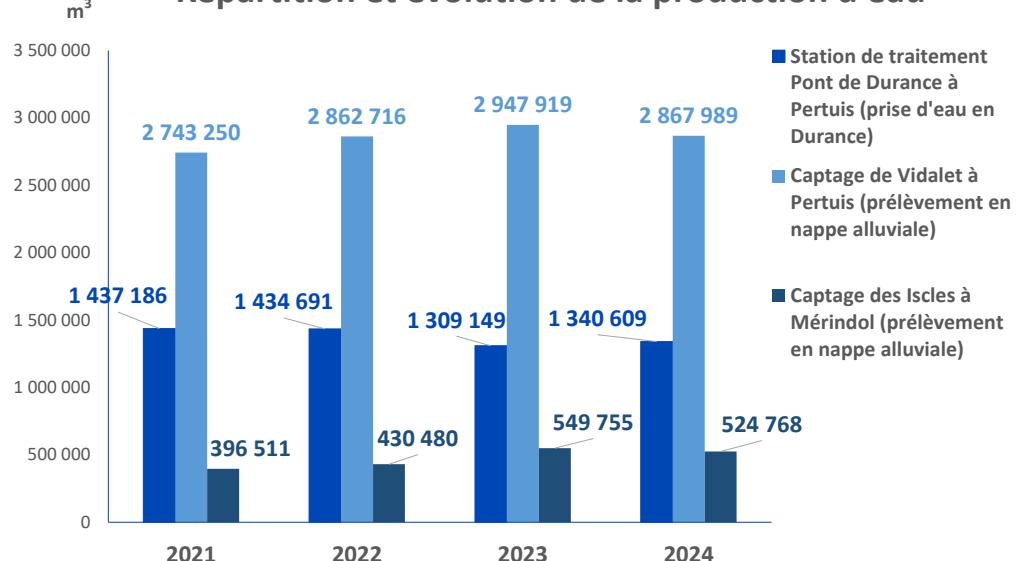
Point de prélèvement	Volume autorisé	
	en m <sup>3</sup> /j	en m <sup>3</sup> /h
Station de traitement Pont de Durance à Pertuis	4 500 000 m <sup>3</sup> par an	720
Captage de Vidalet à Pertuis	13 200 m <sup>3</sup> /j	550
Captage des Iscles à Mérindol	1 650 m <sup>3</sup> /j	150

Volume prélevé eau brute (en m <sup>3</sup> ) du 01/01/N au 31/12/N	2021	2022	2023	2024
Station de traitement Pont de Durance	1 703 808	1 629 230	1 487 416	1 467 277
Captage de Vidalet	2 675 325	2 842 880	2 947 919	2 867 989
Captage des Iscles	395 447	437 487	549 755	524 768
<b>TOTAL</b>	<b>4 774 580</b>	<b>4 909 597</b>	<b>4 985 090</b>	<b>4 860 034</b>

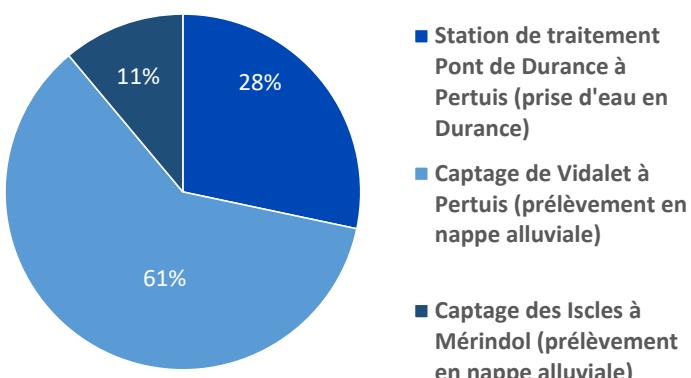
Volume produit (en m <sup>3</sup> ) du 01/01/N au 31/12/N	2021	2022	2023	2024
Station de traitement Pont de Durance	1 437 186	1 527 049	1 309 149	1 340 609
Captage de Vidalet	2 743 250	2 842 880	2 947 919	2 867 989
Captage des Iscles	396 511	437 487	549 755	524 768
<b>TOTAL</b>	<b>4 576 947</b>	<b>4 807 416</b>	<b>4 806 823</b>	<b>4 733 366</b>

De par leur conception, les 2 champs captant n'ont pas de perte d'eau. Ainsi, le volume prélevé est identique au volume produit. En revanche, l'usine de production de Pont de Durance requiert une perte d'eau de l'ordre de 5% du volume prélevé en raison du process du site (lavage, purges, décanteurs....).

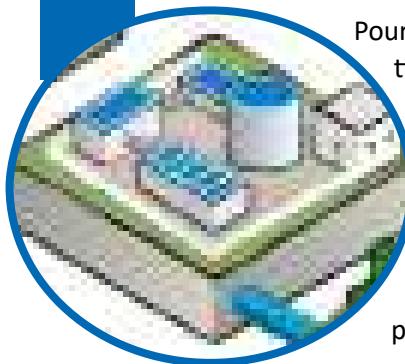
### Répartition et évolution de la production d'eau



### Répartition de la production d'eau



## LE TRAITEMENT - LA POTABILISATION



Pour être rendue potable, l'eau brute prélevée doit subir un traitement complet pour garantir les qualités sanitaires et préserver la santé humaine.

### Usine Pont de Durance

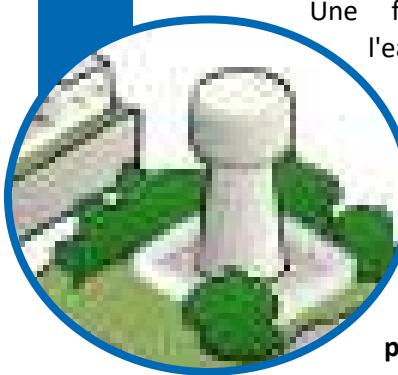
L'eau prélevée directement dans le lit de la Durance est ainsi traitée à l'usine Pont de Durance à Pertuis et passe par différentes étapes de potabilisation. Le traitement de l'eau brute, avant mise à disposition, est de type physico-chimique et bactériologique et comporte les étapes suivantes : dégrillage, pré-ozonation, charbon actif, décantation par coagulation/flocculation/ filtre sur sable/ozonation/chloration.

### Champs Captant de Mérindol et Pertuis

L'eau prélevée dans les 2 champs captant est naturellement de bonne qualité de par son origine souterraine et nécessite une simple chloration avant sa mise à distribution.

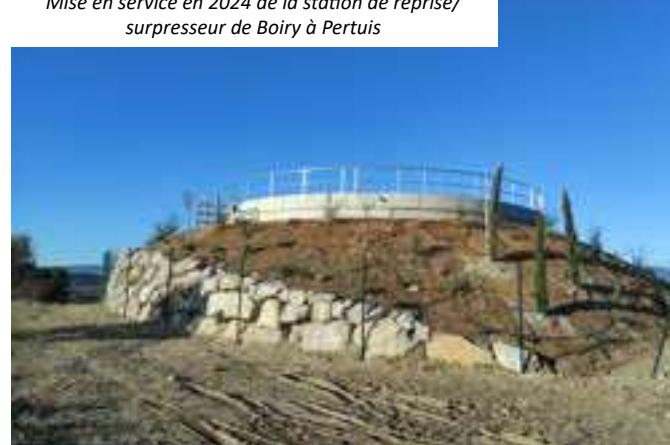
	2021	2022	2023	2024
<b>Eau traitée (en m<sup>3</sup>) du 01/01/N au 31/12/N</b>	4 622 370	4 727 887	4 706 293	4 733 633

## LE STOCKAGE

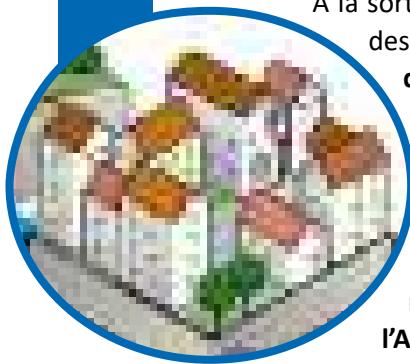


Une fois prélevée et traitée, l'eau s'achemine à travers **19 réservoirs et 17 stations de pompage** installés sur des points stratégiques afin d'assurer une alimentation continue en eau potable et de garantir une pression minimale en tout point du réseau.

*Mise en service en 2024 de la station de reprise/  
surpresseur de Boiry à Pertuis*



## LA DISTRIBUTION



A la sortie de l'usine de traitement et des 2 champs captant, l'eau produite est acheminée à travers **716.78 km** de canalisation et alimente **27 435 abonnés**. L'eau distribuée est une eau de qualité répondant en tout point aux exigences réglementaires établies par l'Agence Régionale de la Santé.

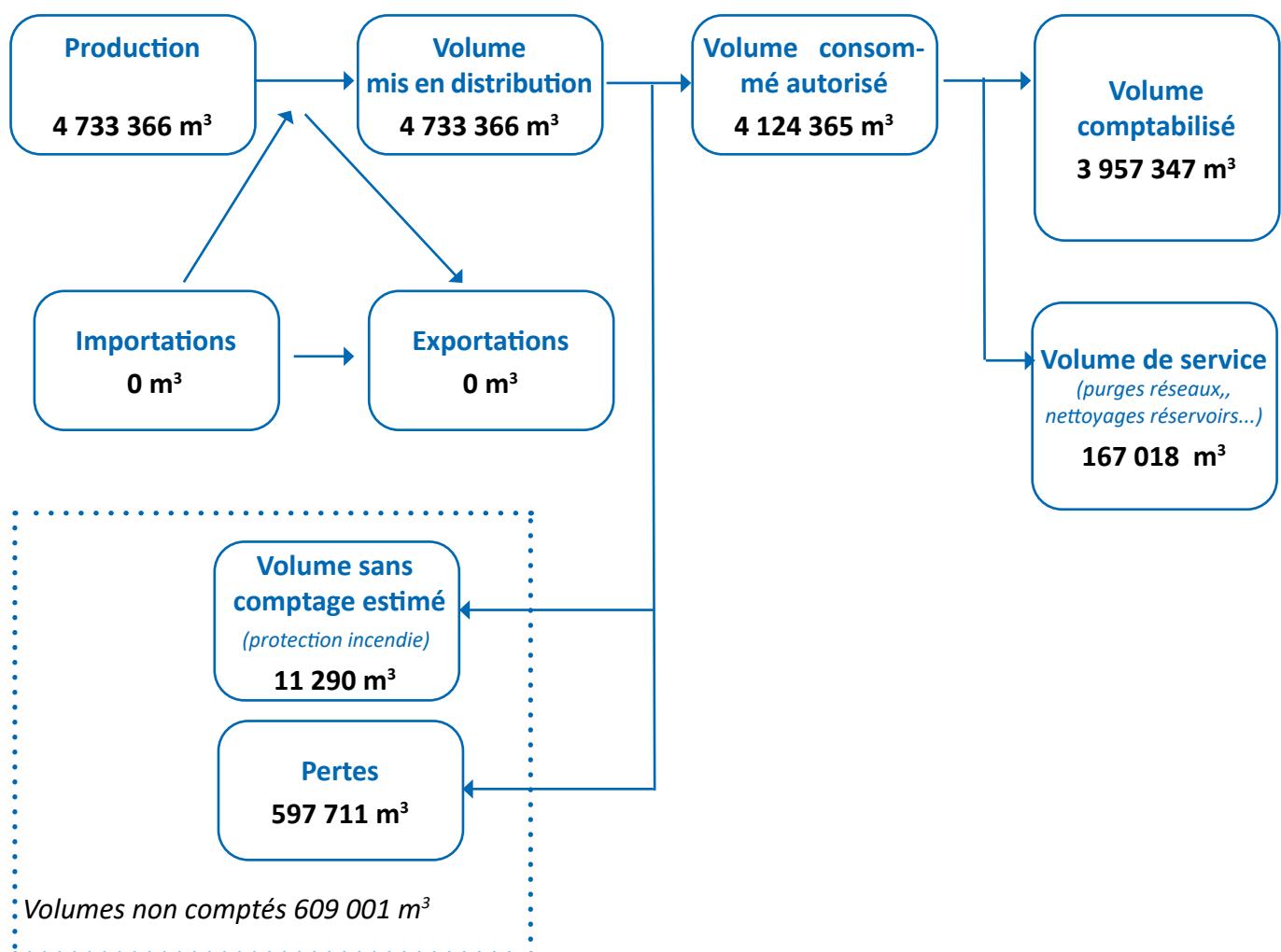


**Volume mis en distribution et vendu (en m<sup>3</sup>)  
du 01/04/N-1 au 31/3/N\***

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Volume produit</b>	4 576 947	4 807 416	4 806 823	<b>4 733 366</b>
<b>Volume mis en distribution</b>	4 576 947	4 807 416	4 806 823	<b>4 733 366</b>
<b>Volume consommé comptabilisé aux abonnés domestiques</b>	4 012 309	3 922 563	4 156 632	<b>3 936 513</b>
<b>Volume consommé comptabilisé aux abonnés non domestiques</b>	6 538	27 869	25 694	<b>20 834</b>
<b>Volume total consommé comptabilisé aux abonnés</b>	4 018 847	3 950 432	4 182 326	<b>3 957 347</b>

La relève des compteurs d'eau étant lissée sur une année civile, les volumes de distribution et consommation ci-dessus sont calculés sur la période du 1er avril de l'année 2024 au 31 mars de l'année 2025.

**Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau en 2024**



# PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES CAPTAGES

La préservation de la ressource en eau est un enjeu sanitaire et environnemental.

## Mise en place des périmètres de protection

Du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné, le Syndicat Durance Luberon gère les trois grandes étapes : le captage, la potabilisation et la distribution d'une eau potable conforme aux normes en vigueur.

La qualité de l'eau est certes un enjeu sanitaire mais elle répond également à un enjeu environnemental et elle est intrinsèquement liée à la protection de la ressource.

**L'objectif est donc de prélever une eau brute de meilleure qualité et de préserver les sites de captage.**

L'eau captée du Syndicat Durance Luberon provient essentiellement de **la nappe d'accompagnement de la Durance (70%)**, à partir de puits ou forages situés entre 10 et 15 m de profondeur ainsi que **des eaux superficielles prélevées directement dans le lit de la Durance (30%)**.

Chaque ressource fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité publique (DUP) pris par le Préfet précisant les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection du captage.

Afin d'assurer la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, **des périmètres de protection immédiate et rapprochée** sont mis en place sur chaque site de captage d'eau afin d'assurer la préservation de la ressource et réduire ainsi les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource.

L'indicateur "indice d'avancement de la protection de la ressource en eau" traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles de protection du ou des points dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.



## INDICATEUR DE PERFORMANCE

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indicateur de performance Ref. : P108.3

	2021	2022	2023	2024
Captage de Vidalet	80	80	80	80
Captage des Iscles	80	80	80	80
Usine Pont de Durance	60	60	60	60
Indice consolidé	74.2	74.20	74.20	74.20

**L'eau provient :**

**70%**

**d'eau prélevée dans les nappes alluviales**

**30%**

**d'eau de surface prélevée dans la Durance**

## QUELQUES DÉFINITIONS

### ◆ Le périmètre de protection immédiate

Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à la collectivité publique. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

### ◆ Le périmètre de protection rapprochée

Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage. Les activités interdites sont mentionnées dans l'arrêté préfectoral du site.

## Le Syndicat Durance Luberon engagé pour la préservation de la ressource à travers des partenariats

### Un partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural)

Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon a établi un partenariat avec la SAFER pour mettre en place une veille foncière autour des périmètres de protection de captages.

### Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Depuis 2014, le Syndicat Durance Luberon mène des actions préventives auprès des acteurs agricoles et non agricoles situées à proximité des sites de captage. Ces actions se traduisent par un renforcement des échanges et de la communication auprès de l'ensemble de ces acteurs par :

- ◆ la mise en place d'une personne référente sur chaque site
- ◆ un accompagnement technique
- ◆ un suivi rigoureux réalisé annuellement auprès de chaque agriculteur

### Un partenariat avec la Fédération de Pêche depuis 32 ans

En 2024, le Syndicat célèbre son partenariat et son engagement pour la protection des milieux aquatiques de la Durance en soutenant pour la 32<sup>ème</sup> édition l'Opération départementale des Rivières propres organisée par l'association agréée de pêche de Pertuis ainsi que les amicales de Villegaure, Cadenet et Lauris.

*«Notre soutien depuis 32 ans à la journée des Rivières Propres est le reflet de notre engagement pour la préservation de notre patrimoine commun, celle de la ressource et de la biodiversité du territoire » souligne Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon*



La 32<sup>ème</sup> édition a eu lieu le 10 Février 2024

# LA QUALITÉ DE L'EAU

## FOURNIR UNE EAU DE QUALITÉ

**Le Syndicat Durance Luberon s'engage à fournir une eau de bonne qualité au robinet de chaque consommateur du territoire.**

### Distribuer une eau potable de qualité

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés de France. Elle fait l'objet d'une surveillance constante et de contrôles rigoureux, depuis son origine jusqu'à l'arrivée au domicile de l'abonné. La vérification de la qualité de l'eau du robinet est assurée par l'Agence Régionale de la Santé qui fixe le programme annuel d'analyses et effectue les prélèvements par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé. La qualité de l'eau est évaluée par rapport à des exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour une soixantaine de paramètres bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques.



### Auto-contrôles

Parallèlement aux contrôles réglementaires réalisés sous la responsabilité de l'ARS, le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau.

### Les résultats de la qualité de l'eau en toute transparence

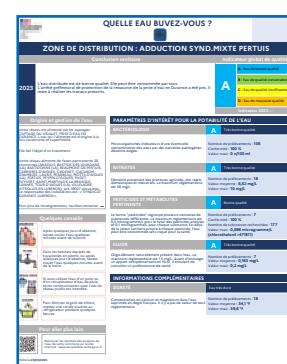
L'ARS réalise chaque année une fiche sur la qualité de l'eau du robinet que le Syndicat Durance Luberon joint avec les factures d'eau adressées aux abonnés.

Cette synthèse reprend les données issues du contrôle sanitaire. 4 classes de qualité (A, B, C et D) sont dorénavant définies selon une méthodologie nationale, chacune associée à une lettre et une couleur, ainsi qu'un message type correspondant qui qualifie la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

**En 2024, l'indicateur global pour la qualité sanitaire de l'eau distribuée par le Syndicat Durance Luberon est A = eau de bonne qualité.**

### NOUVEAU FORMAT DE L'INFOFACTURE !

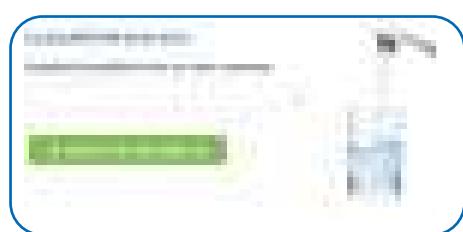
En 2024, la forme de la fiche informative réalisée par l'ARS a évolué. Elle intègre un indicateur global annuel sur la qualité de l'eau distribuée afin d'améliorer l'accessibilité et la compréhension de l'information sur la qualité de l'eau par la population.



### Tout savoir sur la qualité de l'eau distribuée dans votre commune :

Sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Ou sur notre site internet : [www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr)





## Une eau 100% conforme et rigoureusement contrôlée

Dans le cadre du contrôle réglementaire, l'ARS de Vaucluse a procédé au titre de l'année 2024 à **254 contrôles**, 131 sur les paramètres physico-chimiques et 123 sur les paramètres microbiologiques.

Parallèlement à ce contrôle, le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau. Cela représente **1135 analyses supplémentaires** au titre de l'année 2024, 508 sur les paramètres physico-chimiques et 627 sur les paramètres biologiques. A cela s'ajoutent également **1868 contrôles effectués sur les points de chloration**.

### Dureté de l'eau, le savez-vous ?

Au regard de la spécificité des sols dans notre région, l'eau distribuée est calcaire, c'est à dire qu'elle est riche en calcium et magnésium. La dureté de la ressource en eau est affichée dans la fiche de l'ARS transmise avec la facture. Vous pouvez également retrouver la dureté de l'eau sur votre commune sur notre site internet.

## Une vigilance accrue des PFAS et métabolites de pesticides

En raison des progrès technologiques, la liste des polluants recherchés présents dans l'eau du robinet est de plus en plus exhaustive et affinée.

Depuis 2023, en prévision de l'évolution réglementaire sanitaire, le Syndicat a anticipé la réglementation européenne qui va se durcir en 2026 concernant la recherche de PFAS dans l'eau potable lors du contrôle sanitaire par l'ARS. Aussi, le Syndicat s'est doté d'un programme d'autosurveillance et effectue ainsi des contrôles notamment sur les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), Cryptosporidium, Métabolite de Chlorotalonil. **Les résultats attestent que l'eau distribuée par le Syndicat répond aux limites réglementaires fixées pour ces nouvelles substances.**

### Conformité bactériologique

Indicateur de performance Ref. : P101.1

2024

Nombre de prélèvements bactériologiques effectués

123

Nombre de non-conformités bactériologiques

0

Taux de conformité

100

### Conformité Physico-chimique

Indicateur de performance Ref. : P102.1

2024

Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués

131

Nombre de non-conformités physico-chimiques

0

Taux de conformité

100

## La qualité de l'eau, une priorité

Sur simple appel téléphonique ou via le site internet du Syndicat Durance Luberon, les abonnés peuvent signaler et informer le Syndicat Durance Luberon en cas d'insatisfaction ou anomalie constatée sur l'eau distribuée. La demande est prise en charge dans les plus brefs délais par un technicien qualifié.



# LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

## INFORMER LES ABONNÉS A L'AVANCE D'UNE COUPURE OU D'UNE RESTRICTION D'EAU

En sa qualité d'exploitant du réseau, le Syndicat Durance Luberon, peut être amené à réaliser des travaux nécessitant une interruption ou une restriction de service.

### Coupures programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau programmée, les usagers concernés sont informés au moins 48 heures à l'avance, selon le cas via :

- ◆ une distribution d'un avis de coupure dans la boîte aux lettres
- ◆ un affichage en mairie
- ◆ une information sur le site internet [www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr)
- ◆ une information sur la page Facebook du Syndicat Durance Luberon
- ◆ une information par voie de presse

### Coupures non programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau non programmée comme lors d'une casse importante sur le réseau, les équipes du Syndicat Durance Luberon se mobilisent et mettent tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais. Afin que les abonnés puissent être alertés, l'information est mise en ligne sur le site internet et la page Facebook du Syndicat Durance Luberon.

Les services sont très attentifs à recenser rigoureusement ces coupures d'eau non programmées pour améliorer la qualité de distribution du réseau.

**Ainsi, au cours de l'année 2024, 36 coupures ont été compensées. Elles ont impacté 762 abonnés.**



Septembre 2024

*Intervention suite à une rupture de canalisation sur le réseau d'eau potable située entre Cadenet et Villelaure*

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux d'occurrence des interruptions		2021	2022	2023	2024
	Indicateur de performance Ref. : P151.1					
Nombre de coupures			35	30	31	<b>36</b>
Nombre d'abonnés concernés			1 835	2 030	765	<b>762</b>
Taux			1.30	1.11	1.14	<b>1.31</b>

## A NOTER

Le nombre de coupure est différent du nombre de casses car certaines réparations sont réalisées sans interruption de service. **Le faible nombre de coupures s'explique par le travail réalisé au quotidien en matière d'amélioration, le renouvellement et l'entretien des réseaux**, notamment par l'ajout de nouvelles vannes de sectionnement ou le remplacement de vannes vétustes. Ce matériel permet de limiter les tronçons impactés par des casses en permettant de les isoler facilement.



## OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

**L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.**

### Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistré dans le logiciel de gestion des abonnés.

En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des tarifs, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

## INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de réclamation écrites Indicateur de performance Ref. : P151.1	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations	44	47	53	46
Taux	1.63	1.74	1.94	1.68

### Garantir une mise en eau dans un délai maximal de 72H (hors week-end et jour férié)

Le Syndicat Durance Luberon s'engage sur un délai maximal de 72 heures pour :

- l'ouverture d'un branchement neuf (hors délais de réalisation des travaux)
- la remise en eau d'un branchement existant (après signature de la demande d'abonnement)

## INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements Indicateur de performance Ref. : P152.1	2021	2022	2023	2024
Branchements neufs	100	100	100	100
Mise en eau d'un branchement existant	100	100	100	100

# LA GESTION DU PATRIMOINE

## LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PATRIMOINE :

La politique de gestion du patrimoine mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon se définit à travers 4 objectifs :

- 1) **Connaître, sécuriser le patrimoine et mettre en œuvre une politique de maintenance** pour suivre son état tout au long de son cycle de vie.
- 2) **Améliorer la performance du service** en luttant contre les fuites, en entretenant, et réhabilitant les ouvrages et équipements, dans le but de garantir la continuité des services d'eau et d'assainissement, d'assurer la qualité sanitaire de l'eau et de préserver l'environnement.
- 3) **Développer et moderniser le patrimoine**, au regard des besoins techniques, des exigences réglementaires, du développement futur et des aménagements du territoire, en optimisant : le programme de renouvellement des infrastructures (réseau, réservoirs...), les priorités d'investissements pour les extensions.
- 4) **Garantir une capacité financière suffisante** pour investir tout en maîtrisant l'évolution du prix de l'eau.



### 2024 CHIFFRES CLES

Le patrimoine du service d'eau potable du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

**1 usine de production et de traitement**

**2 forages exploités**

**19 réservoirs au sol**

**17 stations de pompage et surpresseurs**

**716.78 km de réseau classé dans la catégorie de type semi-rural**

**147 instruments de sectorisation mis en place sur le réseau pour contrôler et suivre les volumes distribués**

### Classification d'un réseau

	Rural	Semi-rural	Urbain	Syndicat Durance Luberon
Densité d'abonnés (abonnés/km)	< 25	Entre 25 et 50	> 50	<b>38.28</b>
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	< 15	Entre 15 et 30	> 30	<b>15.81</b>
Densité d'habitants (hab/km <sup>2</sup> )	< 110	Entre 110 et 180	> 180	<b>114.34</b>

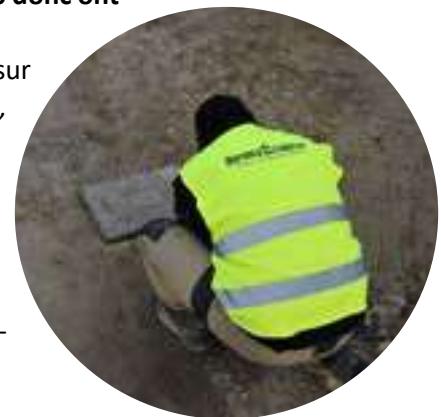
# CONNAÎTRE LE PATRIMOINE

**La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.**

**Sur les 716.78 km du réseau du Syndicat Durance Luberon, 5.6% sont antérieurs à 1960 donc ont plus de 50 ans.**

Les réseaux sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (*âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements*) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

**Pour gagner en réactivité et en efficacité et faciliter le repérage des réseaux sur le terrain, les agents de terrain disposent de tablettes numériques** permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique.



INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Indicateur de performance Ref. : P103.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux	15	15
PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	28
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	45
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>88</b>

*Cet indicateur est susceptible d'évoluer suite à la révision du schéma directeur d'eau potable*

## Une gestion, un suivi et une instruction dématérialisée des dossiers d'urbanisme

Depuis 2022, afin de répondre aux évolutions réglementaires, le Syndicat Durance Luberon traite de façon dématérialisée via un logiciel tous les types de dossiers de demandes d'urbanisme.

Il est connecté à PLAT'AU, PLATEforme des Autorisations d'Urbanisme, la plateforme d'échange et de partage développée par l'Etat pour tous les dossiers d'urbanisme.

**En 2024, 367 dossiers d'autorisations d'urbanisme ont été instruits** par les services du Syndicat Durance Luberon pour étudier les possibilités de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement.



# LES BONNES PRATIQUES DU SYNDICAT DURANCE LUBERON POUR RÉDUIRE EFFICACEMENT LES PERTES EN EAU

Depuis, plus de 20 ans, le Syndicat Durance Luberon, dans le cadre de sa politique de préservation de la ressource, mène une politique active pour réduire les pertes d'eau sur le réseau et optimiser ainsi son rendement.

La lutte contre les fuites d'eau mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon vise à :

- ◆ réduire le volume prélevé dans le milieu naturel et préserver ainsi la ressource
- ◆ réduire les dépenses de fonctionnement liés à la production et à la distribution de l'eau (*consommation d'énergie, produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau...*)
- ◆ diminuer le nombre d'interruptions de service et améliorer la qualité de service
- ◆ optimiser les investissements sur les ouvrages de production et de distribution



Réparation d'une fuite sur le réseau

2024

## CHIFFRES CLES

**4 733 366 m<sup>3</sup>**  
mis en distribution

**3 957 347 m<sup>3</sup>**  
consommés par les abonnés  
Soit 8.36 litres sur 10 litres produits arrivent au robinet du consommateur

**167 018 m<sup>3</sup>**  
consommés pour les besoins de service

**609 001 m<sup>3</sup>**  
ont été perdus  
(Soit 12.8 % de l'eau distribuée)

**87.4 %**  
de rendement de réseau

## Les objectifs de performance

### Rendement de réseau

Estimer le rendement du réseau de distribution permet d'évaluer sa qualité et son bon fonctionnement. Cet indicateur correspond à un bilan d'eau représentatif des consommations. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

En 2024, cet indicateur de performance s'élève à 87.4 % sur le périmètre du Syndicat Durance Luberon. Ce résultat est très satisfaisant et supérieur aux exigences du seuil minimal de rendement de distribution de 67.99% fixé par le décret "Fuites" du 27 janvier 2012.

Rendement de réseau	2021	2022	2023	2024
Indicateur de performance Ref. : P104.3				
<b>Rendement</b>				
<b>CALCUL</b> [Volume consommé autorisé (abonnés + besoins du service)+volume exporté]/[volume produit + volume importé]	89.70	84	89	<b>87.4</b>
<b>Indice linéaire de consommation</b> [m <sup>3</sup> /jour/km]	15.87	15.58	16.42	<b>15.81</b>
<b>CALCUL</b> (Volume comptabilisé + volume sans comptage + volume de service + volume exporté) / Longueur du réseau / 365				



Instrument de sectorisation

## Indice Linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'évaluer en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Indice linéaire des volumes non comptés	2021	2022	2023	2024
Indicateur de performance Ref. : P105.3				
<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b> [m <sup>3</sup> /jour/km]	2.20	3.30	2.40	<b>3.00</b>
<b>CALCUL</b> [Volume mis en distribution - volume comptabilisé (abonnés)] / Longueur du réseau / 365				

## Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

Indice linéaire des pertes en réseau	2021	2022	2023	2024
Indicateur de performance Ref. : P106.3				
<b>Indice linéaire des pertes en réseau</b> [m <sup>3</sup> /jour/km]				
<b>CALCUL</b> [Volume mis en distribution - volume comptabilisé - volume sans comptage - besoin du service)] / Longueur du réseau / 365	1.82	3.00	2.03	<b>2.30</b>

## Une traque des fuites efficace

Pour réduire les prélèvements sur la ressource et gérer la distribution de l'eau potable de façon efficace, le Syndicat Durance Luberon a entrepris une démarche volontaire depuis 2006 en établissant un plan d'actions en matière de recherche et de réparations des fuites ainsi qu'en matière de renouvellement de réseau.



### Mise en place d'une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et leurs réparations.

Pour permettre une surveillance quotidienne du réseau et son suivi, une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et à leurs réparations a été mise en place.

### Mise en place d'une supervision rigoureuse et performante

La supervision permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, débitmètres, compteurs...) transmettent leurs données au système permettant ainsi de piloter à distance les équipements. Chaque équipement fait l'objet d'une surveillance en continue et de multiples paramètres sont contrôlés et définis, en alarme prioritaire ou non prioritaire en cas de défaut.

**La supervision est outil stratégique d'optimisation du service de l'eau permettant d'assurer le suivi, le diagnostic en temps réel et de rendre possible une intervention rapide pour réduire les pertes en eau.**

## Mise en place de la sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes distribués. Chaque secteur est équipé de compteurs mesurant les volumes. Les données recueillies grâce à ces outils sont transmises à la supervision et aident à l'identification des secteurs défaillants. Un bilan des volumes journaliers et des volumes nocturnes est ainsi établi quotidiennement, et en cas de consommation anormale, des investigations sont menées pour détecter une éventuelle fuite sur le secteur concerné. Des campagnes de recherche de fuites sont également menées par la pose d'enregistreurs sur le réseau. Ces appareils visent à écouter les bruits et à détecter les défaillances sur les ouvrages.

## Mise en place de la télérelève

S'inscrivant dans le cadre de la préservation et de la sécurisation de la ressource, la télérelève permettra de suivre en temps réel la consommation des abonnés et de pouvoir la synchroniser avec les volumes mis en distribution sur le réseau. Cette synchronisation vise à alerter des dysfonctionnements (fuite sur le réseau et/ou fuite chez l'abonné) et ainsi minimiser les pertes en eau par une meilleure réactivité et un meilleur suivi du ratio volume distribué et volume consommé par secteur. **Le déploiement de la télérelève**, débuté en novembre 2022 sur la commune pilote de la Bastidonne, s'est poursuivi en 2024 sur les communes de Cabrières d'Aigues, la Bastide des Jourdans, Mérindol, la Motte d'Aigues, la Tour d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes et Vitrolles en Luberon.



Poser d'un compteur télérelevé

**16 communes équipées en télérelève**  
dont 8 communes équipées en 2024

## REPÉRER LES FUITES:

### Quelle est la différence entre réseaux cassants et réseaux fuyards ?

Un **réseau cassant** se traduit par une baisse immédiate de pression voire une interruption de service.

Un **réseau fuyard** sont des fuites difficilement détectables, par exemple lorsque l'eau s'infiltra dans le sol, et exige davantage d'investigations



Réseau cassant

## Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'eau potable, la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées pour répondre aux évolutions du territoire. **En 2024, il a été renouvelé le marché à bons de commande. Les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes de la Bastide des Jourdans, Cadenet, Cucuron, Lauris, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, La Tour d'Aigues, Pertuis et Villelaure .**

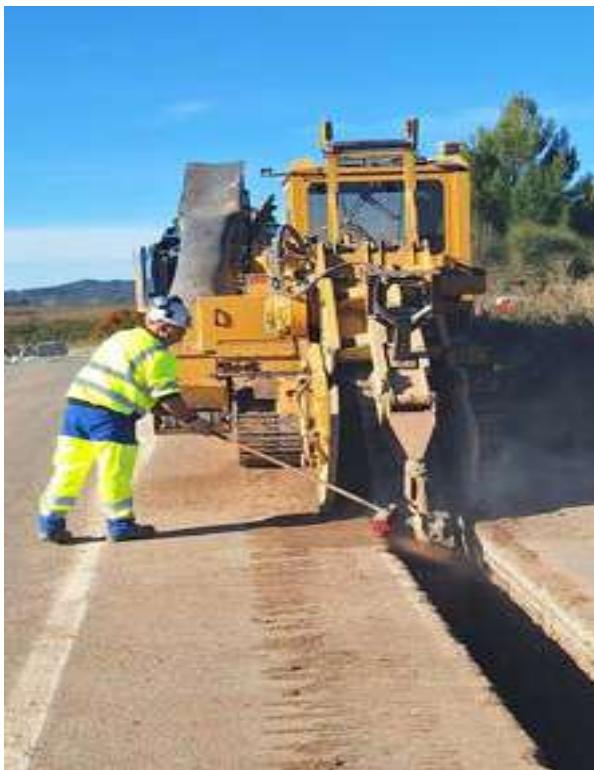
INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	2020	2021	2022	2023	2024
	Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice	1.595	1.680	1.650	3.154	<b>3.07</b>
	CALCUL Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x	0.34	0.33	0.32	0.36	<b>0.31</b>

Branchements en plomb	2022	2023	2024
Nombre de branchements en plomb renouvelés dans le cadre d'un marché	64	156	<b>159</b>
Nombre de branchements en plomb renouvelés dans le cadre de la Régie	38	53	<b>79</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>232</b>	<b>259</b>
Nombre de branchements en plombs estimés, restants en fin d'année	1074	842	<b>583</b>



Reprise d'un branchement en plomb

## Quelques illustrations de chantiers de renouvellement de réseaux d'eau potable réalisés en 2024



Route de Vitrolles RD 216 - Commune La Bastide des Jourdans  
Renouvellement de 400 mètres de canalisations d'eau potable



Rues Victor Hugo et Danton - Commune de Cadenet  
Renouvellement de 240 mètres de canalisations d'eau potable



RD Route de Saint Martin de la Brasque - Commune de Peypin d'Aigues  
Renouvellement de 600 mètres de canalisations d'eau potable



Avenue Maréchal Leclerc - Commune de Pertuis  
Renouvellement de 430 mètres de canalisations d'eau potable

# EXPLOITER DURABLEMENT LES OUVRAGES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Pour améliorer et maintenir la performance du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Un déficit d'entretien a pour conséquence une augmentation des pertes d'eau.

## Les canalisations

Les interventions menées par les agents du Syndicat Durance Luberon sont planifiées de façon à limiter les gênes pour les abonnés ou pour l'environnement (exemple : les perturbations du trafic routier sont prises en compte)

L'entretien du réseau se traduit par :

- ◆ des réparations de fuite sur le réseau principal
- ◆ des réparations sur les branchements
- ◆ des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements
- ◆ la pose de purge et de vannes de sectionnement sur le réseau
- ◆ le renouvellement de purges et de vannes de sectionnement
- ◆ la mise à niveau des bouches à clé



Réparation d'un branchement eau potable

## 2024 CHIFFRES CLÉS

### Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années

**11.15 km** dont 3.07 km en 2024

### Extension de réseaux

**0.217 Km** en 2024

### Branchements 2024

**159** nouveaux branchements

**182** réparations sur les branchements et déplacements de compteur

**138** interventions (au niveau des compteurs)



## Les réservoirs

Conformément aux obligations inscrites dans le code de la Santé Publique, il est réalisé un nettoyage annuel des réservoirs. Lors de ces travaux de maintenance, le Syndicat Durance Luberon procède à une inspection rigoureuse des ouvrages et établit un diagnostic pour identifier les besoins de réhabilitation en fonction des éventuels problèmes rencontrés.



Réservoir du MotoCross à Pertuis

## Les compteurs

Comme tout appareil de métrologie, les compteurs nécessitent une surveillance car la précision du comptage peut se dégrader avec l'âge. Au fil du temps, les volumes passés sont sous-évalués.

La relève des compteurs sert en premier lieu à facturer aux abonnés leurs consommations d'eau. Puis, les données, une fois collectées, permettent de procéder à des bilans quantitatifs et aux mesures de performance du réseau.

## Les compteurs des abonnés

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service institue des obligations de vérification périodique avec un contrôle ou un renouvellement.

La fréquence de renouvellement a été fixée à 15 ans. Les agents réalisent les renouvellements des compteurs selon cette périodicité. Depuis novembre 2022, le Syndicat a débuté le déploiement de la télérelève et d'ici fin 2025, l'ensemble des compteurs sera équipé de ce nouveau dispositif.

## Les compteurs des forages

L'arrêté du 19 décembre 2011 définit la fréquence de maintenance des compteurs de prélèvement installés sur les forages. La redevance "Agence de l'eau" préservation des ressources en eau est calculée à partir des volumes prélevés.

Ces compteurs doivent être remplacés ou remis à neuf tous les 9 ans ou faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement par un organisme agréé tous les 7 ans.



2024

## CHIFFRES CLES

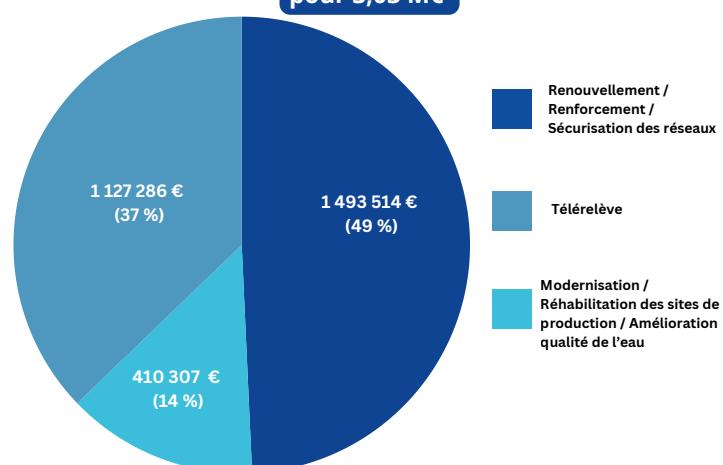
**6 523 compteurs installés**

dont **6403** compteurs télérélèvés et **120** compteurs renouvelés

**80% des compteurs télérélèvés posés**  
représentant **21 063** compteurs télérélèvés posés depuis le début du déploiement en 2022

**11,30 M€ de travaux mandatés en eau potable en 5 ans**  
dont **3,03 M€ en 2024**

Répartition des travaux en eau potable mandatés en 2024 pour 3,03 M€



# LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a poursuivi des travaux d'investissement, d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine.

## ZOOM SUR LA PARTIE PRODUCTION

### Usine de production Pont de Durance à Pertuis



Sécurisation du puits



Nettoyage de l'exutoire de la Durance



Nettoyage du silo à boues

### Site de production Vidalet à Pertuis



Mise en place du groupe de pompage n°4



Mise en sécurité et reprise de la chambre de vannes

## ZOOM SUR LA PARTIE DISTRIBUTION

### Réservoir de Peyre Plate (Mérindol)



Installation d'une pompe doseuse de chlore de secours pour la continuité de mesure

### Réservoir de la Tourrache (Peypin d'Aigues)



Installation d'une vanne de régulation

### Station de reprise/supresseur Boiry (Pertuis)



Mise en service de la station de reprise "Boiry" créée dans le cadre de l'opération "Jas de Beaumont"

## AMÉLIORATION ET SÉCURISATION



Sécurisation des postes de travail (protection collective)

**SERVICE PUBLIC**

**DE L'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**



# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2024 de l'assainissement collectif	65
Données techniques générales et synoptique général assainissement collectif	66

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le suivi des réseaux de collecte	68
Des stations d'épuration performantes	70

## LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Offrir un service de qualité	73
------------------------------	----

## LA GESTION DU PATRIMOINE

Connaître le patrimoine	74
Un parc de stations d'épuration performant	75
Entretenir et renouveler les infrastructures	77
Les réalisations 2024	81

# Les chiffres-clés 2024 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## Usagers

**47 333** Habitants

**21 515** Abonnés

**94.12** Abonnés/km réseau

## 21 communes desservies



## Qualité (sur step > 2000 EH)

**100 %** conformité de collecte

**100 %** conformité des équipements

**99 %** conformité de la performance des ouvrages d'épuration

**100 %** conformité de la performance des équipements d'épuration

## Consommation

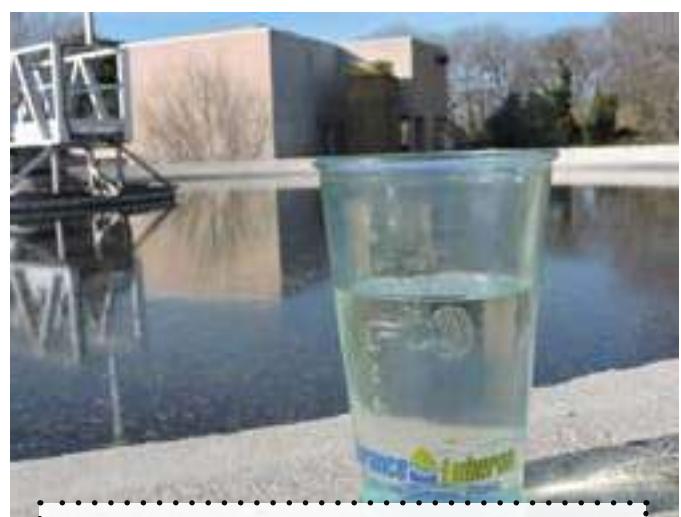
**2 019 200 m<sup>3</sup>** facturés

## Réseau de collecte

**228.58 Km** de réseaux

**0.13 km** de réseaux renouvelés

**1.19 km** de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années



## Collecte et traitement

**16** Déversoirs d'orage

**34** Postes de relevage

**21** Ouvrages en tête d'unité

**25** Stations d'épuration

*dont 6 stations > 2000 EH*

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Prix de l'assainissement collectif**

*(pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>)*

**2.55 € HT / m<sup>3</sup>**

**2.80 € TTC / m<sup>3</sup>**

## Valorisation des boues

**767.60** tonnes de boues produites

**100 %** des boues produites sont évacuées vers des filières de valorisation agréées (compost normalisé)

# DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

## SYNOPTIQUE GÉNÉRALE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### COLLECTE ET TRANSPORT

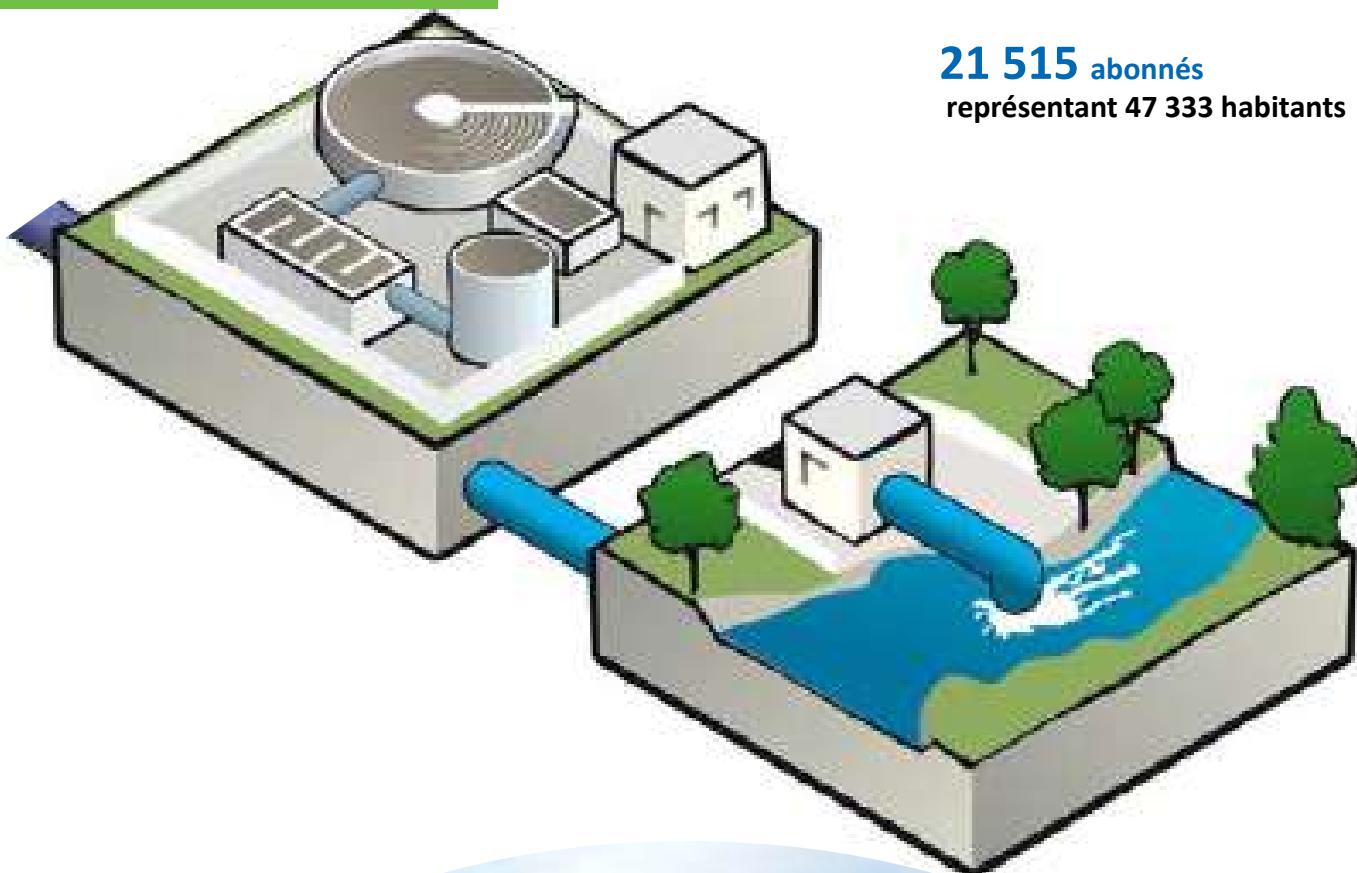
Volume facturé **2 019 200 m<sup>3</sup>**

228.58 km de réseau

### CAPACITÉ TOTALE DE TRAITEMENT DES 25 STATIONS D'ÉPURATION

77 280 EH

**21 515** abonnés  
représentant **47 333** habitants



Nombre d'abonnements par commune	2024
Ansouis	218
Beaumont de Pertuis	374
Cabrières d'Aigues	457
Cadenet	1 749
Cucuron	778
Grambois	303
La Bastide des Jourdans	697
La Bastidonne	394
La Motte d'Aigues	531
La Tour d'Aigues	1 538
Lauris	1 473
Mérindol	651
Mirabeau	516
Pertuis	9 735
Peypin d'Aigues	247
Puget-sur-Durance	35
Puyvert	247
Saint Martin de la Brasque	317
Sannes	51
Villelaure	1 125
Vitrolles-en-Luberon	67
<b>TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES</b>	<b>21 503</b>
<b>TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES</b>	<b>12</b>
<b>TOTAL ABONNÉS</b> (Domestiques et non domestiques)	<b>21 515</b>



Le service public de l'assainissement collectif se compose de :

## 25 stations d'épuration exploitées en régie

- **6 stations d'épuration supérieures à 2000 équivalent habitants (EH)** : Cadenet, Cucuron, La Tour d'Aigues, Lauris village, Pertuis, Villelaure.
- **19 stations d'épuration inférieures à 2000 équivalent habitants (EH)** : Ansouis, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, La Bastidonne St Jean, La Motte d'Aigues, Mérindol, Mirabeau Sud, Peypin d'Aigues Les Dônes, Peypin d'Aigues Fontjoyeuse, Peypin d'Aigues les Roux, Peypin d'Aigues Village, Puget sur Durance, Puyvert, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes, Vitrolles-en Luberon.

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## LE SUIVI DES RÉSEAUX DE COLLECTE

### Le contrôle des déversements des eaux usées industrielles

Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics, doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel. L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues. (article L 1331-10 du Code de la santé publique. Il existe 1 autorisation de déversements d'effluents industriels sur le territoire du Syndicat Durance Luberon.

### La connaissance des rejets au milieu naturel

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

L'investissement réalisé par le Syndicat Durance Luberon sur la mise en place de l'auto-surveillance de tous les réservoirs d'orage (*même ceux non impactés par la réglementation*) et de l'ensemble des réseaux desservant les 21 communes contribue de manière significative à l'amélioration de cet indice.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indicateur de performance Ref. : P255.3			
		2021	2022	2023	2024
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées				
	<b>CALCUL</b>	110	110	110	110
	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement				



Surveillance des systèmes d'assainissement

**16** déversoirs d'orage

**21** déversoirs en tête de station d'épuration

## La conformité réglementaire du réseau de collecte

La conformité de la collecte des effluents est définie en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service pondérés par la charge entrante en DBO5. Il représente l'éventuelle perte de charge (d'effluent) entre son émission et sa réception. Donc, il est révélateur des absences de rejet au milieu naturel par les ouvrages disposés sur le système de collecte de la Commune. Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

**En 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 %.**

*NB : Pour les stations < 200 EH, ces dernières ne sont pas soumises à déclaration. Pour la saisie des données sur l'observatoire de l'eau, si aucune remarque n'est émise par la police de l'eau, ces dernières sont considérées conformes soit 100*

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité de collecte Indicateur de performance Ref. : P203.3	2021	2022	2023	2024
Indice de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU <b>CALCUL</b> Donnée communiquée par la Police de l'Eau	100	100	99	100



Station d'épuration de la Motte d'Aigues

# DES STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANTES

## Les conformités réglementaires des stations d'épuration

L'autosurveillance des stations d'épuration se définit par l'ensemble des moyens de mesures et de contrôles mis en œuvre par l'exploitant pour s'assurer du bon fonctionnement d'un ouvrage épuratoire. L'autosurveillance est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

En 2024, le service auto-surveillance a réalisé :

- 112 bilans réglementaires sur les 6 stations d'épuration de capacité supérieures à 2000 Equivalent-habitants.
- 26 bilans réglementaires sur les 19 stations d'épuration de capacité inférieures à 2000 Equivalent-habitants

## La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.

D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2024 est de 100% pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Conformité des performances des équipements d'épuration	Indicateur de performance Ref. : P254.3	2021	2022	2023	2024
			Indice de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	CALCUL	Donnée communiquée par la Police de l'Eau	100
			99.5	100	100	100

## La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner réglementairement depuis l'exercice 2022 en 2023.

D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2024 est de 100% pour l'ensemble des stations d'épuration du Syndicat Durance Luberon ( à savoir 100 % pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 100% pour les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants )

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Conformité des équipements d'épuration	Indicateur de performance Ref. : P204.3	2021	2022	2023	2024
			Indice de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	CALCUL	Donnée communiquée par la Police de l'Eau	100
			99	99	99	100

## La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner réglementairement depuis l'exercice 2022 en 2023.

**D'après la police de l'eau, la conformité des performances des ouvrages pour 2024 est de 99 % pour l'ensemble des stations d'épuration du Syndicat Durance Luberon ( à savoir 100 % pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 99 % les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants )**

### INDICATEUR DE PERFORMANCE

#### Conformité des performances des ouvrages

Indicateur de performance Ref. : P205.3

Indice de conformité des performances des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Donnée communiquée par la Police de l'Eau

	2021	2022	2023	2024
Indice de conformité des performances des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	99	99	99	99

**138** bilans réglementaires (entrée et sortie) de stations d'épuration réalisés en 2024



Station d'épuration de Vitrolles-en-Luberon

## La valorisation des boues issues des stations d'épuration

Les stations d'épuration produisent des boues lors du traitement des eaux usées, qui doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Les boues liquides des stations qui ne sont pas équipées de ce dispositif sont évacuées vers l'unité de Pertuis, équipée d'une fosse dédiée à ce dépotage.

**En 2024, 767.60 tonnes de boues ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation (compost).**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

### Taux de boues

Indicateur de performance Ref. : P206.3

**Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**

**CALCUL**

Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation

	2021	2022	2023	2024
<b>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation</b>	100	100	100	100
<b>CALCUL</b>				

### 767.60 tonnes de boues

ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation



*Usine de compostage de Mondragon*

# LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

## OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

### Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistrée dans le logiciel de gestion des abonnés.

En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, des factures. (*Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service*).

INDICATEUR DE PERFORMANCE	<b>Taux de réclamation écrites</b> Indicateur de performance Ref. : P258.1	2021	2022	2023	2024
		Nombre de réclamations	44	47	53
	Taux	2.06	2.20	2.47	2.14

### Assurer le suivi des débordements chez l'usager

Le Syndicat Durance Luberon a en charge d'assurer le suivi des débordements chez les usagers dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.

Cet indicateur mesure le nombre d'indemnisations suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privative), rapportés à 1000 habitants desservis.

INDICATEUR DE PERFORMANCE	<b>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</b> Indicateur de performance Ref. : P251.1	2021	2022	2023	2024
		Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	9	5	6
	Taux	0.192	0.107	0.127	0.106

# LA GESTION DU PATRIMOINE

## CONNAITRE LE PATRIMOINE

**La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.**



Comme pour l'eau potable, les réseaux d'assainissement sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Les agents de terrain sont équipés de **tablettes numériques** permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique. **Ce nouvel outil facilite le repérage des réseaux sur le terrain et permet de gagner en réactivité et en efficacité.**

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P202.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
		15	15
PARTIE A : Plan des réseaux		15	15
PARTIE B : Inventaire des réseaux		30	26
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux		75	40
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>81</b>

En 2024, l'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 81 points**. Dans la partie C, l'indicateur VP-260, relatif à la localisation des interventions et travaux, réalisés pour chaque tronçon de réseau est attribué en « Tout ou Rien », soit 0 ou 10 points. Nos plan SIG font l'objet d'un travail quotidien de mise à jour. Toutefois, ces informations ne sont présentes pour l'ensemble des tronçons, ce qui ne permet pas d'attribuer les 10 points supplémentaires. Cet indice est susceptible d'évoluer dans la révision des schémas directeurs d'assainissement.

# UN PARC DE STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANT

Répondre aux exigences réglementaires et environnementales, ainsi qu'aux besoins en assainissement du territoire sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. Grâce à une politique d'investissement volontariste et ambitieuse, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un parc de station d'épuration performant.



## 2024 CHIFFRES CLÉS

Le patrimoine du service d'assainissement du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

**25 stations d'épuration capables de traiter la pollution de 77 280 Équivalent-Habitants (EH)**

- 6 stations d'épuration supérieures à 2000 EH

- 19 stations d'épuration inférieures à 2000 EH

**34 postes de relevage**

**16 déversoirs d'orage**

**21 bassins d'orage**

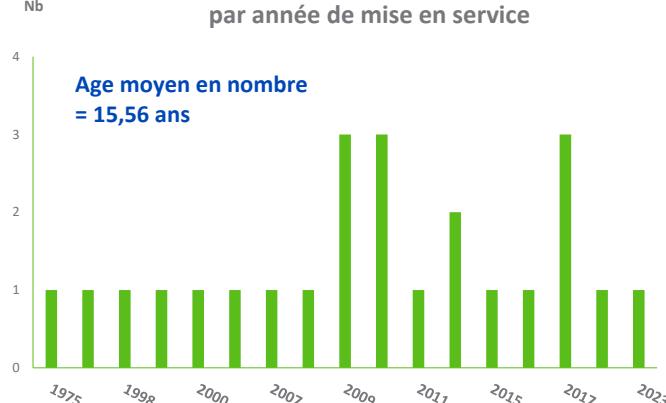
**68 % des stations d'épuration ont moins de 15 ans**

**228.58 km de réseau  
dont 169.29 km de réseau unitaire**

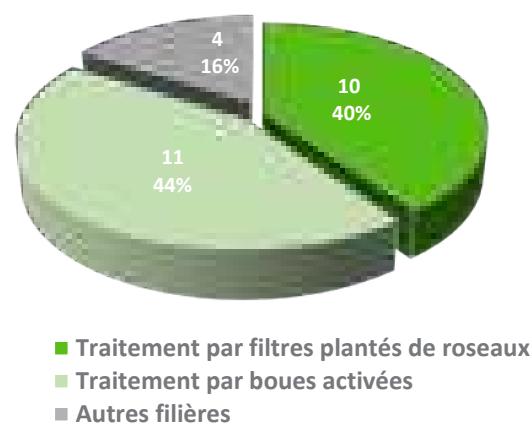
**94.12 abonnés/km**

Stations d'épuration	Capacité en équivalent habitants	Type de station	Année de mise en service
<b>STATIONS D'ÉPURATION &gt; 2000 Equivalent-Habitants</b>			
Cadenet	4 600	Boues activées aération prolongée	2009
Cucuron	2 700	Boues activées aération prolongée	1999
La Tour d'Aigues	6 200	Boues activées aération prolongée	2010
Lauris village	4 500	Boues activées aération prolongée	2010
Pertuis	43 000	Boues activées aération prolongée	2018
Villelaure	2 700	Boues activées aération prolongée	1994
<b>STATIONS D'ÉPURATION &lt; 2000 Equivalent-Habitants</b>			
Ansouis	550	Filtre planté de roseaux	2015
Beaumont de Pertuis	1 300	Traitement biologique boues activées	2012
Cabrières d'Aigues	900	Lit bactérien	2000
Grambois	1 100	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastide des Jourdans	1 500	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastidonne	750	Boues activée aération prolongée	2023
La Bastidonne St Jean	260	Filtre planté de roseaux	2010
La Motte d'Aigues	1 200	Filtre planté de roseaux	2006
Mérindol	1 800	Filtre planté de roseaux	2010
Mirabeau	1 500	Boues activées	2017
Peypin d'Aigues Les Dônes	120	Décantation infiltration	2008
Peypin d'Aigues Fontjoyeuse	180	Boues activées	1975
Peypin d'Aigues Les Roux	100	Décantation primaire - infiltration	2007
Peypin d'Aigues Village	400	Lit bactérien	1998
Puget-sur-Durance	120	Filtre planté de roseaux	2017
Puyvert	600	Boues activées aération prolongée	2009
Saint Martin de la Brasque	800	Filtre planté de roseaux	2011
Sannes	200	Filtre planté de roseaux	2012
Vitrolles	200	Filtre planté de roseaux	2016
<b>TOTAL</b>	<b>77 280</b>		

Nombre de stations d'épuration par année de mise en service



Répartition des stations en nombre et en pourcentage



# ENTREtenir ET RENOUVEler LES INFRASTRUCTURES

Pour améliorer et maintenir le bon fonctionnement du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Une gestion de l'exploitation efficace est essentielle pour ne pas engendrer des coûts d'investissement inutiles.

L'entretien du réseau de collecte se traduit par :

- ◆ des diagnostics sur le réseau avec passage caméra
- ◆ des interventions de débouchages sur les réseaux et branchements
- ◆ des interventions de curages préventifs sur les réseaux et branchements
- ◆ l'entretien des postes de relevage
- ◆ des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements
- ◆ le renouvellement de tampon fonte et de regards de visite



## Les obstructions des réseaux et des branchements

Le service exploitation intervient dès lors que des obstructions sont constatées et signalées sur un réseau ou un branchement.

### 2024 CHIFFRES CLÉS

#### Le réseau de collecte

L'entretien du réseau se traduit par :

**64.007 km de réseaux existants diagnostiqués** avec passage caméra sur les 5 dernières années dont 10.85 km en 2024

**48.88 km de réseau curés en préventif**

**338 interventions de nettoyage des postes de relevage (PR)**

**38 réparations sur branchements et collecteurs**

#### Débouchages des réseaux (hors astreinte) :

- ◆ 24 interventions par des camions hydrocureurs

#### Débouchages des branchements (hors astreinte) :

- ◆ 298 interventions par des camions hydrocureurs
- ◆ 122 débouchages manuels (à la canne ventouse)

#### 19 points noirs recensés

#### Nombre de points noirs du réseau

Indicateur de performance Ref. : P252.2

**Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau**

##### CALCUL

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées x 100

INDICATEUR DE PERFORMANCE	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de points noirs du réseau</b>				
Indicateur de performance Ref. : P252.2	47	24	19	19
<b>Nb/100 km</b>	20.9	10.6	8.3	8.3

## Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'assainissement, la nécessité d'améliorer la collecte des eaux usées sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

**En 2024, les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes de La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Cadenet et Grambois**

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	2020	2021	2022	2023	2024
	Indicateur de performance Ref. : P253.2					
<b>Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice</b>		0.24	0.50	0.29	0.024	<b>0.184</b>
<b>Taux moyen</b>		0.3	0.20	0.17	0.13	<b>0.10</b>

**Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années**

**1.24 km** dont 0.184 km en 2024

**Extension de réseaux**

**0.649 Km** en 2024

**Branchements 2024**

**63** nouveaux branchements



INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	2021	2022	2023	2024
	Indicateur de performance Ref. : P201.1				
<b>Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif</b>		21 736	21 782	22 576	<b>22 499</b>
<b>Taux moyen</b>		98.23	97.97	94.86	<b>95.63</b>



## PFAC : que se cache t-il derrière ces quatre lettres ?

### Qu'est ce que la PFAC ?

La Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été mise en place en 2012, par la loi 2012-354 du 14 mars. Elle a remplacé la Participation pour le raccordement à l'égout (PRE).

La PFAC est une redevance non fiscale qui constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif. Elle contribue au financement des équipements d'assainissement collectif indispensables à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

### Qui est concerné par la PFAC ?

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation individuelle, d'immeuble avec ou sans activité économique, soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique. La PFAC est due notamment pour toute construction neuve, extension, réaménagement/changement de destination etc....

### Comment est calculée la PFAC ?

Les modalités de calcul et les montants de la PFAC sont fixés par délibération du Comité syndical du Syndicat Durance Luberon. L'assiette de la PFAC correspond à la surface de plancher créée ou réaménagée (en m<sup>2</sup>), indiquée par le propriétaire dans sa demande d'urbanisme. Pour les PFAC Assimilés Domestiques, s'ajoutent l'application d'un coefficient modérateur et variant selon l'activité et son impact soit en terme de Charge polluante Organique Brute (COB), soit en terme de Flux Hydraulique (FH).

La PFAC est exigible à la date du raccordement de la construction neuve au réseau de collecte des eaux usées ou à la date d'entrée en usage (hors d'eau / hors d'air) de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé,

**En 2024, 203 dossiers de Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ont été instruits par les services du Syndicat Durance Luberon.**

## Les ouvrages d'assainissement

Un entretien régulier et rigoureux des organes électromécaniques (*système d'aération et d'agitation, pompage...*) des installations d'assainissement est indispensable au bon fonctionnement des équipements. Le contrôle et la maintenance des appareils permettent de prolonger leur durée de vie et de limiter les risques de pannes.

Une surveillance rigoureuse s'effectue également sur les automates programmables qui apportent une vision d'ensemble et précise du fonctionnement du système d'assainissement.



### Zoom sur le Poste de Relevage (PR)

#### Qu'est ce qu'un PR et à quoi ça sert ?

Le poste de relevage est installé lorsque le niveau d'évacuation des eaux usées est situé en contrebas du réseau de collecte ou à chaque fois que le niveau du réseau collectif arrive en contrebas du niveau de la station d'épuration.

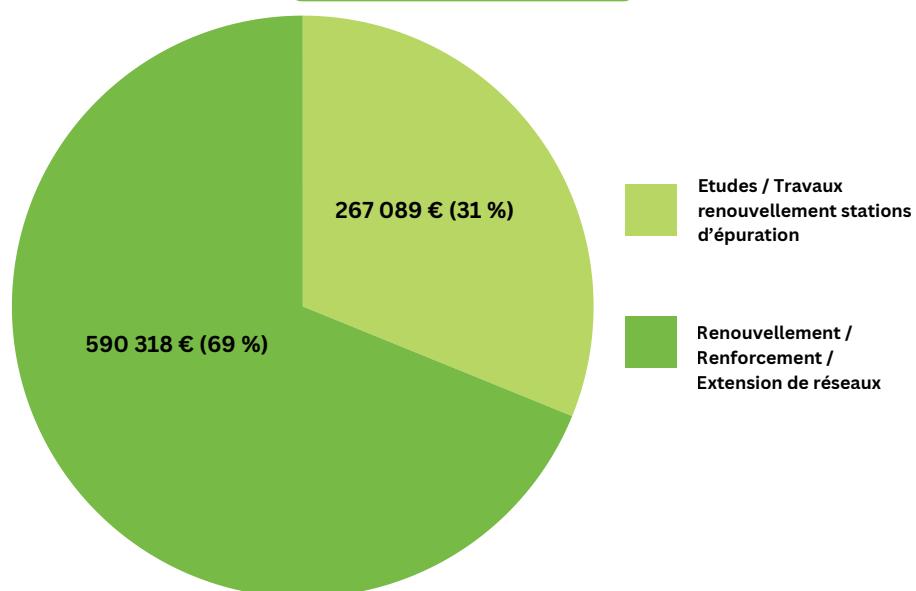
Le poste de relevage va alors pomper les eaux usées pour les acheminer à une côte d'altitude supérieure vers la station d'épuration.



Poste de relevage

**5,05 M€ de travaux mandatés  
en assainissement en 5 ans  
dont 0,85 M€ en 2024**

#### Répartition des travaux d'assainissement mandatés en 2024 pour 0,85 M€ en 2024



# LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a poursuivi des travaux d'investissement, d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine.

## ZOOM SUR L'EXPLOITATION

### Optimisation de la gestion des boues par la création de deux silos à boues

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses infrastructures, le Syndicat Durance Luberon a réalisé en 2024 un investissement majeur avec l'installation de deux silos à boues sur les stations de Cadenet et de Lauris. Ces travaux débutés en novembre 2024 et achevés en juin 2025 s'inscrivent dans une stratégie globale de modernisation, de performance technique, d'économie d'énergie et d'optimisation de la gestion des boues.



Silo à boues de la station d'épuration de Cadenet



Silo à boues de la station d'épuration de Lauris

### Renforcement des moyens techniques : acquisition d'un nouvel hydrocureur

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses équipements d'entretien des réseaux d'assainissement, le Syndicat Durance Luberon a procédé en 2024 à l'acquisition d'un nouvel hydrocureur.

Ce véhicule spécialisé, mis en service en Juin 2024, permet d'assurer plus efficacement les opérations de curage, de dégorgement et de nettoyage des réseaux d'eaux usées ainsi que les branchements, partie publique, des branchements des abonnés. Il remplace un matériel devenu obsolète et renforce la capacité d'intervention des équipes techniques sur le territoire.

Doté d'un système combiné de pompage et de projection d'eau sous haute pression, cet hydrocureur permet :

- Le curage préventif / curatif des canalisations publiques d'assainissement ;
- L'intervention rapide en cas d'obstruction ou de débordement ;
- Le nettoyage des égouts, bouches d'égout et ouvrages annexes d'assainissement faisant partie du patrimoine du Syndicat Durance Luberon.

Grâce à cet investissement, le Syndicat Durance Luberon améliore la qualité du service rendu aux usagers et réduit les risques de dysfonctionnement du réseau.



Acquisition d'un nouveau camion hydrocureur

# LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

## ZOOM SUR L'EXPLOITATION

### Modernisation de l'atelier Matières de Vidange et des boues de la station d'épuration de Pertuis

Dans le cadre de l'entretien et de l'optimisation de ses équipements, le Syndicat Durance Luberon a procédé en 2024 à la modernisation de l'atelier Matières de Vidange et de l'ateliers des boues. Ces équipements, utilisés pour le prétraitement des matières de vidange et la déshydratation des boues, jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la filière dédiée.

La modernisation réalisée vise à renforcer la fiabilité, la performance, la sécurité d'exploitation de ces deux dispositifs tout en réduisant les coûts de maintenance. Grâce à ces travaux de modernisation, ces deux ateliers sont désormais mieux adaptés aux volumes croissants de traitement et aux exigences actuelles en matière de qualité de service, tout en garantissant une plus grande durabilité de ces outils d'exploitation.



Station d'épuration de Pertuis

## ZOOM SUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES

### Mise en service du poste de relevage "Piémont" à Saint Martin de la Brasque

Afin de répondre aux besoins croissants en assainissement collectif liés à la création de nouvelles résidences situées à l'entrée d'agglomération, ainsi qu'au développement progressif de l'urbanisation sur le territoire communal, un nouveau poste de relevage (PR) a été réalisé sur la Commune de Saint Martin de la Brasque.

Ce nouvel équipement, mis en service le 20 novembre 2024, permet de garantir l'évacuation efficace des eaux usées vers le réseau principal d'assainissement, tout en assurant la conformité des installations aux exigences techniques et environnementales.



# **SERVICE PUBLIC**

# **DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2024 de l'assainissement non collectif	85
Descriptif du service et données techniques générales	86

<b>CONTRÔLES DE CONCEPTION-RÉALISATION</b>	89
--	----

<b>CONTRÔLES PÉRIODIQUES DE BON FONCTIONNEMENT</b>	90
--	----

<b>CONTRÔLES DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES</b>	91
--	----

<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	92
-----------------------------------	----

# Les chiffres-clés 2024 de l'assainissement NON COLLECTIF



**13 633 Habitants**



## 20 communes

bénéficient de la compétence SPANC du Syndicat Durance Luberon



## 6 197 installations

d'assainissement individuel sur le territoire

## 481 contrôles

périodiques de bon fonctionnement

## 224 contrôles

de conception / Réalisation

## 138 contrôles

de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière

### Le prix des contrôles pour les installations $\leq 20\text{EH}$

Contrôle de bon fonctionnement tous les 10 ans	110 € HT	Contrôle de conception réalisation	420 € HT	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	250 € HT
--	----------	------------------------------------	----------	--	----------

# DESCRIPTIF DU SERVICE ET DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Créé en 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intervient sur 20 communes du territoire et représente **6 197 installations d'assainissement non collectif** soit environ 13 633 habitants.

## Les missions

Le service est assuré par un Responsable et 2 techniciens, et assure les missions suivantes :

- ◆ le conseil auprès des usagers du service
- ◆ le contrôle périodique de bon entretien et de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, tous les 10 ans
- ◆ le diagnostic des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières
- ◆ le contrôle de bonne conception et d'implantation
- ◆ le contrôle d'exécution des travaux de réalisation
- ◆ le contrôle non périodique à l'initiative d'un usager

**Créé en 2004, le SPANC a célébré en 2024  
ses 20 ans d'engagement au service de l'assainissement non collectif**

Nombre d'installations d'Assainissement Non collectif par Commune	2024
Ansouis	342
Beaumont de Pertuis	279
Cabrières d'Aigues	70
Cadenet	648
Cucuron	348
Grambois	378
La Bastide des Jourdans	251
La Bastidonne	44
La Motte d'Aigues	278
La Tour d'Aigues	686
Lauris	580
Mérindol	569
Mirabeau	143
Peypin d'Aigues	123
Puget	373
Puyvert	197
Saint Martin de la Brasque	187
Sannes	74
Villelaure	560
Vitrolles	67
<b>TOTAL</b>	<b>6 197</b>

## Données relatives au parc des installations

Unité

## Nombre et taille des installations ANC

Nombre d'installations domestiques et assimilée, contrôlées ou non encore contrôlées situées sur le territoire du SPANC	7 844
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	7 816
Nombre d'installations contrôlées de taille > ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	16

## Type d'usagers des installations ANC

Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques et assimilées	7 811
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	21

## Filière de traitement

Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	3 089
Nombre d'installations complètes contrôlées par sol reconstitué	2 169

Nombre d'installations agréées contrôlées	310
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	2 254

Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	7
--	---

## Mode d'évacuation des eaux

Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	5 880
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	11
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	8
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	1 933
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	12

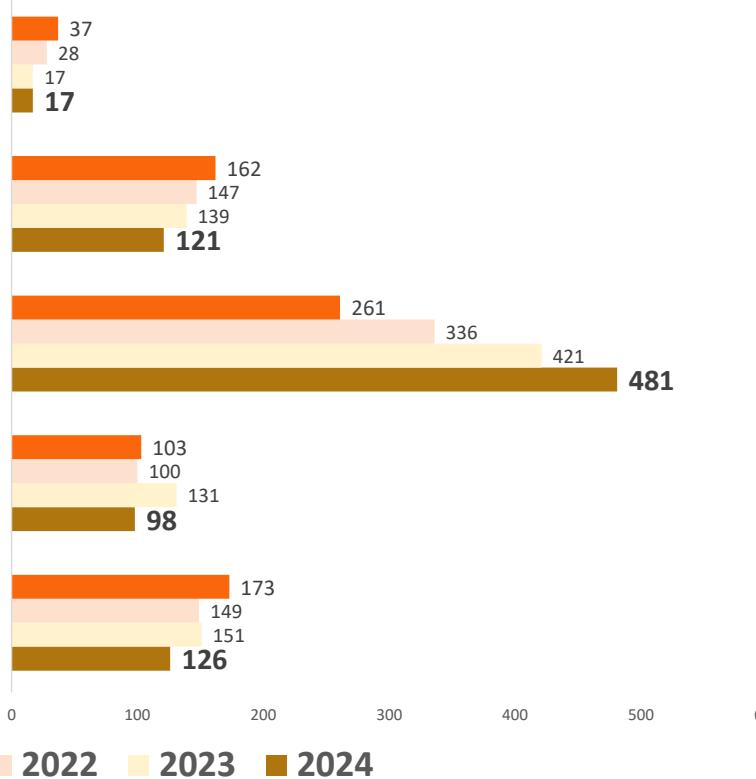


Fosse et filtre à sable non drainé

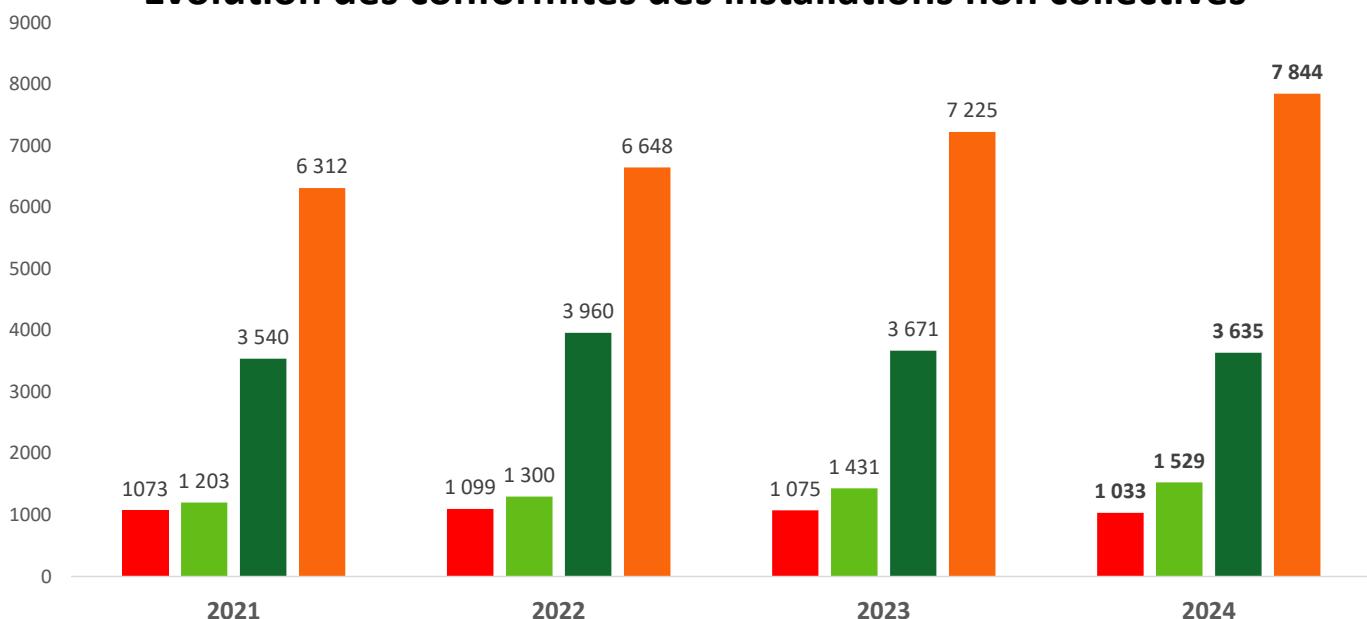


## Evolution de l'activité du Service du Spanc

Contrôle dans le cadre des ventes immobilières sous 7 jours



## Evolution des conformités des installations non collectives



- Nombre d'installations jugées non conformes et présentant un risque avéré
- Nombre d'installations contrôlées conformes ou mise en conformité
- Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas un risque avéré
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service

# CONTRÔLE DE CONCEPTION-RÉALISATION

**Le SPANC apporte son conseil et accompagne les usagers au moment du projet de construction ou de rénovation de leur logement.**

Le SPANC émet un avis sur le dispositif d'assainissement non collectif proposé qui devra respecter les contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Contrôle de conception-réalisation	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année	173	149	151	126
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux	103	100	131	98
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>249</b>	<b>282</b>	<b>224</b>



Fouille d'un filtre à sable

**224 contrôles de conception/réalisation**  
(neuves ou à réhabiliter)



## Les démarches d'un contrôle de conception/réalisation

### La démarche se réalise en 2 étapes :

**Le contrôle de conception :** Après le dépôt du dossier par l'usager, le SPANC l'instruit et le contacte pour une visite sur le terrain, si nécessaire. Ce contrôle permet de valider la filière choisie en fonction de la nature du sol et du dimensionnement de l'habitat. Suite à ce contrôle, un avis de conformité est émis. Dans le cadre d'un permis de construire, une demande préalable doit être fourni obligatoirement avant le dépôt de celui-ci. Dès que le SPANC a validé le projet, l'usager peut réaliser ses travaux avec l'entreprise de son choix ou bien déposer sa demande de permis au service en charge de l'instruction.

**Le contrôle de réalisation :** Avant le remblaiement des ouvrages, l'usager doit contacter le SPANC afin d'effectuer le contrôle de réalisation. Celui-ci permet de vérifier la conformité des travaux au projet validé et le respect des règles de l'art. Ce contrôle fait l'objet d'un rapport de vérification de conformité de l'installation.

# CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

**Le SPANC réalise le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon entretien.**

Ces contrôles sont réalisés tous les 5 à 10 ans (selon la capacité de l'installation). Ces visites consistent à évaluer la conformité des installations existantes et des travaux à effectuer le cas échéant afin de préserver l'installation de l'usager, l'environnement et la santé publique.

En 2024, les contrôles se sont déroulés sur les communes de Puget, Puyvert, Cadenet et Villelaure.

Contrôle périodique de entretien et bon fonctionnement	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année	261	336	421	481
Nombre total d'installations non visitées - refus	7	6	23	19
Nombre d'installations non visitées, en raison de reports, de renseignements, impossibilité de visites après 3 relances	46	45	0	0

**481 contrôles périodiques**



## Le déroulement d'un contrôle périodique

Le SPANC contacte l'usager par courrier pour planifier le rendez-vous de contrôle. Le technicien se déplace à son domicile et le conseille sur l'entretien et les améliorations à apporter. Un rapport est transmis ensuite à son domicile.



Pré-filtre intégré à la fosse toutes eaux

# CONTRÔLE DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES

**Le SPANC réalise le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes immobilières.**

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, un diagnostic de bon fonctionnement de moins de 3 ans doit être fourni par le propriétaire vendeur.

Ce contrôle correspond au contrôle périodique de bon fonctionnement.

Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant, un nouveau contrôle doit être réalisé par le SPANC et est à la charge du vendeur.

**En 2024, le nombre de contrôles réalisés dans ce cadre s'élève à 138.**



Contrôle dans le cadre des ventes immobilières	2021	2022	2023	2024
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière	162	147	139	121
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière sous 7 jours	37	28	17	17
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>175</b>	<b>156</b>	<b>138</b>

**138 contrôles réalisés dans le cadre d'une vente**



# INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR DE PERFORMANCE

## Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Indicateur de performance Ref. : D302.0

	Nombre de points	Nombre de points obtenus
<b>PARTIE A : Éléments obligatoires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20*</li> </ul> <p>*cet indicateur devrait évoluer suite à la révision des zonages et schémas directeurs d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20</li> <li>Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées : 30/30</li> <li>Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations : 30/30</li> </ul>	100	80
<b>TOTAL PARTIE A</b>	100	80
<b>PARTIE B : Éléments facultatifs*</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service capable d'assurer l'entretien des installations : 0/10</li> <li>Service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10</li> </ul>	40	0
<b>*A NOTER : le Syndicat Durance Luberon n'a pas opté pour les missions facultatives. Seules les missions obligatoires font partie des compétences du SPANC.</b>		
<b>TOTAL PARTIE B</b>	40	0

## INDICATEUR DE PERFORMANCE

## Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Indicateur de performance Ref. : P301.3

	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité</b>	1 203	1 300	1 431	1 529
<b>Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	3540	3 960	3 671	4 776
<b>Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service</b>	6 312	6 648	7 725	7 884
<b>Taux de conformité</b>	75.1	79.1	70.6	80.4

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## PRIX DES SERVICES



# SOMMAIRE

<b>PRIX DE L'EAU : une gestion mutualisée et maîtrisée</b>	<u>95</u>
<b>UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT</b>	<u>99</u>
<b>UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE</b>	<u>100</u>
<b>LA GESTION DES IMPAYÉS</b>	<u>107</u>



*L'argent de l'eau reste à l'eau*

# PRIX DE L'EAU : une gestion mutualisée et maîtrisée

**Parce que l'eau est un bien de première nécessité, le Syndicat Durance Luberon a à cœur d'en maîtriser son coût. Pour garantir des investissements équilibrés et un tarif de l'eau juste, le Syndicat Durance Luberon s'appuie sur une gouvernance locale et la solidarité territoriale.**

## Une gouvernance territoriale transparente et solidaire engagée pour une gestion publique de l'eau

Les élus locaux définissent la politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les investissements à engager pour assurer un service de qualité. Ils déterminent la part fixe annuelle, correspondant à l'abonnement au service ainsi que la part proportionnelle, correspondant à la consommation de l'abonné. Fondée en 1947 sur les principes de solidarité entre les communes rurales et urbaines, le Syndicat Durance Luberon applique historiquement un tarif de la part eau identique sur l'ensemble des communes desservies. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette solidarité s'est étendue sur la part assainissement avec

l'application désormais d'un tarif unique et mutualisé sur l'ensemble du territoire du Syndicat Durance Luberon. **Afin de fournir un service public de qualité, le Syndicat fait preuve d'une politique ambitieuse et active en matière d'investissements sur ses ouvrages et son patrimoine.**

## PRIX DE L'EAU : une hausse maîtrisée du tarif eau potable en 2025

**Après un maintien du tarif de l'eau potable pendant 10 ans**, de 2014 à 2024, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité, en séance du 17 décembre 2024, **une augmentation de la grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, une mesure rendue nécessaire pour équilibrer un budget confronté à la hausse des coûts.

**En effet, depuis 10 ans, le Syndicat Durance Luberon a pu absorber l'évolution des coûts de gestion et poursuivre les investissements sur les ouvrages d'eau potable sans augmenter le tarif de l'eau.**

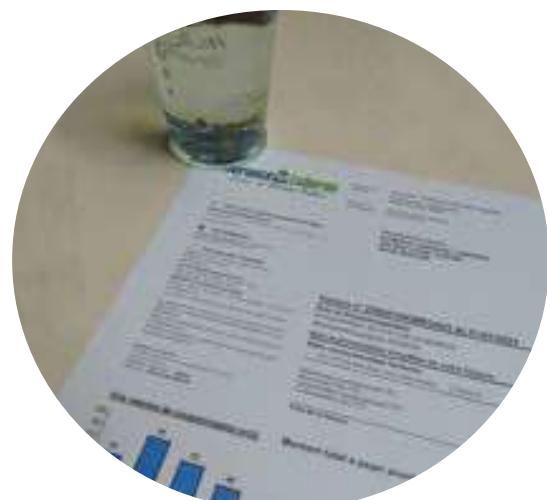
Tout comme pour la collecte et l'assainissement des eaux usées, la production et la distribution de l'eau potable nécessitent de l'énergie, des produits de traitement, des fournitures d'entretien, des prestations de sous-traitance. Aussi, face à l'importante inflation subie depuis trois ans impactant l'ensemble des ces postes de dépenses et la politique de maîtrise budgétaire ne suffisant plus à atteindre l'équilibre financier, **la grille tarifaire de l'eau potable évolue donc sur les lignes abonnement et de consommation (m<sup>3</sup> d'eau) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

*« Notre rôle est de maintenir la qualité et la performance de nos infrastructures tout en poursuivant nos investissements. Malgré une gestion rigoureuse et un maintien du tarif de l'eau potable pendant 10 ans, l'augmentation du tarif eau potable était nécessaire pour faire la hausse*

*des coûts », confie M. Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon.*

La hausse sur la part Eau potable des redevances (Abonnement et consommation) du Syndicat Durance Luberon représente une augmentation annuelle de 14.39 % de la facture soit une augmentation de 3.23 € HT (soit 3.41 € TTC) par mois pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>.

**Ces tarifs de l'eau potable permettront ainsi de maintenir un service public de qualité et de poursuivre la réalisation du programme pluriannuel d'investissements.**



# Les tarifs Eau et Assainissement Collectif 2025

## Un tarif mutualisé et unique sur l'ensemble du territoire



**MÊME TERRITOIRE**

**MÊME SERVICE**

**MÊME TARIF**



**722.18 € TTC**  
pour une  
consommation annuelle de  
120 m<sup>3</sup>  
(Service d'eau et  
d'assainissement)

<i>Basée sur une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup></i>	<b>EAU</b> (délibération n°2024.370.07 du 17/12/2024)	<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b> (délibération n°2024.375.12 du 17/12/2024)	<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>
Part fixe € HT/an (Abonnement)	74.50 €	44 €	118.50 €
Part proportionnelle € HT/m <sup>3</sup> (Consommation)	1.95 €	2.17 €	4.12 €
Montant € HT /m <sup>3</sup> *	2.57 €	2.54 €	5.11 €
Montant € HT/m <sup>3</sup> **	3.05 €	2.55 €	5.60 €
<b>Montant € TTC***</b>	<b>3.22 €</b>	<b>2.80 €</b>	<b>6.02 €</b>

\* Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

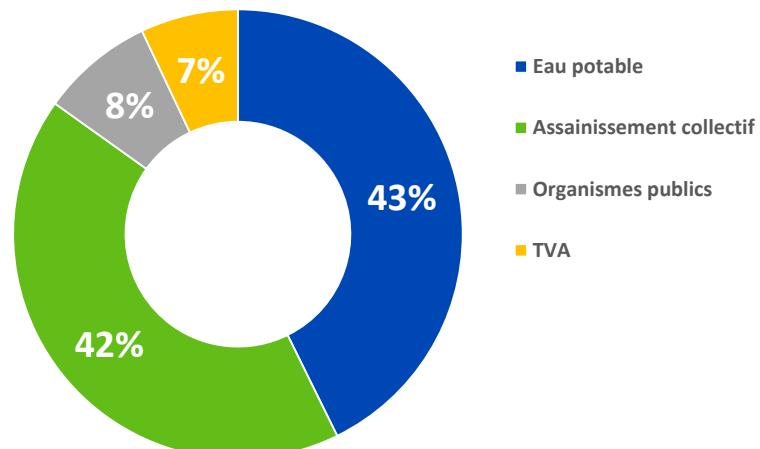
\*\* Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon avec les redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

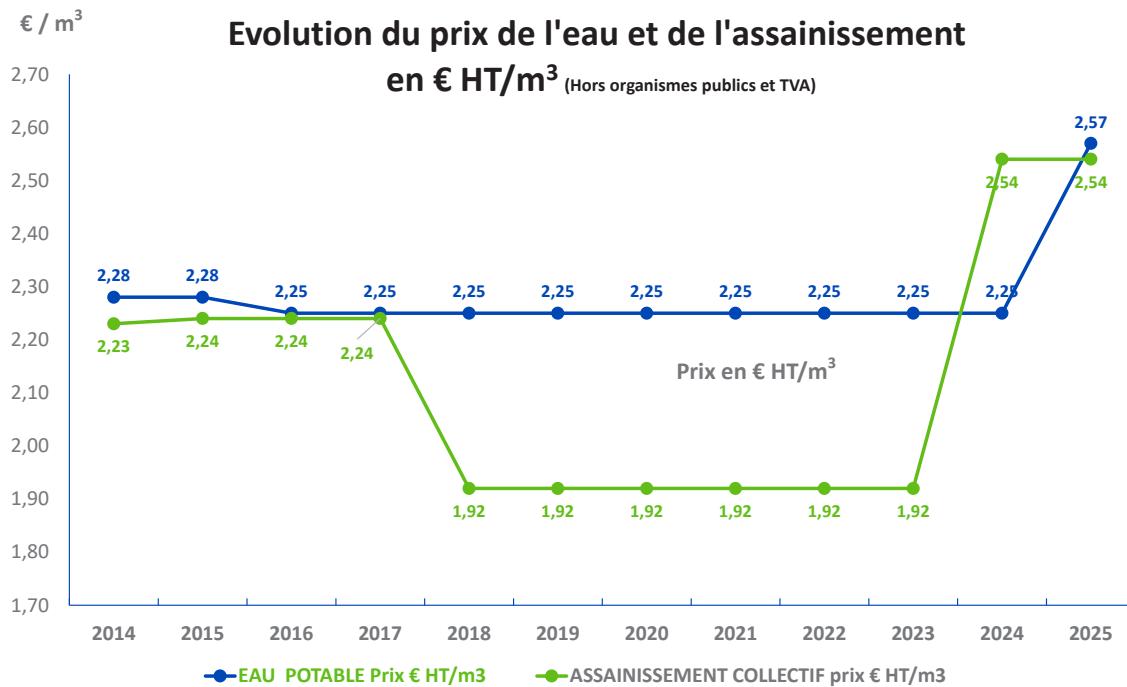
\*\*\* Le prix € TTC comprend les redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la TVA

### Quel facteurs influent sur le prix de l'eau ? Le saviez-vous ?

Les spécificités géographiques, géologiques ou encore topographiques de chaque territoire ont un impact sur le prix de l'eau. Les contraintes relatives aux ressources en eau (éloignement, profondeur, qualité, disponibilité de la ressource), les conditions d'acheminement de l'eau (avec ou sans pompage), la complexité des traitements pour la rendre potable, la sensibilité du milieu récepteur des eaux usées traitées, la densité de population et la longueur des réseaux de canalisations sont autant de facteurs qui varient fortement d'un territoire à un autre.

Répartition des tarifs votés le 17/12/2024 et appliqués sur la facture 2025

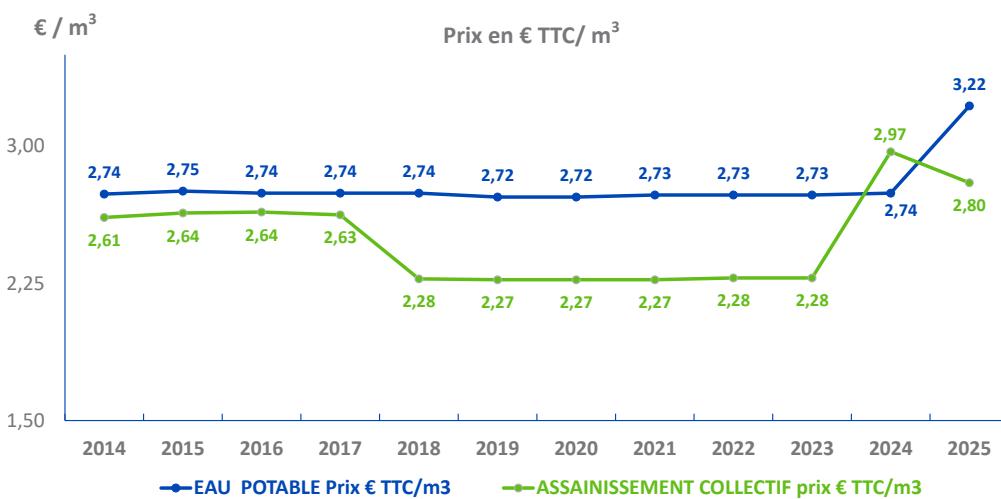




Le prix € HT est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.

De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliquée sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.

### Evolution du prix de l'eau et de l'assainissement en € TTC/m<sup>3</sup>



Le prix € TTC est calculé pour une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup> et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.

De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliquée sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.

# Les tarifs Assainissement Non Collectif 2025

Le service du SPANC est obligatoire et financé par les redevances dont s'acquittent les usagers non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Les montants des redevances et pénalités sont fixés par délibération et **une mise à jour des tarifs a été voté en Comité Syndical le 18 Mai 2022 pour une application depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022** (délibération n°2022-186 du 18 mai 2022).

Les prestations menées par le SPANC permettent de garantir aux particuliers et aux professionnels une installation conforme et pérenne, de mieux valoriser leur patrimoine, de préserver leur cadre de vie et de contribuer à la protection de l'environnement

## Le tarif des contrôles pour les installations $\leq 20\text{EH}$

Contrôle  
de bon  
fonctionnement  
**110 € HT**  
tous les 10 ans

Contrôle  
de conception  
réalisation  
**420 € HT**

Contrôle  
dans le cadre  
d'une vente  
immobilière  
**250 € HT**

## Le tarif des contrôles pour les installations $\geq 20\text{EH}$

Contrôle  
de bon  
fonctionnement  
**210 € HT**  
tous les 10 ans

Contrôle  
de conception  
réalisation  
**600 € HT**

Contrôle  
dans le cadre  
d'une vente  
immobilière  
**320 € HT**

## Pénalités (*les pénalités ne sont pas soumises à la TVA*)

Rapport de Carence  
**< 20 EH 40 €**  
**> 20 EH 40 €**

Pénalité financière (Rang 1)  
**< 20 EH 110 €**  
**> 20 EH 210 €**

Pénalité financière (Rang 2)  
**< 20 EH 400 €**  
**> 20 EH 1200 €**



# UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les élus du Syndicat Durance Luberon se mobilisent pour mener une politique active en matière d'investissement pour garantir une qualité de service et la pérennité du patrimoine. Sur la période 2020-2024, ce sont près de 18,5 millions d'euros qui ont été investis dans les services d'eau et d'assainissement.

Montant des investissements (€) [Chapitres 20;21;23]	2020	2021	2022	2023	2024	Total 2020-2024
<b>Montant de travaux en eau potable</b>	2 384 427	2 682 343	1 779 745	2 478 883	3 374 206	<b>12 699 604</b>
<b>Montant des travaux en assainissement collectif</b>	924 165	1 088 966	731 436	1 855 548	1 213 837	<b>5 813 952</b>
<b>Montant total</b>	3 308 592	3 771 309	2 511 181	4 334 431	4 588 042	<b>18 513 556</b>

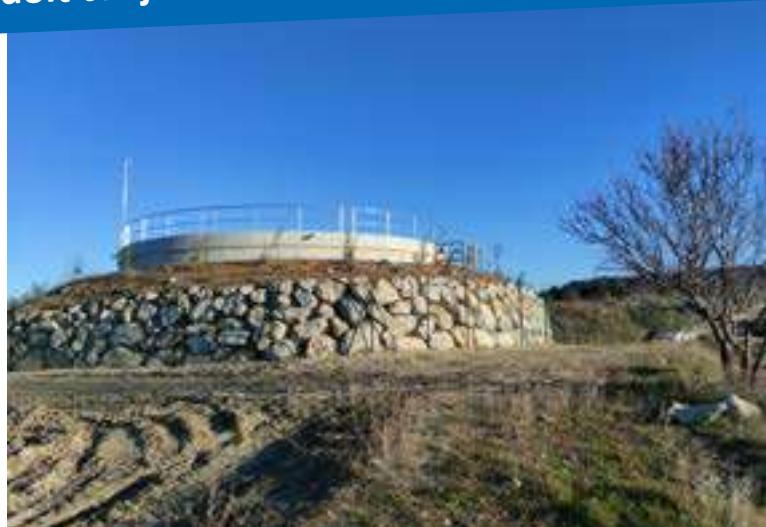
**Sur la période 2020-2024**

**18,5 € d'investissement engagés**

Soit 3,7 M€ /an en moyenne pour l'eau potable et l'assainissement



**Le tarif de l'eau et de l'assainissement doit toujours être comparé au niveau d'investissement**



# UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE

L'utilisation de outils de pilotage et de contrôle de l'exécution budgétaire permettent l'anticipation d'éventuels dysfonctionnements et améliorent les projections budgétaires.



## COMpte ADMINISTRATIF 2024 DE L'EAU POTABLE

Fonctionnement en euros

Dépenses	10 024 984 €	Recettes	9 236 921 €
Charges à caractère général	4 162 376 €	Atténuations de charges	27 396 €
Charges de personnel	2 725 014 €	Remboursement URSSAF Loi Fillon	353 143 €
Charges de gestion	728 360 €	Redevances aux usagers	6 903 684 €
Charges financières	192 930 €	Redevances pollution	846 292 €
Charges exceptionnelles	126 435 €	Redevance modernisation	320 114 €
Dotation aux amortissements	1 536 229 €	Redevance prélèvement	179 725 €
Dotation aux provisions	553 640 €	Travaux branchements	184 766 €
		Reprises sur provisions	84 193 €
		Autres produits de gestion courante	755 €
		Remboursement frais par des tiers	7 431 €
		Produits exceptionnels	73 752 €
		Amortissement reprises des subventions	142 135 €
		Cessions actif	22 900 €
		Aide Energie Etat	91 336
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 788 063 €</b>		
<b>Report excédent antérieur</b>	<b>3 427 564 €</b>		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>2 639 500€</b>		

Investissement en euros

Dépenses	4 090 189 €	Recettes	1 805 739 €
Immobilisations incorporelles	19 338 €	Subventions d'investissements	269 510€
Immobilisation corporelles	323 761 €	Dotations 1068 reprise du résultat	-
Immobilisation en cours	2 980 814€	Amortissement des immobilisations	1 536 229 €
Remboursement du Capital de la Dette	573 849 €	Récupération avances remboursables	-
Amortissements reprises des subventions	142 135 €	Emprunt	-
Avance remboursable	50 292 €		
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 2 284 450 €</b>		
<b>Report excédent antérieur + Restes à réaliser</b>	<b>1 435 590 €</b>		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>- 1 592 618 €</b>		

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
<b>TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT</b>	<b>- 1 592 618 €</b>	<b>2 639 500 €</b>	<b>1 046 882 €</b>

Durée d'extinction de la dette collective en année (eau potable) Indicateur de performance Ref. : P153.2	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette en €	6 073 397	5 403 826	7 414 177	6 840 329
Épargne brute annuelle en €	2 634 724	1 949 052	1 855 974	606 031
Durée d'extinction de la dette en année	2.3	2.8	3.99	11.29



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement**  
**10,02 M€**

**Recettes de fonctionnement**  
**9,2 M€**

**Résultat de fonctionnement**  
**- 788 063 €**



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, le Syndicat Durance Luberon a investi 3,03 M€ de travaux mandatés en 2024.

**11,3 M€ de travaux mandatés en 5 ans**  
**dont 3,03 M€ en 2024**

**2,53 M€ d'investissement engagés par an**

# COMpte ADMINISTRATIF 2024

## DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



### Fonctionnement en euros

Dépenses	5 695 244 €	Recettes	6 356 350 €
Charges à caractère général	2 185 009 €	Atténuations de charges	3 661 €
Charges de personnel	818 381 €	Redevances aux usagers	4 161 564 €
Charges de gestion	420 207 €	PFAC et travaux branchements	412 975 €
Charges financières	435 088 €	Autres prestations de services	109 766 €
Charges exceptionnelles	57 847 €	Subventions d'exploitation	159 129 €
Dotation aux amortissements	997 908 €	Cession actifs	8 100 €
Dotation aux amortissements des charges financières	685 235 €	Produits financiers	420 217 €
Dotations aux provisions	143 661 €	Autres Produits	45 933 €
		Amortissements reprises des subventions	314 698 €
		Remboursement des frais	8 333 €
		Reprise dépréciation actifs circulants	47 707 €
		URSSAF Loi Fillon	149 007 €
Résultat de fonctionnement	661 105 €		
Report excédent antérieur	234 239 €		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>895 345 €</b>		

### Investissement en euros

Dépenses	2 954 568 €	Recettes	4 718 886 €
Immobilisations incorporelles	54 265 €	Subventions d'investissements	281 929 €
Immobilisation corporelles	302 165 €	Dotation 1068 reprise du résultat	-
Immobilisation en cours	857 407 €	Emprunt	2 750 000 €
Remboursement Capital de la Dette	1 426 032 €	Amortissement des immobilisations	1 001 722 €
Amortissements reprises des subventions	314 698 €	Dotation aux amortissements des charges financières	685 235 €
Avances remboursables	-		
Résultat d'investissement	1 764 318 €		
Report excédent antérieur + Restes à réaliser	- 527 398 €		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>1 236 920 €</b>		

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
<b>TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT</b>	<b>733 784 €</b>	<b>895 345 €</b>	<b>1 629 129 €</b>

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement collectif)	2021	2022	2023	2024
Indicateur de performance Ref. : P256.2				
Encours de la dette en €	20 701 766	19 330 740	17 941 420	19 265 388
Épargne brute annuelle en €	2 432 360	1 471 031	1 352 787	2 033 364
Durée d'extinction de la dette en année	8.51	13.1	13.3	9.47



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement

5,6 M€

### Recettes de fonctionnement

6,3 M€

### Résultat de fonctionnement

895 345 M€



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, le Syndicat Durance Luberon a investi 0.8 M€ de travaux mandatés en 2024.

5,05 M€ de travaux mandatés en 5 ans

dont 0,8 M€ en 2024

1,16 M€ d'investissement engagés par an

# COMpte ADMINISTRATIF 2024

## DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



### Fonctionnement en euros

Dépenses	155 040 €	Recettes	190 665 €
Charges à caractère général	30 209 €	Atténuations de charges	77 €
Charges de personnel	106 225 €	Redevances aux usagers	118 069 €
Charges de gestion	12 202 €	Reprises sur provisions actifs circulants	479 €
Charges financières	1 777 €	Produits exceptionnels (pénalités non conformité des installations)	41 790 €
Dotations aux provisions	803 €	URSAFF Loi Fillon	28 279 €
Charges exceptionnelles	1 480 €	Autres produits de gestion courante	1 970 €
Dotations aux amortissements des charges financières	2 344 €		
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>35 625 €</b>		
<b>Report excédent antérieur</b>	<b>28 665 €</b>		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>64 290 €</b>		

### Investissement en euros

Dépenses	39 582€	Recettes	2 344 €
Immobilisation corporelles	35 950 €	Amortissements des immobilisations	2 344 €
Remboursement Capital de la Dette	3 632 €		
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 37 239 €</b>		
<b>Report excédent antérieur + restes à réaliser</b>	<b>81 070 €</b>		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>43 831 €</b>		

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
<b>TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT</b>	<b>43 831</b>	<b>64 290 €</b>	<b>108 121 €</b>

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement non collectif)	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette en €	58 779	55 392	51 885	48 253
Épargne brute annuelle en €	- 2 108	- 2 503	32 016	37 969
Durée d'extinction de la dette en année	- 27.88	-22.13	1.62	1.27



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

155 040 €

Recettes de fonctionnement

190 665 €

Résultat de fonctionnement

35 625 €



# COMpte ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GÉNÉRAL

## Fonctionnement en euros

Dépenses	977 356 €	Recettes	1 078 610€
Charges à caractère général	354 228€	Atténuations de charges	7 676 €
Charges de personnel	456 830 €	Prestations de service de dépotage	1 677 €
Charges de gestion	14 882 €	Autres produits de gestions courante	1 053 793 €
Charges financières	10 319 €	Produits financiers	3 182 €
Dotations aux amortissements	141 097 €	Produits exceptionnels	13 959 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>101 254 €</b>		
<b>Report excédent antérieur</b>	<b>78 882 €</b>		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>180 136 €</b>		

## Investissement en euros

Dépenses	456 832 €	Recettes	141 097 €
Immobilisations corporelles	456 832 €	Amortissement des immobilisations	141 097 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 315 735 €</b>		
<b>Report excédent antérieur + restes à réaliser</b>	<b>606 609 €</b>		
<b>Total cumulé (réalisations + report)</b>	<b>281 366 €</b>		

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
<b>TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT</b>	<b>281 366 €</b>	<b>180 136 €</b>	<b>461 502 €</b>

# LA GESTION DES IMPAYÉS

La mise en œuvre de la loi Brotte du 15 avril 2013 et de son décret d'application en date du 27 février 2014 a interdit les coupures d'eau pour impayés à toute époque de l'année, pour l'ensemble des résidences principales. Depuis l'application de cette loi, le taux d'impayés sur le territoire du Syndicat Durance Luberon est en constante augmentation.

## Recouvrement des factures d'eau et d'assainissement

Le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement et la gestion des impayés sont réalisés par le Comptable public.

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liées à ces postes.

**Il est constaté que le taux d'impayés sur les factures est relativement élevé.** Néanmoins, suite au travail de recouvrement du Centre des Finances Publiques, le taux d'impayés est en diminution d'exercice en exercice.

En 2024, les admissions en non valeurs se sont élevées à :

- L'eau potable à 84 193 € (99 587 € en 2023)
- L'assainissement à 29 586 € (42 587 € en 2023)

## Taux d'impayés

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (eau potable)	RPQS 2021	RPQS 2022	RPQS 2023	RPQS 2024
		Facturation 2020	Facturation 2021	Facturation 2022	Facturation 2023
Indicateur de performance Ref. : P154.0	Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	8 544 869.66	8 578 346.94	8 669 349.38	8 718 298.80
	Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	449 898.20	484 101.68	336 686.08	432 009.34
	Taux d'impayés en %	5.27	5.64	3.88	4.96

INDICATEUR DE PERFORMANCE	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (assainissement collectif)	RPQS 2021	RPQS 2022	RPQS 2023	RPQS 2024
		Facturation 2020	Facturation 2021	Facturation 2022	Facturation 2023
Indicateur de performance Ref. : P257.0	Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	4 394 545.47	4 605 187.75*	4 476 532.96	4 577 004.84
	Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	292 963.13	316 448.83	213 328.69	265 232.25
	Taux d'impayés en %	6.67	6.90*	4.77	5.79

\*Une correction rectificative a été apportée sur les données SISPEA 2021. Le montant en € TTC facturé en 2021 est de 4 605 187.75 et non 4 476 532.96 ; le taux d'impayés est de 6.90 % et non 7.07%.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (assainissement non collectif)	RPQS 2021	RPQS 2022*	RPQS 2023	RPQS 2024
	Facturation 2020	Facturation 2021	Facturation 2022	Facturation 2023
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	106 169.23	126 327	144 871.00	151 220.50
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	1 279.98	2003.35	3 565.75	9 658.00
Taux d'impayés en %	1.21	1.58	2.46	6.39

\*Une correction rectificative a été apportée sur les chiffres issus du RPQS 2022. Le montant en € TTC facturé en 2021 est de 126 327 et non 144 871 ; le montant en € restant impayé est de 2003.35 et non 3 556.80 ; le taux d'impayés est de 1.58% et non 2.32%.

## Évolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuées par le Centre des Finances Publiques

Évolution des impayés sur les factures d'eau	Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2024	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2019, 8 296 867.94 € TTC	291 431	3.51	201 539	2.43	163 154	1.97
Montant facturé au titre de l'année 2020, 8 544 869.66 € TTC	314 962	3.69	201 617	2.36	158 979	1.86
Montant facturé au titre de l'année 2021, 8 578 346.94 € TTC	484 102	5.64	291 051	3.39	208 057	2.43
Montant facturé au titre de l'année 2022, 8 669 349.38 € TTC			336 686	3.88	240 066	2.77
Montant facturé au titre de l'année 2023, 8 718 298.80 € TTC					432 009	4.96

Évolution des impayés sur les factures d'assainissement	Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2023	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2019, 4 320 487.60 € TTC	188 278	4.24	131 516	3.04	103 656	2.40
Montant facturé au titre de l'année 2020, 4 394 545.47 € TTC	222 514	5.06	149 143	3.39	119 788	2.73
Montant facturé au titre de l'année 2021, 4 605 187.75 € TTC	316 448	6.90	197 678	4.49	150 889	3.28
Montant facturé au titre de l'année 2022, 4 476 532.96 € TTC			213 328	4.77	153 524	3.43
Montant facturé au titre de l'année 2023, 4 577 004.84 € TTC					265 232	5.79

## Les montants des abandons de créances à caractère social

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon vote en début d'année un montant des abandons de créances à caractère social (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement).

### Qu'est ce que le Fonds Social pour le logement (FSL) ?

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes, locataires, propriétaires occupants ou hébergées à titre gracieux, qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives (paiement du loyer et des charges notamment). Les aides du FSL peuvent être attribuées pour financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement. Elles peuvent également permettre de rembourser des impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone. Ces aides ne constituent pas un droit, leur attribution peut être refusée.

Sur le territoire du Syndicat Durance Luberon (à l'exception de la Commune de Pertuis dont le FSL est géré par la Métropole Provence avec laquelle une convention a été renouvelée le 8 février 2024 avec le Syndicat), c'est le Département qui instruit les dossiers et procède aux versements des aides.

8 février 2024 : renouvellement de la convention relative à la participation du Syndicat Durance Luberon au FSL avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (eau potable)	2021*	2022	2023	2024
Indicateur de performance Ref. : P109.0				
Montant des abandons de créance (HT€)	43 333	33 643	1 127.60*	20 865.71
Versement à un fonds de solidarité (HT€)	2 520		1 988.62	2 007.61
Montant €/m <sup>3</sup>	0.0108	0.0085	0.0007	0.0053

\*\*A partir de 2023, il a été pris en compte uniquement le montant des abandons de créance pour surendettement conformément à l'indicateur. Sur les années précédentes, il avait été pris en compte par erreur les admissions en non valeur et les créances éteintes à caractère non social.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (assainissement collectif)	2021*	2022	2023	2024
Indicateur de performance Ref. : P207.0				
Montant des abandons de créance (HT€)	23 302	45 195	17 941	8 208
Versement à un fonds de solidarité (HT€)				
Montant €/m <sup>3</sup>	0.0079	0.0171	0.0067	0.0041

\*Suite à un contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022, les données 2021 en eau potable et en assainissement ont été corrigées. En effet, le montant des abandons de créances doit être communiqué en HT et non en TTC. La saisie de ces données en montant en HT est prise en compte à compter de l'année 2021.

# Les indicateurs de l'eau potable

## Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.1) : **60 357 habitants**

Prix TTC au service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier N+1 (D102.0) : **3.22 €/m<sup>3</sup>**

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0) : **3 jours**

Indicateurs de performance	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
<b>Qualité des eaux</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1)	<b>98.40</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2 B)</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>88</b>
<b>Rendement du réseau de distribution (P104.2)</b>	<b>84</b>	<b>89</b>	<b>87.40</b>
<b>Indice linéaire des volumes non comptés [m<sup>3</sup>/km/jour] (P105.3)</b>	<b>3.3</b>	<b>2.4</b>	<b>3</b>
<b>Indice linéaire des pertes en réseau [m<sup>3</sup>/km/jour] (P106.3)</b>	<b>3</b>	<b>2.03</b>	<b>2.3</b>
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b>	<b>0.32</b>	<b>0.36</b>	<b>0.31</b>
<b>Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau (P107.2)</b>	<b>74.2</b>	<b>74.2</b>	<b>74.2</b>
<b>Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€/m<sup>3</sup>] (P109.0)</b>	<b>0.0085</b>	<b>0.0007</b>	<b>0.0053</b>
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés] (P151.1)</b>	<b>1.11</b>	<b>1.14</b>	<b>1.31</b>
<b>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P.152.1)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Durée d'extension de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P.153.2)</b>	<b>2.8</b>	<b>4</b>	<b>11.3</b>
<b>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.154.0)</b>	<b>5.64</b>	<b>3.88</b>	<b>4.96</b>
<b>Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P.155.1)</b>	<b>1.74</b>	<b>1.94</b>	<b>1.68</b>

# Les indicateurs de l'assainissement collectif

## Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0) :

**47 333 habitants**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : **1**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] (D203.0) : **767.70**

Prix TTC au service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier N+1 (D204.0) : **2.80 €/m<sup>3</sup>**

Indicateurs de performance	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	97.97	94.86	95.60
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	81** au lieu de 91	81	81
Conformité de la collecte (P203.3)	100	99	100
Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	99	99	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	99	99	99
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	100	100	100
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [en €/m <sup>3</sup> ] (P207.0)	0.0171	0.0067	0.0041
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (251.1)	0.107	0.127	0.106
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km] (P252.2)	10.6	8.3	8.3
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	0.17	0.13	0.10
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)	100	100	100
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	110	110	110
Durée d'extinction de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P256.2)	13.1	13.3	9.50
Taux des impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)	6.90** au lieu de 7.07	4.77	5.79
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P258.1)	2.2	2.47	2.14

\*\*Une correction rectificative a été apportée sur les données SISPEA 2022

# Les indicateurs de l'assainissement non collectif

## Indicateurs descriptifs des services

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (D301.0) : **13 633 habitants**

Indicateurs de performance	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
<b>Mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
<b>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)</b>	<b>79.1</b>	<b>70.6</b>	<b>80.4</b>

# La facture d'eau 2025

La présentation de la facture d'eau est réglementée par l'arrêté du 10 juillet 1993.

Elle se compose de trois rubriques :

- Distribution de l'Eau : **Eau**
- Collecte et traitement des eaux usées : **Assainissement**
- Organismes publics : **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

## Nouvelle fiscalité appliquée par l'Agence de l'Eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

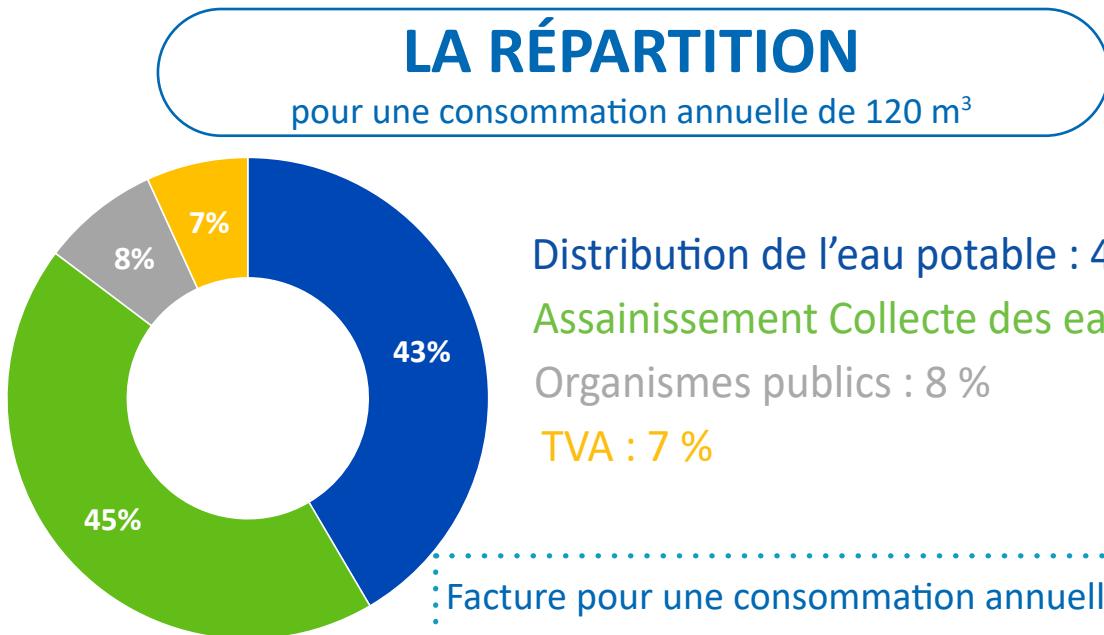
Rendez-vous sur le site de l'Agence de l'Eau pour tout savoir sur les enjeux de la réforme des redevances : <https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>

## Le prix de l'eau potable se décompose au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée
  - d'une part fixe annuelle (abonnement)
  - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau
- des **redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**
  - [Nouveau] Consommation eau potable : 0.43 € HT/m<sup>3</sup>
  - [Nouveau] Performance des réseaux : 0.01 € HT/m<sup>3</sup>
  - Redevance Prélèvement : 0.0383 € HT/m<sup>3</sup>
- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 5.5%

## Le prix de l'assainissement se décompose au 1<sup>er</sup> janvier 2025:

- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée
  - d'une part fixe annuelle (abonnement)
  - d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau
- de la **redevance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**
  - [Nouveau] Performance des systèmes d'assainissement : 0.01 € HT/m<sup>3</sup>
- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 10 %



Distribution de l'eau potable : 43 %

Assainissement Collecte des eaux usées : 45%

Organismes publics : 8 %

TVA : 7 %

Facture pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>

**386,02 € TTC** pour l'eau potable

**336,16 € TTC** pour l'assainissement

soit **722,18 € TTC**

# La facture semestrielle d'eau : RECTO



Référence à rappeler

Occupant : SYNDICAT DURANCE LUBERON

N° du contrat : XXXXXXXXXXXXXXXXX

Clé de sécurité : XXXXXXXXXXXXXXXXX

Adresse du lieu desservi :

299 RUE LOUIS TURCAN  
84120 PERTUIS

SGC PERTUIS  
ESPACE SAINT-MARTIN  
210 RUE F. GERNEILLE BP113  
84121 PERTUIS CEDEX

## 💻 Gérer votre espace personnel en ligne

[www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr)

Vos identifiants : N° de contrat et clé de sécurité figurant en haut de votre facture

## ☎ Par téléphone

Service Relations abonnés : 04 90 79 06 95

Urgences 24h/24 : 04 90 79 87 37

## ✉ Par courrier / Courriel

Syndicat Durance Luberon - Régie des Eaux

109 Avenue Jean Moulin

84120 PERTUIS

[contact-regie@duranceluberon.fr](mailto:contact-regie@duranceluberon.fr)

SIRET : 200 078 863 00038 - Code APE : 3600Z

TVA INTRACOM : FR 192 000 788 63

## Horaires d'ouverture au public

Bureaux fermés au public - Accueil physique uniquement sur rendez-vous

Du lundi au jeudi 8h-12h/13h30-17h30 et le vendredi 8h-12h

Les règlements du service eau et assainissement sont à votre disposition sur simple demande ou téléchargeables sur notre site internet.

Depuis le 1er janvier 2024, les tarifs « Eau et Assainissement » ont été mis à jour.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet [www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr)

## Paiement sur internet

En vous connectant sur votre espace personnel ou sur

[www.paylip.gouv.fr](http://www.paylip.gouv.fr)

Identifiant collectivité : 000384

Référence : 2025-EA-00-25016756

SYNDICAT DURANCE LUBERON  
299 RUE LOUIS TURCAN  
84120 PERTUIS

## Facture n° 25016756OMEGA25 du 23/01/2025

### Eau et Assainissement

#### Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

#### Votre consommation facturée

120 m<sup>3</sup>

Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement : 0,00496 €

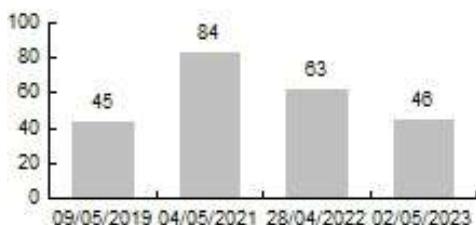
#### Montants

Abonnement assainissement TTC	24,40
Abonnement eau TTC	39,36
Consommation assainissement TTC	287,76
Consommation eau TTC	307,43

Total de la facture

658,95

#### Vos relevés de consommation (m<sup>3</sup>)



#### Montant total à payer avant le 16/06/2025

658,95 €

Historique des consommations

En espèces (Dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité>

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoier des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiiez du droit d'être remboursé par votre banque, selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SYNDICAT DURANCE LUBERON  
299 RUE LOUIS TURCAN  
84120 PERTUIS



#### TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA084015292000000002501675625

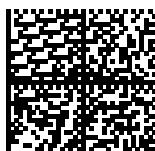
ICS : FR09ZZZ430916

Référence : XXXXXXXXXXXXXXXXX

Montant : 658,95 €

Créancier : SM DURANCE LUBERON

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9



Joindre un relevé d'identité bancaire

292110500258 SYNDICAT DURANCE L

# La facture semestrielle d'eau : VERSO

Facture n° 25016756OMEGA25 du 23/01/2025

Consommation = nouvel index - ancien index 294-174 = 120 m<sup>3</sup>

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m <sup>3</sup>
45200804307888	XXXXXXX	15		0		0	0	0
<b>Consommation totale relevée</b>								
<b>Taux de TVA</b>								
<b>Détail de votre facture</b>	<b>Prix au</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant HT</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>Montant TTC</b>		
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>271,31</b>	<b>14,92</b>	<b>286,23</b>		
Abonnement Eau Part Syndicale	01/01/2025	184 jours	39,00000	19,66	1,08 (5.5%)	20,74		
Consommation Eau Part Syndicale	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	1,07000	128,40	7,06 (5.5%)	135,46		
Abonnement Eau Part Régie	01/01/2025	184 jours	35,50000	17,65	0,97 (5.5%)	18,62		
Consommation Eau Part Régie	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	0,88000	105,60	5,81 (5.5%)	111,41		
<b>Collecte des eaux usées</b>				<b>282,58</b>	<b>28,26</b>	<b>310,84</b>		
Abonnement Assainissement Part Syndicale	01/01/2025	184 jours	20,00000	10,08	1,01 (10%)	11,09		
Consommation Assainissement Part Syndicale	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	1,03000	123,60	12,36 (10%)	135,96		
Abonnement Assainissement Part Régie	01/01/2025	184 jours	24,00000	12,10	1,21 (10%)	13,31		
Consommation Assainissement Part Régie	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	1,14000	136,80	13,68 (10%)	150,48		
<b>Organismes publics</b>	<b>Consommation</b>			<b>58,60</b>	<b>3,28</b>	<b>61,88</b>		
Redevance sur la consommation d'eau potable	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	0,43000	51,60	2,84 (5.5%)	54,44		
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	0,01000	1,20	0,12 (10%)	1,32		
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	0,01000	1,20	0,07 (5.5%)	1,27		
Prélèvement ressources en eau, Ag. de l'Eau	01/01/2025	120 m <sup>3</sup>	0,03830	4,60	0,25 (5.5%)	4,85		
<b>Total de votre facture</b>				<b>612,49</b>	<b>46,46</b>	<b>658,95</b>		
				<b>612,49</b>	<b>46,46</b>	<b>658,95</b>		

## Commentaires

Réclamations : Adressez-vous aux services administratifs de Durance Luberon – 109 avenue Jean Moulin – CS 60090 - 84120 Pertuis Cedex

Voie de recours : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement (article L221-4 du Code de l'organisation judiciaire) le tribunal d'instance (moins de 10 000€) ou de grande instance (au-delà de 10 000€) d'AVIGNON.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire. Le délai est suspendu en cas de recours à la médiation, à la conciliation, à la procédure anticipative ou à une procédure simplifiée de recouvrement des petites créances (article 2238 du Code civil)

Difficultés de paiement : Adressez-vous aux services du Trésor Public de Pertuis – BP 113 – 84121 PERTUIS Cedex.

Comptable chargé du recouvrement : Centre des Finances Publiques – Espace Saint Martin – BP 40 – 210 rue François Germeille – 84120 Pertuis

### MODALITES DE REGLEMENT :

Paiement sur Internet : se référer au recto de la facture

Prélèvement automatique /mensualisation : Contactez le Syndicat Durance Luberon ou connectez-vous à votre espace personnel (coordonnées au verso)

En vous déplaçant : Par carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : <https://www.impots.gov.fr/portail/paiement-de-proximite>, ou au Centre des Finances Publiques de Pertuis.

Règlement sur le compte du comptable BDF AVIGNON - IBAN : FR 11 3000 1001 69D8 4000 0000 066 - BIC : BDFFFRPPCCT inscrire SDL + NOM + PRENOM

Paiement par TIP SEPA : Référez-vous aux modalités inscrites sur le talon prédecoupe au bas de votre facture. Si vos références bancaires ne figurent pas sur le TIP, ou si celles-ci sont erronées, veuillez joindre un RIB au TIP.

Paiement par chèque : Adressez le TIP non signé et votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public au centre d'encaissement, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.

NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLLEMENT

## Modes de règlement possibles

Depuis 2024 : une nouvelle présentation de la plaquette des tarifs "Eau et Assainissement" a été réalisée pour plus de clarté et de lisibilité.

Retrouvez la plaquette "Tarifs 2025" sur notre site internet - rubrique téléchargement | Documents pratiques



# Les marchés publics conclus en 2024

En 2024, 15 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité Syndical pour la durée du mandat.

## MARCHÉS FOURNITURES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
<b>MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT</b>				
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel technique	23/10/2024	ABRAM DISTRIBUTION	04 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel technique	23/10/2024	ABRAM DISTRIBUTION	04 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel technique	23/10/2024	ABRAM DISTRIBUTION	04 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande

## MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 220 999,99 EUROS HT

Acquisition d'un poids lourd hydrocureur de 7,5 tonnes	06/06/2024	BAROCLEAN	10 140	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
--	------------	-----------	--------	-----------------------------------

## MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
<b>MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 399 999,99 EUROS HT</b>				
Entretien des espaces verts des sites du Syndicat Durance Luberon	02/02/2024	AMOURDEIEU PAY-SAGES	84 240	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Entretien des espaces verts des sites du Syndicat Durance Luberon	02/02/2024	AMOURDEIEU PAY-SAGES	84 240	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Mise à disposition d'un service d'astreinte personnel et matériel TP - Travaux de terrassement pour les interventions en astreinte sur les réseaux du Syndicat Durance Luberon	05/07/2024	DINUCCI ET FILS	84 240	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Réalisation de levés topographiques et/ou bornages sur le territoire du Syndicat Durance Luberon	10/09/2024	ROBERT JACQUOT - NICOLAS SOLERE	84 120	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Réalisation de levés topographiques et/ou bornages sur le territoire du Syndicat Durance Luberon	10/09/2024	ROBERT JACQUOT - NICOLAS SOLERE	84 120	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande

## MARCHÉS DE 400 000,00 EUROS A 999 999,99 EUROS HT

Maitrise d'œuvre pour la sécurisation de l'approvisionnement en eaux brutes de l'usine de production d'eau potable de Pont de Durance, commune de Pertuis	07/07/2024	ARTELIA	13 222	PROCÉDURE FORMALISÉE AVEC NEGOCIATION
---	------------	---------	--------	---------------------------------------

## MARCHÉS TRAVAUX

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
-------	----------------	--------------	--------------------------	-------------

### MARCHÉS DE 50 000,00 EUROS à 89 999,99 EUROS HT

Réalisation du poste de relevage des eaux usées domestiques route du Piedmont, commune de Saint Martin de la Brasque	15/01/2024	GROUPEMENT AQUA SUD - AMOURDEDIEU	13 300 / 84 240	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
Mise en conformité des protections collectives pour des visites sur l'usine de traitement du Pont de Durance , commune de Pertuis	05/09/2024	MISTRAL METAL	84 160	CONSULTATION
Renouvellement du collecteur de la chambre de vanne principale, des canalisations et des débitmètres de la chambre de vannes extérieure de la station de vidalet, commune de Pertuis	17/09/2024	CONSTRUCTION ELECTRONIQUES DU SUD	83 170	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
Fourniture et installation d'un groupe 4 dans la station de Vidalet, commune de Pertuis	17/09/2024	CONSTRUCTION ELECTRONIQUES DU SUD	83 170	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

### MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS à 499 999,99 EUROS HT

Réhabilitation des lits du 2e étage de la Step des Furets de Saint Martin de la Brasque	30/09/2024	GROUPEMENTS ISTEETP / AMOURDEDIEU	13 382 84 240	CONSULTATION
---	------------	-----------------------------------	------------------	--------------



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Edition 2025**  
CHIFFRES 2024

# NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement

ÉDITION 2025

## L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

### La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

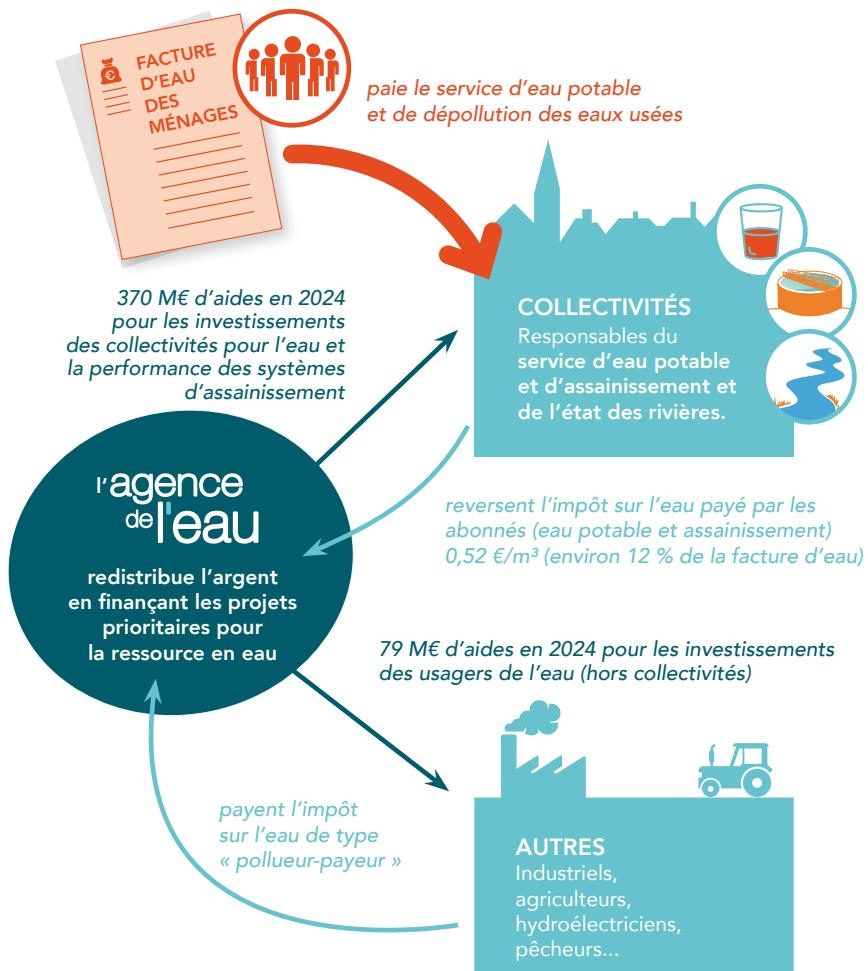
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **4,52 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



**SAUVONS !  
L'EAU !**

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides\* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- ▶ Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable
   
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- ▶ Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable
   
15 millions €
- ▶ Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales
   
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- ▶ Pour réduire les pollutions industrielles
   
19 millions €
- ▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable
   
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- ▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité
   
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- ▶ Pour la solidarité internationale
   
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

\* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

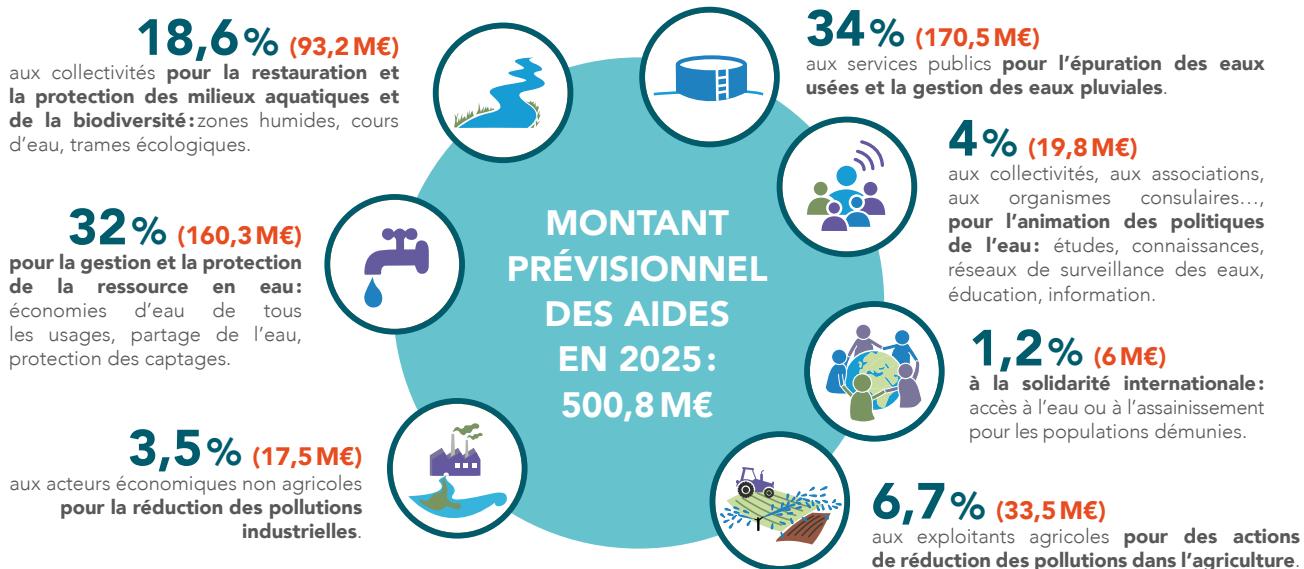
## 2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

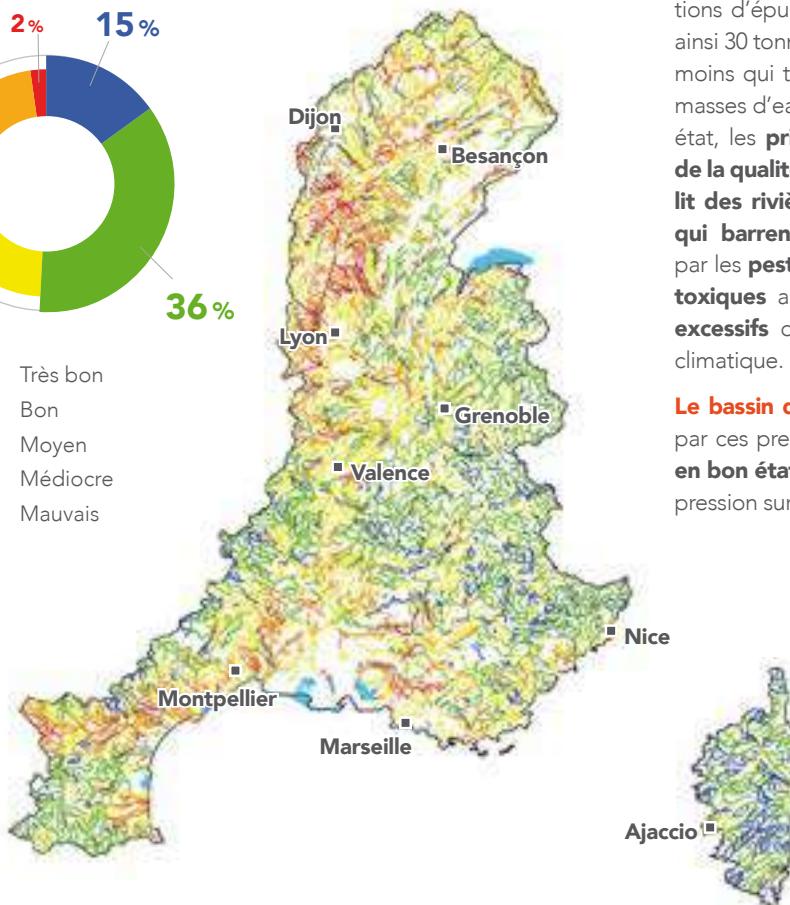
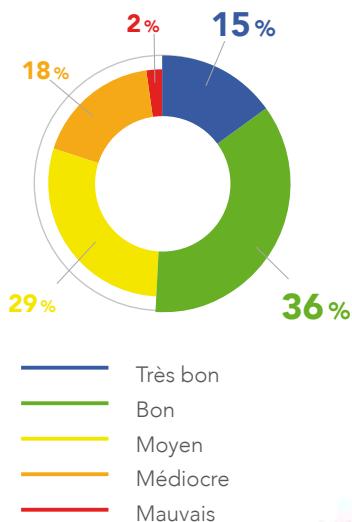


- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

# QUALITÉ DES EAUX

## État écologique des cours d'eau

Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

### La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

#### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU  
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr  
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



## Services de l'Eau

### et de l'Assainissement

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS

#### Horaires d'ouverture :

Accueil téléphonique :

du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 | 13h30 - 17h30 et Vendredi : 8h00 - 12h00

Accueil physique uniquement sur rendez-vous :

Bureaux fermés le vendredi après-midi

Tel : 04 90 79 06 95

Mail : [contact-regie@duranceluberon.fr](mailto:contact-regie@duranceluberon.fr)

## Service de l'Assainissement

### Non Collectif

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS

#### Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 | 13h30 - 17h30 et Vendredi : 8h00 - 12h00

Tel : 04 90 79 87 36

Mail : [spanc@duranceluberon.fr](mailto:spanc@duranceluberon.fr)

## Siège social

299 Rue Louis Turcan - 84120 PERTUIS

#### Horaires d'ouverture du lundi au vendredi

9h00-12h00 / 14h00-16h30

Tel : 04 90 79 37 01

Mail : [contact-syndicat@duranceluberon.fr](mailto:contact-syndicat@duranceluberon.fr)



**Découvrez les ACTUALITÉS du Syndicat Durance Luberon  
sur [www.duranceluberon.fr](http://www.duranceluberon.fr)**

**Rejoignez-nous sur FACEBOOK**



**2024**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**EAU POTABLE**  
**& ASSAINISSEMENT**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

Berger  
Levrault

# 2024

# RAPPORT

SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE L'EAU POTABLE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



SYNDICAT DES EAUX  
DURANCE - VENTOUX

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

Berger  
Levrault

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

# INTRODUCTION

**Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit être présenté par le Président à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de chaque année (article L.2224-5 code général des collectivités territoriales).**

**Le décret n° 2007-675 précise les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit contenir.**

**De plus, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose notamment que ce rapport doit être soumis, chaque année, à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

**Ce rapport, qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics, est un outil de connaissance et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs réglementaires et de bonne gestion.**

**Il doit être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité syndical. Parallèlement, le Président doit, en application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, élaborer un rapport retracant l'activité du Syndicat, et l'adresser, après présentation à l'assemblée avant le 30 septembre de chaque année, à l'ensemble des collectivités adhérentes.**

**Compte tenu de la compétence unique du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité sont réunis dans un document unique présenté en deux parties distinctes.**

# SOMMAIRE

<b>Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable</b>	<b>p.5</b>
Le service	p.6
La vente d'eau	p.16
La performance du service	p.27
Le prix	p.32
La qualité du service	p.44
Les actions de solidarité	p.54
Les indicateurs de performance	p.57
Les perspectives 2025	p.66
Annexes	p.85
<b>Rapport d'Activité</b>	<b>p.103</b>
L'institution	p.104
Quelques Faits marquants en 2024	p.110
Les ressources humaines	p.115
Les marchés publics	p.118
Les affaires foncières	p.121
La maîtrise d'œuvre	p.123
Les finances	p.134

# 2024

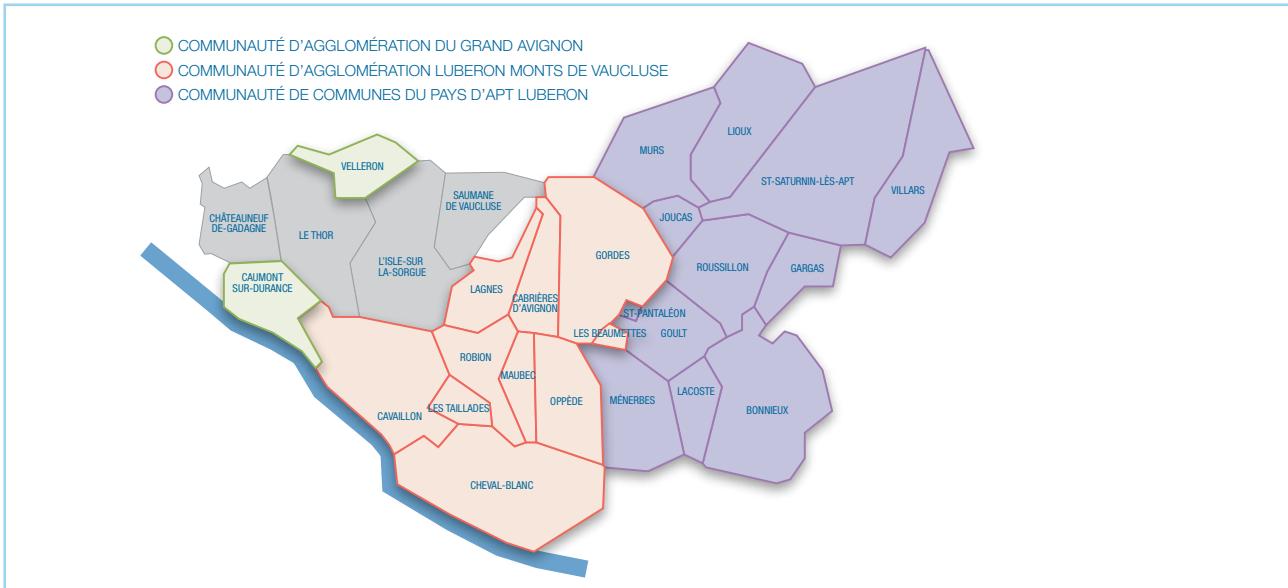
# RAPPORT

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



# LE SERVICE

## Présentation du service



Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1<sup>er</sup> juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence « eau potable », est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-

Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Puis, le périmètre du Syndicat Durance-Ventoux a été étendu au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Enfin, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse est devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour 10 de ses communes (Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion).

## Le mode de gestion

Depuis son origine, le Syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée « délégataire » ou encore « exploitant ».

La convention de délégation de service public de type concessive a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.

# Le rôle du Syndicat des Eaux Du Ventoux

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Berger Levrault

Publié le 29/09/2025

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

En sa qualité d'autorité délégante, le Syndicat est chargé de négocier les clauses contractuelles avec son délégataire, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte ou de la qualité du service. Il exerce un contrôle des prestations et du respect des engagements contractuels.

Le Syndicat est également un opérateur technique chargé d'assurer le développement et la performance du réseau de distribution d'eau potable par l'engagement de programmes de travaux.

## Le rôle du délégataire

Il est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau syndical et est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est également tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques (compteurs, branchements et accessoires de réseaux) et certains travaux définis de manière contractuelle. Enfin, les relations avec les usagers du service relèvent de sa compétence.

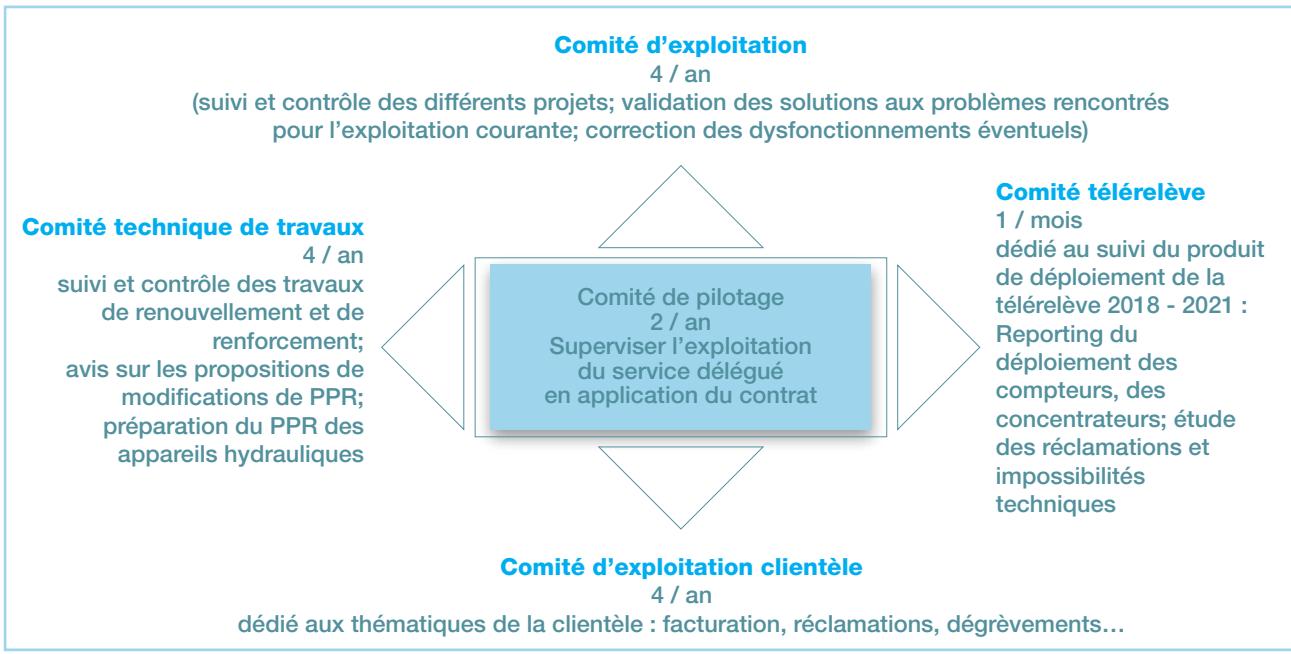
## La gouvernance du contrat : des relations formalisées et régulières entre le délégataire et le Syndicat

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de 2018, trois organes d'échanges ont été mis en place pour permettre à la collectivité d'accroître la connaissance du service dont elle reste responsable.

À raison d'au moins huit fois par an, le **Comité d'exploitation** traite des problèmes liés à la gestion quotidienne du service et apporte des corrections aux dysfonctionnements constatés.

Le **Comité de pilotage**, d'une fréquence semestrielle, est chargé de superviser l'exploitation du service délégué en application du contrat et de contrôler le respect des engagements contractuels.

Enfin, un **Comité technique de travaux** se réunit trimestriellement. Il analyse et propose les ajustements nécessaires aux plans prévisionnels de renouvellement et aux programmes de travaux du Syndicat.



Afin de suivre la bonne exécution du contrat, le Syndicat a mis en place une méthode de suivi des engagements contractuels réciproques de la collectivité et de son délégataire.

Outre l'élaboration d'une revue de contrat, une analyse multicritère a été élaborée afin de suivre sur les dix années d'exécution quatre grandes familles d'indicateurs.

#### Outils de pilotage et de contrôle internes

- Une revue de contrat
- Une méthode mise en place dès la première année du contrat : des indicateurs d'activité étudiés deux fois par an par le comité de pilotage

- 4 grandes rubriques pour couvrir l'ensemble des engagements contractuels

- Service à l'usager
- Performance du service
- Gestion technique
- Économie et finance

- Objectifs fixés atteints
- Objectifs fixés non atteints mais résultats acceptables
- Objectifs fixés non atteints et résultats insuffisants

- En cas de non atteinte des engagements application de pénalités

**Contrôle externe indépendant** (financier et technique) du Rapport Annuel du Délégataire

## La ressource en eau

L'eau produite par le Syndicat provient en majorité de la **nappe alluviale de la Durance**. Un réseau de piézomètres (tubes utilisés pour mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine appelée « niveau piézométrique ») permet une surveillance constante de l'aquifère (couche de terrain poreux et perméable servant de réservoir d'eau douce dans lequel l'eau est captée).

Par ailleurs, un aquifère de type galets, graviers et sables dans les **alluvions de la plaine des Sorgues**

permet d'alimenter partiellement en eau potable les abonnés de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Avec la mise en service en 2015 de la station de pompage de secours de Saumane-de-Vaucluse, qui prélève l'eau de surface dans le lit mineur de la Sorgue, puis l'intégration en 2022 du Forage des Ponts à Cheval-Blanc, le Syndicat Durance-Ventoux exploite **six captages qui totalisent une capacité de production de 70 740 m<sup>3</sup>/j**.

Site / Localisation	Autorisation prélevement	Caractéristiques
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	20 000 m <sup>3</sup> /j	7 puits à 24 m
CHEVAL-BLANC - Forage des Ponts	10 000 m <sup>3</sup> /j	1 puits à 25 m
CAVAILLON - Le Grenouillet	20 000 m <sup>3</sup> /j	1 puits à drains rayonnants de 25 m
CAVAILLON - La Grande Bastide II	12 000 m <sup>3</sup> /j	3 forages à 30 m
CHATEAUNEUF G <sup>NE</sup> - Forage du Moulin	1 540 m <sup>3</sup> /j	1 puits à 11,5 m
SAUMANE - Station de secours	7 200 m <sup>3</sup> /j	Prise en rivière

Le réseau syndical est divisé en trois services, maillés, afin d'assurer un secours mutuel.

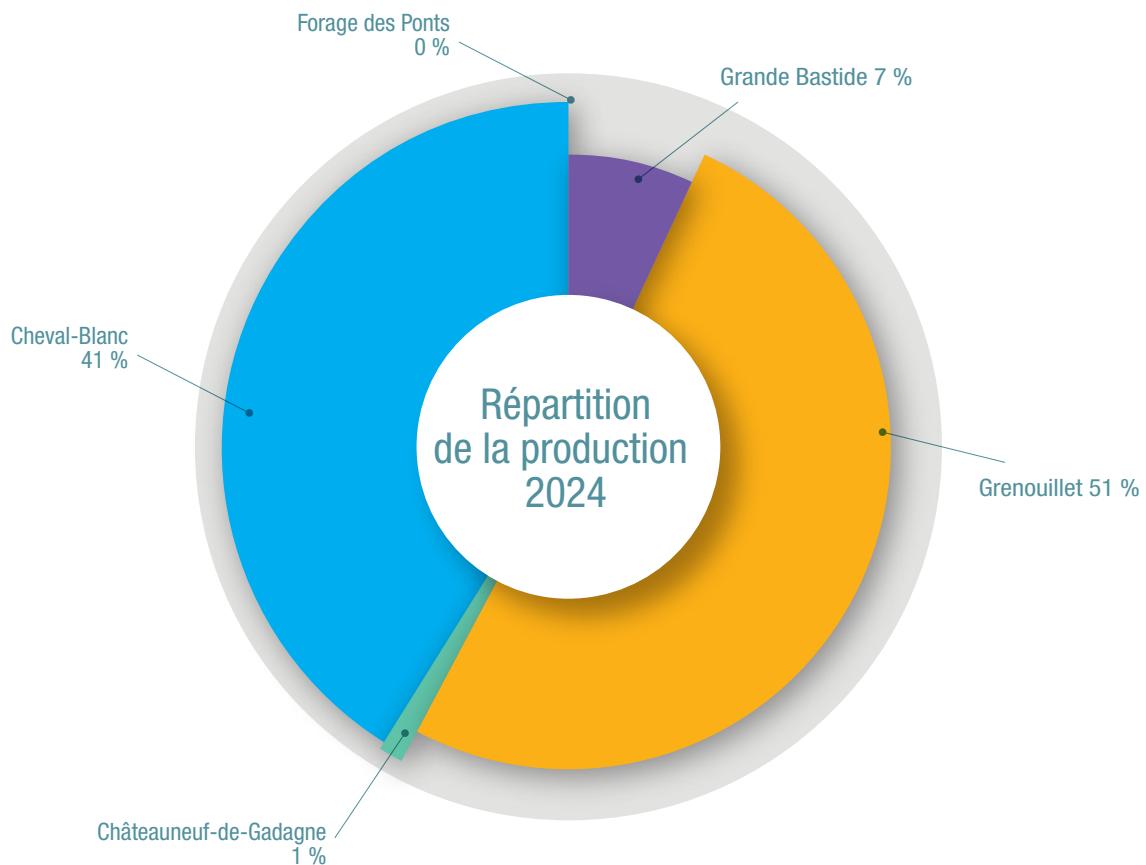
Les captages de Cheval-Blanc permettent de desservir les communes du Haut service, quant au Bas service, il est alimenté par les captages de Cavaillon. Réalisé en 2019, le maillage entre le réseau de Châteauneuf-de-Gadagne et le réseau du Syndicat est opérationnel.

<b>Bas service</b>	<b>Haut service</b>		<b>Châteauneuf-de-Gadagne</b>
Caumont-sur-Durance	Les Beaumettes	Lioux	Châteauneuf-de-Gadagne
Cavaillon	Bonnieux	Maubec	
Cheval-Blanc	Cabrières d'Avignon	Ménerbes	
Lagnes (45 %)	Gargas	Murs	
Le Thor	Gordes	Oppède	
L'Isle-sur-la-Sorgue	Goult	Roussillon	
Robion	Joucas	Saint-Pantaléon	
Saumane-de-Vaucluse	Lacoste	Saint-Saturnin-lès-Apt	
Velleron	Lagnes (55%)	Villars	
Les Taillades		Ville d'Apt (eau en gros)	

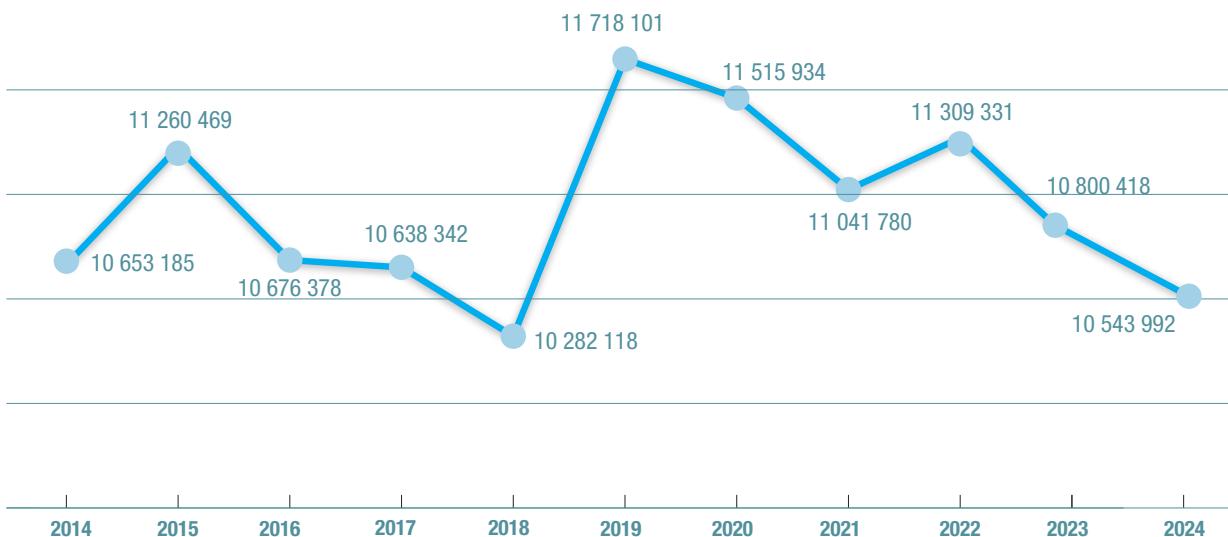
## Les stations de pompage et la production

La production des stations de pompage est en baisse de -2,4 %.

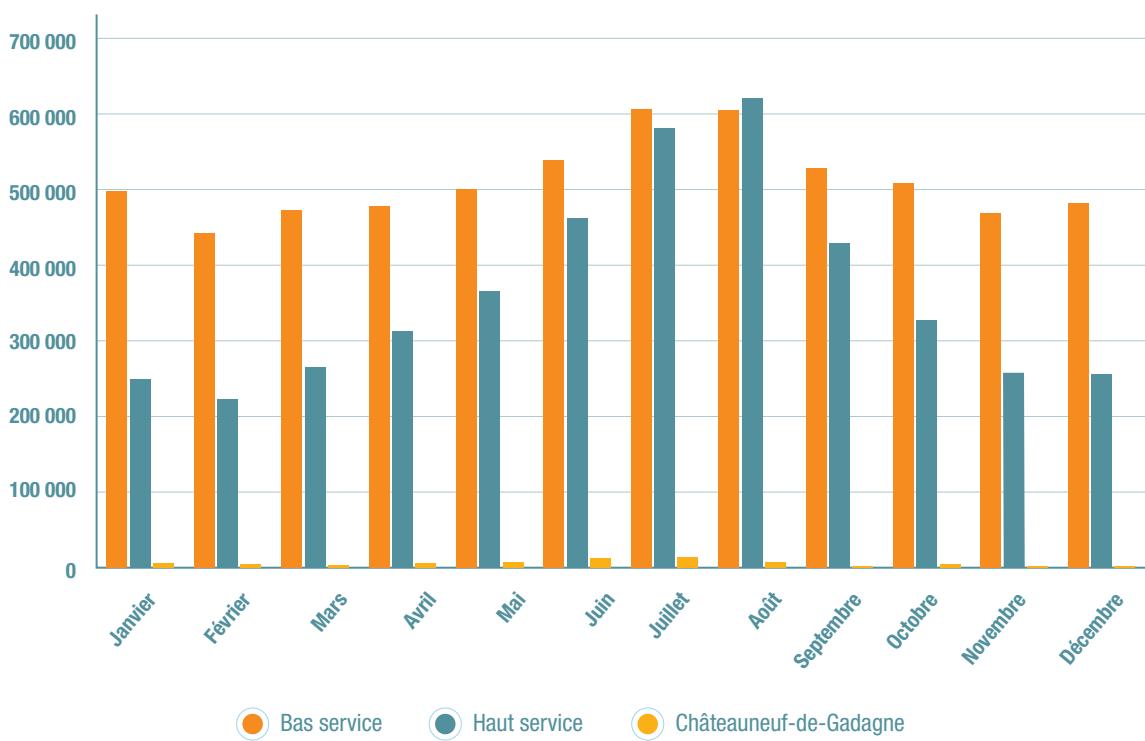
Elle s'élève à 10 543 992 m<sup>3</sup> en 2024 contre 10 800 418 m<sup>3</sup> en 2023.



## Évolution des volumes produits en m<sup>3</sup>



## Production mensuelle 2024 en m<sup>3</sup>



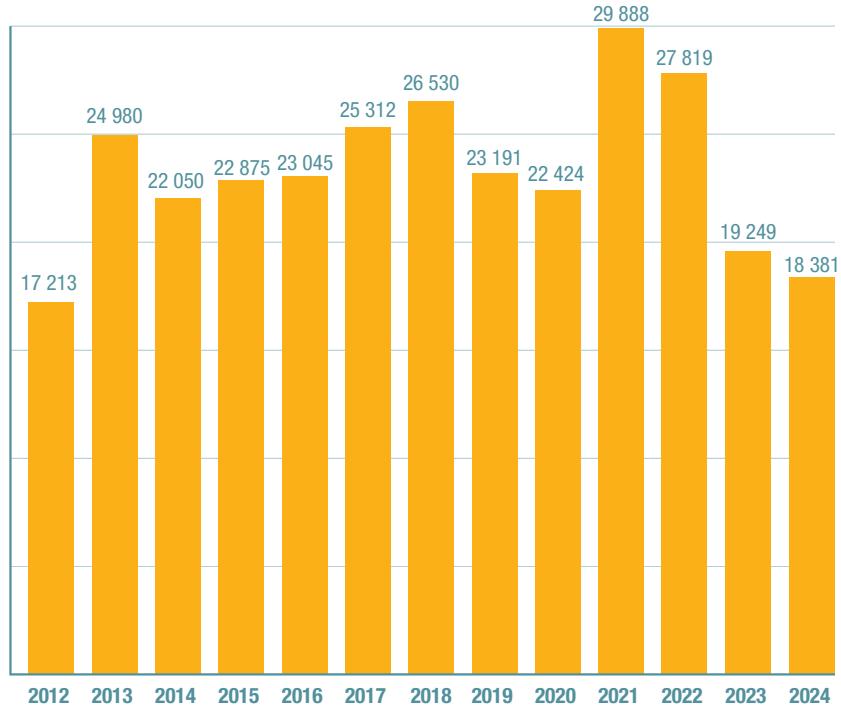
Bas service

Haut service

Châteauneuf-de-Gadagne

## Évolution des volumes achetés en m<sup>3</sup>

Depuis 1991, le Syndicat Durance-Ventoux achète de l'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Sault pour alimenter le secteur de « Sarraud » sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt. On constate que le développement de l'urbanisation de ce secteur, qui est devenu un lieu touristique prisé, impacte directement le volume des achats d'eau depuis 2013. Depuis 2022, la sensibilisation menée par le Syndicat, appuyée par la commune et Suez, a permis de diminuer fortement les achats d'eau.

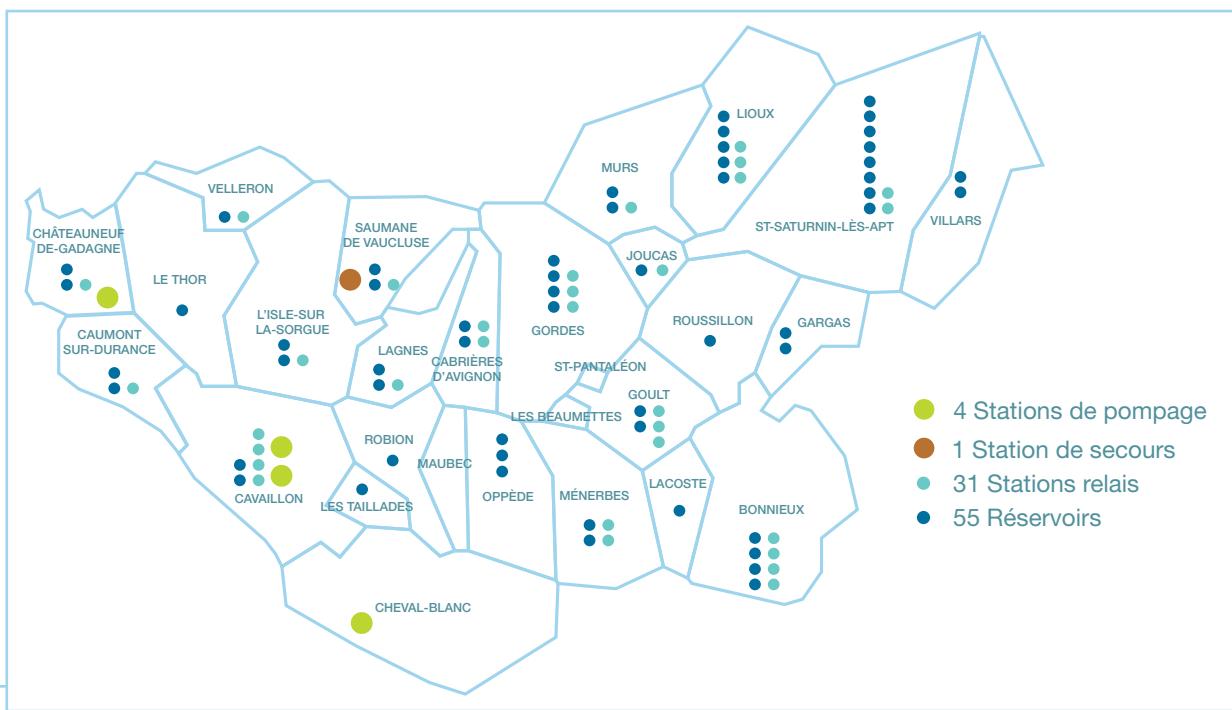


## Les réservoirs et stations relais de pompage

Pour assurer l'alimentation de toutes les zones du territoire du Syndicat Durance-Ventoux, quel qu'en soit le relief (l'eau, prise à la cote 60, est relevée jusqu'à la cote 1 045, soit une élévation de 987 mètres), le réseau de distribution est équipé de **55 réservoirs, brises charges ou bâches ainsi que de 31 stations relais, dont 4 surpresseurs et 4 accélérateurs**.

L'ensemble de ces ouvrages régule l'approvisionnement pendant les périodes d'arrêt des unités de production.

**La capacité totale de stockage du Syndicat s'élève à 40 060 m<sup>3</sup>.**

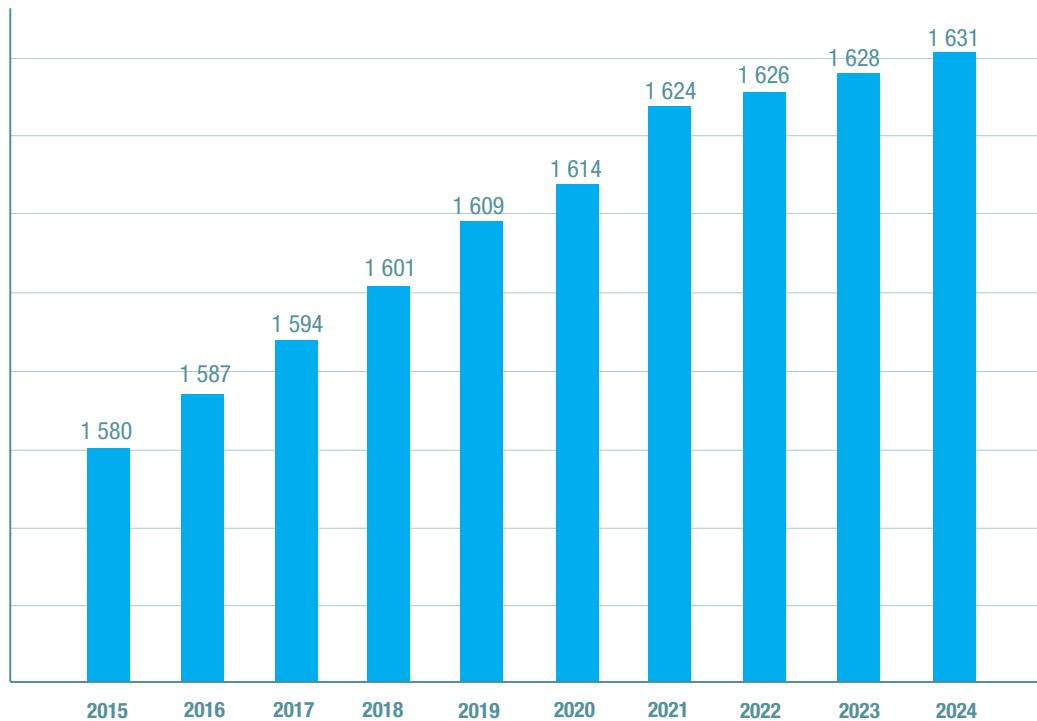


# Un réseau de distribution en constante évolution

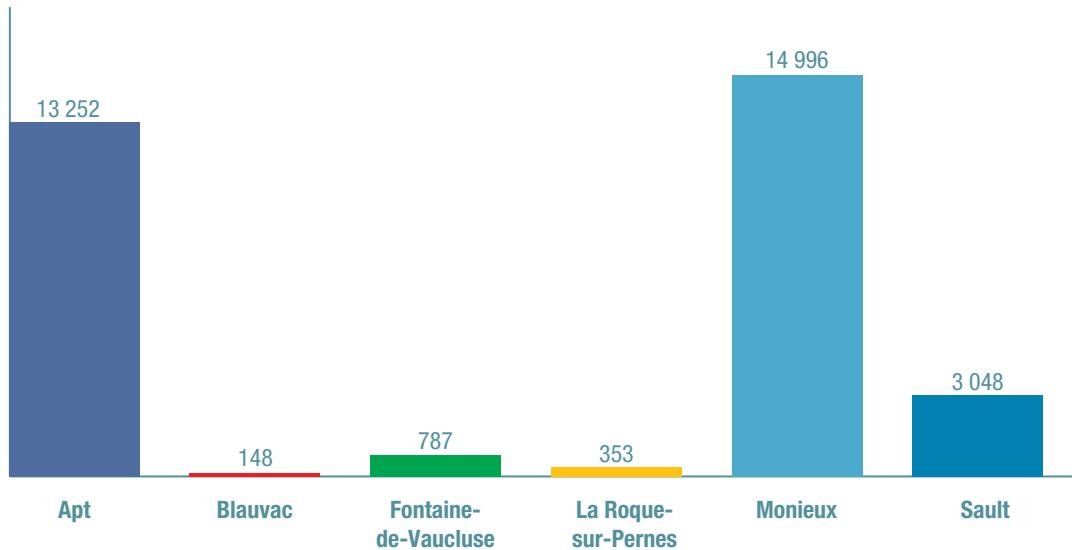
Le réseau comprend deux types de canalisations : les conduites de transport d'eau vers les réservoirs, appelées « feeders », composées de canalisations de gros diamètre et les conduites de desserte locale. Au 31 décembre 2024, selon les données fournies par le système d'information géographique du délégataire,

le réseau syndical totalise 1 631 km de conduites en service, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm. À noter que plus de 32 km de réseau sont implantés sur le territoire de communes extérieures au périmètre syndical.

## Évolution du linéaire de canalisations en km : + 51 km en 10 ans



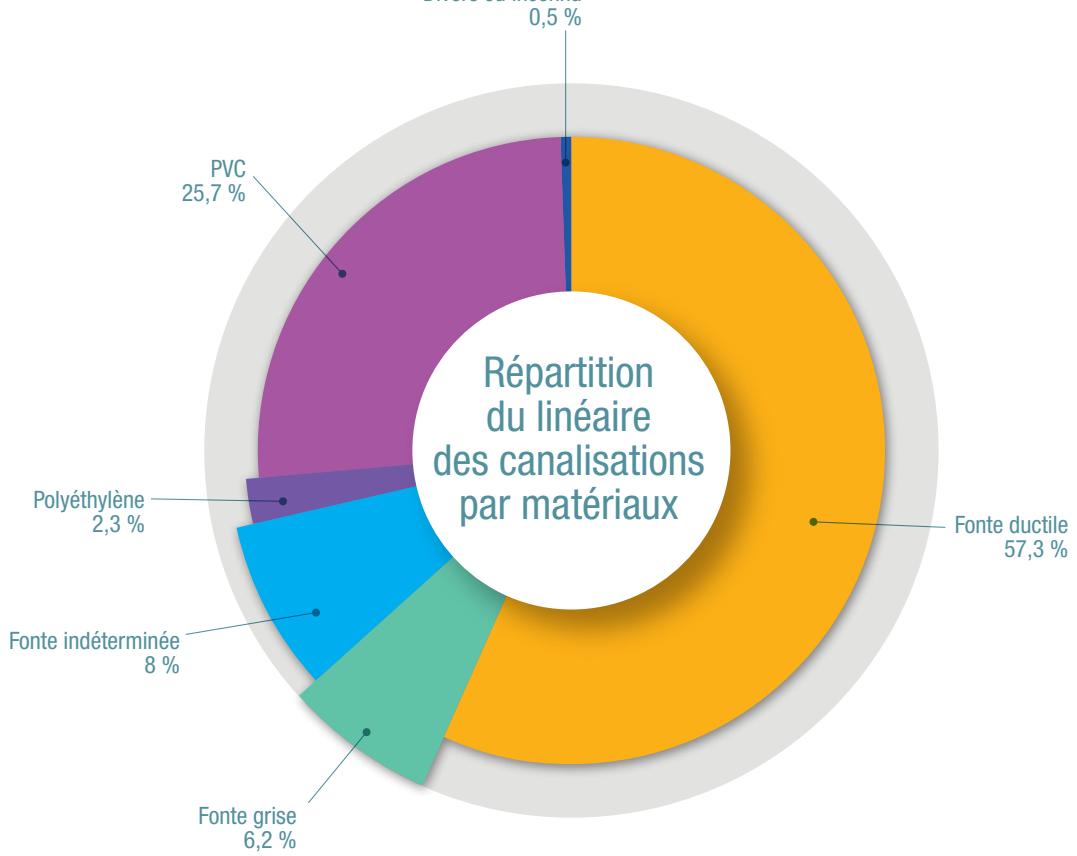
## Linéaire de réseau (en ml) en dehors du périmètre syndical



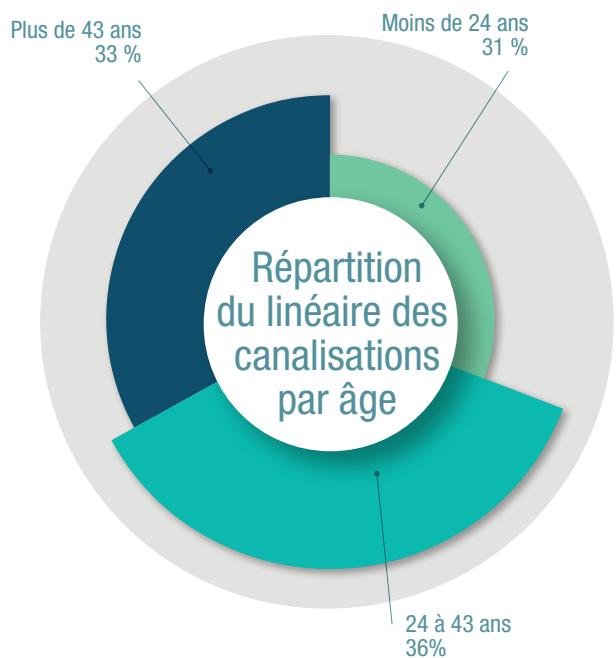
## Répartition du linéaire par commune

en mètres

Bonneux	78 222
Cabrières d'Avignon	40 335
Caumont	44 008
Cavaillon	19 3961
Châteauneuf-de-Gadagne	34 556
Cheval-Blanc	66 594
Gargas	55 623
Gordes	105 080
Goult	57 195
L'Isle-sur-la-Sorgue	178 222
Joucas	15 315
Lacoste	24 836
Lagnes	40 570
Les Beaumettes	9 956
Les Taillades	31 662
Le Thor	95 705
Lioux	22 279
Maubec	31 438
Ménerbes	50 599
Murs	30 491
Oppède	51 850
Robion	61 070
Roussillon	58 190
Saint-Pantaléon	3 958
Saint-Saturnin-lès-Apt	114 665
Saumane-de-Vaucluse	33 334
Velleron	44 846
Villars	24 015

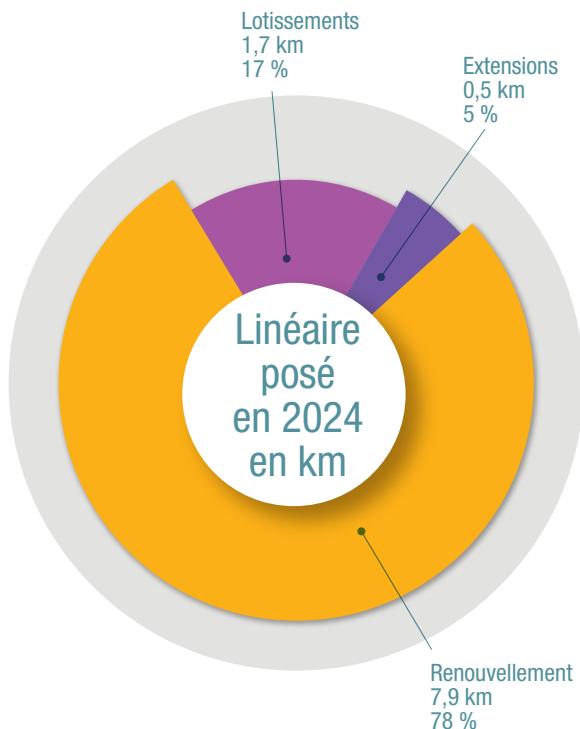
Divers ou inconnu  
0,5 %

En 2024, 67 % du réseau a moins de 43 ans et 31 % moins de 24 ans. Cela reflète la politique d'investissement volontariste du Syndicat pour sa gestion patrimoniale.



En 2024, 10,2 km de canalisation ont été posés. Ce linéaire de réseau peut correspondre à différentes natures de travaux :

- travaux de **renouvellement** de canalisations vétustes ou générant des problèmes de qualité par des conduites de diamètres identiques ;
- travaux dits de **renforcement**, c'est-à-dire de remplacement de canalisations devenues insuffisantes par des conduites de diamètres supérieurs ;
- **extensions de réseau** financées par le Syndicat avec ou sans participation de tiers ;
- réseaux posés pour **alimenter des groupes d'habitations** dans le cadre de conventions conclues entre le Syndicat et l'aménageur, financés par le lotisseur puis intégrés dans le réseau syndical ;
- travaux dits **collectifs** concernant des canalisations de refoulement.



## Les branchements et les compteurs

Les programmes de renouvellement des branchements plomb sont désormais achevés y compris sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne. SUEZ doit atteindre un objectif contractuel de **renouvellement de 600 branchements par an**. En 2024, SUEZ a renouvelé 614 branchements.

Chaque année, si le Concessionnaire procède au renouvellement de moins de 570 branchements par an, alors celui-ci s'engage à reverser à la Collectivité un montant correspondant à 1 331,00 € HT

par branchement non renouvelé sous ce seuil « plancher » ; si le Concessionnaire procède au renouvellement de plus de 630 branchements par an alors la Collectivité s'engage à abonder le compte de renouvellement des branchements à hauteur de 1 331,00 € HT par branchement renouvelé au-delà de ce seuil « plafond ».

**Au total, travaux du Syndicat compris, 263 branchements neufs ont été créés et 1 098 renouvelés.**

	Syndicat	Suez	Total
<b>Branchements neufs</b>	123	140	263
<b>Dont lotissement</b>	106	-	-
<b>Renouvellement de branchements</b>	484	614	1 098
<b>Dont branchements plomb</b>	-	-	-

Dans le cadre du contrat de concession 2018-2028 le Syndicat a décidé le déploiement de la **télérelève** sur l'ensemble du territoire syndical durant les trois premières années du contrat (2018-2021).

Tous les compteurs de plus de 5 ans ont été renouvelés alors que ceux inférieurs à 5 ans ont été simplement équipés de la tête émettrice.

**Au 31 décembre 2024, 59 581 compteurs sont équipés de la télérelève soit 99,49 % du parc compteur.**

Le Syndicat a acheté les compteurs ainsi que les têtes émettrices pour un investissement de 3,9 millions d'euros et les a fournis au délégataire qui les a installés.

# LA VENTE D'EAU

## Population et abonnements

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pourvoit aux besoins en eau de plus de 100 000 habitants résidant dans les 28 communes qu'il dessert. De type semi-rural, le territoire syndical est soumis à de fortes variations de population saisonnières liées au tourisme particulièrement développé sur la vallée du Calavon et le Pays des Sorgues et à la présence de nombreuses résidences secondaires.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 du ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le nombre d'habitants desservis est désormais estimé sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée (recensements généraux ou complémentaires).

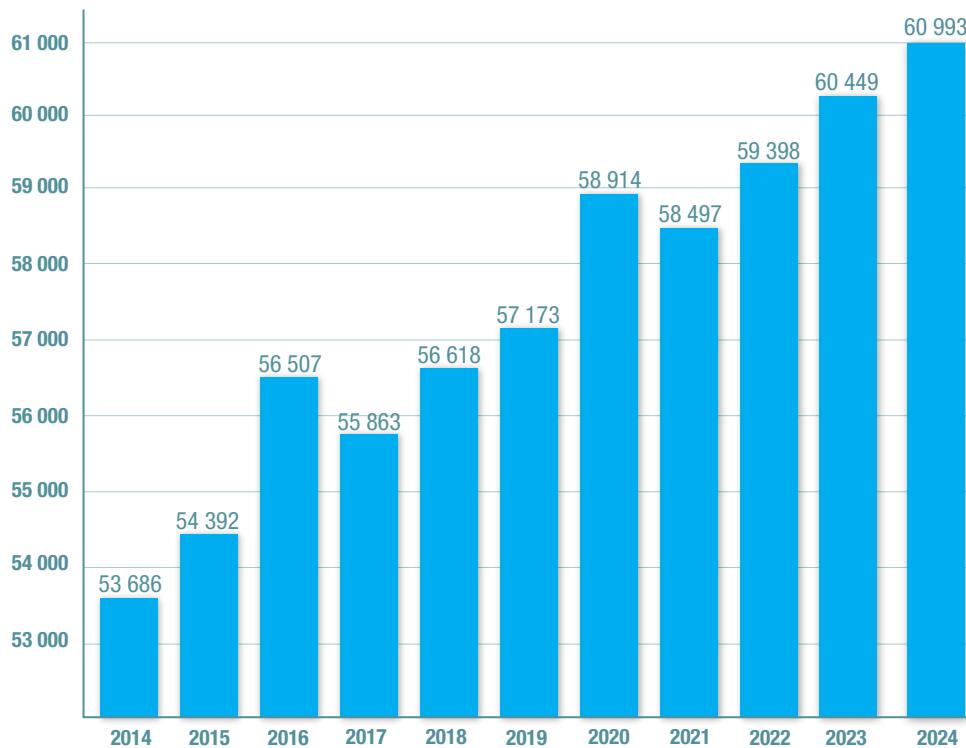
Nombre d'habitants desservis			
2021	2022	2023	2024
101 423	101 815	101 739	102 189

Le **nombre total d'abonnés** s'élève à **56 502** en 2024 pour 60 993 abonnements souscrits (hors vente en gros).

Le **nombre d'abonnements** a augmenté de plus de 12 % sur les dix dernières années.

Avec la prise en compte de la population saisonnière, on peut estimer à 126 790 le nombre d'habitants desservis en 2024 (56 502 abonnés multipliés par un ratio de 2,24 habitants/abonné).

### Évolution du nombre d'abonnements depuis 10 ans



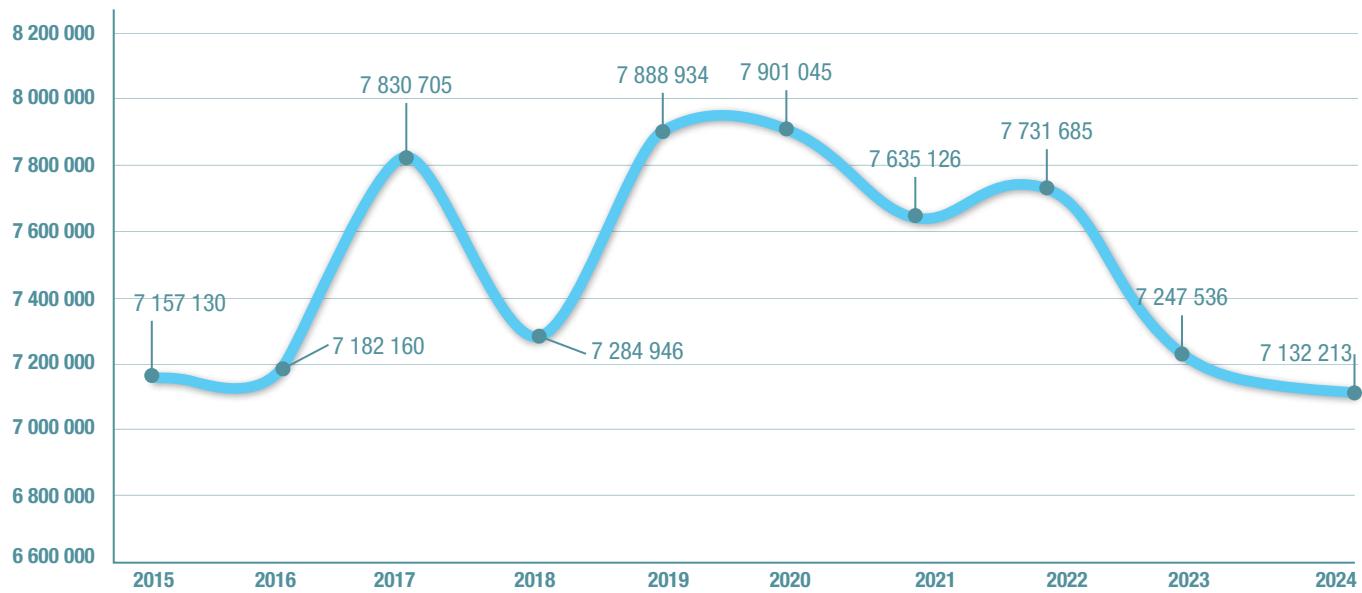
## Le nombre d'abonnés par commune se décompose de la manière suivante :

Communes	Clients particuliers	Clients collectivités	Clients prof.	Total abonnés 2024	Total abonnés 2023
<b>Bonnieux</b>	1 098	26	137	1 261	1 268
<b>Cabrières d'Avignon</b>	1 014	19	98	1 131	1 134
<b>Caumont-sur-Durance</b>	2 480	35	91	2 606	2 523
<b>Cavaillon</b>	12 108	161	967	13 236	13 057
<b>Châteauneuf-de-Gadagne</b>	1 564	48	73	1 685	1 678
<b>Cheval-Blanc</b>	1 899	41	83	2 023	1 935
<b>Gargas</b>	1 685	23	134	1 842	1 806
<b>Gordes</b>	1 637	36	222	1 895	1 893
<b>Goult</b>	823	30	86	939	927
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue</b>	10 016	126	717	10 859	10 792
<b>Joucas</b>	254	11	35	300	299
<b>Lacoste</b>	371	10	70	451	449
<b>Lagnes</b>	815	11	52	878	875
<b>Le Thor</b>	3 818	34	251	4 103	4 034
<b>Les Beaumettes</b>	182	6	32	220	221
<b>Les Taillades</b>	902	21	68	991	964
<b>Lioux</b>	193	5	13	211	210
<b>Maubec</b>	1 028	22	142	1 192	1 186
<b>Ménerbes</b>	748	20	96	864	857
<b>Murs</b>	369	18	29	416	417
<b>Oppède</b>	783	21	54	858	854
<b>Robion</b>	2 255	40	121	2 416	2 330
<b>Roussillon</b>	972	30	103	1 105	1 093
<b>Saint-Pantaléon</b>	142	5	5	152	149
<b>Saint-Saturnin-lès-Apt</b>	2 123	36	103	2 262	2 240
<b>Saumane-de-Vaucluse</b>	512	10	27	549	551
<b>Velleron</b>	1 448	28	51	1 527	1 515
<b>Villars</b>	490	12	28	530	530
<b>TOTAL</b>	<b>51 729</b>	<b>885</b>	<b>3 888</b>	<b>56 502</b>	<b>54 768</b>

## La vente d'eau

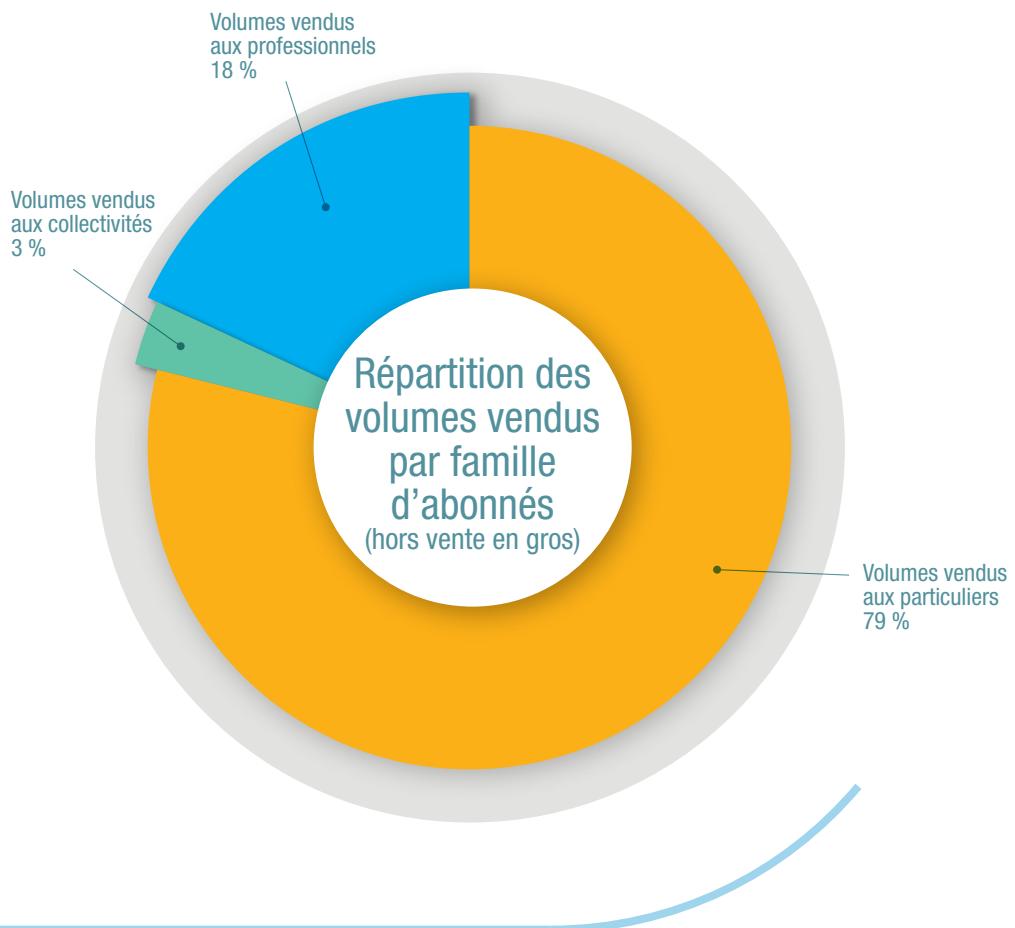
L'ensemble des volumes comptabilisés baisse encore en 2024. La variation est de -1,6 % par rapport à 2023, avec 7 132 213 m<sup>3</sup> hors vente en gros (7 247 536 m<sup>3</sup> en 2023).

### Évolution des consommations hors vente en gros



	2023 (m <sup>3</sup> )	2024 (m <sup>3</sup> )	Variation
<b>Volumes vendus aux particuliers</b>	5 418 726	5 450 271	0,6%
<b>Volumes vendus aux collectivités</b>	253 693	213 763	-15,7%
<b>Volumes vendus aux professionnels</b>	1 275 756	1 265 255	-0,8%
<b>Volumes totaux dégrévés</b>	299 362	202 924	-32,2%
<b>Volumes vendus en gros</b>	39 852	5 789	-85,5%
<b>Total volumes vendus hors vente en gros</b>	7 247 536	7 132 213	-1,59%





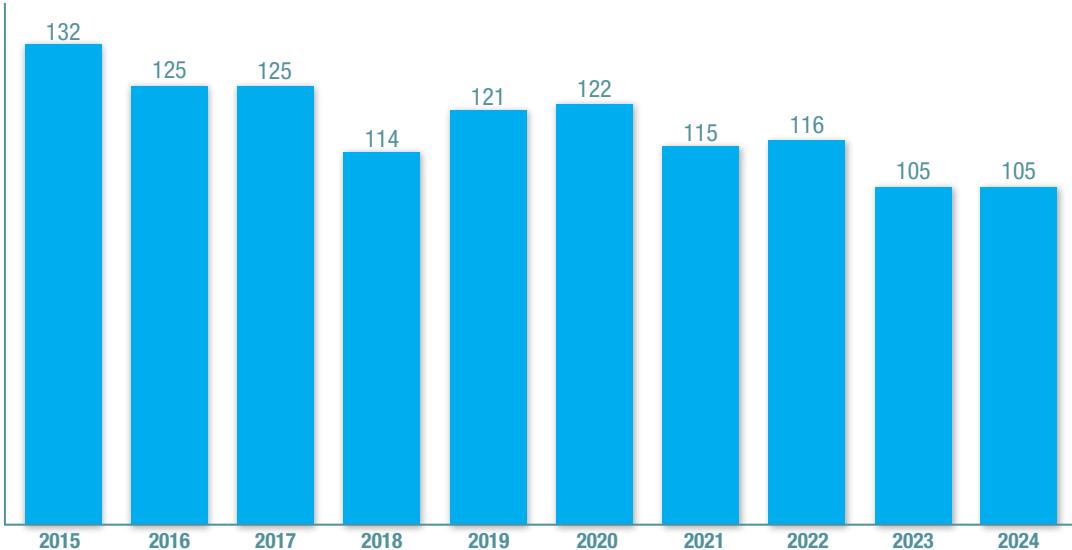
## La consommation des usagers

En 2024, la consommation annuelle moyenne par branchement domestique est stable par rapport à 2023 et s'élève à **105 m<sup>3</sup>**.

La disparité des consommations entre les communes du Haut et du Bas service demeure, les premières étant plus consommatrices en eau. La consommation moyenne des communes du **Bas Service** s'élève à **102 m<sup>3</sup>** (97 m<sup>3</sup> en 2023) contre **146 m<sup>3</sup>** (145 m<sup>3</sup> en 2023) pour celles du **Haut Service**.

Celle de la commune de **Châteauneuf-de-Gadagne** s'établissant entre ces deux valeurs, à **109 m<sup>3</sup>** (110 m<sup>3</sup> en 2023).

## Évolution de la consommation moyenne annuelle domestique



Les **grosses consommateurs** sont ceux dont les volumes dépassent 3 000 m<sup>3</sup> par an.

Le **nombre de clients grosses consommateurs** hors vente d'eau en gros est détaillé dans le tableau suivant.  
34% des grosses consommateurs consomment plus de 6 000 m<sup>3</sup> par an.

2020	2021	2022	2023	2024
148	110	138	119	125

Les consommations par commune se décomposent de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

Berger Levaufre

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

Communes	2024	2023	Variation en %	m <sup>3</sup> / an domestique
<b>Bonnieux</b>	246 161	243 060	1,28	169
<b>Cabrières d'Avignon</b>	190 337	195 568	-2,67	160
<b>Caumont-sur-Durance</b>	247 406	246 504	0,37	89
<b>Cavaillon</b>	1 373 655	1 552 863	-11,54	82
<b>Châteauneuf-de-Gadagne</b>	205 428	213 719	-3,88	109
<b>Cheval-Blanc</b>	176 841	176 742	0,06	81
<b>Gargas</b>	234 605	276 607	-15,18	103
<b>Gordes</b>	508 508	536 112	-5,15	217
<b>Goult</b>	146 774	152 161	-3,54	151
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue</b>	1 221 638	1 169 886	4,42	87
<b>Joucas</b>	78 197	80 868	-3,30	144
<b>Lacoste</b>	76 281	69 014	10,53	150
<b>Lagnes</b>	167 159	138 327	20,84	121
<b>Le Thor</b>	478 808	469 373	2,01	98
<b>Les Beaumettes</b>	45 272	42 414	6,74	191
<b>Les Taillades</b>	96 904	88 908	8,99	97
<b>Lioux</b>	30 118	32 265	-6,65	145
<b>Maubec</b>	166 385	147 655	12,68	118
<b>Ménerbes</b>	166 466	163 902	1,56	178
<b>Murs</b>	88 848	93 636	-5,11	194
<b>Oppède</b>	118 480	120 783	-1,91	130
<b>Robion</b>	245 424	250 364	-1,97	93
<b>Roussillon</b>	165 848	174 843	-5,14	140
<b>Saint-Pantaléon</b>	15 717	17 332	-9,32	107
<b>Saint-Saturnin-lès-Apt</b>	331 554	305 319	8,59	123
<b>Saumane-de-Vaucluse</b>	95 880	74 683	28,38	172
<b>Velleron</b>	166 343	159 102	4,55	98
<b>Villars</b>	47 176	55 528	-15,04	87
<b>TOTAL m<sup>3</sup></b>	<b>7 132 213</b>	<b>7 247 538</b>	<b>-1,59</b>	

# Ratio de facturation et volumes non facturés

Le ratio global de facturation sur l'ensemble du territoire syndical s'améliore très légèrement en 2024. Il s'établit, pour l'ensemble du réseau, à **67,8 %** contre 67,4 % l'année précédente.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Bas service</b>	69,8 %	70,3 %	68,3 %	65,8 %	67 %
<b>Haut service</b>	68,1 %	66,3 %	68,1 %	64,1 %	64,1 %
<b>Châteauneuf-de-Gadagne</b>	90,9 %	85,3 %	91,5 %	93 %	91,4 %
<b>Tous Services</b>	68,5 %	69,1 %	68,4 %	67,4 %	67,8 %

## Évolution des volumes distribués et des volumes facturés 2014-2023 en m<sup>3</sup>



## Les volumes consommés autorisés mais non facturés

Le délégué s'attache, depuis plusieurs années, à améliorer sa connaissance des volumes transitant dans le réseau et à quantifier, autant que faire se peut, les **volumes qui ne sont pas facturés mais**

**dont l'usage est autorisé**. Ces volumes s'élèvent à **212 904 m<sup>3</sup>** en 2024 contre 108 482 m<sup>3</sup> en 2023.

Cette démarche, qui ne peut que reposer sur des estimations, s'inscrit dans l'objectif de réduction

des pertes d'eau et d'amélioration du rendement de réseau.

En effet, ce dernier indicateur intègre dans son calcul les volumes non facturés mais comptabilisés que sont **les « eaux de service »** (ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerter les volumes liés au nettoyage des réservoirs, purges / lavages / désinfections de canalisations ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore) et **les volumes autorisés sans compteur** (ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage). Cela peut notamment concerter les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers ou bien encore aux lavages de voiries.

Dans le contrat de concession 2018-2028, il a été demandé au délégataire d'estimer ces volumes conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

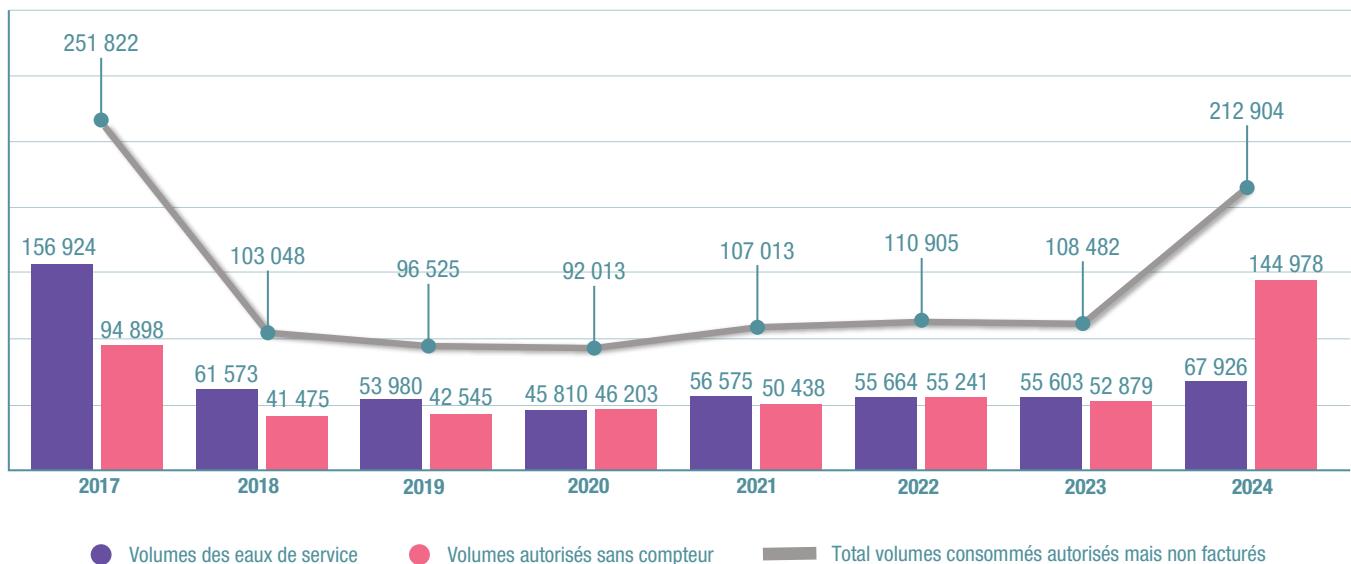
Cette nouvelle méthode de calcul a entraîné une baisse de 60 % de ces volumes entre 2017 et 2018 et a donc impacté directement le rendement.

Le délégataire a entrepris un travail de fond important pour mieux appréhender ces volumes.

S'agissant des volumes consommés sans comptage par les gens du voyage, SUEZ pose des compteurs, chaque fois que possible, lorsqu'il a connaissance d'une occupation permanente ou provisoire. A défaut de pouvoir facturer ces volumes, cela permet de les compter et de ne pas les qualifier de pertes d'eau alors qu'il s'agit en réalité de consommation.

En 2024, SUEZ a également procédé à **un recensement des fuites après vannes générales**. Ce travail visait à identifier toutes les interventions pour fuites en domaine privé, réalisées en 2023 et 2024, afin de lancer une campagne de communication auprès des copropriétés et bailleurs sociaux pour les inciter à la réparation. SUEZ a pu estimer les dates de détection et de réparation, ce qui a permis de calculer le volume de pertes en domaine privé. Ce volume est estimé en multipliant le nombre de jours d'écoulement en 2024 par un débit de fuite moyen de 0,8 m<sup>3</sup>/h.

## Évolution et répartition des volumes consommés autorisés mais non facturés en m<sup>3</sup>



# Les dégrèvements sur facture

Le Syndicat et SUEZ attribuent solidairement des dégrèvements sur factures d'eau dans diverses hypothèses.

Dès 1996, le Syndicat avait mis en place une procédure gracieuse permettant de soulager la facturation de l'usager en cas de fuites sur le réseau privatif des abonnés.

Les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, dite **loi Warsmann**, et de son décret d'application du 24 septembre 2012 sont venues substituer à ce dispositif un nouveau cadre légal en matière de facturation des personnes titulaires d'un abonnement pour la consommation d'eau d'une résidence principale en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Par ailleurs, le Syndicat a souhaité étendre le bénéfice du droit à l'écrêtage de facture et à l'information en cas de consommation anormale aux **abonnés professionnels, dans des conditions plus restrictives que celles des particuliers**.

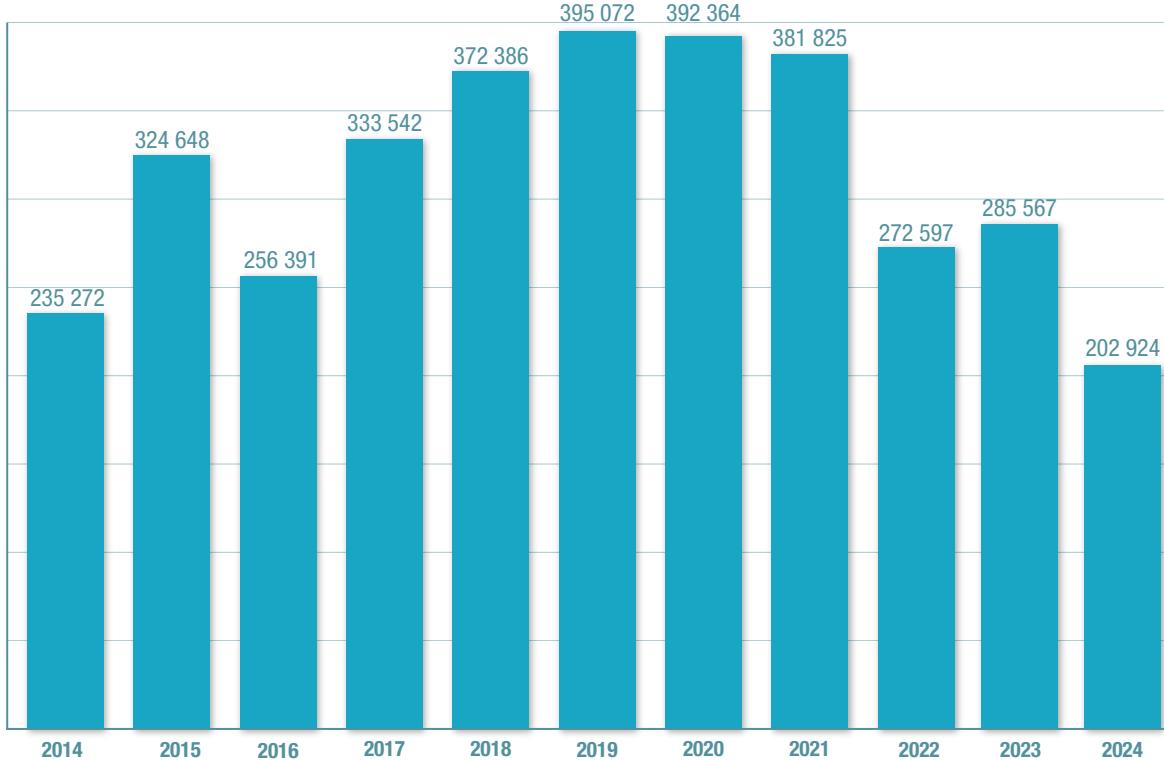
En outre, le Syndicat accorde **des avoirs techniques** pour les consommations d'eau inhabituelles, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat.

Enfin, certains abonnés, dont la situation ne relève d'aucun de ces dispositifs, peuvent bénéficier de **remises gracieuses** sur la facturation de l'eau.

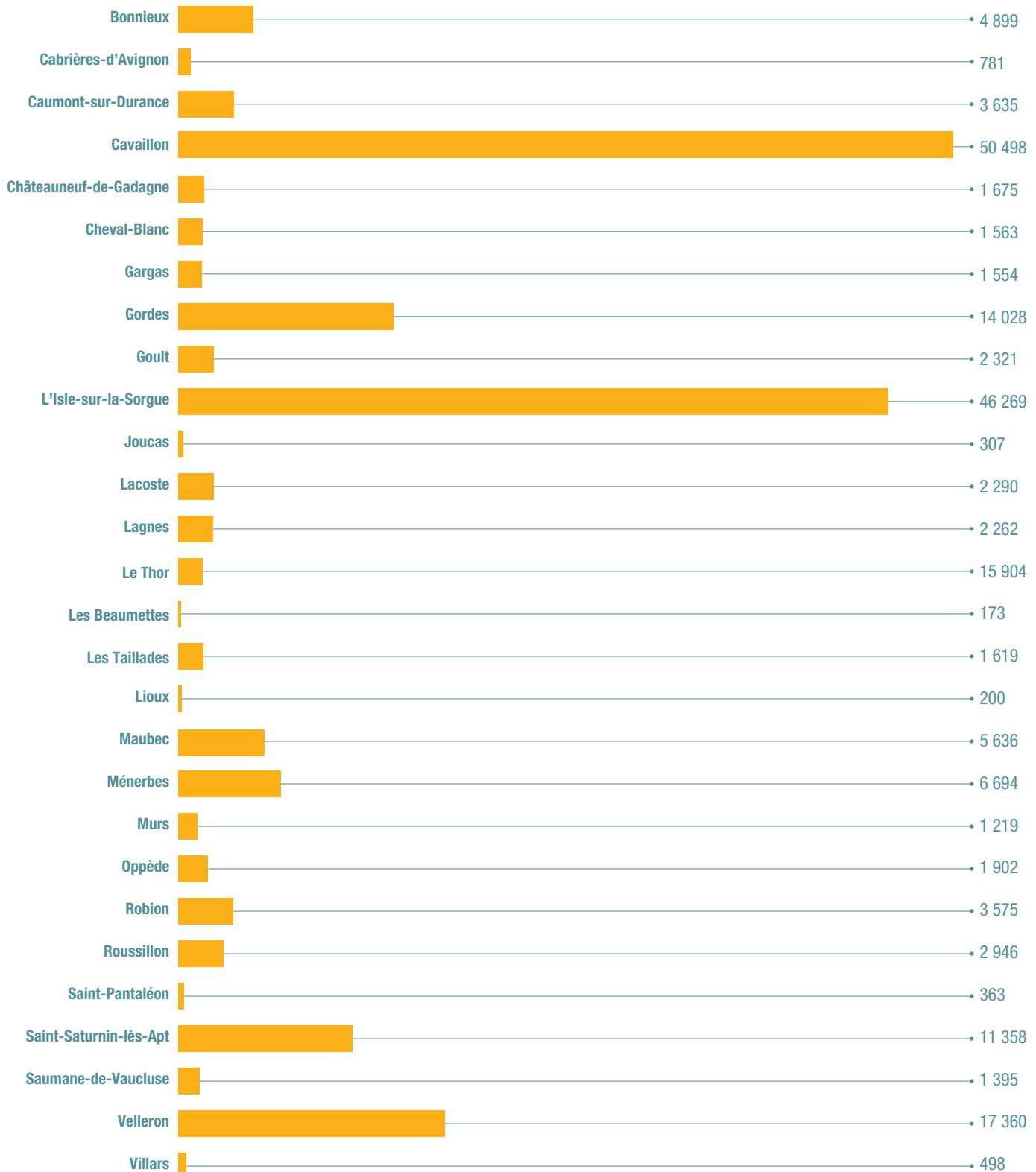
Le volume global d'eau écrêté par le Syndicat **baisse de 29 % en 2024**. Il s'élève à **202 924 m<sup>3</sup>** (contre 285 567 m<sup>3</sup> en 2023) dont **18 143 m<sup>3</sup>** pour les avoirs techniques, **40 509 m<sup>3</sup>** pour les écrètements professionnels et **0 m<sup>3</sup>** au titre des remises gracieuses.

Les **144 272 m<sup>3</sup>** restants correspondent au dispositif de la **loi Warsmann**.

## Évolution des volumes d'eau dégrévés par le Syndicat



## Répartition des volumes dégrévés (202 924 m<sup>3</sup>)



## La vente d'eau en gros

Le Syndicat a conclu deux conventions de fourniture d'eau en gros. L'une avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt pour l'alimentation de la Ville d'Apt ; l'autre avec la commune de Fontaine-de-Vaucluse.

La convention avec la **CCPAL** a été renégociée en 2018. Outre les quelques abonnés du Syndicat résidant sur le secteur « Mauragne » de la commune d'Apt qui ont été « restitués » à la Communauté de communes, compte tenu de la mise en service en mars 2006 du forage du Fangas, la vente d'eau

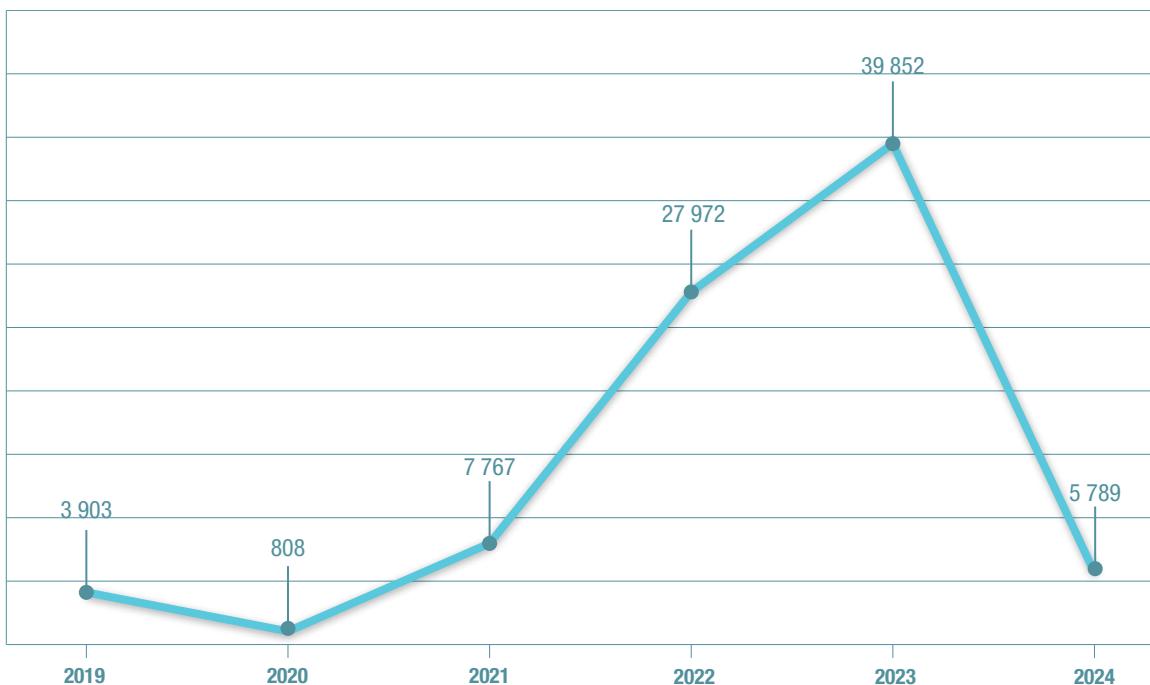
en gros a désormais principalement un usage de secours.

Le volume d'eau vendu en gros à la CCPAL s'élève en 2024 à 718 m<sup>3</sup> contre 15 230 m<sup>3</sup> en 2023.

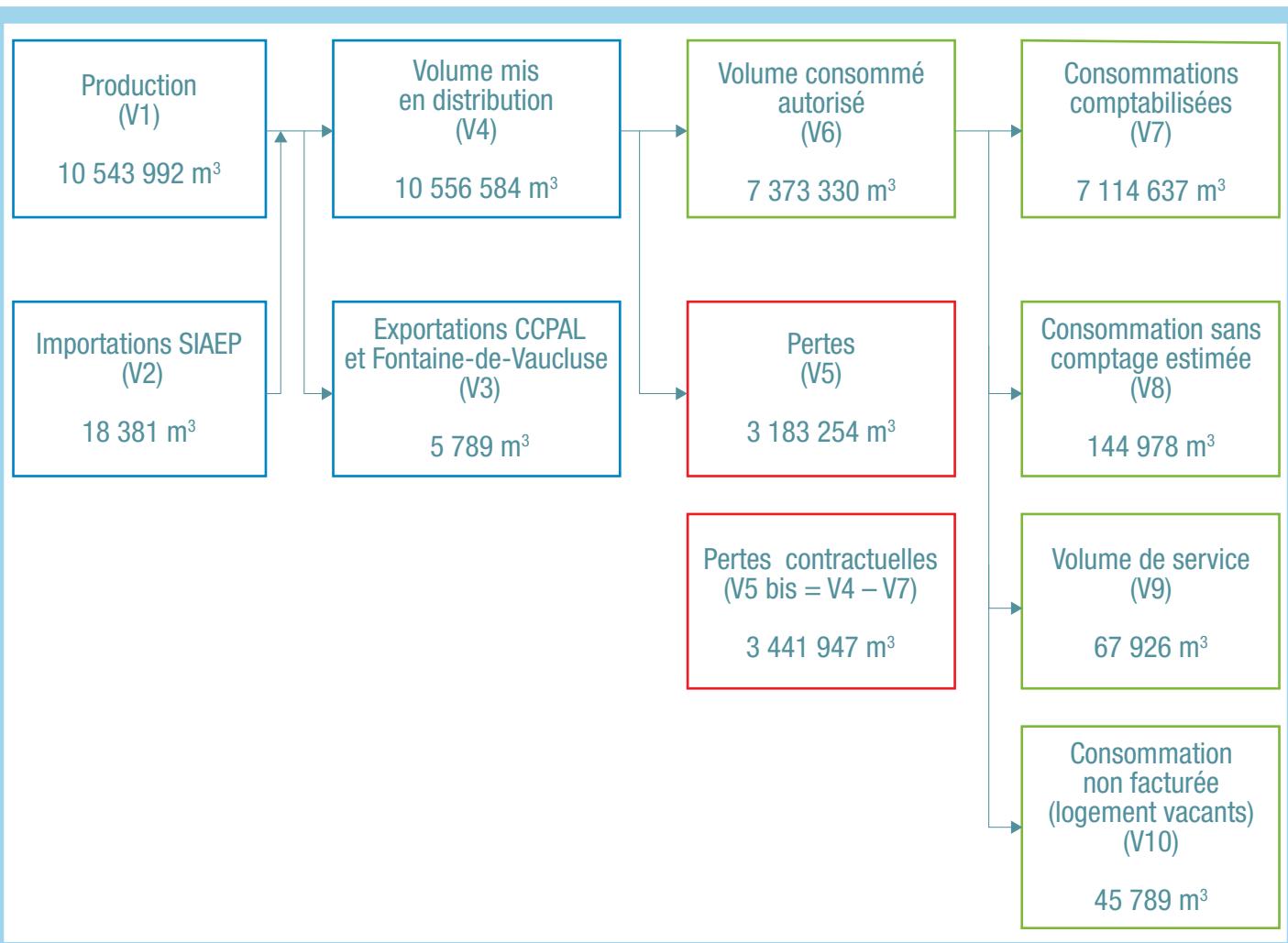
L'interconnexion avec le réseau de la commune de **Fontaine-de-Vaucluse** est opérationnelle depuis 2020.

5 071 m<sup>3</sup> ont été vendus en 2024 contre 24 622 m<sup>3</sup> en 2023 soit une baisse de 79 %.

### Évolution des volumes vendus en gros



# LA PERFORMANCE DU SERVICE :



La délégation de service public à SUEZ pour la période 2008-2018, avait fait de la réduction des pertes d'eau un objectif majeur du contrat. Les actions que SUEZ avait engagées en matière d'amélioration du rendement de réseau lui ont permis de réduire les volumes de pertes en eau de près de 2 000 000 m<sup>3</sup> sur 10 ans.

**Le contrat de concession 2018-2028** a redéfini de nouveaux objectifs en la matière. Ainsi, le délégataire s'est engagé sur un objectif de réduction des pertes d'eau de **1 411 000 m<sup>3</sup>** sur la durée du contrat.

La perte d'eau est définie à l'article 7.5 du contrat de concession comme étant la différence entre les volumes mis en distribution (V4) et les volumes comptabilisés aux compteurs des usagers (V7 : volume facturé y compris volume dégrillé). Les consommations sans comptage estimées (V8) et les volumes de service (V9) ne sont pas pris en compte.

**En 2024**, le volume des pertes d'eau s'élève à 3 441 947 m<sup>3</sup>. Il est inférieur à celui de l'année précédente (-2,8 % soit 90 332 m<sup>3</sup>) mais **l'objectif annuel contractuel reste non atteint. Le plafond des pertes est dépassé de 965 347 m<sup>3</sup>.**

## Volume annuel maximum des pertes en eau en m<sup>3</sup>



## Les moyens techniques mis en œuvre

Dans le cadre de la politique de réduction des pertes d'eau, un certain nombre de mesures techniques sont mises en œuvre tant par le Syndicat que par son délégataire.

C'est ainsi que **la sectorisation de l'ensemble du réseau de distribution**, par la mise en place d'appareils de mesure de débits permanents, est effective depuis fin 2011.

Cet outil permet, par un suivi en continu des débits de nuit par zone et des alarmes en temps réel, de cibler les secteurs de recherche de fuites.

Les moyens mis à disposition du délégataire pour traquer les fuites ont été renforcés en 2014 par le déploiement par le Syndicat, sur les communes les plus urbaines du Bas service d'une sectorisation complémentaire, avec financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En 2015 un programme de sectorisation a été élaboré dont les travaux ont débuté fin 2016 et ont été achevés en 2017, suivi en 2018 par un nouveau programme consistant à la pose de **débitmètres sur les réservoirs stratégiques du réseau**.

En parallèle, le délégataire a mis en place un outil de gestion intelligent pour le suivi et l'analyse des débits de nuit de l'ensemble de ces secteurs via AQUADVANCED®.

Depuis 2009, SUEZ a développé le système « **AVERTIR** » sur les communes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue qui permet, grâce à 140 capteurs acoustiques (prélocalisateurs), une écoute permanente de 150 km de réseau. Le délégataire redéploie, en tant que de besoin, ce dispositif sur de nouveaux secteurs de ces communes.



Par ailleurs, une technique innovante de recherche de fuites au gaz traceur permet la détection de fuites et SUEZ s'est engagé à réaliser de la recherche de fuites sur un linéaire de 1 315 km / an en moyenne.

Dans le nouveau contrat de concession des engagements supplémentaires ont été pris :

- le Syndicat a acheté et mis à la disposition de l'exploitant **95 prélocalisateurs de fuites supplémentaires** qui sont opérationnels. C'est donc désormais **235 prélocalisateurs** qui sont en service sur les communes de Le Thor, Caumont-sur-Durance, Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue ;
- SUEZ doit atteindre un objectif de **renouvellement de 600 branchements par an** ;
- le Syndicat et SUEZ se sont engagés à travailler conjointement sur un **programme de réduction de pression** dont les investissements seront portés par le Syndicat. Après réalisation des études sur les secteurs de Cavaillon, la première et la deuxième tranche des travaux sont désormais réalisées et en service. Les travaux de la troisième et dernière tranche sur L'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor ont débuté en octobre 2024 et sont désormais achevés.
- enfin, le Syndicat a fait le choix ambitieux et novateur de déployer la **télérelève des compteurs sur l'ensemble du périmètre syndical** sur une période de trois ans (2018-2021).

Dans le cadre des discussions de mi-contrat qui se sont tenues en 2024, et face à l'urgence de préservation de la ressource, le Syndicat et son Déléguétaire ont convenu de renforcer les équipements et moyens indispensables à l'amélioration de la performance des réseaux.

Pour ce faire, il a été décidé le plan d'actions suivant :

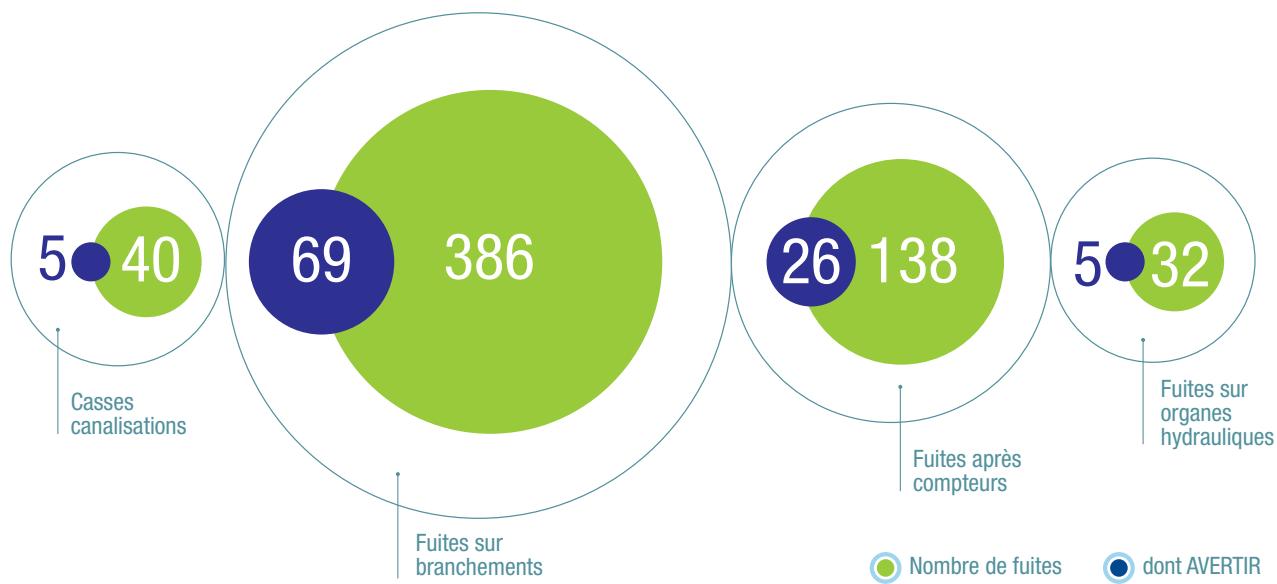
- Renforcement de la sectorisation par l'ajout de 10 débitmètres supplémentaires de diamètre 150-250.
- Renforcement de la surveillance du réseau par la mise en place de 150 capteurs acoustiques supplémentaires.
- 400 km de recherche de fuites complémentaires en 2023 et 2024.

Afin de financer ces investissements au service de l'amélioration de la performance des réseaux, il a été convenu de créer un Fonds de Travaux dont la dotation correspond au versement des pénalités 2022 et 2023 applicables au déléguétaire. En cas de solde positif du Fonds, ce solde sera reversé à la Collectivité en fin de contrat.

## Le bilan des campagnes de recherche de fuites invisibles

Le bilan des recherches de fuites invisibles sur canalisations ou branchements de l'exploitant s'élève pour 2024 à **596 fuites** trouvées, dont **105 au titre du dispositif « AVERTIR »** pour 1 735 km de réseau inspectés. **65 % des fuites sont des fuites sur branchements.**

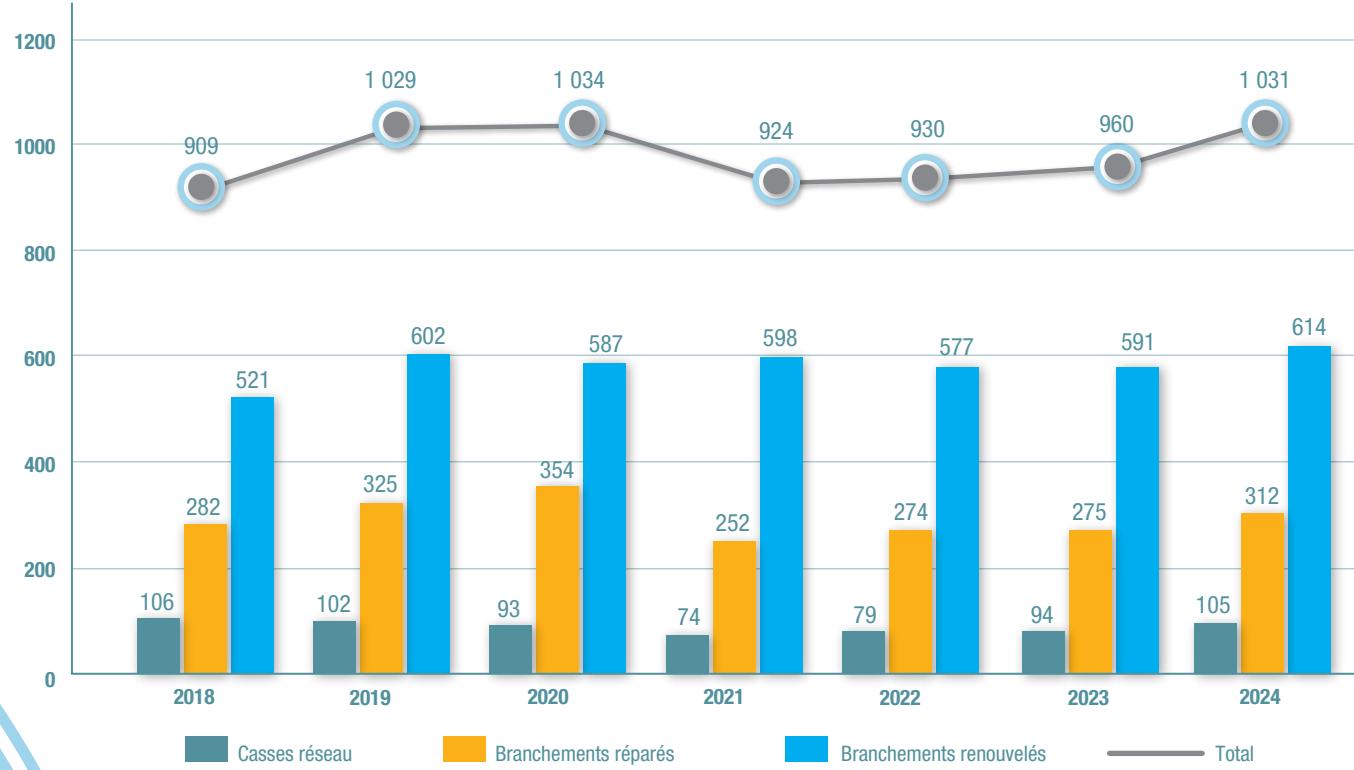
## Bilan des campagnes de recherche de fuites invisibles



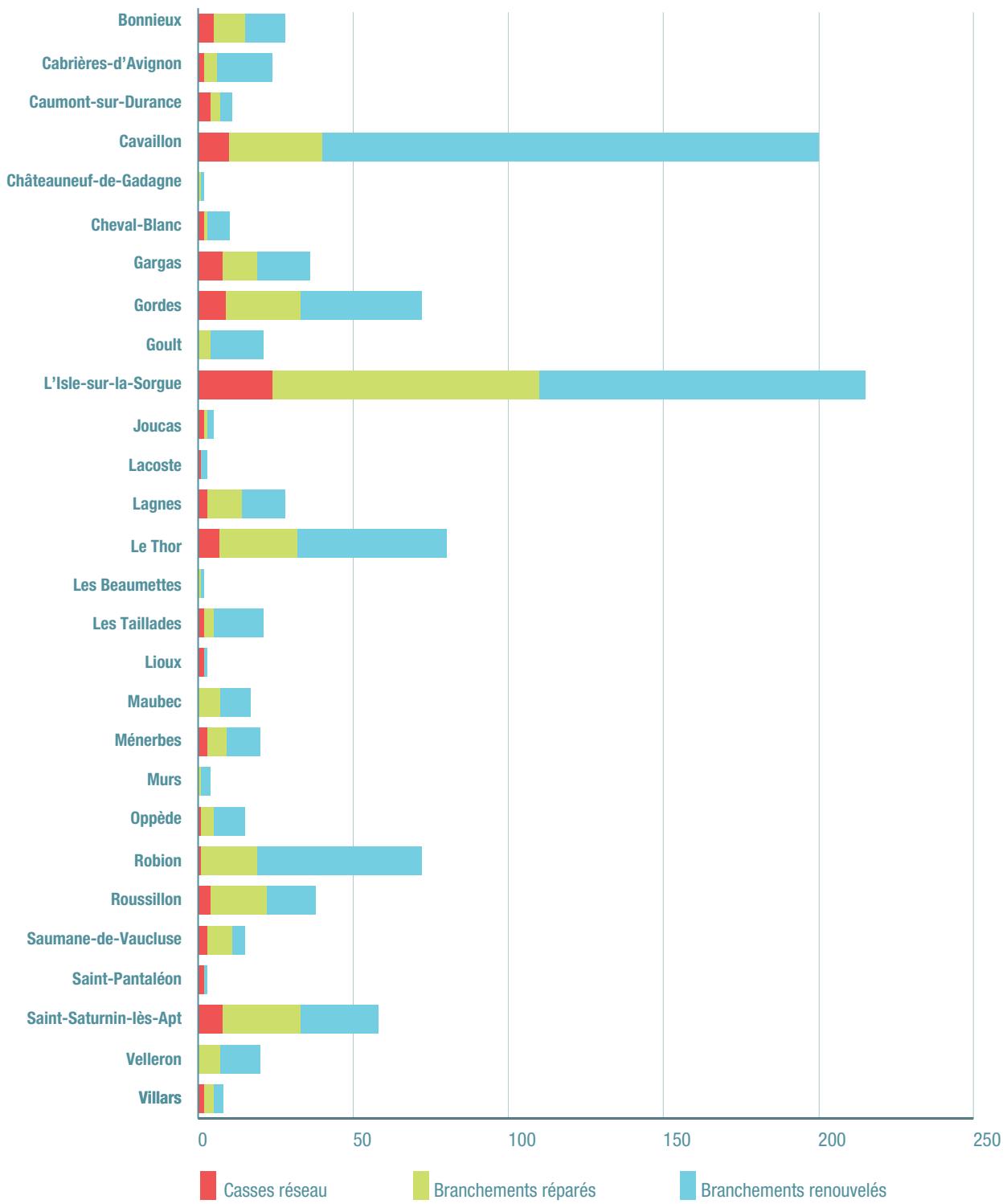
## Le bilan des réparations de fuites

Le nombre total de fuites réparées par l'exploitant augmente de 7,4 % avec 1 031 interventions contre 960 en 2023.

### Nature des réparations de fuites



## Répartition des fuites par nature et par commune



## La lutte contre les fraudes

L'exploitant s'attache également à rechercher les volumes non comptés liés aux fraudes. En 2024, il y a eu **8 fraudes constatées**.

# LE PRIX

## Plusieurs services, une seule facture

La facture d'eau ne comprend pas seulement le coût de la production et de la distribution d'eau au robinet des consommateurs. Elle couvre également et pour plus de la moitié, le coût de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que des taxes et redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau et de l'Etat et qui ne relèvent pas du Syndicat Durance-Ventoux.

Elle se décompose en quatre parties :

**La part « eau potable » :** Ce service assuré par le Syndicat et son délégataire comprend le prélèvement de l'eau, son traitement, son acheminement jusqu'au domicile des usagers, les investissements sur le réseau, les contrôles de qualité et le service client ;

**La part « assainissement » :** Ce service, qui consiste à collecter puis dépolluer les eaux usées avant de pouvoir les restituer au milieu naturel, relève des collectivités compétentes en matière d'assainissement.

**La part « redevances » en 2024 :** Trois redevances apparaissent sur la facture : « préservation des ressources », « pollution » et « modernisation des réseaux ». Elles sont perçues par l'Agence de l'Eau pour financer les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau.

A noter que la redevance « modernisation des réseaux » ne concerne pas le service public de l'eau potable.

L'Agence de l'Eau subventionne grâce à ces redevances les collectivités et les industriels en équipements de dépollution des eaux usées.

**La part « TVA », au taux de 5,5 % qui relève de l'Etat.**

**Le Syndicat Durance-Ventoux applique un prix identique sur les 28 communes de son périmètre.**

## Pourquoi le prix est différent d'un service à l'autre ?

Chaque service d'eau est rendu dans un contexte local donné, différent d'une collectivité locale à l'autre, et selon des choix propres à chaque collectivité.

Cela explique la difficulté de comparer les coûts afférents sans tenir compte de ces contextes particuliers.

Les services ont à gérer des coûts qui varient en

fonction de facteurs géographiques et techniques, comme la nature de la ressource en eau, le type de traitement nécessaire pour la rendre potable et la densité de l'habitat.

Les coûts des services varient également en fonction des investissements réalisés par les collectivités locales, ainsi que du niveau de qualité et de performance choisi par la collectivité.

## Modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service

Depuis de nombreuses années, le Syndicat, et plus récemment son délégataire, ont opté pour des tarifs de vente d'eau de type binôme.

Cela signifie qu'ils comprennent une part fixe annuelle (abonnement), proportionnelle au diamètre de compteur pour la seule part du délégataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, et une part proportionnelle liée à la consommation annuelle, qui se décline en 2 tranches.

Une **première tranche** pour les consommations de 0 à 60 m<sup>3</sup> par semestre, qui correspond au besoin essentiel d'une famille de 4 personnes.

Une **seconde tranche** pour les consommations supérieures à 60 m<sup>3</sup> par semestre pour les plus gros consommateurs, dite « tranche de confort ».

### Tarifs usagers et industriels au 31/12/2024 en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
<b>Abonnement semestriel (compteur 15 mm)</b>	11,50 €	19,44 €
<b>Consommation (prix au m<sup>3</sup>) :</b>		
<b>de 0 à 60 m<sup>3</sup> / semestre</b>	0,4436 €	0,5477 €
<b>au-delà de 60 m<sup>3</sup> / semestre</b>	0,8870 €	0,8818 €

Les autres tarifs, notamment d'accès au service, sont fixés par le règlement de service.

Les tarifs de base sont actualisés par le biais de la formule d'actualisation prévue au contrat pour le prix de l'eau. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les **frais d'accès au service, avec ou sans déplacement, s'élèvent à 81,47€ HT** (83,61 € HT en 2024).

### Taxes et redevances au 31/12/2024

Nature	Prix au m <sup>3</sup>
<b>Préservation des ressources en eau</b>	0,0708 € HT
<b>Lutte contre la pollution</b>	0,29 € HT
<b>T.V.A.</b>	5,5 %

### Tarifs vente en gros au 31/12/2024 - Communauté de communes Pays d'Apt Luberon en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
Prime fixe semestrielle Mauragne	11,50 €	555,09 €
Prime fixe semestrielle Le Chêne	11,50 €	833,69 €
Consommation (prix au m <sup>3</sup> ) :		
Mauragne		
0 à 60 m <sup>3</sup> / semestre	0,4436 €	0,5477 €
Supérieur à 60 m <sup>3</sup> / semestre	0,8870 €	0,8818 €
Le Chêne	0,7214 €	0,4645 €

### Tarifs vente en gros au 31/12/2024 – Fontaine-de-Vaucluse en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
Prime fixe semestrielle PF 1	951,00 €	556,09 €
Prime fixe semestrielle PF 2	11,50 €	-
Consommation (prix au m <sup>3</sup> ) :	0,7214 €	0,4645 €

## L'évolution de la Facture

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, la facture annuelle a augmenté de **5,78 %**, passant de **285,68 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 302,20 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2025**.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025**, pour la part du délégataire, la baisse de 2,57 % découle de l'application de la formule de révision annuelle des prix prévue au contrat de concession. Cette baisse est due au recul de l'inflation.

Le Syndicat n'a quant à lui pas augmenté ses prix de l'abonnement et des tranches de consommation 1 et 2.

Il a fait le choix de créer une tranche tarifaire 3 pour les consommations supérieures à 120 m<sup>3</sup> par semestre (cf ci-après la rubrique « Une nouvelle tranche tarifaire pour inciter à préserver l'eau »).

La hausse de la facture 120 m<sup>3</sup> est due à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (cf ci-après la rubrique « La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau »).

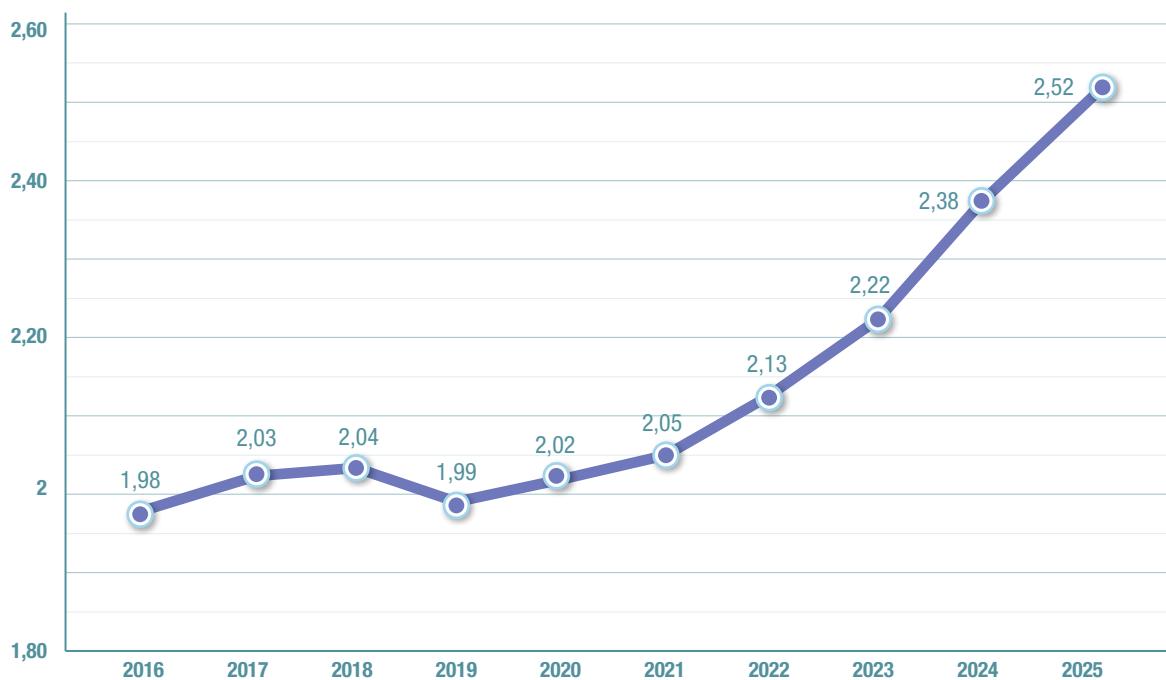
Distribution eau	01.01.2024	01.01.2025	Évolution
<b>Part Délégataire</b>			
Abonnement semestriel	38,88 €	37,88 €	
Consommation (0 à 60 m <sup>3</sup> )	32,86 €	32,02 €	
Consommation (> 60 m <sup>3</sup> )	52,91 €	51,55 €	
	<b>Sous-total 1</b>	<b>124,65 €</b>	<b>121,45 €</b>
			<b>-2,57%</b>
<b>Part Collectivité</b>			
Abonnement semestriel	23,00 €	23,00 €	
Consommation (0 à 60 m <sup>3</sup> )	26,62 €	26,62 €	
Consommation (61 à 120 m <sup>3</sup> )	53,22 €	53,22 €	
Consommation (> 120 m <sup>3</sup> )		0,00 €	
	<b>Sous-total 2</b>	<b>102,84 €</b>	<b>102,84 €</b>
			<b>0,00%</b>
<b>Total eau (hors taxes) / an</b>	<b>227,49 €</b>	<b>224,29 €</b>	<b>-1,41%</b>
Prix moyen au m <sup>3</sup>	1,90 €	1,87 €	
<b>Redevances</b>			
Redevance Prélèvement / m <sup>3</sup> (ex préservation)	8,50 €	9,36 €	10,17%
Redevance Performance / m <sup>3</sup> (ex lutte contre la pollution)	34,80 €	1,20 €	-96,55%
Redevance Consommation / m <sup>3</sup>		51,60 €	
<b>Total redevances (hors taxes) / an</b>	<b>43,30 €</b>	<b>62,16 €</b>	<b>43,57%</b>
Prix moyen au m <sup>3</sup>	0,3608 €	0,5180 €	
<b>Total général (hors TVA) / an</b>	<b>270,79 €</b>	<b>286,45 €</b>	<b>5,78%</b>
Prix moyen au m <sup>3</sup>	2,2566 €	2,3871 €	
<b>TVA (5,5%)</b>	<b>14,89 €</b>	<b>15,75 €</b>	<b>5,78%</b>
<b>Total général TTC / an</b>	<b>285,68 €</b>	<b>302,20 €</b>	<b>5,78%</b>
Soit l'abonnement EAU TTC par an	65,29 €	64,23 €	-1,62%
Soit le m <sup>3</sup> avec abonnement TTC pour 120 m <sup>3</sup> par an	2,38 €	2,52 €	5,78%
Soit le m <sup>3</sup> sans abonnement TTC pour 120 m <sup>3</sup> par an	1,84 €	1,98 €	7,98%

# Comment la Facture a-t-elle évolué depuis 2016 ?

## Évolution du montant de la facture 120 m<sup>3</sup> € TTC



## Évolution du prix du m<sup>3</sup> € TTC



# Comment se décompose la facture ?

## Évolution comparée de la facture et de ses composantes 2016-2025



La part correspondant au service public de distribution, c'est-à-dire celle du Syndicat Durance-Ventoux et de son délégataire, a augmenté de 26 % au cours des dix dernières années. Cette augmentation est la résultante de diverses évolutions successives, à savoir :

- La modification de la structure tarifaire de la surtaxe syndicale entre 2007 et 2008 ; la première tranche de facturation s'appliquant depuis aux consommations jusqu'à 60 m<sup>3</sup> / semestre au lieu de 100 m<sup>3</sup> / an ;
- L'alignement de la structure tarifaire du délégataire sur celle du Syndicat dans le contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2008, avec la mise en place des deux tranches de facturation, inexistantes auparavant ;
- Les évolutions contractuelles dans le cadre des avenants négociés avec l'exploitant sur la période 2008-2018 ;
- L'entrée en vigueur de la grille tarifaire du nouveau contrat de concession en mars 2018 ;

- L'application annuelle de la formule contractuelle de révision des prix ;
- L'avenant n° 1 au contrat de concession 2018-2028 ;
- La forte inflation subie en 2022 et 2023.

La part « taxes et redevances » progresse quant à elle de 42% sur la même période.

Dans un esprit de maîtrise du prix du service de l'eau et pour répondre à l'objectif « d'une meilleure utilisation de la ressource par les usagers », au sens de la loi n° 2006-1772 du 30 septembre 2006 relative à l'eau et les milieux aquatiques, l'arrêté du 6 août 2007 limite, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le poids de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé qui doit être inférieur à 30 %, pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>. **L'abonnement représente 22 % de la facture de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

# Une nouvelle tranche tarifaire pour inciter à préserver l'eau

Dans un contexte de changements climatiques et de récurrence des épisodes de stress hydrique, l'eau devient de plus en plus précieuse. Face à cette réalité, le Syndicat fait évoluer sa structure tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en créant une troisième tranche pour les plus gros consommateurs. Ce choix vise à répondre à des enjeux multiples tout en assurant l'équilibre économique du service de l'eau et en encourageant un usage raisonné de l'eau.

## Un contexte de gestion responsable de la ressource

Les défis environnementaux actuels nécessitent une gestion plus stricte de l'eau. Le Syndicat a déjà mis en place de nombreuses mesures, telles que la recherche de fuites sur le réseau, la réduction de pression ou la mise en place de la télérelève des compteurs pour permettre à chaque usager de suivre en temps réel sa consommation. En parallèle, des investissements importants (6 millions d'euros en 2024) sont réalisés pour moderniser les réseaux et sécuriser l'approvisionnement en eau pour tous.

Grâce aux efforts collectifs et à une prise de conscience accrue, la consommation d'eau diminue : en 2023, elle a baissé de 6,3 % sur le territoire, bien au-delà de la moyenne nationale (-3 %). Si cette

tendance est positive pour l'environnement, elle a un impact économique direct sur le service de l'eau qui est financé principalement par les volumes d'eau consommés. Une baisse des consommations signifie une diminution des recettes, alors même que les coûts fixes, nécessaires pour maintenir la qualité du service et réaliser les investissements, restent élevés.

## La tranche T3 : une réponse équilibrée

Pour conjuguer sobriété et viabilité économique, le Syndicat a instauré la tranche T3, qui s'appliquera aux consommations dépassant 120 m<sup>3</sup> par semestre. Cette mesure concerne les gros consommateurs, soit environ 12 % des abonnés du territoire, et incite à une consommation plus raisonnée tout en maintenant un équilibre économique.

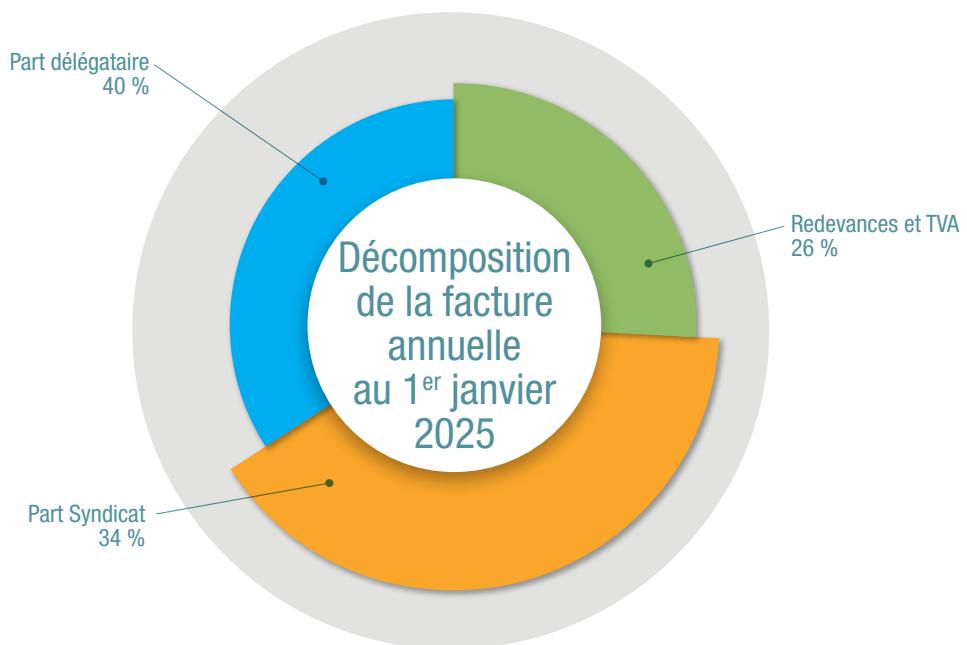
# La réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Une réforme des redevances de l'agence de l'eau est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle intervient dans le cadre de la loi de finances 2024 avec pour objectif de rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau pour accompagner plus fortement les territoires face à l'urgence climatique.

La réforme a supprimé 2 redevances (lutte contre la pollution et modernisation des réseaux) pour les remplacer par une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. La redevance prélevement reste, quant à elle, en vigueur.

En outre, la réforme porte sur le mode de calcul des contributions payées par les usagers au titre des redevances performance et se caractérise par un coefficient de modulation qui se traduira par une variation du montant des redevances d'une année à l'autre.

Pour en savoir plus sur cette réforme :  
[lesagencesdeleau.fr](http://lesagencesdeleau.fr)



## L'eau paye l'eau

Le financement du service public de l'eau potable est exclusivement assuré par l'usager ; c'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial.

Ainsi, le Syndicat Durance-Ventoux ne perçoit aucune participation des collectivités membres. L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

## Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation du service sont essentiellement constituées du produit de la vente d'eau, des offres de concours versées par les particuliers et aménageurs publics et privés dans le cadre des extensions et lotissements.

Ces recettes s'élèvent à **5 801 162 €** pour 2024. **Elles proviennent à 95 % de la vente d'eau.**

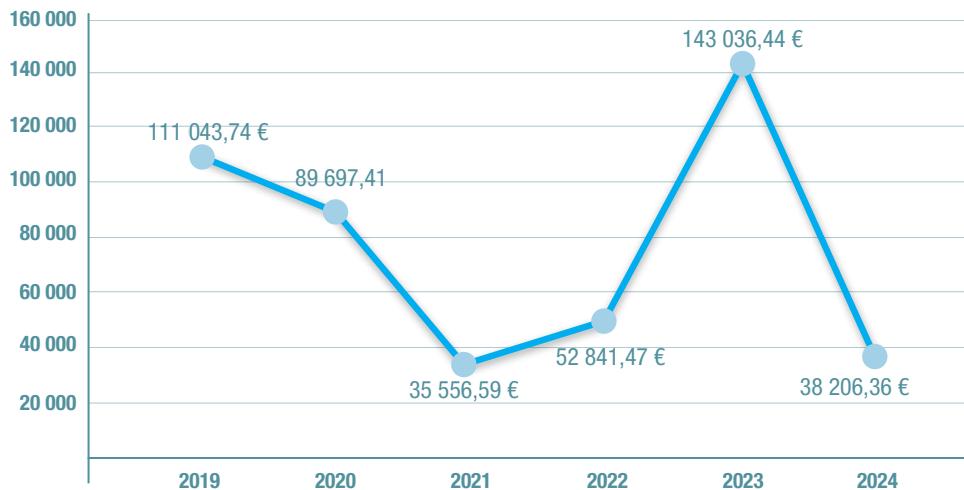
Le produit de la vente d'eau a diminué en 2024 (-0,65 %) en lien avec la baisse de 2 % des volumes facturés. Le produit annuel moyen de la vente d'eau encaissé sur les 5 dernières années est de 5 844 715 €.

### Produit de la vente d'eau



Les recettes liées aux **participations des tiers** (offre de concours pour extension, branchements neufs dans le cadre des programmes d'extension) reviennent à un niveau antérieur. Elles avaient fortement augmenté en 2023 en raison des participations de LMV Agglomération et de l'aménageur Faubourg Promotion pour la réalisation de l'alimentation de la ZAC des Hauts-Banquets à Cavaillon.

### Participations des tiers aux travaux



## Les investissements

Les recettes du Syndicat sont destinées essentiellement au financement d'opérations d'équipement. Sur **5,6 millions € HT** de dépenses d'équipement en 2024 (3 millions € HT en 2023) **5,4 millions € HT** ont été consacrés aux **travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement de réseau ; à la performance (sectorisation et réduction de pression) et à l'entretien des ouvrages.**

	HT
BONNIEUX	35 997 €
CABRIÈRES D'AVIGNON	133 921 €
CAVAILLON	447 377 €
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	29 374 €
CHEVAL-BLANC	48 885 €
GARGAS	23 650 €
GORDES	724 883 €
LACOSTE	24 192 €
LAGNES	58 080 €
LE THOR	435 005 €
LES TAILLADES	21 700 €
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	74 331 €
MÉNERBES	73 589 €
MURS	26 841 €
ROBION	20 267 €
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	106 034 €
SAUMANE	91 553 €
TERRITOIRE SYNDICAL	2 665 410 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 041 087 €</b>

Les **frais de maîtrise d'œuvre** nécessaires à la réalisation de ces investissements s'élèvent à 271 915 € (maîtrise d'œuvre externe et valorisation de la maîtrise d'œuvre interne).

Le **montant des crédits de report (RAR)** sur le budget 2025 (programmes d'investissements engagés comptablement mais non terminés au 31 décembre 2024) est, quant à lui, de 3 138 208 €.

La **dotation aux amortissements** s'élève pour l'exercice 2024 à 3 513 383 €.

Pour plus de détails sur l'exécution du budget 2024 nous vous invitons à prendre connaissance de la présentation synthétique du compte administratif 2024 qui figure à la fin du rapport d'activité.

## La dette de la collectivité

L'endettement du Syndicat Durance-Ventoux s'établit comme suit au 31 décembre 2024 :

		2024
Encours de la dette au 31/12/2024		151 329 €
Annuités payées en 2024		178 862 €
	dont	Intérêts
		8 684 €
		Capital
		170 178 €

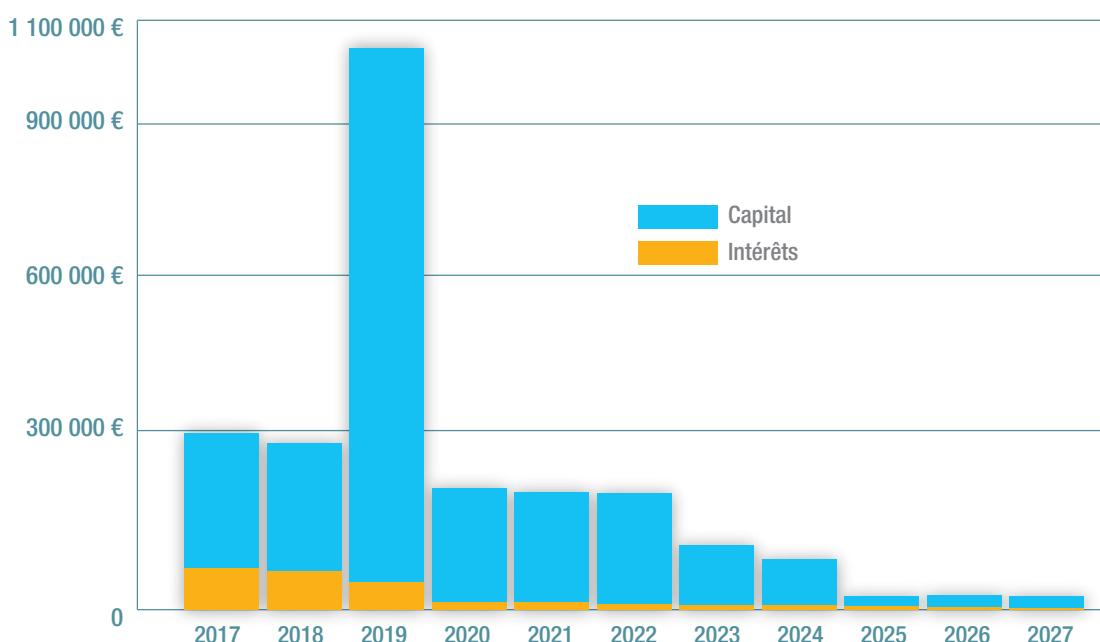
En 2019, le Syndicat a négocié un réaménagement de la dette avec le Crédit Agricole : remboursement anticipé d'1 million € avec passage en taux fixe sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

Ce désendettement partiel anticipé a été réalisé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève). Le taux d'intérêts a été négocié à 0,49 %.

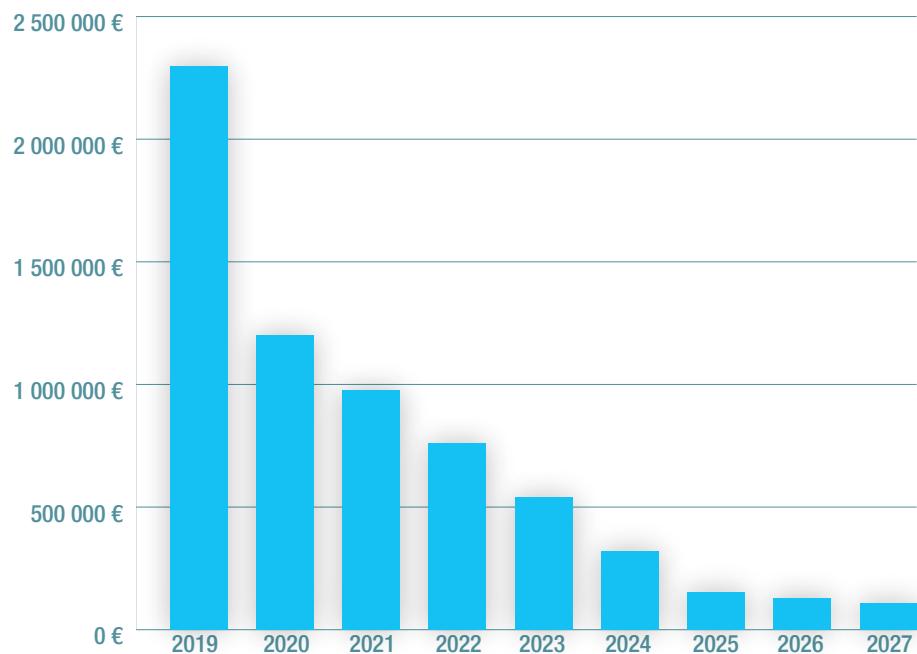
**La durée d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an.** Il s'agit d'une durée théorique pour rembourser la dette si la collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service à ce remboursement.

Le niveau d'endettement moyen des services d'eau potable en France est de 3 ans (source : Rapport national des données SISPEA - édition juin 2024 - données 2022). L'encours de la dette du Syndicat est de **3 € par abonné**.

### Annuité de l'emprunt



## Capital restant dû au 31/12/2024



## Les ratios et indicateurs financiers

Descriptif	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	5 965 965	6 248 326	6 167 674	6 245 589	6 014 070	6 041 178
Dépenses réelles de fonctionnement	1 350 835	1 412 781	1 263 681	1 476 052	1 572 541	1 677 342
<b>CAF brute</b>	<b>4 615 129</b>	<b>4 835 545</b>	<b>4 903 994</b>	<b>4 769 537</b>	<b>4 441 530</b>	<b>4 363 836</b>
Remboursement capital	2 107 041	223 419	217 527	218 369	219 252	170 178
<b>CAF nette</b>	<b>2 508 089</b>	<b>4 612 126</b>	<b>4 686 467</b>	<b>4 551 168</b>	<b>4 222 277</b>	<b>4 193 658</b>

# LA QUALITÉ DU SERVICE

Face aux exigences de la réglementation et des consommateurs, la qualité de l'eau et la relation clientèle sont au cœur des préoccupations du Syndicat Durance-Ventoux.

## La qualité de l'eau

En 2024, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée être excellente. L'eau brute, qui provient des nappes alluviales de la Durance et de la plaine des Sorgues, est, dès son prélèvement, de bonne qualité. A noter que depuis 2010 la ressource alimentant la commune de Châteauneuf-de-Gadagne continue à faire l'objet d'une surveillance particulière suite à la contamination à l'Ethyl Tertio Butyl Ether (E.T.B.E.) survenue en 2009.

Cette qualité est renforcée par l'utilisation d'une filière de traitement adaptée et garantie par des captages protégés. Par ailleurs, comme tout produit alimentaire, l'eau est placée sous haute surveillance et fait l'objet de contrôles rigoureux.

## Des captages protégés

Les différentes lois sur l'eau imposent aux collectivités de mettre en place des périmètres de protection autour de leurs captages, périmètres qui sont de trois types.

**Le périmètre immédiat**, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé.

**Le périmètre rapproché**, qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage.

**Le périmètre éloigné**, qui peut aussi faire l'objet de restrictions d'usage, toutefois moins sévères, compte tenu de l'éloignement de la ressource. Les quatre zones de captage du Syndicat sont dotées de leurs périmètres de protection.

## Une filière de traitement adaptée

Pour garantir la qualité, le travail porte, en premier lieu, sur les unités de production qui sont équipées d'un dispositif de traitement de l'eau.

**L'eau brute est désinfectée au chlore gazeux.** Le débit de désinfectant injecté dans les stations de production est asservi au débit d'eau pompée puis ajusté au cours du parcours de l'eau au niveau de 6 stations intermédiaires de retraitement pour une bonne rémanence du désinfectant jusqu'aux extrémités du réseau.

Le système de report de mesure du taux de chlore en continu vers le logiciel de supervision TOPKAPI est opérationnel sur l'ensemble des installations.

Avec l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur, le taux de désinfectant a été sensiblement augmenté, ce qui peut provoquer une éventuelle gêne chez les usagers situés à proximité des stations de production.

## La qualité de l'eau sous contrôle

Deux niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée aux consommateurs.

Le contrôle officiel, contrôle sanitaire, assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui vérifie, depuis 2004, 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique.

La surveillance sanitaire, conduite par le déléguétaire du Syndicat.

Ces contrôles, confiés à des laboratoires agréés par le ministère de la Santé, portent à la fois sur la ressource puisée et l'eau en sortie de station ainsi que sur l'eau distribuée en différents points de prélèvement sélectionnés par les autorités sanitaires et répartis sur le territoire syndical.

La qualité de l'eau est ainsi appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique liée à la structure naturelle des eaux ;
- les substances indésirables ;
- les substances toxiques ;
- les pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

L'ARS élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue. Cette synthèse est adressée une fois par an aux abonnés du Syndicat Durance-Ventoux, par une note jointe à la facture et annexée au présent rapport.

**En 2024, le nombre total d'analyses réalisées est de 638.**

Contrôle sanitaire – ARS				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
<b>Ressources</b>	7	-	7	-
<b>Unités de production</b>	34	1	32	1
<b>Unités de distribution</b>	188	-	181	-
<b>TOTAL</b>	229	-	220	-
<b>TAUX DE CONFORMITÉ</b>	97,1 %		100 %	

Les prélèvements réalisés sur l'eau produite n'ont révélé qu'une non-conformité sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne - réservoir Glacière - sur le paramètre Chlorothalonil en date du 7/02/2024.

Une contre analyse a été réalisée par l'ARS le 1<sup>er</sup>/03/2024, le résultat s'est révélé conforme.

Le pesticide chlorothalonil (R471811) détecté est considéré comme non dangereux pour la santé suite à un avis de l'ANSES du 22 mai 2024. Cette molécule doit respecter une valeur indicative de vigilance de 0,9 microgramme/l.

### Autosurveillance – SUEZ

	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélevements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélevements	Prélèvements non-conformes
<b>Ressources</b>	12	-	9	-
<b>Unités de production</b>	23	-	14	-
<b>Unités de distribution</b>	66	-	65	-
<b>TOTAL</b>	101	-	88	-
<b>TAUX DE CONFORMITÉ</b>	100 %		100 %	

En 2024, sur l'ensemble du périmètre syndical, **14 paramètres hors référence ont révélé des anomalies ne remettant pas en cause la qualité de l'eau** (ex. : température, turbidité, conductivité, équilibre calco-carbonique, ...).

Les problèmes de turbidité liés à la vétusté de certaines canalisations, à des fonctionnements hydrauliques exceptionnels (remise en eau, exercices de sécurité incendie...) ne sont pas tous résolus.

La dureté élevée de l'eau distribuée, dont la qualité demeure cependant conforme aux normes, résulte

des caractéristiques géologiques des aquifères dans lesquels elle est prélevée.

Enfin, pour garantir la qualité de l'eau lors de la mise en service de nouvelles canalisations, des **analyses bactériologiques** sont **réalisées par le Syndicat** avant leur raccordement ; les prélevements sont effectués par les agents du Syndicat et analysés par le Laboratoire Tétrabio à Coustellet ou Abiolab à Sorgues. En 2024, **47 analyses** ont été réalisées dans ce cadre.



## Une réglementation en évolution

L'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » introduit les notions de « **valeurs de vigilances** » et de « **valeurs indicatives** », qui doivent également être satisfaites dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, comme pour les références de qualité, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Les « **valeurs de vigilance** » concernent des paramètres d'intérêt ou « émergents », définis par arrêtés du ministre en charge de la santé, à la suite d'actes d'exécution de la Commission Européenne, avec comme objectif d'acquérir de la connaissance. Pour l'instant, seuls le 17-bêta-estradiol et le nonylphénol font partie de la liste de ces paramètres. Les ARS réaliseront des analyses avant le 31 décembre 2026 sur les eaux brutes et produites des systèmes produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour.

Les « **valeurs indicatives** » ne concernent pour l'instant que les métabolites non-pertinents, avec une valeur à 0,9 µg/l.

D'autre part, ce même arrêté du 30 décembre 2022 « relatif aux limites et références de qualité » introduit des modifications concernant certains paramètres, applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les principales modifications sont :

- L'introduction de nouveaux paramètres avec des limites de qualité pour l'eau potable : chlorites, chlorates, bisphénol A, acides halo-acétiques, l'uranium chimique, le total microcystines et les perfluororés (PFAS).
- Le relèvement des limites de qualité pour le sélénium, l'antimoine et le bore.

Un autre arrêté du 30 décembre 2022 « relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire » précise que le contrôle systématique des nouveaux paramètres par les ARS ne sera réalisé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cependant, les ARS ont la possibilité d'inclure certains de ces paramètres dans les contrôles en cas de suspicion ou de présence de non-conformité.

L'ARS 84 a décidé d'anticiper ces analyses dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les installations concernées sont :

- Captages et station du Grenouillet
- Captages des Iscles et station de Cheval-Blanc
- UDI syndicale de Cavaillon
- UDI syndicale de Cheval-Blanc.

Suite aux premières analyses réalisées en 2023, aucune trace de PFAS n'a été retrouvée.

## La mesure du service aux usagers

Pour mesurer la satisfaction des usagers du service de l'eau, le Syndicat Durance-Ventoux a contractualisé, dans la convention de délégation de service public de 2018-2028, un certain nombre d'engagements, sous forme d'indicateurs portant sur les prestations fournies aux abonnés par l'exploitant. Ces indicateurs vont au-delà des indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

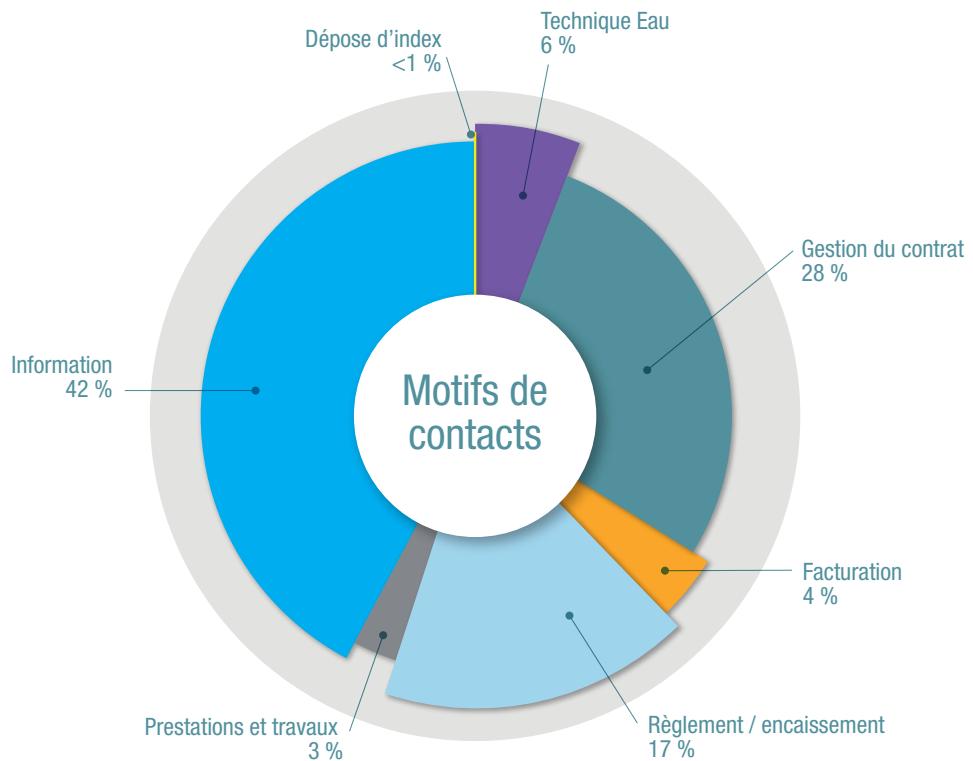
### Les indicateurs contractuels

Ils visent particulièrement à encadrer les délais de réponse ou d'intervention auprès des abonnés. D'autres indicateurs concernent le niveau et la rapidité des prises en charge des appels par le centre relation clientèle.

Indicateurs de qualité (hors indicateurs réglementaires)	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taux de réponse aux courriers dans les 5 jours calendaires</b>	86,5 %	83,5 %	83,72 %	75,5 %	89,6%
<b>Taux de prise d'appels</b>	76,1 %	84,74 %	79,10 %	75,5 %	76,1 %
<b>Taux de réalisation des branchements neufs dans les 30 jours</b>	28 %	31 %	29,50 %	71 %	81,4 %
<b>Délai moyen de réalisation des branchements neufs</b>	48 j.	48 j.	79 j.	32 j.	30 j.
<b>Taux de branchements ouverts dans les 48 heures</b>	94,49 %	92,18 %	98,80 %	98,89 %	81,3 %
<b>Nombre d'échéanciers accordés</b>	777	775	933	1 380	1 328
<b>Taux d'abonnés mensualisés</b>	47 %	48 %	50 %	51 %	53 %

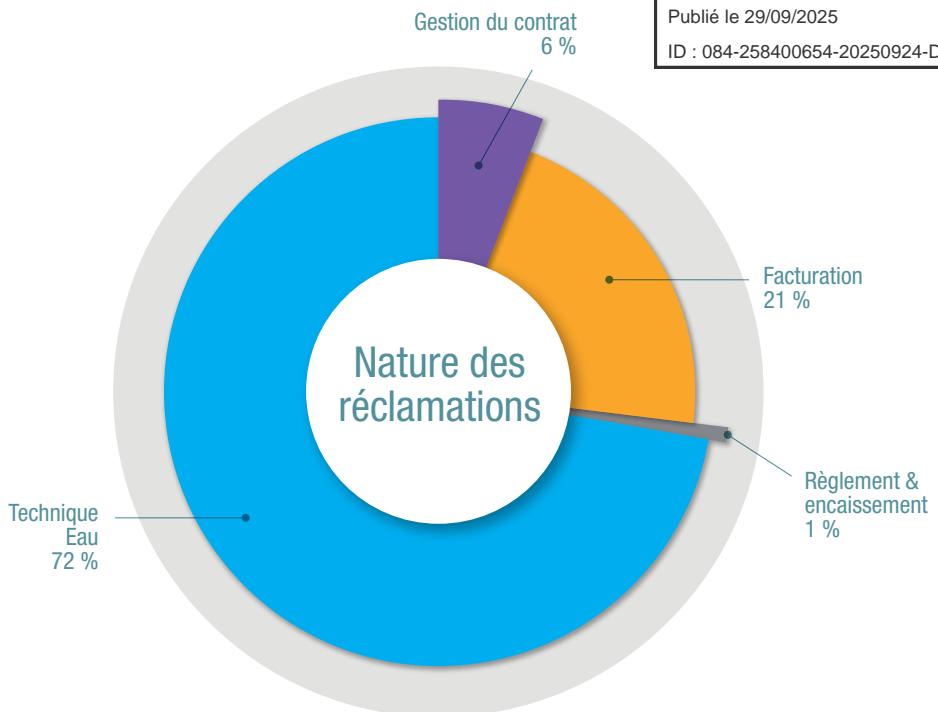
## Les contacts clientèle et réclamations

**25 927 contacts ont été enregistrés par l'Agence clientèle de l'exploitant au cours de l'année 2024 pour un total de 37 098 demandes.**

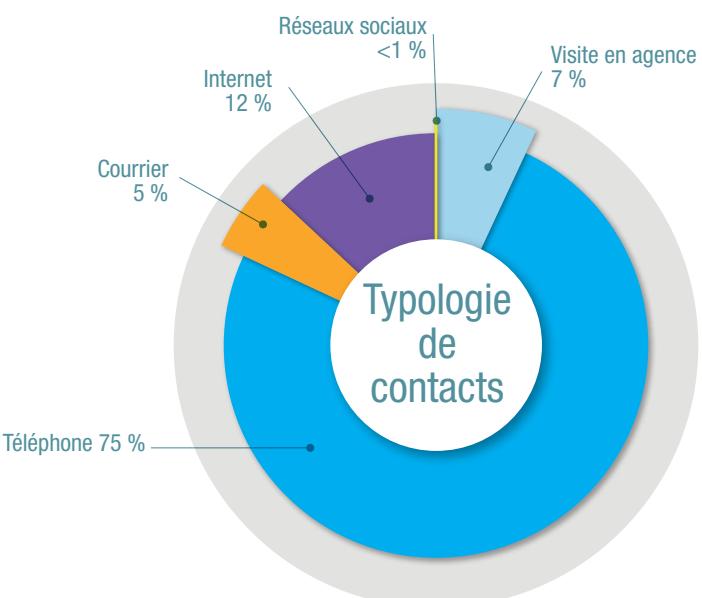


Ces 37 098 demandes ont donné lieu à **1 604 réclamations**, en baisse de 17 %.

**Les réclamations écrites** des usagers du service, qui constituent un indicateur réglementaire, s'établissent à 4,5 °/°° contre 3,6 °/°° en 2023.



Principaux motifs de contacts	Contacts		dont réclamations	
	Nombre	%	Nombre	%
Gestion du contrat	10 458	28,19 %	96	5,99 %
Facturation	1 607	4,33 %	344	21,45 %
Règlement / encaissement	6 400	17,25 %	8	0,50 %
Prestations et travaux	911	2,46 %	0	0,00 %
Information	15 372	41,44 %	1	0,06 %
Dépose d'index	114	0,31 %	0	0,00 %
Technique Eau	2 236	6,03 %	1 155	72,01 %
<b>Total</b>	<b>37 098</b>	<b>100 %</b>	<b>1 604</b>	<b>100 %</b>



## Les accueils clients

Jusqu'en 2024, deux accueils clients existaient sur le périmètre syndical : Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue.

Pour une partie de la population, les relations humaines restent irremplaçables pour leurs démarches du quotidien (achats, procédures administratives, demande de conseil, etc.). Selon elle, cette proximité dans la relation permet un service plus rapide, mais aussi plus personnalisé et donc plus adapté.

En Vaucluse, les usagers sont 4 fois plus nombreux que la moyenne nationale à se déplacer dans les accueils clients. Plus qu'ailleurs, les attentes de ces usagers portent sur la proximité du service et sur les contacts directs.

Ils permettent aux usagers de rencontrer un chargé de clientèle SUEZ, afin d'exposer leur situation et d'obtenir des conseils et renseignements relatifs au service de l'eau potable.

Ils peuvent ainsi demander l'ouverture ou la résiliation d'un branchement, obtenir de l'information sur la facture et son règlement, formaliser une demande d'échéancier ou de mensualisation, ou encore une demande de devis pour effectuer un branchement

neuf. Ce sont également des espaces où les abonnés peuvent avoir des informations sur la qualité de l'eau, ou sur les aides disponibles pour les aider à limiter le poids des charges liées à l'eau dans leur budget.

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, leur fonctionnement a été largement bouleversé. Le Syndicat et son exploitant n'ont eu de cesse de rechercher le fonctionnement le plus adapté au regard des contraintes sanitaires évolutives et des attentes des abonnés.

Ceux-ci ont été majoritairement renseignés par téléphone. Seuls les dossiers les plus complexes ont donné lieu à la prise de rendez-vous sur site.

En 2021, les accueils clients ont rouvert selon de nouvelles modalités. **La fréquentation en accueil qui avait chuté de 2019 à 2020 en passant de 4 985 visites à 2 159 avait encore baissé en 2021 avec 693 visites.**

**On a constaté en 2022 une reprise des visites avec 1 469 passages en accueils clients. Tendance qui s'est confirmée puisqu'il y a eu 1 592 visites en accueils en 2023 et 1 932 en 2024.**

## Du nouveau dans les accueils clients

En 2023, le Syndicat et Suez ont co-financé un sondage de l'IFOP pour analyser les grandes tendances et évolutions de la relation clientèle notamment suite à la crise du Covid-19.

Soucieux de pouvoir répondre aux attentes et besoins des abonnés, nous avons souhaité faire évoluer les services d'accompagnement en place et plus spécifiquement les accueils physiques existants.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- Identifier les attentes des usagers par rapport aux contacts avec Suez :
- Canaux de contact préférés
- Importance de l'accueil physique

- Nombre de km que les usagers sont prêts à parcourir pour s'y rendre
- Mesurer les pratiques actuelles vis-à-vis des accueils :
- Nombre de déplacements au cours des 12 derniers mois
- Satisfaction (globale et détaillée) associée à la visite des accueils physiques
- Tester des pistes d'évolution :
- Pour échanger avec un interlocuteur Suez (espace multiservices, permanences en Mairie, rdv à domicile...)
- Pour contacter Suez (prise de rdv, tchat, application mobile...)

Fort des résultats de ce sondage, le délégataire a fait évoluer l'accueil des abonnés afin d'améliorer le maillage du territoire en 2024.

L'accueil clientèle situé à Cavaillon a été réintégré en juin dans les locaux d'exploitation afin de faciliter le stationnement des usagers et d'améliorer la sécurité de l'agent clientèle.

Le dispositif interactif de télé-présence « **servisio** » à L'Isle-sur-la-Sorgue a été remplacé par 2 nouveaux accueils : le premier à la Maison France Services de Maubec (Coustellet), le second dans les locaux du CCAS de L'Isle-sur-la-Sorgue selon les modalités suivantes :

**Mercredi : 8h30 à 12h30**  
sur rendez-vous à l'Isle-sur-la-Sorgue  
**Mercredi : 13h30 à 17h30** sur rendez-vous à Maubec

Les prises de rendez-vous en accueil se font en ligne sur Tout Sur Mon Eau grâce à un nouveau module « **Orion** » et par le numéro de permanence téléphonique. Cette disposition apporte une simplification d'utilisation pour les usagers et modernise l'image du service.

## Vos accueils du service de l'eau

**Cavaillon**

- Agence SUEZ**  
162 avenue de Provence  
84 300 Cavaillon
- Sans rendez-vous**  
Le lundi et le jeudi  
de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Sur rendez-vous**  
Le mardi et le vendredi

**L'Isle-sur-la-Sorgue**

- Centre communal d'Action Sociale (CCAS)**  
387 avenue Napoléon Bonaparte  
84 800 L'Isle-sur-la-Sorgue
- Sur rendez-vous uniquement**  
Chaque mercredi de 9h à 12h

**Maubec**

- Maison France Services**  
80 A Route de Cavaillon  
84 660 Maubec
- Sur rendez-vous uniquement**  
Chaque mercredi de 14h à 16h30

**PRISE DE RENDEZ-VOUS :**  
[www.suez-rdv.fr](http://www.suez-rdv.fr) ou par téléphone au **0977 408 408**

**Choix de rendez-vous**  
en physique ou en visioconférence

**SYNDICAT DES EAUX**  
DURANCE - VENTOUX

**SUEZ**

## Une relation clientèle adoptée à tous les modes de vie

Au moment où ils le souhaitent et quand ils le souhaitent, selon leur disponibilité ou leurs pratiques des moyens de communication actuels, les usagers du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux ont à leur disposition, en plus des accueils clients, différents moyens pour poser leurs questions ou effectuer leurs démarches relatives au service de l'eau :

### Une lettre d'information

Conçue comme un trait d'union entre les abonnés, le Syndicat et l'exploitant, elle est adressée deux fois par an avec la facture d'eau.

Elle traite de sujets d'actualité et de dossiers thématiques permettant de connaître les réalisations du Syndicat et ses projets.

**Le centre régional de relation clientèle SUEZ** basé au Pontet, joignable au numéro suivant : 0977 408 408 et à cette adresse : SUEZ Eau France, 162 allée de Vire Abeille - 84130 LE PONTET

**www.toutsurmoneau.com**, le site internet de SUEZ, sur lequel chaque abonné peut créer son espace client.

Votre lettre d'information  
# 12 2<sup>e</sup> semestre 2024



## AU FIL DE L'EAU

### le mot du Président



Dans un contexte de changement climatique de plus en plus marqué, une gestion résiliente de la ressource en eau s'impose à tous. Certains territoires se trouvent désormais face à l'impérieuse nécessité de sécuriser leur alimentation en eau potable.

Dans le Vaucluse, le plateau de Sault est l'un d'eux. La sécurisation de son alimentation est un enjeu d'aménagement du territoire qui attendait une réponse depuis plus de 20 ans !

Les hypothèses étudiées furent nombreuses et à l'instar de tout projet structurant et engageant, la recherche du meilleur compromis technique et financier a nécessité le temps des études et de la réflexion.

À partir de 2018, l'hypothèse d'une sécurisation depuis la nappe alluviale de la Durance et les champs captants de Cheval-Blanc s'est imposée progressivement comme la solution la plus réaliste. D'une part en raison de la disponibilité de la ressource en quantité suffisante, d'autre part en raison de son excellente qualité sanitaire.

C'est finalement la pénurie d'eau due à la sécheresse de l'été 2022 qui a accéléré la prise de décision et la mobilisation des financements afin que notre Syndicat puisse secourir le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Sault (SIAEPA).

C'est une opération hors norme de plus de 12 millions d'euros qui témoigne de la solidarité territoriale envers nos espaces ruraux dont je vous invite à découvrir les premiers contours.

Gérard Daudet,  
Président du Syndicat des eaux  
Durance-Ventoux.

### SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PLATEAU DE SAULT

Interview de M. Gérard Daudet, Président.

Comment les deux syndicats travaillent ensemble sur ce projet d'interconnexion ? Depuis 2018 les deux syndicats construisent ensemble ce projet partenarial mais j'ai souhaité que nous assurons la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération. Pour moi c'est un gage d'efficacité car cela va permettre de garantir la cohérence et la coordination des interventions. Pour ce faire, une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de notre Syndicat a été signée le 30 janvier 2024.

Comment l'interconnexion sera réalisée ?

C'est toute une chaîne hydraulique qui va falloir créer pour faire transiter l'eau potable depuis la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt jusqu'à Saint-Christol. Mais il faut aussi que nous renforçons nos ouvrages en aval de Saint-Saturnin depuis la station de reprise des Beaumes depuis la commune de Ménétrier. Ces travaux étaient prévus à notre schéma directeur, nous allons simplement les dimensionner pour permettre de faire fonctionner l'interconnexion.

Quelle est l'échéance prévue pour la mise en service ?

Notre objectif est d'avoir une interconnexion opérationnelle en 2028. C'est ambitieux car si hydrauliquement les options techniques sont relativement claires, il existe diverses contraintes complexes (emprise foncière, disponibilité de l'énergie électrique nécessaire) qui impactent le tracé des canalisations et la localisation de certains ouvrages à créer.



Les études vont durer 18 mois, et les travaux sont prévus de 2026 à 2028.

Comment le projet est-il financé ?

Grâce à un soutien financier exceptionnel de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département de Vaucluse, auquel l'Agence de l'eau contribuera également. Le montant total de l'engagement opérationnel du projet estimé à 12,6 millions d'euros. Il sera subventionné à hauteur de 80%. Le reste à charge pour nous sera de l'ordre de 1,2 million d'euros pour les investissements utiles à notre réseau.

### FINANCEMENTS

- Montant prévisionnel de l'opération : **12,6 millions € HT**
- Montant prévisionnel des subventions : **10 millions €**
- Autofinancement :
- Syndicat Durance-Ventoux : **1,2 million € HT**
- Syndicat de la Région de Sault : **1,4 million € HT**

### CHIFFRES CLÉS

**200 000 m<sup>3</sup>/an** fournis au Pays de Sault soit 80 piscines olympiques

**60 km** de transit : une eau pompée en Durance à Cheval-Blanc et livrée au plateau de Sault

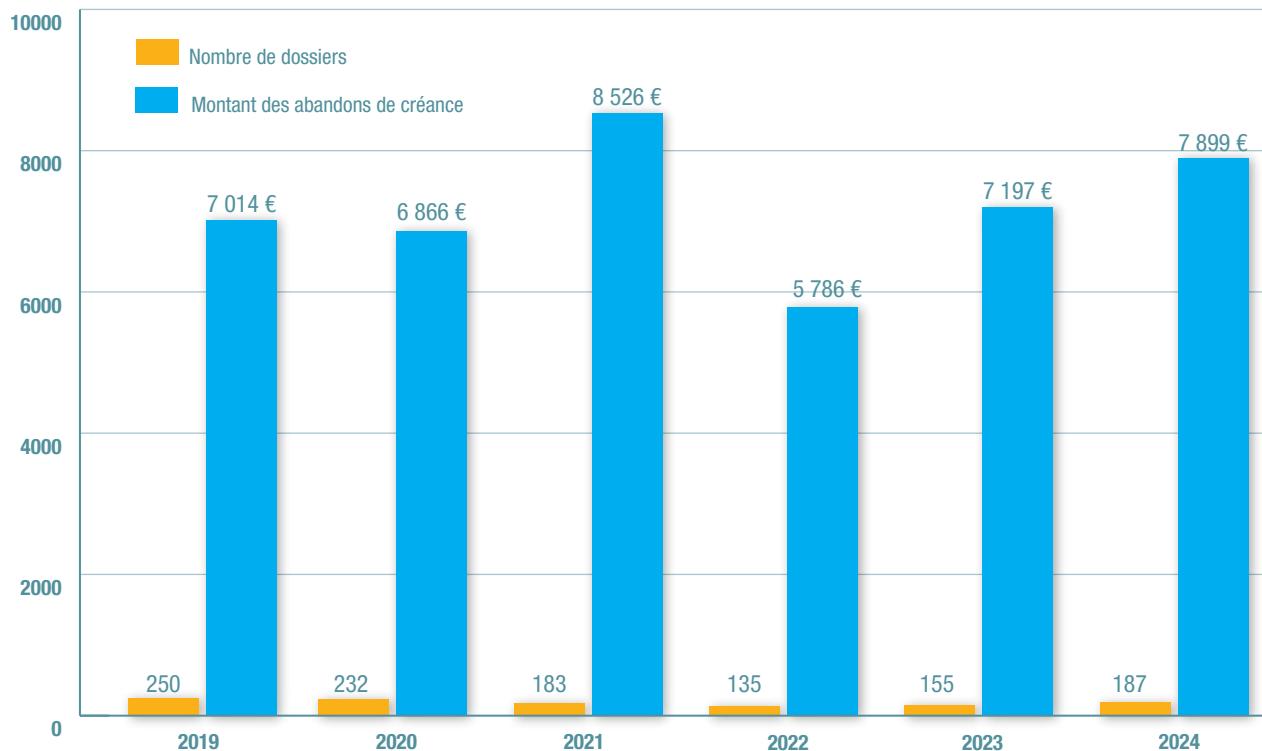
**Des infrastructures à bâtrir** 19,6 km de canalisations à créer, 14,3 km de canalisations à renforcer, plusieurs stations de pompage et un réservoir de 500 m<sup>3</sup> à construire

# LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

## Le Fonds de solidarité

Depuis plus de 20 ans, le Syndicat Durance-Ventoux participe au dispositif **départemental « charte solidarité »**, qui permet le maintien des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les familles et personnes en situation de précarité. En 2024, sur **442 demandes** d'abandons de créance, **187 dossiers ont reçu un avis favorable** de la commission départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant global des abandons de créance à caractère social consenti pour cette période s'élève à **7 899 €**.

### Évolution du dispositif « charte solidarité »



## Les chèques eau

Le nouveau contrat de concession prévoit dans son article 22-4 que le délégataire mette en place un fonds solidaire sous forme de **chèques eau** pour un montant annuel de **10 000 €**. Par délibération n° 2-2019 en date du 6 février 2019, le Comité Syndical a fixé les modalités de mise en œuvre de ce fonds.

Cette mise en œuvre a démarré par une **phase pilote sur deux exercices, 2019 et 2020**. Les caractéristiques en sont les suivantes :

## Répartition de l'enveloppe :

L'enveloppe annuelle de 10 000 € est répartie entre les 28 communes du territoire.

Chacune se voit attribuer une **dotation annuelle fixe de 200 €, complétée d'une part variable calculée au prorata du nombre d'abonnés.**

Les dotations sont calculées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base du nombre d'abonnés actifs au 31 décembre de l'année N-1. Chaque commune est informée par courrier du montant de l'enveloppe dont elle dispose. En 2020, les communes ont été dotées d'une enveloppe cumulée des montants 2018, 2019 et 2020.

Cette dotation ne donne pas lieu à des mouvements financiers entre les communes, le Syndicat et l'exploitant. En effet, ce dernier applique directement sur sa part les avoirs aux abonnés bénéficiaires.

Pendant la phase pilote (2019 / 2020), pour chacune des communes, le reliquat de la dotation annuelle lui reste affecté. Au-delà, à l'occasion du bilan de la phase pilote, il pourrait être envisagé, en fonction de l'utilisation qui aura été constatée, de mettre en place un mécanisme de mutualisation des reliquats pour que ceux-ci puissent bénéficier aux communes qui auraient consommé entièrement leur enveloppe.

## Modalités d'attribution des chèques eau :

Un **groupe de travail** a été constitué pour définir les modalités de fonctionnement de ce fonds. Onze communes du territoire syndical présentant des profils différents, disposant ou non de CCAS, ont été conviées à y participer (Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Gargas, Le Thor, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lioux, Robion, Roussillon). Les échanges entre les communes et les services du Syndicat et du délégataire, à l'occasion des deux réunions de travail organisées, ont permis de définir et proposer le cadre de fonctionnement suivant :

- sont éligibles à l'attribution de chèques eau les **abonnés particuliers titulaires d'un contrat actif pour une résidence principale** ;

- la **consommation** de l'abonné doit être **raisonnée** : **40 m<sup>3</sup>** par an et par personne ;

- les chèques eau peuvent être attribués **deux fois par an** (soit une aide par facture semestrielle) pour les abonnés non mensualisés ;

Les **abonnés mensualisés** créditeurs peuvent bénéficier **de deux chèques par mensualité à raison de deux mensualités par an**.

**Si la situation de l'abonné le nécessite une attribution complémentaire peut être demandée.**

- les chèques eau ont une **valeur unitaire de 20 €**, un abonné pouvant se voir attribuer simultanément plusieurs chèques ;

- les chèques eau sont **cumulables avec le Fonds Départemental Solidarité Logement**.

Les demandes d'aide sociale étant dans la très grande majorité des cas reçues directement en mairie, par les CCAS ou les élus eux-mêmes quand la commune n'est pas dotée d'une telle structure, il est apparu opportun que l'instruction des demandes de chèques eau soit faite par les communes dans le cadre de l'accompagnement des foyers en difficulté qu'elles réalisent déjà par ailleurs.

Pour ce faire, un **formulaire de demande** accompagné d'un **questionnaire sur les habitudes de consommation** ont été élaborés et diffusés. Après instruction, les communes transmettent au Syndicat et au délégataire la liste des bénéficiaires accompagnée des questionnaires (facultatifs). **SUEZ applique alors directement sur sa part aux abonnés concernés l'avoir correspondant au nombre de chèques eau attribué.**

Les chèques eau ne sont donc pas matérialisés, ce qui a l'avantage d'en simplifier la gestion administrative et d'éviter les risques de perte, vol ou falsification.

## Retour sur l'utilisation des chèques eau par les communes :

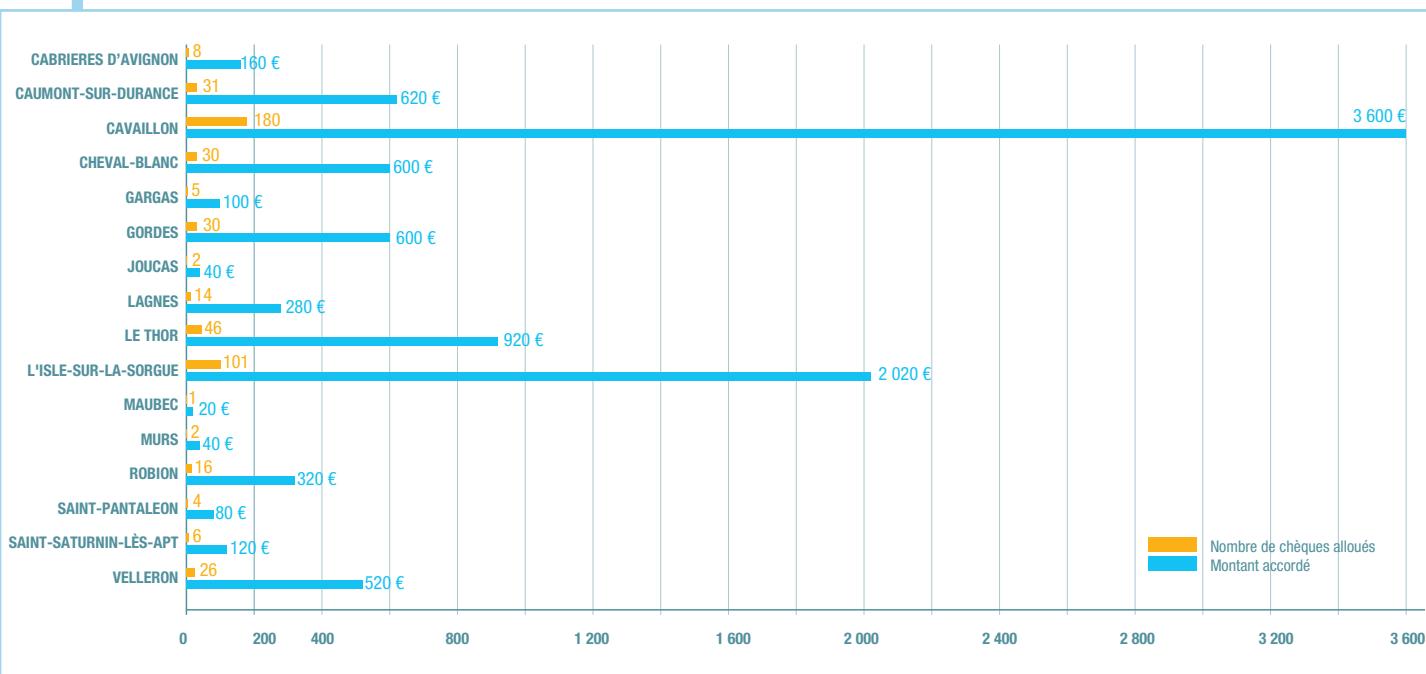
Le dispositif étant très peu utilisé par les communes (70 chèques utilisés sur 1 426 chèques alloués fin 2020 pour un montant de 1 400 €) des actions de communication ont été mises en œuvre en 2021 pour promouvoir cet outil de solidarité.

Une réunion spécifique a été organisée le 30 septembre 2021. Grâce aux échanges avec les communes, quelques ajustements ont été apportés

au dispositif pour simplifier les démarches des abonnés et des communes et susciter un regain d'intérêt.

**502 chèques ont été attribués en 2024 pour un montant total de 10 040 €, soit près du double du nombre de chèques attribués en 2022.**

### Nombre et montant des chèques eau alloués en 2024



Les communes non mentionnées dans le tableau ci-dessus n'ont pas attribué de chèque eau en 2024. Le détail de l'utilisation du dispositif figure en annexe 5.

**Fin 2022, le Syndicat et son délégataire ont constaté que le solde du fonds solidaire / chèque eau était de 37 271,40 €, montrant que la dotation annuelle de 10 000 € pour ce fonds est surestimée par rapport aux besoins du territoire.**

Ainsi, il a été convenu par l'avenant n°2 au contrat de concession de donner quitus au délégataire au 31/12/2022 de ce fonds pour réaliser, en contrepartie, un observatoire des consommations (portrait des consommations avec données de la télérelève ; enquête sociologique, référentiel de

consommation et leviers / attentes des clients particuliers ; diagnostic précarité).

Ces études de l'observatoire visent notamment à réaliser des enquêtes sociologiques et des diagnostics de précarité afin de cibler et coconstruire des dispositifs adaptés au territoire.

Les modalités d'alimentation de ce fonds et de suivi définies dans le contrat restent applicables. En fin de contrat, le solde positif de ce fonds de solidarité sera restitué à la Collectivité.

# LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Les indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

**D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis (données INSEE de la population légale : population municipale et population comptée à part)**

Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
101 815	101 739	102 189

### D102.0 Prix du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> consommés le 1<sup>er</sup> janvier. La définition du prix TTC intègre les taxes de l'Agence de l'Eau qui ont été modifiées au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (cf. page 38).

Périmètre	01/01/2024	01/01/2025
<b>Service public eau potable</b>		
Part délégataire	124,65 €	121,45 €
Part Syndicat	102,84 €	102,84 €
Total HT	227,49 €	224,29 €
<b>Redevances Agence de l'Eau</b>		
Prélèvement	8,50 €	9,36 €
Performance	34,80 €	1,20 €
Consommation		51,60 €
TVA 5,5 %	14,89 €	15,75 €
<b>Total TTC</b>	<b>285,68 €</b>	<b>302,20 €</b>
<b>Total TTC m<sup>3</sup></b>	<b>2,38 €</b>	<b>2,52 €</b>

## Les indicateurs de performance du service eau potable

### P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer la protection effective de la ressource conformément à la réglementation.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % : aucune action

20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en Préfecture

60 % : arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi

Captages	État d'avancement de la procédure	Indice 2020
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	Arrêté préfectoral du 04 août 1994	80 %
CAVAILLON - Le Grenouillet	Arrêté préfectoral du 27 octobre 1988	80 %
CAVAILLON - La Grande Bastide II	Arrêté préfectoral du 27 mars 1997	80 %
CHÂTEAUNEUF-DE-GADAGNE - Forage du Moulin	Arrêté préfectoral du 19 octobre 1981	80 %
SAUMANE - Station de secours	Arrêté préfectoral du 03 avril 2006	80 %

## P101.1 Taux de conformité bactériologique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2021	2022	2023	2024
100 %	100 %	100 %	100 %

## P102.1 Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2021	2022	2023	2024
70 %	69,42 %	68,36 %	97,1 %

## P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le linéaire considéré est égal au linéaire renouvelé par la collectivité.

Le taux moyen de renouvellement se calcule ainsi qu'il suit :

$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les 5 dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Le taux moyen de renouvellement ainsi calculé est de :

2021	2022	2023	2024
0,52 %	0,56 %	0,54 %	0,51 %

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable.

La valeur de cet indice varie de 0 à 120 et son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie comme suit :

<b>Plans des réseaux (15/15 points)</b>	<b>10 points</b>	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable avec localisation des ouvrages principaux et de dispositifs de mesures
	<b>5 points</b>	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (mise à jour annuelle)
<b>Inventaire des réseaux (30/30 points)</b>	<b>10 points</b>	Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec mention du linéaire, catégorie de l'ouvrage, précision des informations cartographiques) et pour au moins la moitié du linéaire, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution + Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée par la mise à jour de l'inventaire des réseaux
	<b>1 à 5 points</b>	Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69,9 % du linéaire (1 point) Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire (2 points) Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89,9 % du linéaire (3 points) Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 94,9 % du linéaire (4 points) Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire (5 points)
	<b>0 à 15 points</b>	Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire (0 point) Dates ou périodes de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire (10 points) Dates ou périodes de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire (11 points) Dates ou périodes de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire (12 points) Dates ou périodes de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire (13 points) Dates ou périodes de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire (14 points) Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire (15 points)

<b>Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (65/75 points)</b>	<b>10 points</b>	Précision de la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
	<b>10 points</b>	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution
	<b>10 points</b>	Localisation des branchements
	<b>10 points</b>	Pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur
	<b>10 points</b>	Un document d'identification des secteurs de recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
	<b>10 points</b>	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
	<b>10 points</b>	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
	<b>10 points</b>	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit à 110 / 120.

### P104.3 Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

C'est le rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume introduit dans le réseau au niveau des stations de production.

L'écart entre ces valeurs est conditionné par la dynamique de la consommation annuelle, les pertes

en distribution (fuites, casses) et les volumes non ou mal comptabilisés.

Il s'améliore faiblement et reste en dessous de la barre des 70 % mais demeure néanmoins largement supérieur à l'objectif fixé par le Grenelle II (67,48 %).

2021	2022	2023	2024
70 %	69,42 %	68,36 %	69,86 %

## P106.3 Indice linéaire de pertes

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

L'indice linéaire de perte global du Syndicat, est de 5,35 m<sup>3</sup>/jour/km. Il s'améliore très légèrement en 2024 et demeure « satisfaisant » au regard de la classification de la FNCCR.

	2021	2022	2023	2024
<b>ILP global</b>	5,60 m <sup>3</sup> /jour/km	5,84 m <sup>3</sup> /jour/km	5,76 m <sup>3</sup> /jour/km	5,35 m <sup>3</sup> /jour/km
<b>ILP - Bas service</b>	6,4 m <sup>3</sup> /jour/km	7,2 m <sup>3</sup> /jour/km	6,7 m <sup>3</sup> /jour/km	6,5 m <sup>3</sup> /jour/km
<b>ILP – Haut service</b>	5,2 m <sup>3</sup> /jour/km	5,10 m <sup>3</sup> /jour/km	5,5 m <sup>3</sup> /jour/km	5,5 m <sup>3</sup> /jour/km
<b>ILP – Châteauneuf de Ggne</b>	3 m <sup>3</sup> /jour/km	1,6 m <sup>3</sup> /jour/km	1,2 m <sup>3</sup> /jour/km	1,5 m <sup>3</sup> /jour/km

### Classification FNCCR (Fédération Nationale Des Collectivités Concédantes et Régies)

ILC	Type de réseau	Préoccupant	Médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
<b>ILC &lt; 10</b>	Rural	ILP > 5	3 < ILP < 5	2 < ILP < 3	ILP < 2
<b>10 &lt; ILC &lt; 30</b>	Intermédiaire	ILP > 11	8 < ILP < 11	6 < ILP < 8	<b>ILP &lt; 6</b>
<b>30 &lt; ILC</b>	Urbain	ILP > 16	13 < ILP < 16	10 < ILP < 13	ILP < 10

## P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte. Il s'améliore en 2024.

2021	2022	2023	2024
5,78 m <sup>3</sup> /jour/km	6,03 m <sup>3</sup> /jour/km	5,94 m <sup>3</sup> /jour/km	5,78 m <sup>3</sup> /jour/km

## P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service et traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Il se dégrade à nouveau en 2024.

2021	2022	2023	2024
1,6 °/°°	0,99 °/°°	0,75 °/°°	0,97 °/°°

## P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet d'évaluer le respect de l'engagement de délai d'ouverture de branchements (P151.0) fixé à 48 heures. Il se dégrade très nettement en 2024.

2021	2022	2023	2024
92,18 %	98,80 %	99,89 %	81,3 %

## P155.1 Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service en prenant en compte les seules réclamations laissant une trace écrite.

Cet indicateur s'était nettement amélioré entre 2020 et 2021 car SUEZ avait fait un travail de requalification des réclamations. En effet, certaines demandes (ex : duplicata de facture, dépose d'index)

étaient classées comme des réclamations alors qu'il s'agit de simples demandes. Il augmente en 2024.

2021	2022	2023	2024
7,85 °/oo	4,75 °/oo	3,62 °/oo	4,53 °/oo

## P109.0 Montant des abandons de créances Charte de solidarité

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager en caractérisant l'impact des personnes en difficulté, dans le cadre du dispositif « Charte de solidarité ».

Il s'élève en 2024 à 7 899 € pour 187 dossiers acceptés.



## P154.0 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement des sommes dues.

Il donne une mesure de la précarité sur un territoire. Il a été directement impacté depuis 2014 par les effets de la loi Brottes, promulguée en 2013, qui a interdit les coupures d'eau pour les résidences principales et entraîné une modification profonde des comportements des abonnés.

Dans le contrat de concession l'objectif à ne pas dépasser est fixé à un taux de 3,5 %.

Pour cela le délégataire s'est engagé à la mise en place des actions suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de relance ciblés selon la nature de l'incident de paiement (facture, encaissement ou échéancier impayé), le type de facture (arrêt de compte, consommation...) et le montant de la dette ;

- Une augmentation du nombre de relances, avec la systématisation du recours au SMS ou au courriel, la mise en place de relances téléphoniques systématiques avant intervention sur le terrain ou contentieux afin d'inciter les mauvais payeurs à régler leur facture d'eau dans les meilleurs délais ;

- Enfin, l'application des pénalités et intérêts moratoires et recours plus systématique aux sociétés de recouvrement et huissiers en lieu et place des coupures d'eau dorénavant interdites.

Parallèlement, le délégataire poursuit :

- L'identification des clients en réelle situation de précarité afin de les orienter vers les Centres Communaux d'Action Sociale des villes concernées, le Fonds de Solidarité du Département ou le Correspondant Solidarité Logement ;

- Ses actions de sensibilisation de l'ensemble des clients à la maîtrise de leur consommation.

Après une nette augmentation en 2023, il diminue en 2024 et revient à des valeurs proches de 2021 et 2022.

2021	2022	2023	2024
3,55 %	3,38 %	4,13 %	3,68 %

## P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur permet d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'eau si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

**L'encours total de la dette s'élève au 31 décembre 2024 à 151 329 € ; la durée théorique d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an.**

# LES PERSPECTIVES 2025

La production et la distribution d'eau sont assurées de façon satisfaisante sur le territoire du Syndicat et permettent à la collectivité d'assumer pleinement la responsabilité du service public de l'eau potable. Soucieux d'une amélioration continue, le Syndicat poursuit en 2025, les efforts engagés depuis toujours pour offrir à l'usager un service de qualité au prix le plus juste en menant une politique d'investissement volontariste.

## Renouvellement et renforcement du réseau

### Les programmes quinquennaux

Les programmes quinquennaux sont élaborés par le Syndicat en s'appuyant sur l'outil « ANTICIPER », développé par le délégataire conformément à son engagement contractuel, qui définit grâce à une analyse multicritère les tronçons de réseau dont le renouvellement s'avère prioritaire et permet d'optimiser la programmation des investissements.

#### Le programme quinquennal 2023-2027 est en cours de réalisation.

Le programme est découpé en 2 tranches de 3 ans avec une année d'étude en temps masqué.

##### Tranche 1 2023-2025

Cette première tranche représente 18,5 km de réseau à renouveler pour un investissement de l'ordre de 12 millions d'euros.

Elle se caractérise par de nombreux renouvellements de conduites structurantes de gros diamètre (DN 400 et 450) à Cavaillon et L'Isle-sur-la-Sorgue.

L'année 2023 a été consacrée à la coordination avec les communes, la mise en concurrence des marchés de maîtrise d'œuvre et au démarrage des études qui se sont poursuivies en 2024.

Le marché de maîtrise d'œuvre est décomposé en 3 lots et a été attribué à :

Lot 1 : CABINET MERLIN (127 362 € HT) – Communes de L'Isle-sur-la-Sorgue et Velleron (15 opérations) ;

Lot 2 : ARTELIA (193 170 € HT) – Communes de Cavaillon, les Taillades et Robion (14 opérations) ;

Lot 3 : TRAMOY (133 025 € HT) – Communes de Bonnieux, Gargas, Goult, Ménerbes et Saint-Saturnin-les-Apt (8 opérations).

L'année 2024 a permis de finaliser les études et de préparer les marchés de travaux qui sont désormais attribués pour les lots 2 et 3 et qui le seront en septembre 2025 pour le lot 1.

**Lot 1**

L'Isle-sur-la-Sorgue - Velleron

- Lot 1 : 2 500 000 € HT maximum

Procédure en cours, marché attribué en septembre ;

- Lot 2 : 2 500 000 € HT maximum

Procédure en cours, le marché sera attribué en septembre.

**Opérations du lot 1 :**

COMMUNE	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF SOMMAIRE			
		Matériaux	Diamètre	Longueur	Branchements
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	Général de Gaulle (avenue du)	Fonte	400	110	1
	Curel (lotissement)	Fonte	60	75	7
	Lurette (rue)	Fonte	60	70	13
	École Saint-Antoine (chemin de l')	Fonte	60	175	18
	Maison d'Enfants (route de la)	Fonte	100	160	4
	Docteur Saurel (rue du)	Fonte	60	90	13
	Rouget de l'Isle (quai)	Fonte	200	220	16
	Saumane (route de) / Granets (Montée des)	Fonte	400	1 700	65
	Petit Lagnien (Chemin du)	Fonte	150	760	5
	Aubépines (allée des)	Fonte	60	135	8
	Busclats (chemin des)	Fonte	100	170	7
	Danton (rue)	Fonte	100	130	21
	Docteur Jean Roux (Rue du)	Fonte	100	130	13
<b>sous-total L'ISS</b>				<b>3 925</b>	<b>191</b>
VELLERON	Marie Mauron (rue)	PVC	60	195	6
	Camin di Roumeso (rue)	Fonte	60	92	3
<b>sous-total VELLERON</b>				<b>287</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL LOT 1</b>				<b>4 212</b>	<b>200</b>

**Lot 2**

Cavaillon – Avenue Charles de Gaulle  
870 000 € HT – Groupement d'entreprises SADE / NEOTRAVAUX

Cavaillon – Robion – Les Taillades

- Lot 1 : 2 500 000 € HT maximum

Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / BRIES TP / SOGEA ENVIRONNEMENT PACA ;

- Lot 2 : 3 500 000 € HT maximum

Groupement d'entreprises NEOTRAVAUX / BRIES TP / SOGEA ENVIRONNEMENT PACA.

**Opérations du lot 2 :**

COMMUNE	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF SOMMAIRE			
	Renouvellement de réseau	Matériau	Diamètre	Longueur	Branchements
CAVAILLON	Général de Gaulle (avenue du)	Fonte	450	480	0
	Cézanne (Rue Paul)	Fonte	450	105	0
	Bal (rue du)	Fonte	100	75	9
	Vendangeuses (rue des)	Fonte	200	440	10
	Lombard (Place Fernand)	Fonte	100	80	4
	Charles Delaye, des Alpilles, Jules Grand (rues)	Fonte	450	400	19
	Clémenceau (av. G.)	Fonte	300	485	22
	Gambetta (rue et place)	PEHD	250	400	30
	Libération (Av. de la) NORD	Fonte	500	260	0
	Libération (Av. de la) SUD	Fonte	300	410	0
	19 mars 1962 (rue du)	Fonte	450	230	0
	Pierre Mendes France (Avenue)	Fonte	350	570	0
<b>sous-total CAVAILLON</b>				<b>4 675</b>	<b>96</b>
LES TAILLADES	Château (Av. du)	Fonte	150	210	23
<b>sous-total LES TAILLADES</b>				<b>210</b>	<b>23</b>
ROBION	Taillades (rte des)	Fonte	250	610	28
<b>sous-total ROBION</b>				<b>610</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL LOT 2</b>				<b>5 495</b>	<b>147</b>

**Lot 3**

Bonnieux, Gargas, Goult, Ménerbes et Saint-Saturnin-les-Apt  
4 000 000 € HT maximum  
Groupement d'entreprises PETAVIT / SNPR / FAURIE LUBERON

**Opérations du lot 3 :**

COMMUNE	NATURE TRAVAUX	DESCRIPTIF SOMMAIRE			
		Matériaux	Diamètre	Longueur	Branchements
BONNIEUX	Renouvellement de réseau RD 36	Fonte	250	3 000	20
			150	75	
	Gardiole (chemin de la)	Fonte	100	600	8
<b>sous-total BONNIEUX</b>				<b>3 675</b>	<b>28</b>
GARGAS	Bricolets (chemin des)	Fonte	100	550	15
	Castagné (chemin du)	Fonte	100	180	10
<b>sous-total GARGAS</b>				<b>730</b>	<b>25</b>
GOULT	RD 104, depuis D105 jusqu'à limite Roussillon	Fonte	250	2 860	20
<b>sous-total GOULT</b>				<b>2 860</b>	<b>20</b>
MÉNERBES	Sainte Barbe (rue) et rue du Puits Moustier	Fonte	100	210	23
<b>sous-total MÉNERBES</b>				<b>210</b>	<b>23</b>
SAINT-SATURNIN-LES-APT	RD 2 PR26+460 à PR27+495	Fonte	100	1150	5
	Pas de Léouze	PVC	63	200	4
<b>sous-total ST SATURNIN</b>				<b>1 350</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL LOT 3</b>				<b>8 825</b>	<b>105</b>

Il reste une opération pour le lot 1 et deux opérations pour le lot 2 pour lesquelles des études plus spécifiques restent à finaliser.

Une partie du programme quinquennal 2023-2027 est réalisée **en maîtrise d'œuvre interne**. Pour la tranche 1, on compte **sept opérations représentant 3,2 km de réseau à renouveler**. Le marché de travaux a été attribué en mars 2024 et les travaux, d'un montant total de 1,8 million d'euros, sont désormais achevés.

Il reste **cinq opérations à réaliser représentant 4,1 km de réseau à renouveler**. La procédure de marché public est en cours pour une attribution en décembre 2025.

**Tranche 2 2025-2027**

Pour la tranche 2, 50 opérations ont été identifiées représentant 39,5 km de réseau à renouveler et un investissement prévisionnel de 9,5 millions d'euros.

Les prestations préalables de géodétection des réseaux sont en cours d'exécution et les marchés de maîtrise d'œuvre en cours de passation.

## Les marchés à bons de commandes pour travaux imprévus

Ces marchés permettent de réaliser des travaux sous maîtrise d'œuvre interne pour répondre à des besoins urgents ou des demandes de coordination des collectivités du territoire (communes, EPCI ou Conseil Départemental). De nouveaux marchés de travaux entreront en vigueur en octobre 2025.

		Maxi annuel
<b>LOT N° 1</b>	Secteur 1 : communes de Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor	900 000 € H.T.
<b>LOT N° 2</b>	Secteur 2 : communes de : Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cheval-Blanc, Lagnes, Maubec, Robion, Saumane-de-Vaucluse, Taillades, Velleron	700 000 € H.T.
<b>LOT N° 3</b>	Secteur 3 : communes de : Beaumettes, Bonnieux, Gargas, Goult, Gordes, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-Les-Apt, Villars	700 000 € H.T.

## Les opérations spécifiques

### Cavaillon - RD 24 - Renouvellement de la conduite en fonte ductile DN 400 sur 2 580 ml

En date du 19 juin 2024, le Conseil Départemental de Vaucluse a diffusé ses travaux triennaux (2025-2028) pour l'agence de Pertuis.

Le tronçon de la RD 24 (PR10+360 à PR12+067) situé au nord de Cavaillon a attiré l'attention des techniciens du Syndicat. Cette route héberge une canalisation fonte grise ø 300 datée de 1968. Après étude de ses caractéristiques, il a été décidé de procéder à son renouvellement.

Cependant notre conduite est posée au-delà du tronçon rénové par le département. Il a donc été décidé de renouveler l'ensemble de notre conduite, soit depuis le système té vannes posées en 2021 jusqu'à l'entrée de ville de Cavaillon, puis sur le chemin de Donne de Ratacan.

Compte-tenu des délais très courts imposés par cette coordination, il a été décidé de recourir à une maîtrise d'œuvre externe confiée après mise en concurrence au cabinet Merlin.

Les travaux, d'un montant de 2,5 millions d'euros, sont en cours d'exécution.



## Les ouvrages

### Cheval-Blanc / Cavaillon / Châteauneuf-de-Gadagne - Captages - inspection vidéo des forages :

Le Syndicat gère la ressource en eau de la nappe d'accompagnement de la Durance sur deux sites à Cheval-Blanc (les sites des Iscles et le forage des Ponts) et sur deux sites à Cavaillon (Le Grenouillet et la Grande Bastide). Depuis 2014, il gère également un forage à Châteauneuf-de-Gadagne qui capte l'aquifère des alluvions anciennes de la Plaine des Sorgues.

En mai 2013, un diagnostic initial avait été dressé sur l'ensemble des forages à l'exception du forage du marché à Châteauneuf-de-Gadagne et du forage des ponts à Cheval-Blanc.

Le Syndicat souhaite une mise à jour de l'état de fonctionnement de l'ensemble de ses puits afin de prévoir et de planifier d'éventuels travaux d'entretien voire de régénération de ses captages, ceci afin de pérenniser sa ressource en eau potable.

Le diagnostic a été confié à la société IDÉES EAUX pour un montant de 75 000 € et vient de s'achever. Le rapport conclut à un état général des installations plutôt satisfaisant et formule diverses préconisations pour leur entretien et un fonctionnement optimal. Une problématique spécifique que le délégataire devra résoudre a toutefois été soulevée concernant les vannes des drains de la station du Grenouillet.

**Cheval-Blanc - surélévation du forage des Ponts :** Située en zone rouge du PPRI de la Durance, l'Agence Régionale de Santé a demandé au Syndicat de surélever la chambre de pompage afin de la rendre non submersible. Le Syndicat s'est attaché les services d'Ingénierie 84 à Cavaillon afin d'en assurer la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont été attribués à l'entreprise Gagneraud pour un montant de 31 100 € HT et réalisés à l'automne 2024.

**Saint-Saturnin-Lès-Apt - Création du service des moulins :** Le schéma directeur prévoit la création d'un service (station de pompage, canalisations et réservoir) permettant l'amélioration de la distribution en partie ouest de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt. L'implantation du réservoir est située en zone sensible sur le plan environnemental. Sa construction, ainsi que celle de la station de pompage, nécessitent l'acquisition de deux parcelles. Les études préalables ont débuté en 2020.

Les ouvrages seront implantés sur des parcelles appartenant à la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt qui a accepté de nous les céder à l'euro symbolique.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du projet d'alimentation de secours du territoire de Sault en cours de discussion (**voir ci-après dans la rubrique Les études stratégiques**). L'impact principal de ce projet sur celui du Syndicat concernerait principalement la capacité de pompage de la station.

## La performance du réseau

Dans un souci constant d'amélioration du service et de réduction des pertes sur le réseau, objectif majeur de la collectivité, le Syndicat poursuivra divers projets permettant de connaître avec plus de précision les volumes qui transitent par le réseau et de réduire les pressions dans le réseau de distribution. Ce faisant, le Syndicat investit également pour protéger son patrimoine enterré.

### La télérelève

L'innovation principale du nouveau contrat avec SUEZ est la mise en œuvre de la télérelève. Le Syndicat est ainsi devenu le premier syndicat semi-rural de France à développer la télérelève sur l'ensemble de son territoire.

Pour la réussite de ce déploiement, le Syndicat et l'exploitant ont chacun désigné un chef de projet en charge de la coordination des équipes dédiées à cette mise en œuvre. De plus, un comité de pilotage dédié s'est réuni mensuellement pendant trois ans.

Les nouveaux compteurs dotés d'un dispositif de relevé des consommations à distance ont été installés dans un délai de trois ans, **de mars 2018 à mars 2021**.

Plus précisément, **10 000 compteurs** de moins de cinq ans ont été **équipés** du dispositif de télérelève alors que **44 000 compteurs** de plus de cinq ans ont été eux **remplacés par des compteurs prééquipés**. Le parc de compteurs du Syndicat s'en trouve considérablement rajeuni.

Ces compteurs permettent aux abonnés de consulter leur consommation sur internet, de recevoir des alertes fuites et de créer leurs propres **alertes consommation** par sms ou par mail dans leur espace client en ligne.

Les abonnés (particuliers et professionnels) peuvent maîtriser leurs dépenses, recevoir une **facturation au réel** (plus d'estimation si le compteur n'est pas accessible) et être alertés automatiquement en cas de constat d'écart importants pour traquer les fuites.

Par ailleurs, les données de consommation alimentent l'**outil de supervision du réseau** permettant ainsi de **surveiller les débits secteur par secteur sur l'ensemble du territoire** pour cibler la recherche de fuites et agir le plus vite possible dans le but de diminuer les pertes d'eau.

**Au 31 décembre 2024, 59 881 compteurs sont équipés de la télérelève soit 99,49 % du parc compteurs.** Les services alerte fuite et alerte consommation sont activés sur les 28 communes adhérentes au Syndicat.

## Le programme de réduction de pression

Ce projet est un engagement fort pris par le Syndicat dans le cadre du partenariat avec son délégataire lors de la négociation de la délégation de service public.

Cette réduction de pression a pour objectif de protéger notre patrimoine enterré en réduisant significativement le nombre de casses et donc les volumes de fuites. En première approche, Suez a estimé l'économie à 500 000 m<sup>3</sup>/an, soit un gain de 6 % de rendement.

### Le projet est découpé en deux phases :

#### Phase 1 – Réduction de la pression de distribution sur Cavaillon Centre et Est

Une première tranche (Cheval Blanc / Cavaillon Sud) a été réalisée en 2019 avec la pose de 4 appareils de régulation. Les résultats se sont révélés en moyenne conformes aux prévisions à savoir une baisse de 17 % de la pression dans nos réseaux.

Néanmoins, la suite du programme avait été mise en attente afin de mesurer l'impact sur les points d'eau

incendie (PEI) existants. Les résultats ne montrant pas de dégradation importante, la seconde tranche a été relancée.

Les études ont été menées en 2023 par le service technique du Syndicat. **Huit appareils de régulation ont été posés en 2023 par l'entreprise BRIES TP pour un montant de 300 000 € HT et sont opérationnels.**

#### Phase 2 – Réduction de la pression de distribution sur Le Thor et l'Isle-sur-la-Sorgue

Pour cette phase la maîtrise d'œuvre a été confiée au BET Artelia.

**Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise SP Réseaux pour un montant de 402 000 € HT.**

#### Neuf appareils de régulation ont été installés.

Le Syndicat a sollicité et obtenu une subvention de 50 % de l'Agence de l'eau pour cette opération.

Le programme de réduction de pression vient de s'achever.



## Les actions complémentaires pour améliorer la performance du réseau

- **Remplacement des sondes à insertion par des débitmètres électromagnétiques** : Le réseau du Syndicat est découpé en 90 secteurs hydrauliques dans le cadre de son objectif global de réduction de pertes d'eau. La mise en place des premiers points de mesure a débuté en 2008. Certains points équipés de la technologie de sonde à insertion ont montré leurs limites. Il a été proposé de remplacer ces sondes par des équipements plus fiables mais plus onéreux et plus encombrants.

Une étude menée par le Syndicat a permis d'établir avec l'exploitant l'opportunité de renouveler neuf équipements en changeant de technologie.

Six d'entre eux ne présentant pas de difficulté particulière ont été étudiés en 2023.

**Le marché a été attribué à VEOLIA pour un montant de 114 530,00 € HT.** Les travaux se sont déroulés de décembre 2023 à mars 2024. À noter que le Syndicat a sollicité et obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 % pour ces travaux.

**Les trois autres équipements se trouvant dans des environnements plus complexes, ils ont nécessité des études complémentaires.** Les travaux ont été réalisés au printemps 2025 par **VEOLIA pour un montant de 52 200 € HT.** Le Syndicat a également sollicité et obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 % pour ces travaux.



## La protection de la ressource

L'étude de **modélisation hydrogéologique de la nappe d'accompagnement de la Durance des quatre captages** (Cheval-Blanc – Les Iscles, Cheval-Blanc – Les Deux Ponts, Cavaillon – Le Grenouillet et Cavaillon – La grande Bastide II), fortement encouragée par l'Agence Régionale de Santé, a été réalisée par le bureau d'études HYDRIAD et a fait l'objet d'une restitution au comité syndical le 13 novembre 2018.

Il a été établi la nécessité de l'approfondir par la **réalisation d'essais de pompage et de traçage complémentaires** sur le site des Iscles à Cheval-Blanc. Les essais de pompage ont été réalisés et le rapport consolidé de l'étude a été présenté en Comité Syndical le 8 février 2022.

Le Syndicat, à la demande de l'ARS, doit constituer un dossier de **demande de révision des périmètres de protection des champs captants des Iscles et des Deux Ponts** qui sera déposé auprès du Préfet de Vaucluse. Cette démarche permettra de garantir que la protection réglementaire de nos captages reste pertinente et adaptée en vue d'assurer la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Sur saisine du Syndicat en mars 2022, l'ARS a désigné un **hydrogéologue agréé** afin qu'il émette un avis préalable sur la délimitation des périmètres et prescrive d'éventuelles études complémentaires.

En date du 07 novembre 2022, l'hydrogéologue agréé a rendu son avis préliminaire portant sur la délimitation des nouveaux périmètres de protection. Le Syndicat a ainsi pu diligenter la réalisation de **l'étude d'évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau** de la ressource requise par l'article R1321-6 du code de la santé publique.

Celle-ci a été confiée au bureau d'études **Hydrosol** pour un montant de **22 625 € HT**. Elle est désormais achevée.

**Le Syndicat a déposé auprès de l'ARS de Vaucluse la demande de révision des périmètres. L'ARS a désigné l'hydrogéologue agréé début août 2025. Il doit remettre son avis dans un délai de trois mois.**

## Les études stratégiques

Les documents de planification sont essentiels à l'exercice de notre compétence pour garantir la satisfaction quantitative et qualitative des besoins en eau potable du territoire à long terme. À ce titre, deux études structurantes ont été initiées en 2023.

## La mise à jour du schéma directeur

Le schéma directeur constitue un document indispensable à la définition des investissements pluriannuels à réaliser afin d'assurer un service de qualité en fonction de l'évolution du territoire à court, moyen et long terme.

Le schéma en cours a été approuvé en octobre 2014. Sa mise à jour est nécessaire. Celle-ci débutera par une phase d'état des lieux et de définition de l'équilibre besoins/ressources futurs puis portera, à partir du diagnostic, sur la définition des solutions techniques envisageables et présentera des propositions d'aménagements du réseau.

### La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribuée au cabinet EURYCE.

Les phases 1 (Recueil et analyse des données), 2 (Besoins futurs et adéquation avec les infrastructures actuelles) et 3 (Etude des ressources potentielles) sont achevées. **La phase 4 (Proposition de scénarios) est en cours et sera présentée en Comité syndical le 24 septembre prochain.**

L'objectif poursuivi est de faire adopter la mise à jour du schéma en décembre 2025.

## L'élaboration du schéma de distribution d'eau potable

Prévu par l'article L.2224-7-1 du CGCT, le schéma de distribution d'eau potable a pour objet de fixer les zones desservies et non desservies par le réseau de distribution. C'est un outil de gestion du réseau à moyen et long terme car il permet de programmer la desserte en eau en déterminant le champ des zones dans lesquelles une obligation de desserte s'applique.

Il s'élabore principalement sur la base des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Sa rédaction nécessitera donc une importante phase de

concertation avec les 28 communes du territoire.

Le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué au cabinet EURYCE. Les prestations sont achevées. **Le schéma de distribution a été adopté par le Comité syndical lors de sa séance du 10 juillet 2025 et diffusé aux communes et EPCI du territoire syndical.**

**À noter que pour ces deux études qui représentent un coût de 145 000 € HT, le Syndicat a sollicité et obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 %.**

### Cartographie du zonage



Parcelles nécessitant la constitution de servitudes de tréfonds privées

Réseau public d'eau potable situé en domaine privé

## Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est une démarche qui a pour objectif d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels, c'est à dire **identifier les points critiques susceptibles d'affecter la chaîne complète d'alimentation en eau potable (du captage à la distribution en passant par le traitement et le stockage) dans le but de les prévenir et définir les mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer ces risques.**

Cette démarche doit intégrer toutes les situations de fonctionnement du système et notamment les périodes non ouvrées (période nocturne, jours fériés, congés...) et celles de la survenue d'évènements accidentels, climatiques ou malveillants vraisemblables.

La démarche doit par conséquent s'intéresser aux équipements du système et à l'organisation des moyens humains affectés à son fonctionnement.

La mise en œuvre de ces plans répond aux obligations des collectivités en application du **Code de la santé publique et plus particulièrement les articles R 1321-23 et R 1321-24.**

Ces 2 articles stipulent notamment que la collectivité doit assurer une surveillance de ses installations, laquelle comprend notamment :

- la vérification régulière des mesures prises pour la protection des ressources et le fonctionnement des installations ;
- la définition d'un programme de tests et d'analyses sur des points identifiés en fonction des dangers ;
- la tenue d'un fichier sanitaire ;
- la réalisation d'une étude de vulnérabilité vis-à-vis des actes de malveillance pour les installations de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas pour le Syndicat des eaux Durance-Ventoux.

La Directive européenne 98/83/CE du 6 octobre 2015 dite « directive eau potable » a introduit par ailleurs le principe de plan de gestion de la sécurité

sanitaire. L'annexe 2 de cette Directive précise en particulier :

- « Les programmes de contrôle peuvent se fonder sur une évaluation des risques » ;
- « Les états membres veillent à ce que les programmes de contrôle soient évalués de manière continue et mis à jour ou reconduits tous les 5 ans » ;
- « L'évaluation des risques se fonde sur les principes généraux d'évaluation des risques, définis en lien avec les normes internationales telles que l'EN 15975-2 ».

Au niveau européen, la directive 98/83/CE relative à la qualité des EDCH a fait l'objet de travaux importants de refonte depuis début 2018 en vue de l'adoption d'une nouvelle directive fin 2020. La prise en compte des PGSSE a été l'un des axes majeurs d'évolution de ce socle réglementaire européen en matière d'eau potable.

La directive 2020/2184 relative à la qualité des EDCH, rend obligatoire la mise en place des PGSSE au travers des articles 7 à 10, tout en laissant une certaine latitude aux Etats membres. Elle a été transposée en droit français par ordonnance n° 2022-1611 du 22/12/2022 déclinée par plusieurs décrets et arrêtés.

L'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution est venu préciser les obligations imposées à la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau.

**Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une étude ponctuelle mais d'une démarche d'amélioration continue : la mise en œuvre des actions préconisées sera progressive en fonction de leur degré d'urgence et des possibilités techniques et économiques de réalisation.**

La démarche devra donc être actualisée et enrichie périodiquement ou suite à des événements particuliers.

**En termes de calendrier, les PGSSE liés aux zones de captage sont élaborés et adoptés avant le 12 juillet 2027, et avant le 12 janvier 2029 pour ceux liés à la production et à la distribution.**

**Le Syndicat a fait le choix de lancer l'ensemble de la démarche dès 2025.**

Pour établir son PGSSE, le Syndicat a décidé de prendre appui sur le **guide méthodologique de l'ARS PACA** qui propose d'établir le PGSSE en 4

étapes et s'adjointra les services d'un **bureau d'études qui assurera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**.

**Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué à la Société Suez Consulting en mai 2025. La réunion de lancement a eu lieu avant l'été et les prestations vont entrer en phase opérationnelle en septembre pour une durée de 16,5 mois et un montant de 77 000 € HT.**



**Source ASTEE, Guide Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE**

# Les grands projets

## La sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau de Sault

Dans un contexte de changement climatique de plus en plus marqué, une gestion résiliente et concertée de la ressource en eau s'impose à tous. Certains territoires se trouvent désormais face à l'impérieuse nécessité de sécuriser leur alimentation en eau potable. Dans le Vaucluse, le plateau de Sault est l'un d'eux. La sécurisation de son alimentation est un enjeu d'aménagement du territoire qui attendait une réponse depuis plus de 20 ans.

Les hypothèses étudiées furent nombreuses et à l'instar de tout projet stratégique et engageant, la recherche du meilleur compromis technique et financier a nécessité le temps des études et de la réflexion.

À partir de 2018, l'hypothèse d'une sécurisation depuis la nappe alluviale de la Durance et les champs captants de Cheval-Blanc s'est imposée progressivement comme la solution la plus réaliste. D'une part en raison de la disponibilité de la ressource en quantité suffisante, d'autre part en raison de son excellente qualité sanitaire.

C'est finalement la pénurie d'eau due à la sécheresse de l'été 2022 qui a accéléré la prise de décision et la mobilisation des financements afin que notre Syndicat puisse secourir le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Sault (SIAEPA).

**C'est une opération hors norme de plus de 12 millions d'euros qui témoigne de la solidarité territoriale envers nos espaces ruraux.**

Notre Syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération. C'est un gage d'efficacité car cela va permettre de garantir la cohérence et la coordination des interventions. Pour ce faire, une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de notre Syndicat a été signée le 30 janvier 2024.

C'est toute une chaîne hydraulique qu'il va falloir créer pour faire transiter l'eau potable depuis la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt jusqu'à Saint-Christol. Mais il faut aussi que nous renforçons nos ouvrages en amont de Goult. Ces travaux étaient prévus à notre schéma directeur, ils seront dimensionnés pour permettre de faire fonctionner l'interconnexion.

L'opération se décompose en 4 volets de travaux. De nouvelles canalisations devront être créées tandis que d'autres nécessiteront un renforcement. Par ailleurs de nouvelles infrastructures doivent être construites.

### Sault

## Eau potable : un grand pas pour l'approvisionnement, sur le plateau

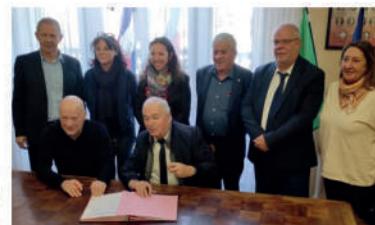
Une convention a été signée mardi 30 janvier entre la Ville et deux syndicats des eaux concernés par le problème de la sécheresse impactant le plateau de Sault. La gestion de l'eau étant devenue un véritable défi. Des habitants et des distilleries ont connu une pénurie au cours de l'été 2022. La sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau de Sault était devenue indispensable.

La sécheresse impacte durablement le plateau de Sault. La gestion de l'eau est devenue un véritable défi. Des habitants et des distilleries ont connu une pénurie au cours de l'été 2022. La sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau de Sault était devenue indispensable. La signature d'une convention entre les deux syndicats des eaux concernés, mardi matin 30 janvier en mairie de Sault, a permis d'avancer dans l'aménagement du territoire, plus de 20 ans plus tard ! Un enjeu dont l'instigateur en a été, vers 2002, Max Raspail, président de la Communauté de Communes du Ventoux Sud.

**La chaîne hydraulique que permettra de faire transiter l'eau potable**

En 2002, le premier schéma de sécurisation piloté par le Conseil Général préconisait un forage profond de 800 m<sup>3</sup>, ou le raccordement au canal de Carpentras, idées qui furent abandonnées. En 2018, nouvelles études sur deux solutions : interconnexion au réseau Rhône-Ventoux ou au réseau Durance-Ventoux.

C'est ce dernier scénario qui sera retenu en 2021, avec un



Claude Labro et Gérard Daudet s'apprêtent à signer la convention sous l'œil des personnalités invitées.  
Photo Le DL/H.K.

cofinancement d'une étude de faisabilité par les deux syndicats. Pour aboutir en 2023 à la finalisation du programme d'économie d'eau et à la signature officielle de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'engagement, ce mardi.

La chaîne hydraulique permettra de faire transiter l'eau potable fournie par le SDEV depuis Saint-Saturnin-lès-Apt, qui traversera la partie montagneuse de cette commune, pour rejoindre le réseau de distribution du SIAEPA, pour finir avec un maillage à la conduite du syndicat Durance-Albion sur la commune de Saint-Christol. Un "tuyau" de 70 km ! Le SDEV sera le maître d'ouvrage unique de l'opération. Les études foncières, énergétiques, techniques, environnementales et financières se feront au cours de cette année, les études de projet, permis de construire et consultation des entreprises, offres en 2025 et

les travaux seront finalisés en 2028. Montant prévisionnel de l'opération : 12,6 M€, dont 10 M€ de subventions et un autofinancement du SDEV de 1,2 € et de la SIAEPA de 1,4 M€. Ainsi, les problèmes de pénurie d'eau sur le plateau d'Albion, qui se sont avérés graves comme en 2022, seront sûrement résolus.

• **Hélène Krowarsch**  
Les témoins de cette signature étaient Claude Labro, président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SIAEPA) et premier édile de Sault, et Gérard Daudet, président du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux, étaient Violaine Demaret, préfète de Vaucluse, Bernard Roudil, sous-préfet de Carpentras, Bénédicte Martin, vice-présidente de la région Paca, Christian Mounier, vice-président du conseil départemental de Vaucluse et Myriam Sillem, conseillère départementale du canton de Pernes-les-Fontaines.

**Vaucluse Matin - 01/02/24**

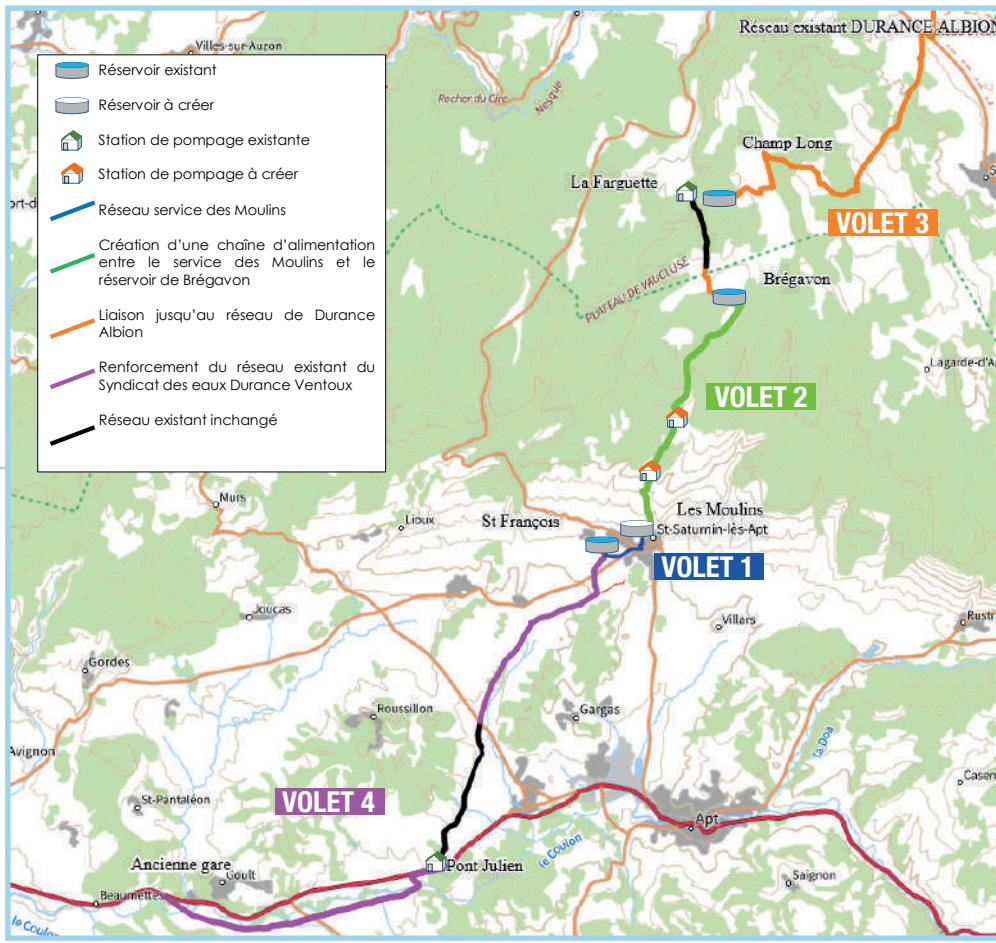


## Les réseaux à créer ou renforcer :

- Volet 1 : Service des Moulins : 1,6 km ø 200 mm
- Volet 2 : Moulin - Sarraud : 9 km ø 200 mm
- Volet 3 : Réservoir Champlong - Durance Albion : 9 km ø 200 mm
- Volet 4 : Renforcement des réseaux du SEDV : 8 km ø 400 et 6,3 km ø 250 mm

## Les ouvrages de stockage et de reprise à construire :

- Volet 1 : une station de pompage et un réservoir de 500 m<sup>3</sup>
- Volet 2 : plusieurs stations de pompage et autant de bâches de reprise



**L'objectif est d'avoir une interconnexion opérationnelle en 2028.** C'est ambitieux car si hydrauliquement les options techniques sont relativement claires, il existe diverses contraintes complexes (emprise foncière, disponibilité de l'énergie électrique notamment) qui impactent le tracé des canalisations et la localisation de certains ouvrages à créer.

**Les études vont durer 18 mois, et les travaux sont prévus de 2026 à 2028.**

Grâce à un soutien financier exceptionnel de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département de Vaucluse, auquel l'Agence de l'eau contribuera également, nous avons pu déclencher l'engagement opérationnel du projet estimé à 12,6 millions d'euros. **Il sera subventionné à hauteur de 80 %. Le reste à charge pour le Syndicat sera de l'ordre de 1,2 million d'euros pour les investissements utiles à notre réseau.**

## Chiffres clés

- **200 000 m<sup>3</sup>/an**

fournis au SIAEPA soit 80 piscines olympiques

- **60 km de transit**

Une eau pompée en Durance à Cheval-Blanc et livrée au plateau de Sault

- **1 GW de consommation électrique**

Par an pour acheminer l'eau depuis Cheval-Blanc (cote 78 m ngf) à Sault (cote 1 045 m ngf) soit 1/10<sup>ème</sup> de la consommation énergétique totale 2022 du Syndicat Durance-Ventoux

## Planning prévisionnel

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

Berger Levrault

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

30 janvier 2024  
Convention de transfert  
de maîtrise d'ouvrage  
Signature entre les présidents

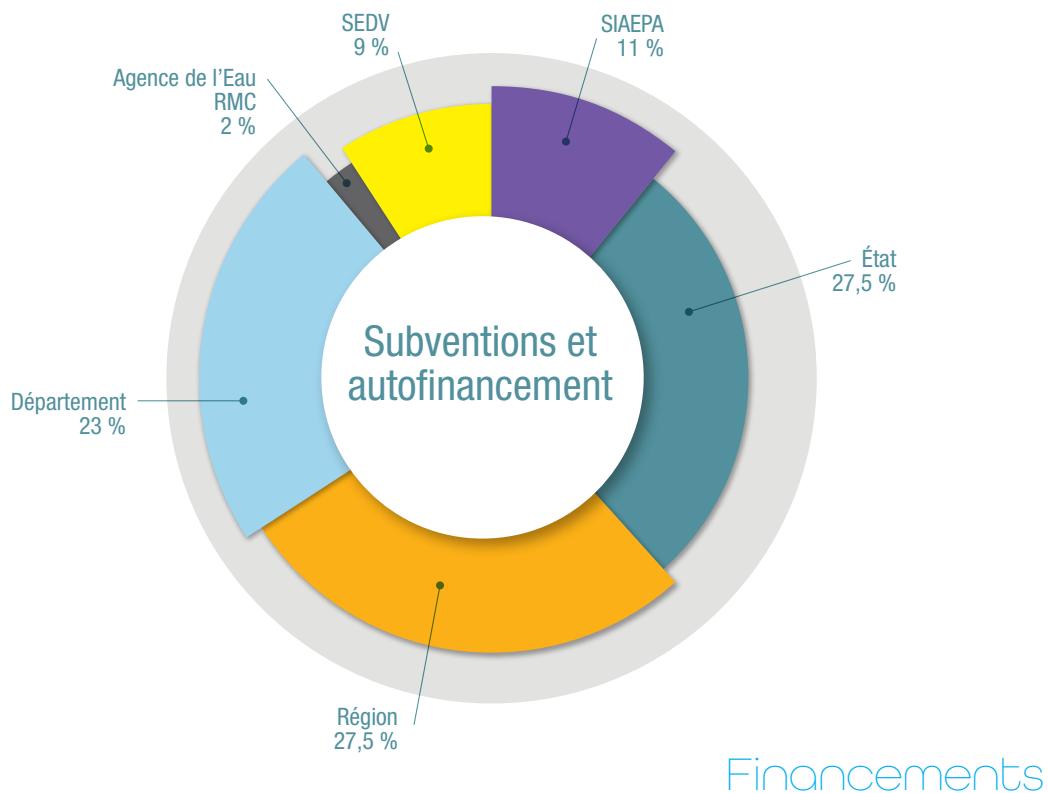
2024 - 2025  
Études de maîtrise  
d'œuvre  
Avant-projet  
Projet  
Permis de construire  
Dossier de consultation  
des entreprises  
Offres + DUP

2026 - 2028

2024 - 2025  
Études de faisabilité  
Études foncières  
Études énergétiques  
Études techniques  
Études environnement  
Études financières

Travaux

Volet 1  
Volet 2  
Volet 3  
Volet 4



**Montant prévisionnel de l'opération : 12,6 millions € HT**  
**Montant prévisionnel des subventions : 10 millions €**  
**Autofinancement : SEDV : 1,2 million € HT / SIAEPA : 1,4 million € HT**

**Au terme d'une procédure de mise en concurrence, un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande a été attribué au groupement d'entreprise Artelia / Merlin / Tramoy / Biotope pour un montant maximum d'1 million d'euros.**

**La première étape est dévolue aux études préliminaires qui doivent permettre de fixer les objectifs et les besoins et d'identifier les contraintes et les exigences de l'opération, ainsi que le pré-diagnostic écologique.**

**Elles se sont achevées en mai 2025 et ont été présentées au comité de pilotage le 20 juin 2025. Celui-ci a validé le lancement de l'AVP et des études géotechniques afin d'affiner les coûts et réduire autant que possible la fourchette des aléas qui viennent renchérir considérablement l'enveloppe prévisionnelle. A l'issue de la phase AVP le comité de pilotage décidera de la poursuite ou de l'arrêt du projet au vu de son coût et des capacités de mobilisation de financements supplémentaires.**

## L'adhésion de la commune de Fontaine-de-Vaucluse au Syndicat

La commune exerce la compétence eau potable et exploite son service en régie directe.

En 2019, une interconnexion de secours a été créée entre le réseau du Syndicat et celui de la commune qui connaît chaque été un étage plus ou moins sévère de sa ressource entraînant des difficultés importantes pour maintenir l'alimentation de sa population.

Le secours, utilisé pour la première fois en 2021, est depuis sollicité tous les ans lors de la période estivale ou en cas d'aléas techniques sur les installations de la commune.

L'unique captage de la commune est situé dans son centre, dans un environnement urbain qui le rend vulnérable s'agissant de sa qualité, et l'unique réservoir de la commune est un ouvrage vieillissant.

Ainsi la commune a investi depuis quelques années dans la recherche d'une nouvelle ressource.

Un forage de reconnaissance à 246 mètres de profondeur et des tests ont été réalisés dans le Vallon du Sautet. Ceux-ci s'étant révélés concluants, la commune a sollicité auprès de l'Agence Régionale de Santé les autorisations de prélèvement qui lui ont été accordées en novembre 2020 pour un volume de 125 000 m<sup>3</sup> par an.

Cependant, faute de moyens financiers suffisants, la commune n'a pas été en mesure d'engager les travaux qui permettraient l'utilisation de cette nouvelle ressource.

En 2023, Madame le Maire a ainsi sollicité le Syndicat pour qu'une adhésion de la commune au Syndicat soit étudiée.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues depuis, principalement sur les aspects techniques, afin d'identifier dans quelles conditions l'exploitation du réseau de la commune pourrait être reprise et les nouveaux ouvrages construits.

Un comité de pilotage et des groupes thématiques vont être constitués pour traiter tous les sujets nécessaires à cette adhésion (technique, réglementaire, foncier, finances et patrimoine, prix de l'eau, juridique et intégration dans le contrat de concession).

Pour mettre en œuvre le processus d'adhésion, la commune bénéficie de l'appui technique et administratif de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Mont de Vaucluse (CCPSMV) qui fera partie des groupes de travail.

**Par délibération du Conseil municipal de Fontaine-de-Vaucluse n° 2025-47 en date du 14 mai 2025 la commune a sollicité officiellement**

**son adhésion au Syndicat et le transfert de la compétence « eau potable » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

**À la lumière des données partagées et étudiées, le Syndicat a fait connaître à la commune, qui les a acceptées, les conditions dans lesquelles l'adhésion pourrait être envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

- dans l'attente de la construction et de la mise en service des nouveaux ouvrages dans le Vallon du Sautet (équipement du forage et construction du réservoir), l'alimentation de la commune s'effectuera depuis l'interconnexion en conservant le réservoir actuel, sous réserve de la réalisation impérative par la commune des investissements suivants, avant le 31 décembre 2025 :
- nettoyage réglementaire et mise en conformité du réservoir ;
- réparation des vannes stratégiques situées sur la canalisation d'adduction- distribution alimentant le réservoir ;
- l'alignement des tarifs (abonnement et part variable tranches 1, 2 et 3) sur ceux du Syndicat ;
- l'intégration de Fontaine-de-Vaucluse dans le périmètre du contrat de délégation de service public à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les ouvrages à construire Vallon du Sautet représentent un investissement prévisionnel de 1,5 million d'euros HT pour lequel la commune a obtenu une subvention de 670 000 € de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui sera transférée au Syndicat. Les procédures de marché public nécessaires à la réalisation de ces travaux seront lancées début 2026, la commune s'étant engagée à remettre au Syndicat un dossier de consultation des entreprises finalisé.

S'agissant de la mise à niveau du patrimoine communal (plan pluriannuel de renouvellement de canalisations, branchements et compteurs avec installation de la télérelève, mise en place

d'accessoires de réseau de type débitmètres et prélocalisateurs de fuite, etc.) le montant prévisionnel des investissements est chiffré à 3,8 millions d'euros. Ces investissements seront planifiés sur une période pouvant aller de 3 à 5 ans, en fonction des capacités financières du Syndicat.

**Le Comité syndical, par délibération n° 24-2025 du 10 juillet 2025, a approuvé le transfert de la compétence « eau potable » de la commune de Fontaine-de-Vaucluse au profit du Syndicat et à son intégration dans le périmètre syndical à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

**Les collectivités adhérentes du Syndicat ont reçu notification de cette délibération et doivent désormais se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune.**

**En effet, une majorité qualifiée**, c'est-à-dire représentant les deux tiers des collectivités adhérentes de notre Syndicat et la moitié de la population totale, ou bien la moitié des collectivités adhérentes regroupant les deux tiers de la population, **devra se dégager pour permettre au Préfet de Vaucluse d'acter la modification du périmètre syndical par arrêté.**

En parallèle, un avenant n° 3 au contrat de concession est en cours de discussion avec le délégataire pour déterminer les conditions d'intégration de la commune dans le contrat.



# ANNEXES

## Annexe 1 – Facture 120 m<sup>3</sup>

SIMULATION DE LA FACTURE TYPE 120 m <sup>3</sup>						
TARIF AU 1er JANVIER 2025						
DURANCE-VENTOUX	Quantité	Prix Unitaire 01/01/24	Montant 01/01/24	Prix Unitaire 01/01/25	Montant 01/01/25	Evolution
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
Part du déléguétaire						
Abonnement semestriel	2	19.44 €	38.88 €	18.94 €	37.88 €	
Consommation de 0 à 60 m <sup>3</sup>	60	0.5477 €	32.86 €	0.5337 €	32.02 €	
Consommation > 60 m <sup>3</sup>	60	0.8818 €	52.91 €	0.8591 €	51.55 €	
<b>Sous-total 1</b>			<b>124.65 €</b>		<b>121.45 €</b>	<b>-2.57%</b>
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel	2	11.50 €	23.00 €	11.50 €	23.00 €	
Consommation de 0 à 60 m <sup>3</sup>	60	0.4436 €	26.62 €	0.4436 €	26.62 €	
Consommation de 61 m <sup>3</sup> à 120 m <sup>3</sup>	60	0.8870 €	53.22 €	0.8870 €	53.22 €	
Consommation > 120 m <sup>3</sup>	0			1,1000	0.00 €	
<b>Sous-total 2</b>			<b>102.84 €</b>		<b>102.84 €</b>	<b>0.00%</b>
<b>Total eau (hors taxes) / an</b>			<b>227.49 €</b>		<b>224.29 €</b>	<b>-1.41%</b>
Prix moyen / m <sup>3</sup>			1.90 €		1.87 €	
<b>Redevances Organismes publics - Agence de l'eau RMC</b>						
Redevance Prélèvement [ex Préservation des ressources en eau] / m <sup>3</sup>	120	0.0708 €	8.50 €	0.0780 €	9.36 €	<b>10.17%</b>
Redevance Performance [ex Redevance de lutte contre la pollution] / m <sup>3</sup>	120	0.29 €	34.80 €	0.01 €	1.20 €	<b>-96.55%</b>
Redevance Consommation / m <sup>3</sup>	120			0.43 €	51.60 €	
<b>Total (hors taxes) / an</b>			<b>43.30 €</b>	<b>0.09 €</b>	<b>62.16 €</b>	<b>43.57%</b>
Prix moyen / m <sup>3</sup>			0.3608 €		0.5180 €	
<b>TOTAL GENERAL HORS TVA</b>			<b>270.79 €</b>		<b>286.45 €</b>	<b>5.78%</b>
Prix moyen / m <sup>3</sup>			2.2566 €		2.3871 €	
<b>TVA (5,5%)</b>			14.89 €		15.75 €	<b>5.78%</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>285.68 €</b>		<b>302.20 €</b>	<b>5.78%</b>
Soit l'abonnement EAU TTC par an			65.29 €		64.23 €	-1.62%
Soit le m <sup>3</sup> avec abonnement TTC pour 120 m <sup>3</sup> par an			2.38 €		2.52 €	5.78%
Soit le m <sup>3</sup> sans abonnement TTC pour 120 m <sup>3</sup> par an			1.84 €		1.98 €	7.98%



ÉDITION 2025

## L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

### La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

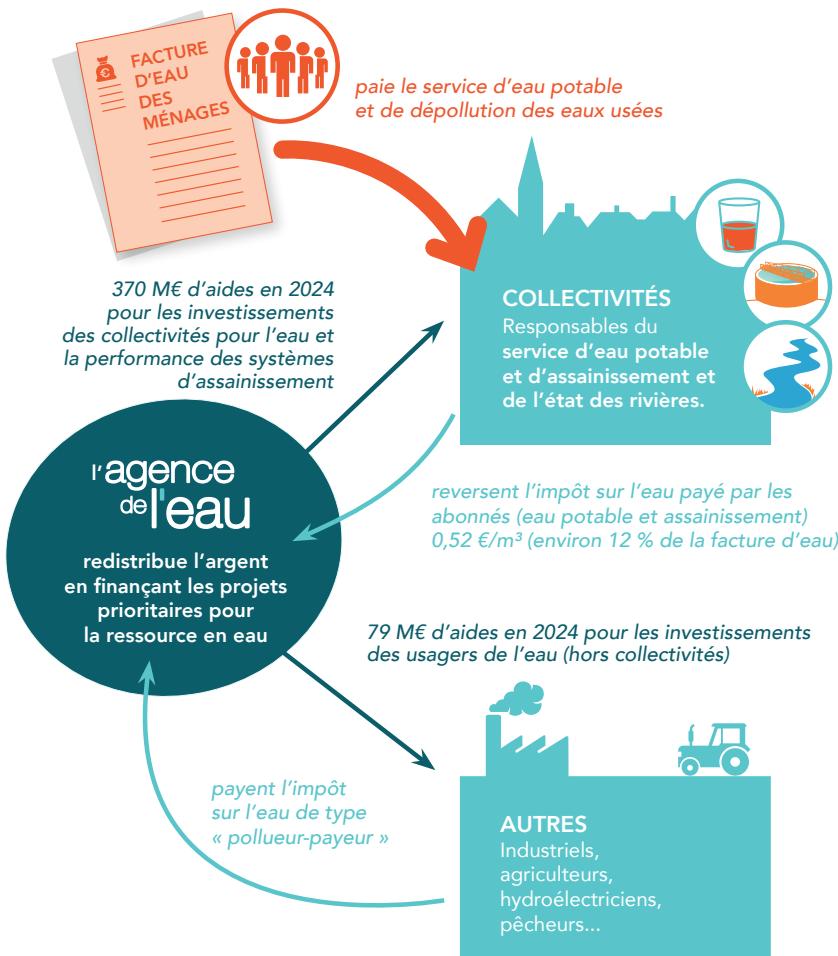
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,52 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



**SAUVONS L'EAU !**

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides\* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**

**159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable**

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

► **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**

**15 millions €**

► **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**

**161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel**

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

► **Pour réduire les pollutions industrielles**

**19 millions €**

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**

**7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture**

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

► **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**

**87,3 millions €**

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. **Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.**

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

► **Pour la solidarité internationale**

**5 millions €**

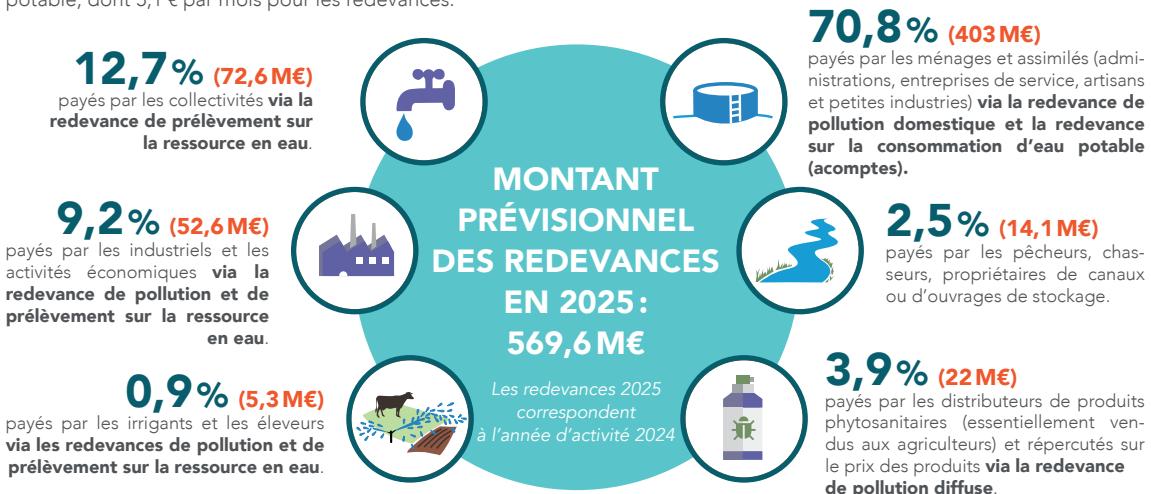
58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

\* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

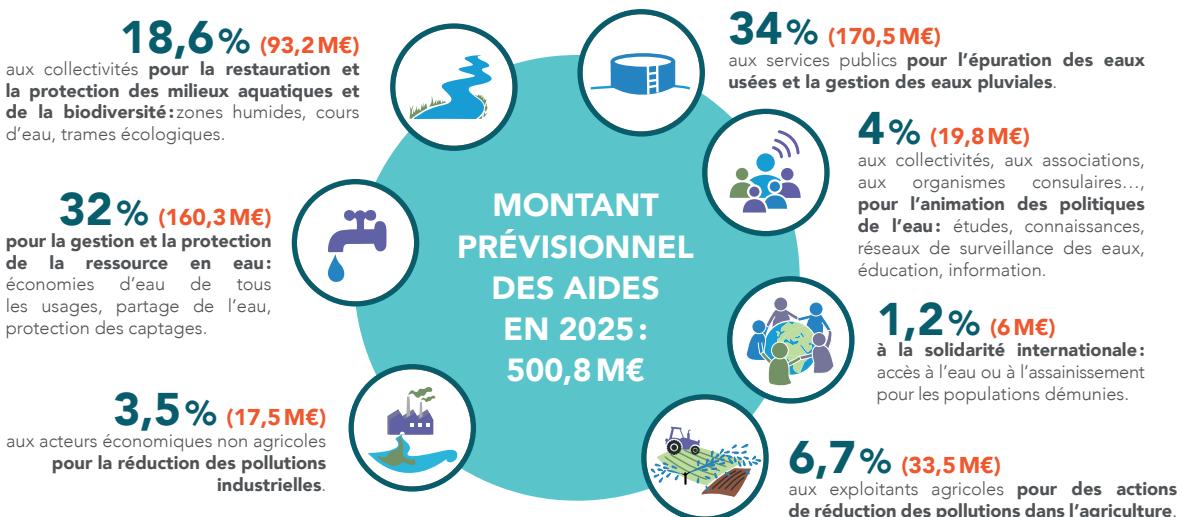
## L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

### 2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



### UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

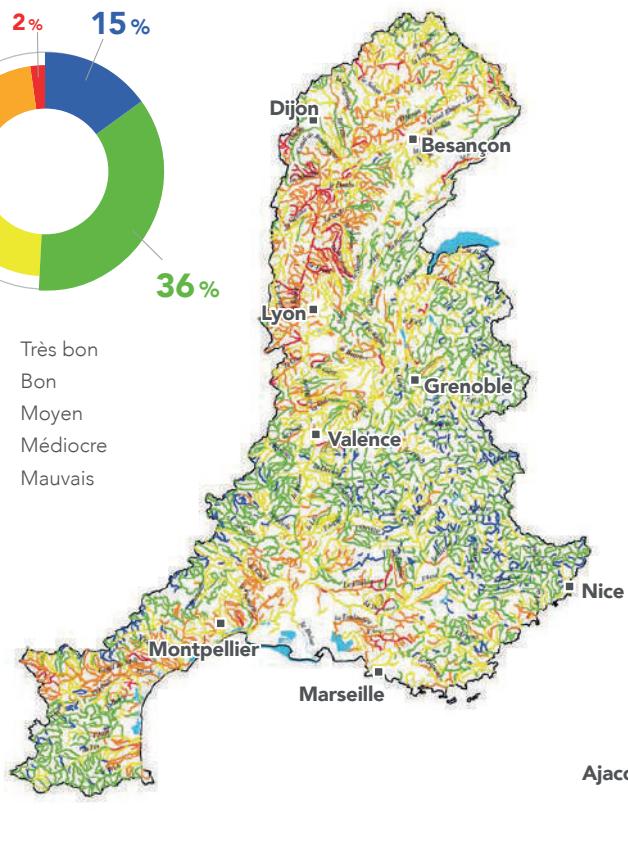
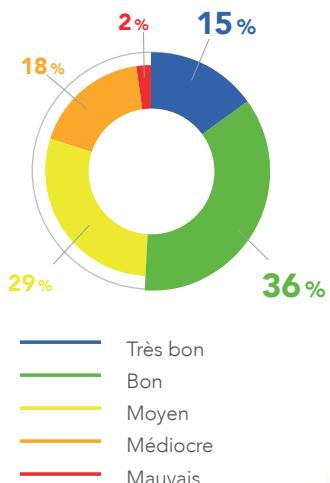


- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État** pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

# QUALITÉ DES EAUX

## État écologique des cours d'eau

Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les **pollutions par les pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

**Le bassin de Corse** est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

## La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

# Annexe 3 – Bilan 2024 de la qualité des eaux d'alimentation distribuées

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION SYND.CHEVAL BLANC

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DES ISCLES, FORAGE DES PONTS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente de façon permanente 32445 personnes sur 21 communes (BEAUMETTES, BONNIEUX, CABRIERES-D'AVIGNON, CHEVAL-BLANC, GARGAS, GORDES, GOULT, JOUCAS, LACOSTE, LAGNÉS, LIOUX, MAUBEC, MENERBES, MURS, OPPEDÉ, ROBION, ROUSSILLON, SAINT-PANTALEON, SAINT-SATURNIN-LES-APT, TAILLADES, VILLARS). Le responsable des installations est : « SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 79 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
<b>NITRATES</b>	A	Très bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 4,75 mg/L Valeur maxi : 5,4 mg/L	
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 177 Valeur maxi : 0,06 microgramme/L (méthyl isothiocyanate)	
<b>FLUOR</b>	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,09 mg/L Valeur maxi : 0,09 mg/L	

Quelques conseils
<b>ABSENCE</b>  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>PLOMB</b>  Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b>  Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
<b>CHLORÉ</b>  Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>

Édité le 18/04/2025

UDI 084000184



## ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUCTION SYNDICALE CAVAILLON

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <span style="font-size: 2em; color: #0070C0;">A</span> <div style="margin-left: 10px;"> <b>A</b> : Eau de bonne qualité  <b>B</b> : Eau de qualité convenable  <b>C</b> : Eau de qualité insuffisante  <b>D</b> : Eau de mauvaise qualité             </div> </div>
		Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DU GRENOUILLET, FORAGES GRANDES BASTIDES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 63715 personnes sur 6 communes (CAUMONT-SUR-DURANCE, CAVAILLON, ISLE-SUR-LA-SORGUE (L'), SAUMANE-DE-VAUCLUSE, THOR (LE), VELLERON). Le responsable des installations est : « SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 124 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 3,83 mg/L Valeur maxi : 5,6 mg/L	
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 177 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,116 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L	

Quelques conseils
<b>ABSENCE</b> 
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>PLOMB</b> 
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> 
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
<b>CHLORE</b> 
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<b>DURETÉ</b>	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 29,7 °f Valeur maxi : 33,5 °f

Pour aller plus loin
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>

Édité le 18/04/2025

UDI 084000183

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



## ZONE DE DISTRIBUTION : ADDUC.CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Le pesticide (chlorothalonil R471811) détecté est considéré comme non dangereux pour la santé suite à un avis de l'ANSES le 22 mai 2024. Cette molécule doit respecter une valeur indicative de vigilance de 0,9 microgramme/L.	<b>A</b> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : CAPTAGE DU GRENOUILLET, FORAGE DU MOULIN, FORAGES GRANDES BASTIDES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 3328 personnes sur 1 commune (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE). Le responsable des installations est : « SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
<b>NITRATES</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 4,63 mg/L Valeur maxi : 4,8 mg/L	
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>B</b>	Dépassement ponctuel de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 50 % Nombre de substances recherchées : 177 Valeur maxi : 0,109 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811	
<b>FLUOR</b>	<b>A</b>	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,19 mg/L Valeur maxi : 0,19 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
<b>DURETÉ</b>	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 37,4 °f Valeur maxi : 39,7 °f	

Quelques conseils
<b>ABSENCE</b> 
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>PLOMB</b> 
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<b>RÉSEAU PRIVÉ</b> 
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
<b>CHLORE</b> 
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : <a href="http://www.eaupotable.sante.gouv.fr">www.eaupotable.sante.gouv.fr</a>

## Annexe 4 – Les fiches par communes

BONNIEUX	2023	2024
habitants	1 215	1 203
abonnés	1 268	1 261
réseau	78 222 ml	78 222 ml
réseau/abonné	61.69 ml	62.03 ml
m <sup>3</sup> consommés	243 060	246 161
consommation domestique moyenne	167	169
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

CABRIERES d'AVIGNON	2023	2024
habitants	1 883	1 837
abonnés	1 134	1 131
réseau	40 267 ml	40 335 ml
réseau/abonné	35.50 ml	35.66 ml
m <sup>3</sup> consommés	195 568	190 337
consommation domestique moyenne	159	160
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

CAUMONT-SUR-DURANCE	2023	2024
habitants	5 197	5 532
abonnés	2 523	2 606
réseau	44 008 ml	44 008 ml
réseau/abonné	17.44 ml	16.89 ml
m <sup>3</sup> consommés	246 504	247 406
consommation domestique moyenne	91	89
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

CAVAILLON	2023	2024
habitants	26 206	26 298
abonnés	13 057	13 236
réseau	192 227 ml	193 961 ml
réseau/abonné	14.72 ml	14.65 ml
m <sup>3</sup> consommés	1 552 863	1 373 655
consommation domestique moyenne	82	82
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

<b>CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	3 452	3 510
abonnés	1 678	1 685
réseau	34 556 ml	34 556 ml
réseau/abonné	20.60 ml	20.51 ml
m <sup>3</sup> consommés	213 719	205 428
consommation domestique moyenne	110	109
alimentée par le captage du Moulin – Châteauneuf-de-Gadagne		

<b>CHEVAL-BLANC</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	4 373	4 401
abonnés	1 935	2 023
réseau	66 358 ml	66 594 ml
réseau/abonné	34.29 ml	32.92 ml
m <sup>3</sup> consommés	176 742	176 841
consommation domestique moyenne	85	81
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

<b>GARGAS</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	3 115	3 095
abonnés	1 806	1 842
réseau	55 623 ml	55 623 ml
réseau/abonné	30.80 ml	30.20 ml
m <sup>3</sup> consommés	276 607	234 605
consommation domestique moyenne	98	103
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

<b>GORDES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	1 700	1 699
abonnés	1 893	1 895
réseau	105 379 ml	105 080 ml
réseau/abonné	55.67 ml	55.45 ml
m <sup>3</sup> consommés	536 112	508 508
consommation domestique moyenne	235	217
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		



GOULT	2023	2024
habitants	1 118	1 095
abonnés	927	939
réseau	56 864 ml	57 195 ml
réseau/abonné	61.34 ml	60.91 ml
m <sup>3</sup> consommés	152 161	146 774
consommation domestique moyenne	149	151
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	2023	2024
habitants	20 531	20 467
abonnés	10 792	10 859
réseau	178 038 ml	178 222 ml
réseau/abonné	16.50 ml	16.41 ml
m <sup>3</sup> consommés	1 169 886	1 221 638
consommation domestique moyenne	86	87
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

JOUCAS	2023	2024
habitants	355	356
abonnés	299	300
réseau	15 315 ml	15 315 ml
réseau/abonné	51.22 ml	51.05 ml
m <sup>3</sup> consommés	80 868	78 197
consommation domestique moyenne	166	144
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

LACOSTE	2023	2024
Habitants	432	442
Abonnés	449	451
Réseau	24 836 ml	24 836 ml
réseau/abonné	55.31 ml	55.07 ml
m <sup>3</sup> consommés	69 014	76 281
consommation domestique moyenne	142	150
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

LAGNES	2023	2024
habitants	1 671	1 706
abonnés	875	878
réseau	40 562 ml	40 570 ml
réseau/abonné	46.35 ml	46.21 ml
m <sup>3</sup> consommés	138 327	167 159
consommation domestique moyenne	115	121
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc (55%) et les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon (55%)		

LES BEAUMETTES	2023	2024
Habitants	297	307
Abonnés	221	220
Réseau	10 288 ml	9 956 ml
réseau/abonné	46.55 ml	45.25 ml
m <sup>3</sup> consommés	42 414	45 272
consommation domestique moyenne	182	191
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

LES TAILLADES	2023	2024
habitants	1 957	2 002
abonnés	964	991
réseau	31 662 ml	31 662 ml
réseau/abonné	32.84 ml	31.95 ml
m <sup>3</sup> consommés	88 908	96 904
consommation domestique moyenne	88	97
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

LE THOR	2023	2024
Habitants	9 063	9 035
Abonnés	4 034	4 103
Réseau	95 564 ml	95 705 ml
réseau/abonné	23.69 ml	23.32 ml
m <sup>3</sup> consommés	469 373	478 808
consommation domestique moyenne	92	98
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide (Cavaillon)		



<b>LIOUX</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	293	294
abonnés	210	211
réseau	22 279 ml	22 279 ml
réseau/abonné	106.09 ml	105.59 ml
m <sup>3</sup> consommés	32 265	30 118
consommation domestique moyenne	141	145
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

<b>MAUBEC</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Habitants	1 961	1 947
Abonnés	1 186	1 192
Réseau	31 285 ml	31 438 ml
réseau/abonné	26.38 ml	26.37 ml
m <sup>3</sup> consommés	147 655	166 385
consommation domestique moyenne	102	118
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

<b>MENERBES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	1 014	1 000
abonnés	857	864
réseau	50 655 ml	50 599 ml
réseau/abonné	59.11 ml	58.56 ml
m <sup>3</sup> consommés	163 902	166 466
consommation domestique moyenne	180	178
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

<b>MURS</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Habitants	424	410
Abonnés	417	416
Réseau	30 491 ml	30 491 ml
réseau/abonné	73.12 ml	73.29 ml
m <sup>3</sup> consommés	93 636	88 848
consommation domestique moyenne	182	194
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

OPPEDE	2023	2024
habitants	1 321	1 313
abonnés	854	858
réseau	51 850 ml	51 850 ml
réseau/abonné	60.71 ml	60.43 ml
m <sup>3</sup> consommés	120 783	118 480
consommation domestique moyenne	130	130
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

ROBION	2023	2024
Habitants	4 773	4 837
Abonnés	2 330	2 416
Réseau	60 922 ml	61 070 ml
réseau/abonné	26.15 ml	25.28 ml
m <sup>3</sup> consommés	250 364	245 424
consommation domestique moyenne	95	93
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

ROUSSILLON	2023	2024
habitants	1 371	1 321
abonnés	1 093	1 105
réseau	58 190 ml	58 190 ml
réseau/abonné	53.24 ml	55.66 ml
m <sup>3</sup> consommés	174 843	165 848
consommation domestique moyenne	142	140
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

SAINT-PANTALEON	2023	2024
Habitants	197	195
Abonnés	149	152
Réseau	3 958 ml	3 958 ml
réseau/abonné	26.56 ml	26.04 ml
m <sup>3</sup> consommés	17 332	15 717
consommation domestique moyenne	123	107
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		



<b>SAINT-SATURNIN-LES-APT</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	2 985	3 022
abonnés	2 240	2 262
réseau	114 679 ml	114 665 ml
réseau/abonné	51.19 ml	50.69 ml
m <sup>3</sup> consommés	305 319	331 554
consommation domestique moyenne	112	123
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

<b>SAUMANE-DE-VAUCLUSE</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Habitants	941	923
Abonnés	551	549
Réseau	33 264 ml	33 334 ml
réseau/abonné	60.37 ml	60.72 ml
m <sup>3</sup> consommés	74 683	95 880
consommation domestique moyenne	132	172
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

<b>VELLERON</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
habitants	3 101	3 157
abonnés	1 515	1 527
Réseau	44 846 ml	44 846 ml
réseau/abonné	29.60 ml	29.37 ml
m <sup>3</sup> consommés	159 102	166 343
consommation domestique moyenne	101	98
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon		

<b>VILLARS</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Habitants	793	785
Abonnés	530	530
Réseau	24 015 ml	24 015 ml
réseau/abonné	45.31 ml	45.31 ml
m <sup>3</sup> consommés	55 528	47 176
consommation domestique moyenne	92	87
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc		

# Annexe 5 – Récapitulatif de l'UIC cheques eau en 2024

## RECAP CHEQUES EAU - DURANCE VENTOUX

### EXERCICE 2024

1918,62 chq *20€	
Report années antérieures 2018 à 2023	
<b>38 372,40 €</b>	

Arrêté le présent état à la somme de :

Nombre de chèques total	718,65	Chèques pour un total de	14 373,00 €
Chèques distribués	502	Chèques pour un total de	10 040,00 €
Chèques refusés			

Chèques restants

216,65 Enveloppe restante

4 333,00 €

DOTATION ANNUELLE AU	13 272,00 €	10000€*1,3272
Report années antérieures	38 372,40 €	
<b>AVENANT 2 DV 10/10/2024</b>	<b>-37 271,40 €</b>	
<b>TOTAL ENVELOPPE 2024</b>	<b>14 373,00 €</b>	

Total nombre de chèques sur 718,65 €

COMMUNE	CODE INSEE	NBR CHQ ALLOUÉ ANNÉE N au 01.01.2024	MONTANT ALLOUÉ ANNÉE N (au 01.01.2024)	NB DEMANDE	REFUS	ACCORD	MONTANT ACCORDE	CHEQUE RESTANT sans avant	MONTANT RESTANT sans avant	AVENANT 2 DV 10/2024	MONTANT RESTANT déduction avant
BONNIEUX	84020	95	1900	0	0	0	95	1900		-1250	650
CABRIERES D'AVIGNON	84025	76	1529	8	0	8	160	68	1369	-1119	250
CAUMONT SUR DURANCE	84034	78	1555	31	0	31	620	47	935	-823	112
CAVAILLON	84035	182	3636	180	0	180	3600	2	36	-4337	-4301
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	84036	122	2432	0	0	0	122	2432		-1510	822
CHEVAL BLANC	84038	114	2271	30	0	30	84	1671	-1386	283	
GARGAS	84047	40	810	5	0	5	100	35	710	-670	40
GORDES	84050	90	1792	30	0	30	600	60	1192	-1108	84
GOUTT	84051	101	2016	0	0	0	0	101	2016	-1388	628
JOUCAS	84057	44	873	2	0	2	40	42	833	-1119	-295
LACOSTE	84058	68	1336	0	0	0	0	68	1356	-847	509
LAGNES	84062	66	1324	14	0	14	280	52	1044	-1040	4
LE THOR	84132	55	1104	46	0	46	920	9	184	-159	25
LES BEAUMETTES	84013	77	1544	0	0	0	0	77	1544	-1088	426
LESTAILLADES	84131	103	2057	0	0	0	103	2057		-1418	459
LIOUX	84066	77	1542	0	0	0	77	1542	-1089	423	
L'ISLE SUR LA SORGUE	84054	222	4447	101	0	101	2020	121	2427	-3005	-1378
MAIBEC	84071	111	2212	1	0	1	20	110	2192	-1515	677
MENERBES	84073	98	1970	0	0	0	0	98	1970	-1361	609
MURS	84085	84	1682	2	0	2	40	82	1642	-1180	452
OPPEDE	84086	99	1935	0	0	0	0	99	1985	-1367	618
ROBION	84099	29	579	16	0	16	320	13	259	-255	4
ROUSSILLON	84102	107	2140	0	0	0	0	107	2140	-1468	672
SAINTPANTALEON	84114	75	1506	4	0	4	80	71	1426	-1068	338
SAINTSATURNIN D'APT	84118	117	2338	6	0	6	120	111	2218	-1419	799
SAUMANE DE VAUCLOUSE	84124	89	1777	0	0	0	0	89	1777	-1337	540
VELLERON	84142	75	1491	26	0	26	520	49	971	-912	559
VILLARS	84145	88	1768	0	0	0	0	88	1768	-1233	525
	<b>2582</b>	<b>51644</b>	<b>502</b>	<b>0</b>	<b>502</b>	<b>10040</b>	<b>2080</b>	<b>41604</b>	<b>-37271</b>	<b>4333</b>	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

Berger  
Levrault

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

Berger  
Levrault

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

Berger  
Levrault

2024

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# L'INSTITUTION

Créé par arrêté préfectoral du 26 novembre 1946, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est aujourd'hui un syndicat mixte fermé composé de 28 délégués représentant les 28 communes adhérant directement ou par le biais d'une Communauté de communes ou d'une Communauté d'Agglomération,

à raison d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune désignés par les conseils municipaux ou communautaires.

Le Comité syndical a été intégralement renouvelé à l'issue des élections municipales et communautaires de 2020.

Collectivité	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
GRAND AVIGNON (Caumont-sur-Durance)	M. Jean-Luc LUSTENBERGER	Mme Dominique LIBES
GRAND AVIGNON (Velleron)	M. Franck PESCHIER	M. Hervé BERENGUER
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Les Beaumettes)	Mme Claire ARAGONES	M. Jacques MACHEFER
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cheval-Blanc)	M. Félix BOREL	Mme Gaétane CATALANO-LLORDES
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cabrières)	Mme Delphine CRESP	M. Jean-Pierre LEYRE
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cavaillon)	M. Gérard DAUDET	M. Gérard JUSTINESY
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Les Taillades)	M. Philippe GUILLOT	Mme Nicole GIRARD
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Gordes)	M. Richard KITAEFF	M. Romain FERRARI
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Oppède)	M. Yoann POBES	M. Thibaut BRADY
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Robion)	M. Patrick SINTES	M. Michel NOUVEAU
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Maubec)	M. Philippe STROPPIANA	M. Frédéric MASSIP
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Lagnes)	M. Claude SILVESTRE	Mme Véronique MILESI
PAYS D'APT – LUBERON (Roussillon)	M. Michel BORDE	Mme Michèle MALIVEL
PAYS D'APT – LUBERON (Murs)	M. Philippe BOUGES	M. André BRIEULLE
PAYS D'APT – LUBERON (Goult)	M. Gérard CHABAUD	M. Éric LAUGIER
PAYS D'APT – LUBERON (Villars)	M. Jean-Baptiste CORNAND	M. Fabien HENAREJOS
PAYS D'APT – LUBERON (Gargas)	M. Jérôme DAUMAS	M. Serge AUBERT
PAYS D'APT – LUBERON (Bonnieux)	M. Patrick DEVAUX	M. Yannick MEYSSARD
PAYS D'APT – LUBERON (Lioux)	M. Francis FARGE	M. Patrice FOURNIER
PAYS D'APT – LUBERON (Joucas)	M. Maurice JEAN	M. Lionel NICOLAS
PAYS D'APT – LUBERON (St-Saturnin-lès-Apt)	M. Bernard MAZOYER	M. Laurent TESSIER
PAYS D'APT – LUBERON (St Pantaléon)	M. Luc MILLE	M. Rémy ABAD
PAYS D'APT – LUBERON (Lacoste)	Mme Marie-Monique PAQUIN	Mme Aline SALVAUDON
PAYS D'APT – LUBERON (Ménerbes)	M. Christian RUFFINATTO	M. Patrick MERLE
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	M. Jean-Paul VILMER	M. Stéphan POYNARD
LE THOR	M. Christian ROYER	M. John BROUET
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	M. Denis SERRE	M. Ludovic GERMAIN
SAUMANE-DE-VAUCLUSE	M. Philippe MORELLO	M. Patrick SIMBOLOTTI



## Les instances

**Le Syndicat est administré par deux instances délibérantes (le Comité syndical et le Bureau), et par le Président, organe exécutif, qui a lui-même donné délégation à ses Vice-présidents.**

### Le Comité syndical

Le Comité qui réunit l'ensemble des représentants des collectivités membres :

- Élit le Président et le Bureau et leur donne délégation pour le règlement de certaines affaires ;
- Désigne les membres du Comité qui siègent au sein des commissions syndicales et des organismes extérieurs ;
- Adopte son règlement intérieur ;
- Adopte les statuts de l'établissement public.

Il délibère notamment sur :

- Le budget et le compte administratif du Syndicat ;
- Le prix de l'eau ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ;
- La délégation du service de l'eau potable et les avenants à la convention ;
- Le rapport annuel du délégataire ;

- Les programmes d'investissements nécessitant un recours à des procédures formalisées de mise en concurrence en raison de leur montant ;
- Les demandes de subventions ;
- Les acquisitions et aliénations de biens mobiliers et immobiliers ainsi que les servitudes liées à la distribution d'eau potable ;
- Les conventions d'occupation du domaine public ;
- Les diverses conventions types que le Syndicat contracte avec des tiers (dévoiement du réseau, mise à disposition des données SIG, réfections de voirie, rétrocession de réseau de lotissements au réseau public...) ;
- La gestion du personnel (création d'emplois, régime indemnitaire, ...).

Le Comité syndical se réunit traditionnellement, et conformément à la réglementation, au minimum une fois par semestre. **Les cinq séances de 2024 ont donné lieu à cinquante et une délibérations.**

## Le Bureau

**Le Comité a fixé à huit le nombre de membres du Bureau syndical pour la nouvelle mandature, dont, en sus du Président, trois Vice-présidents et quatre autres membres.**

### Le Président :

**Gérard DAUDET**

Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Maire de Cavaillon

### Vice-présidents :

**Félix BOREL**

Maire-Adjoint de Cheval-Blanc

**Denis SERRE**

Maire-Adjoint de L'Isle-sur-la-Sorgue

**Francis FARGE**

Maire de Lioux

### Membres :

**Jérôme DAUMAS**

Conseiller municipal de Gargas

**Franck PESCHIER**

Conseiller municipal de Velleron

**Luc MILLE**

Maire de Saint-Pantaléon

**Christian ROYER**

Conseiller municipal délégué du Thor

Le Bureau syndical a reçu délégation pour :

- Créer des emplois non permanents permettant de recruter temporairement du personnel non titulaire ;
- Consentir des avoirs techniques pour les consommations d'eau inhabituelles des abonnés, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat ;
- Accorder des écrètements sur facture d'eau en cas de fuite après compteurs, aux catégories d'abonnés ne pouvant bénéficier des dispositions de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n° 2011-525 du 17 mai 2011 et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, dite loi Warsmann ;

- Se prononcer sur les demandes de remises gracieuses sur factures d'eau susceptibles d'être consenties à certains abonnés en raison de leur situation personnelle ;
- Accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est supérieur à 200 mètres.

Le Bureau se réunit également au minimum une fois par semestre pour examiner les dossiers relevant de sa compétence et préparer les séances de l'assemblée délibérante. **Le bureau s'est réuni cinq fois en 2024 et a pris treize délibérations.**

## Le Président

**En qualité d'organe exécutif, le Président dispose de pouvoirs propres. Il représente le Syndicat, préside le Comité et le Bureau, en fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, recrute le personnel.**

Il a également reçu **délégation du Comité syndical**, pendant toute la durée du mandat, pour :

- Procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par celui-ci, et à toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Prendre toute décision concernant les avenants à tout type de marché ou accord cadre d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées en vigueur lorsqu'il s'agit d'avenant en moins-value, ou dépourvu d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord cadre lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- Accepter les dons et legs non grevés de charge ou de condition ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, en 1ère instance, appel ou cassation devant toutes juridictions et quel que soit le domaine du contentieux y compris dans la mise en œuvre d'actions en référé et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- Déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile auprès des instances habilitées ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de service du Syndicat dans la limite de 10 000 € ;
- Réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'1 million € ;
- Autoriser au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets syndicaux et signer les conventions à conclure lorsque celles-ci sont accordées ;
- Saisir pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment dans le cadre des dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

- Conclure les conventions constitutives de servitude de passage et de tréfonds sous seing privé au bénéfice du Syndicat, ainsi que signer tous les documents qui y sont relatifs ;
- Signer les conventions de rétrocession de réseaux privés au Syndicat ;
- Accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est inférieur ou égal à 200 mètres ;
- Signer toute convention ou accord au titre du

dispositif des « certificats d'économies d'énergie » à l'occasion de la réalisation d'actions générant des économies d'énergie.

**Il est seul chargé de l'administration** mais peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents.

Il rend compte de ses décisions et des travaux du Bureau à chaque réunion du Comité. **Dix-huit décisions ont été prises en 2024.**

## Les Vice-présidents

**Ils ont été élus par le Comité et disposent d'une délégation de fonctions et de signature du Président :**

**M. Félix BOREL**, 1<sup>er</sup> Vice-président, est délégué au patrimoine, aux travaux, à l'urbanisme, à l'environnement et au développement durable ;

**M. Denis SERRE**, 2<sup>ème</sup> Vice-président, est délégué au suivi de la délégation de service public, à la communication, aux actions de solidarité et de coopération décentralisée ;

**M. Francis FARGE**, 3<sup>ème</sup> Vice-président, est délégué aux ressources humaines et aux moyens généraux.

**Ils ont également reçu délégation dans l'ordre de leur nomination aux fins de signer au nom et pour le compte du Syndicat les actes administratifs constitutifs de servitude de passage et de tréfonds.**

## Les Commissions techniques

**Présidées de droit par le Président du Syndicat, leurs membres ont été désignés ou élus par le Comité à la représentation proportionnelle. Les délégués sont ainsi associés aux processus de prise de décisions et participent aux réflexions menées au sein de la structure sur la gestion du service d'eau potable.**

### La Commission d'Appel d'Offres

Cette Commission est constituée, outre le Président ou son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, désignés par l'assemblée délibérante, tous membres avec voix délibérative. Elle est complétée par des membres à voix consultative, dont le Trésorier principal de Cavaillon, comptable du Syndicat, et le représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Pour certaines affaires, les assistants à maîtrise d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre peuvent participer aux réunions de la commission en qualité de personnalités compétentes.

Cette Commission est compétente pour agréer les candidatures des procédures de marchés publics dites « procédures formalisées », ouvrir les offres et procéder à leur jugement.

**En 2024, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 4 reprises.**

## La Commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)

Compte tenu des seuils de procédure, et comme indiqué précédemment, la CAO ne se réunit que rarement. Monsieur le Président a donc décidé de mettre en place une commission dite MAPA pour les marchés passés selon une procédure adaptée.

Cette commission, non obligatoire et non prévue par la réglementation, relève de l'organisation interne de la commande publique au sein de la collectivité.

Celle-ci est **consultée, pour avis, sur les attributions des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe se situe entre 90 000 € HT (seuil**

de publicité nationale) et les seuils en vigueur des procédures formalisées au-delà desquels la Commission d'Appel d'Offres est compétente.

Elle est composée de membres du Bureau.

Des personnalités extérieures et un ou plusieurs agents des services peuvent participer aux réunions de la commission en raison de leur compétence dans la matière sans toutefois prendre part aux délibérations de la commission. **Elle s'est réunie quatre fois en 2024.**

## La Commission de délégation de service public

La Commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public en la personne du Président, ou son représentant, et par **5 membres du Comité élus en son sein à la représentation proportionnelle.**

Cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à

l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.

Elle doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieur à 5 % (article L. 1411-6 CGCT).

Il n'a pas été nécessaire de la réunir en 2024.

## La Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet aux représentants d'usagers de s'exprimer sur toute question liée au service public de l'eau potable. Elle se réunit au moins une fois par an pour prendre connaissance du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Elle est constituée de **3 délégués élus** par le Comité syndical en son sein et des **représentants de 3**

**associations** d'usagers et de consommateurs, de défense de l'environnement et d'associations caritatives.

Les trois associations siégeant sont : **l'Association de Défense des Contribuables Cavaillonnais, l'Association Environnement et Qualité de Vie à Cheval-Blanc et l'Association Force Ouvrière Consommateurs de Vaucluse.**

# QUELQUES FAITS MARQUANTS EN 2024

## Les opérations

Découvrez en images quelques réalisations 2024



### Les Opérations > 50 000 € HT



COMMUNE	NATURE	CARACTÉRISTIQUES			€ HT	
		Longueur	Branchements neufs	Branchements renouvelés		
CABRIERES D'AVIGNON	Grande rue	Renouvellement d'une canalisation fonte Ø 60	67	1	28	115 370 €
		Renouvellement d'une canalisation fonte Ø 125 en fonte ductile Ø 150	165			
CAVAILLON	Draille de la Grand Combe Grand Bastide	Extension Ø 100 avec branchements	242	6	1	81 476 €
	Rue Jean Monnet	Renouvellement de la conduite en FD Ø 150 ainsi que les branchements	180	0	6	128 196 €
	Rue Agricol Perdiguier et Passage Vidau	Renouvellement canalisation Ø 100 avec reprise de branchements	69	1	7	60 506 €
	RD973, Avenue Raoul Follereau	Renouvellement des conduites en FD Ø 150	154	0	14	142 551 €
		Renouvellement des conduites en FD Ø 100	191,5			
GORDES	Ch. Des Parties/Lot des Cassoulières	Renouvellement d'une conduite fonte Ø 100	650	1	28	166 134 €
		Renouvellement d'une conduite PVC 53 x 63	65			
	Gordes - Les Beaumettes - Goult	Renouvellement branchements divers secteurs	135	0	206	414 848 €
	Chemin des Rapières	Renouvellement d'une canalisation fonte Ø 100	240	0	3	71 480 €
	Rue de l'église, porte de Savoie	Renouvellement fonte 100	132	0	8	62 979 €





COMMUNE		CARACTÉRISTIQUES				€ HT
		NATURE	Longueur	Branchements neufs	Branchements renouvelés	
LE THOR	Route d'Orange	Renouvellement d'une conduite AEP en fonte ductile Ø 100	90	1	25	283 794 €
		Renouvellement d'une conduite AEP en fonte ductile Ø 200	490			
	Chemin des Estourans et la place du Chasselais	Renouvellement de 270 ml en FD Ø 100	266	0	6	96 540 €
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	Allée de la Résidence	Renouvellement de la conduite en PVC Ø 63	177,5	0	15	60 492 €
MÉNERBES	Station Beaumette (RD 3)	Devoiement canal inox DN 400	23	0	0	59 951 €
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Chemin du Moulin à Huile	Renouvellement canalisation PVC 110 en Fonte 100	305	0	17	88 151 €
SAUMANE	Rue de l'église	Renouvellement conduite PVC 53 x 63	12	0	22	90 881 €
		Renouvellement conduite Fonte 60	172			
TERRITOIRE SYNDICAL	Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue et Roussillon	Remplacement des sondes à insertion par des débitmètres				119 125 €
	Cavaillon	Réduction des pressions de service Cavaillon Centre et Est				263 304 €
	Cheval-Blanc Chemin du Pont Cavaillon Route du moulin de Losque puis Avenue Pierre Grand	Renouvellement feeder Fonte DN 400	3 290	0	37	2 220 002 €

## Cavaillon – Cheval-Blanc : Fin des travaux de renouvellement du feeder

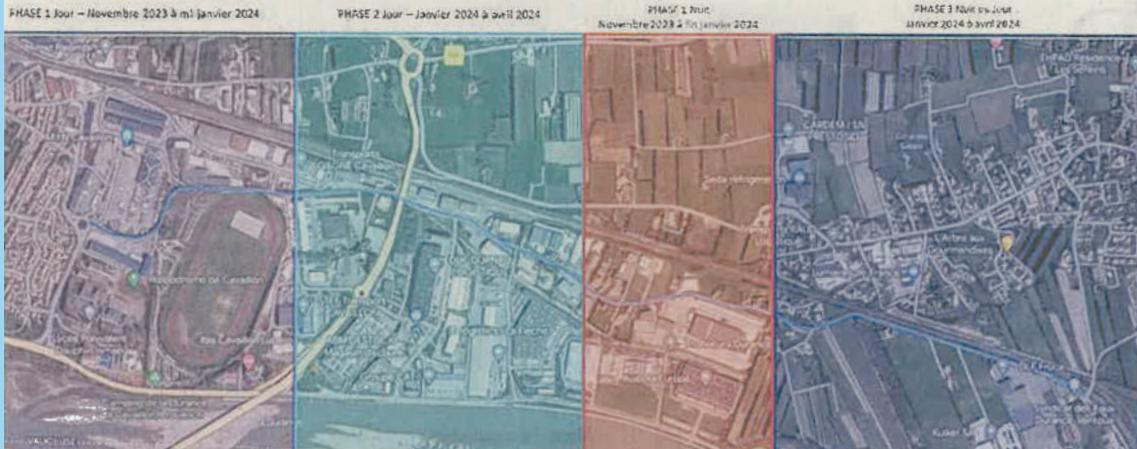
La canalisation d'adduction en eau potable entre le rond-point du MIN à Cavaillon et la station de production d'eau potable des Iscles à Cheval-Blanc est stratégique car elle permet un secours mutuel entre les deux productions.

En fonte grise et datant des années 1950, elle était devenue particulièrement fragile et cassait régulièrement. Il était donc devenu impératif de la renouveler.

### CAVAILLON - CHEVAL BLANC

# Six mois de chantier pour une canalisation stratégique

Le vieux tuyau en fonte des années 50 qui relie Cavaillon à Cheval Blanc doit être remplacé. L'opération démarre lundi prochain, juste après la foire, du côté du MIN.



Projection du phasage du chantier par le Syndicat des eaux Durance-Ventoux du 13 novembre jusqu'à avril 2024. L'agglomération LMV prendra ensuite le relais pour requalifier toute la voirie à partir de la rue Jean-Monnet: enfouissement des réseaux électriques, végétalisation, voies douces... /DR

C'est un fleuve souterrain sur lequel repose tout l'équilibre de l'approvisionnement en eau potable de Caumont jusqu'à Saint-Saturnin-les-Apt en passant par Bonnieux, Gordes et l'Isle-sur-la-Sorgue. Car pour "monter" l'eau pompée dans sa station de production d'eau potable des Iscles vers les communes situées au-delà des Taillades (qui n'ont aucune ressource propre), Cheval Blanc (un millier d'abonnés) doit en contrepartie, être alimenté par celle venant des puits de Cavaillon (stations du Grenouillet et de la Grande Bastide). Une architecture ancienne qui avait conduit, dans les années 50, à la pose de ce lourd tuyau de fonte grise de 150 mm de diamètre qui court sur 3,3 km de long depuis le MIN

de Cavaillon. Mais après 70 ans de service, la conduite est à bout de souffle.

#### Deux casses par an

Depuis une dizaine d'années, la situation s'aggravait et les casses se multipliaient. "Une par an et deux fois par an ces derniers temps, en hiver et en été", résume Marie-Alix Caruso, directrice générale du Syndicat des eaux Durance-Ventoux (SEDV). Avec à chaque fois, des désagréments importants s'agissant d'un tuyau capable de livrer 550 m<sup>3</sup> par heure. Cette fois, plus questions de rafistolages et autres replâtrages. Le SEDV s'est résolu à changer, purement et simplement cette canalisation stratégique. Car si elle coule au quotidien en direction de Cheval Blanc pour l'approvisionner, le

sens de circulation peut au besoin être inversé pour assurer le secours des abonnés de la commune de Cavaillon en cas d'incident majeur sur leurs stations d'eau potable.

Le chantier doit démarrer lundi 13 novembre par la mise en place des installations, à l'issue de la foire de Cavaillon et durer jusqu'au mois d'avril selon un phasage détaillé par le SEDV. Pour la nouvelle canalisation de 400 mm de diamètre, le syndicat a opté pour la fonte ductile, un matériau robuste (70 ans de durée de vie) et qui résistera mieux aux mouvements des sols et aux vibrations.

Hormis quelques coupures d'eau pour raccorder la nouvelle conduite et mailler le réseau, l'alimentation en eau des abonnés de la zone sera maintenue pendant toute la durée des travaux, sauf aléas.

#### Fin 2024, LMV assurera la requalification de la voirie

Afin de réduire l'impact du chantier sur la circulation routière, certaines phases seront réalisées de nuit. L'SEDV qui promet une communication permanente pour informer les usagers de l'avancement des travaux et du plan de déviation. Quand le chantier sera terminé, fin 2024, l'agglomération LMV en profitera pour mener une requalification complète de la voirie sur le tronçon allant de la rue Jean-Monnet jusqu'à la limite communale de Cavaillon : enfouissement des réseaux électriques, création de voies douces pour piétons et cyclistes, végétalisation, reprise des enrobés... R. CANTENOT

Il s'agissait là d'une opération majeure puisque 3 kilomètres de canalisations devaient être renouvelés pour un montant de travaux de 2,7 millions d'euros.

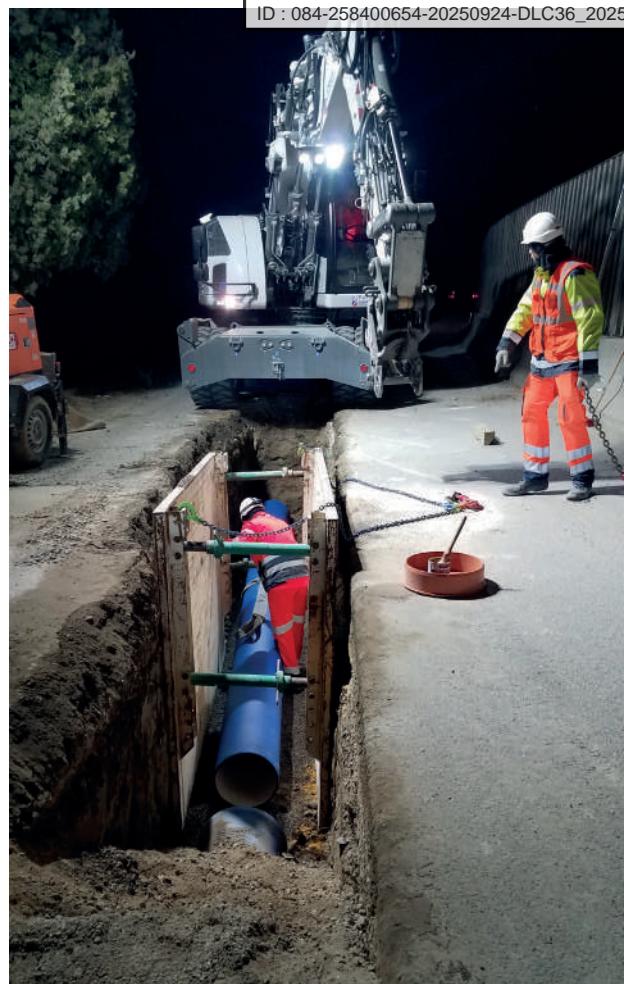
Les études préalables ont été longues et minutieuses car le chantier est complexe. En effet, il s'agit pour partie d'un secteur urbain dans une zone d'activité donc avec un sous-sol encombré de réseaux divers et à proximité immédiate de la voie SNCF et du canal St Julien. En outre, c'est un axe fréquenté par des véhicules légers et beaucoup de poids lourds mais c'est aussi un axe très étroit sur certaines portions.

Les impacts sur la circulation routière ont été dès le départ un enjeu fort à prendre à compte. Pour les limiter au mieux il a été décidé de réaliser certains tronçons de nuit sous route barrée pour permettre une meilleure cadence d'avancement des travaux et de garantir la sécurité du chantier, des usagers et des riverains.

Réunion publique, communiqués de presse, courriers aux abonnés, réseaux sociaux, le Syndicat et les communes ont mis en place un plan de communication adapté aux enjeux de cette opération.

**Travaux : novembre 2023 à juin 2024**

**Coût de l'opération : 2,7 millions € HT**



[Découvrez ce chantier en images :](#)

### La journée mondiale de l'eau

En amont de la Journée Mondiale de l'eau (22 mars), les élus du Conseil Municipal des Jeunes de Cavaillon avaient rendez-vous mercredi 20 mars au Syndicat Durance-Ventoux pour une après-midi dédiée aux enjeux de la ressource en eau sur le territoire.

Au programme : présentation du service de l'eau du territoire et de ses acteurs, visite de la station de production d'eau potable de Cheval-Blanc, échanges autour des actions menées par les acteurs du service de l'eau pour préserver la ressource et sensibilisation

aux bonnes pratiques à adopter au quotidien pour un usage raisonné de l'eau.

Co-organisée par le Syndicat, la Ville de Cavaillon et SUEZ, cette session de sensibilisation ouvre la voie à un projet pédagogique confié à ces jeunes élus sensibles à la prise de conscience et l'action collectives. Leur mission sera de travailler sur un dispositif de sensibilisation autour de la ressource en eau à destination des jeunes cavaillonnais.



### Matinée thématique

Le 7 novembre 2024, les services, en collaboration avec SUEZ, ont organisé une journée thématique pour les délégués et les services des collectivités adhérentes.

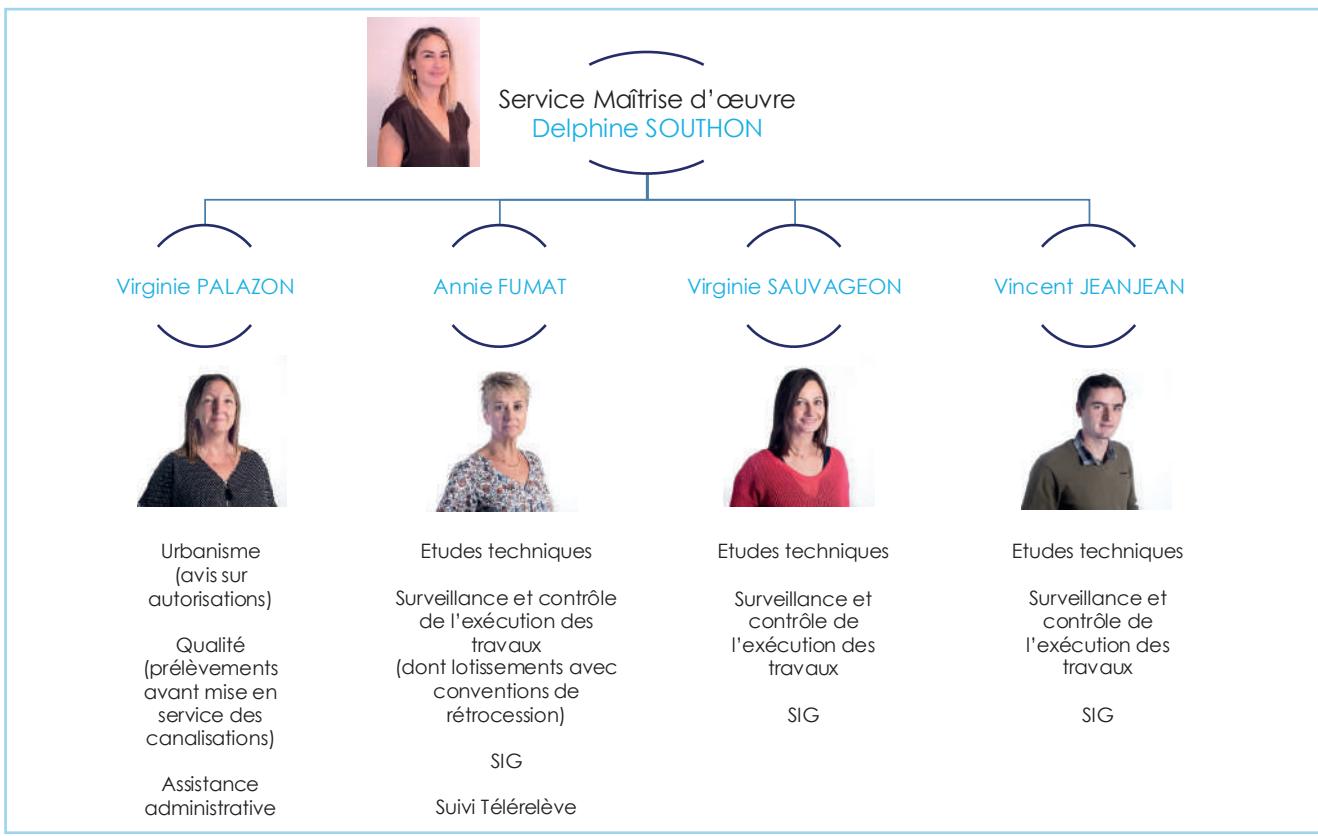
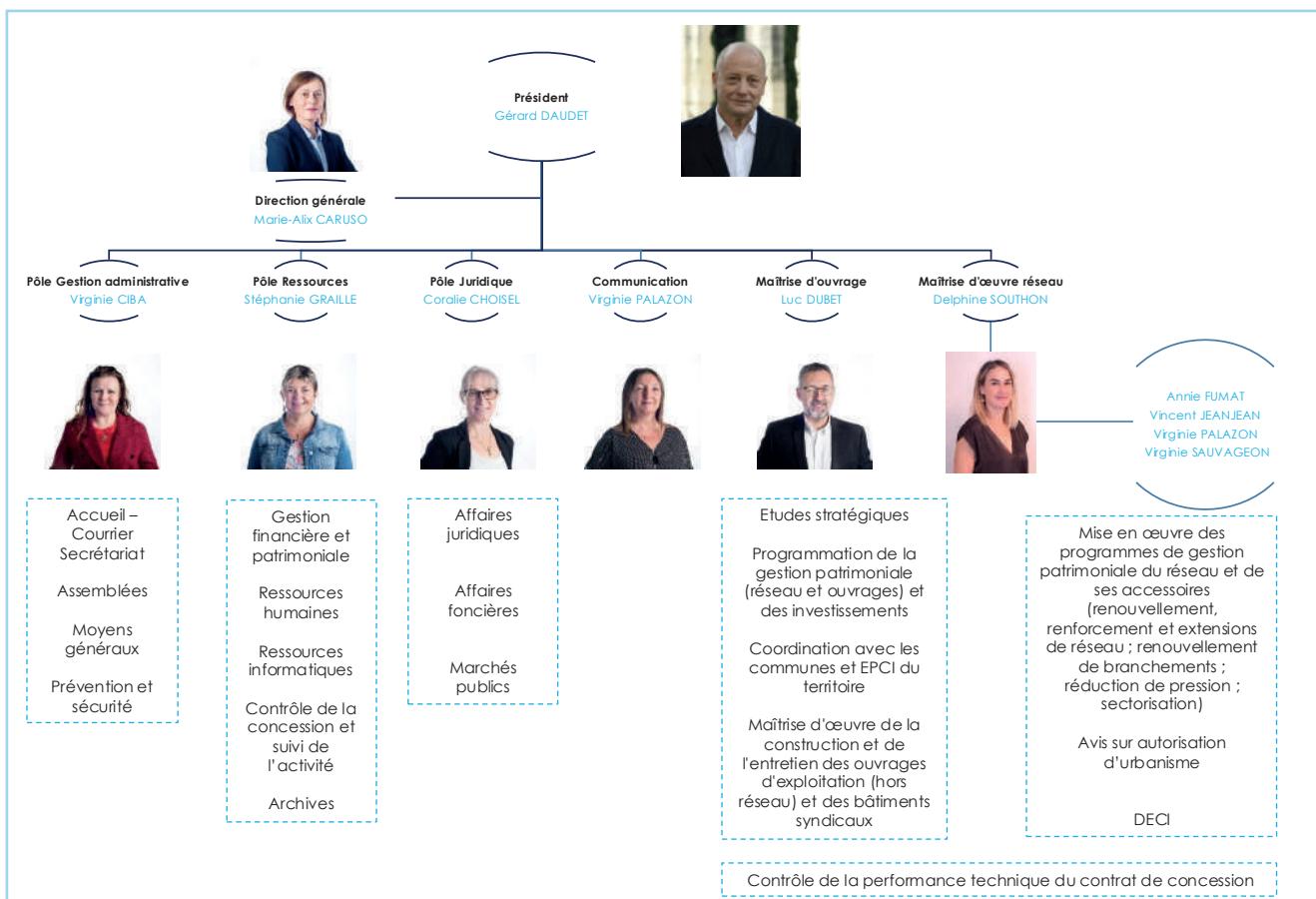
Entre autres contenus, trois ateliers thématiques ont été proposés avec le concours de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et du Parc Naturel Régional du Luberon :

- Collectivités et grands consommateurs, **les outils pour vous aider dans la maîtrise de vos consommations** ;
- **Qualité de l'eau** : décryptage de l'actualité, enjeux à venir ;
- **La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)** au service de la préservation de la ressource.

Les discussions et réflexions menées ont été particulièrement enrichissantes et permettront de renforcer nos actions communes pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau.



# LES RESSOURCES HUMAINES



## Les effectifs

Effectifs au 31 décembre 2024	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<b>Emploi fonctionnel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Directeur général des services	1	1
<b>Titulaire - Filière administrative</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
Directeur territorial	1	0
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe – C3	2	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe – C2	1	0
Adjoint administratif – C1	1	0
<b>Titulaire - Filière technique</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
Ingénieur hors classe	1	0
Ingénieur principal	2	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	2
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Technicien	2	1
<b>Non titulaire - Filière technique</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Ingénieur	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>10</b>

## Actualités RH

### La Formation

**En 2024, 7 agents ont suivi des formations pour un total de 30 jours.**

Les actions de formation continue, liées aux différentes missions exercées, ont principalement porté sur les ressources humaines, les marchés publics.

1 agent a suivi une préparation au concours de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe et 1 autre a suivi une formation d'intégration catégorie A.

Tous les agents ont participé à une action sur la manipulation des extincteurs.

## La protection sociale complémentaire des agents

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, prise en application de la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, il a été redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public. Elle devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les garanties prévoyance et du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les garanties santé.

Le Centre de Gestion de Vaucluse (CDG 84) s'est employé à mettre en place un contrat-groupe en matière de protection sociale complémentaire, selon les échéances prévues par les textes.

### Risque Prévoyance

Depuis 2013, la collectivité participe à la couverture du risque prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents. Par délibération n° 23-2018 du 19 avril 2018, le Comité avait décidé de revaloriser la participation de la collectivité en versant une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée.

À la suite d'une procédure de marché réalisée par le CDG 84, le groupement RELYENS s'est vu attribuer

la convention de participation pour le risque PRÉVOYANCE.

La convention de participation à adhésion obligatoire, permettra aux agents de souscrire une couverture en Prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur.

Lors de la séance du comité syndical du 10 décembre 2024, l'assemblée a décidé de fixer la participation employeur à 50 % du montant de la cotisation par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Risque Santé

À la suite d'une procédure de marché réalisée par le CDG 84, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) s'est vue attribuer la convention de participation pour le risque SANTE.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en Santé dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur.

Lors de la séance du comité syndical du 10 décembre 2024, l'assemblée a décidé de fixer une participation employeur à 15 € par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

# LES MARCHES PUBLICS

Depuis la réforme des marchés publics de 2009, la quasi intégralité des marchés conclus par le Syndicat Durance-Ventoux relève de la catégorie des marchés à procédure adaptée en raison de leurs montants inférieurs aux seuils des marchés formalisés en vigueur :

- **Marchés de fournitures et de services :** 221 000 € HT

- **Marchés de Travaux :** 5 538 000 € HT

**En 2024, 13 marchés ont été conclus par le Président**, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité syndical pour la durée du mandat.

## MARCHÉS DE TRAVAUX

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant € HT
<b>MARCHÉS DE 0 à 89 999,99 Euros HT</b>			
P219-Aménagement des abords de la station de pompage des Iscles	24/03/2024	EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON	72 886,60
P247-Replacement des sondes à insertion existantes par des débitmètres électromagnétiques enterrés-Communes de Cavaillon et Caumont-sur-Durance-Lot unique : Fourniture et mise en place des appareils de mesure et appareils annexes ET Travaux sur réseau pour mise en place des appareils	20/12/2024	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	52 199,00
<b>MARCHÉS DE 90 000 à 5 537 999,99 Euros HT</b>			
P245-Travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable	13/03/2024	NEOTRAVAUX/BRIES TP/ SNPR/FAURIE SAS	2 200 000,00
P239 Phase 2 – BAS-SERVICE-REDUCTION DES PRESSIONS DE SERVICE-Secteur L'Isle-sur-la-Sorgue et Le Thor Lot unique : Fourniture et mise en place des appareils de régulation et appareils annexes, modifications ponctuelles de la structure des réseaux et création d'une extension du réseau d'eau potable.	22/05/2024	SP RÉSEAU	402 185,00
P241-Lot2-CAVAILLON-Général de Gaulle-Van Gogh-Renouvellement et renforcement de réseau	16/12/2024	SADE/NEOTRAVAUX	869 953,50
<b>MARCHÉS DE 5 538 000 Euros HT et plus</b>			
Néant			

## MARCHÉS DE FOURNITURES

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant € HT
<b>MARCHÉS DE 0 à 89 999,99 Euros HT</b>			
Néant			
<b>MARCHÉS DE 90 000 à 220 999,99 Euros HT</b>			
Néant			
<b>MARCHÉS DE 221 000 Euros HT et plus</b>			
Néant			

## MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Montant € HT
<b>MARCHÉS DE 0 à 89 999,99 Euros HT</b>			
P241-Missions de relevés topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et géoréférencement pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2023/2025- Lots n°1, 2 et 3.	Lot 1 : 13/03/2024	ADRE RESEAUX	31 289,00
	Lot 2 : 02/04/2024	GRAPH'EAU	54 002,90
	Lot 3 : 02/04/2024	GRAPH'EAU	43 230,50
Diagnostic de fonctionnement des ouvrages de captage	27/09/2024	IDEES EAUX	74 980,00
P249-Mission de maîtrise d'œuvre-Cavaillon RD 24-Renouvellement conduite sur 2 580 ml	25/11/2024	CABINET MERLIN	55 002,00
Accord-cadre a bons de commande : mission assistance foncière	31/05/2024	EURYCE	40 000,00
<b>MARCHÉS DE 90 000 à 220 999,99 Euros HT</b>			
P241-lot1-Moe-Programme de renouvellement et de renforcement 2023-2025-Relance	16/12/2024	CABINET MERLIN	13 793,65
<b>MARCHÉS DE 221 000 Euros HT et plus</b>			
OP9252-Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion des Réseaux AEP des Syndicats Durance-Ventoux et de la Région de Sault	04/10/2024	ARTELIA/MERLIN/ TRAMOY/EURYCE	836 649,50

**Les avenants aux marchés** relèvent, selon leurs caractéristiques, de la compétence :

- **du Président**, pour tous les avenants aux marchés à procédure adaptée et aux marchés formalisés si la plus-value n'excède pas 15 % du montant du marché initial et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **du Comité**, pour les avenants aux marchés conclus selon une procédure formalisée si la plus-value excède 15 % du montant du marché initial.

**Au cours de l'année 2024, les six avenants** suivants ont été conclus :

#### **P240 Travaux d'extensions et de renouvellements imprévus sur le réseau d'eau potable**

##### **Lot 1 : Secteur 1**

Avenant n°3 au marché conclu avec le groupement d'entreprises NEOTRAVAUX/BRIES TP/SNPR visant à intégrer des prix nouveaux liés à la réalisation de terrassement (calade), de suppression de branchement, de travaux de tubage et de raccordement sur une conduite DN 500 sans en affecter la durée ni le montant maximum.

#### **P240 Travaux d'extensions et de renouvellements imprévus sur le réseau d'eau potable**

##### **Lot 2 : Secteur 2**

Avenant n°3 au marché conclu avec le groupement d'entreprises BRIES TP/NEOTRAVAUX/SNPR visant à intégrer des prix nouveaux liés à la réalisation de terrassement (calade), de suppression de branchement, de travaux de tubage et de raccordement sur une conduite DN 500 sans en affecter la durée ni le montant maximum.

#### **P240 Travaux d'extensions et de renouvellements imprévus sur le réseau d'eau potable**

##### **Lot 3 : Secteur 3**

Avenant n°3 au marché conclu avec le groupement d'entreprises SNPR/NEOTRAVAUX/BRIES TP visant à intégrer des prix nouveaux liés à la réalisation de terrassement (calade), de suppression de branchement, de travaux de tubage et de raccordement sur une conduite DN 500 sans en affecter la durée ni le montant maximum.

#### **P244 - Programme de renouvellement de branchements 2023 - Les Beaumettes - Gordes - Goult - Secteur Fontcaudette**

Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises BRIES TP/SNPR/FAURIE SAS visant à intégrer des prix nouveaux liés à la réalisation de travaux de suppression de branchement, de dévoiement de canalisation et de fourniture et pose de ventouse sans en affecter le délai d'exécution.

#### **P238 Cavaillon – Cheval Blanc : Renouvellement Feeder DN 450 3 270 ML**

Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises SOGEA PROVENCE/PETAVIT, visant à intégrer le prix nouveau lié au démaillage d'une canalisation et d'augmenter le montant du marché de 25 180,00 € HT, celui-ci passant de 2 194 865,00 € HT à 2 220 045,00 € HT, sans en affecter le délai d'exécution.

#### **P245- Travaux de renouvellement sur le réseau d'eau potable**

Avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises NEOTRAVAUX/BRIES TP/SNPR/FAURIE SAS visant à intégrer des prix nouveaux liés à la fourniture et à la pose de divers accessoires (ballast, géotextile, té à brides et réalisation d'un ouvrage béton), sans en affecter le délai d'exécution

# LES AFFAIRES FONCIERES

Depuis 2011, la gestion et la valorisation du patrimoine foncier syndical sont devenues un secteur d'activité à part entière au sein de la collectivité, qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- L'occupation de la propriété privée des particuliers par la constitution régulière de servitudes de passage et de tréfonds ;
- L'occupation par des tiers privés ou des acteurs publics du domaine public syndical ;
- La gestion foncière proprement dite par la cession ou l'acquisition du patrimoine du Syndicat ;
- L'amorce d'un travail d'inventaire du patrimoine de la collectivité.

## Acquisitions Foncières

### • Cheval-Blanc

À l'automne 2023, Monsieur Serge JOUMOND s'est rapproché du Syndicat pour lui signaler que la clôture entourant la parcelle cadastrée section AC n° 236 sur la commune de Cheval-Blanc et appartenant au Syndicat lui semblait empiéter sur ses propres parcelles cadastrées section AC n° 238 et 239 d'une contenance totale de 45 ares soit 4 500 m<sup>2</sup>.

Ces deux parcelles se trouvent dans le périmètre de protection rapproché du forage des ponts. Monsieur Joumond, représentant les propriétaires indivis, souhaitant mettre en vente ces deux parcelles, a proposé au Syndicat de s'en porter acquéreur.

Un ouvrage à destination de forage d'eau potable de secours étant implanté sur la parcelle cadastrée section AC n° 236 appartenant au Syndicat, il s'est avéré opportun d'acquérir ces deux parcelles. Ainsi, le Syndicat maîtrise les abords du périmètre immédiat de son forage et se dote d'une réserve foncière qui lui permettra, éventuellement, d'implanter un ou des ouvrages supplémentaires à usage de forage afin de sécuriser la production d'eau potable dont il a la charge.

Les parties ont donc convenu ensemble de fixer le prix à 1,50 € le m<sup>2</sup>, selon les estimations moyennes en vigueur établies par la SAFER, soit 6 750,00 € et de porter à la charge du Syndicat les frais d'acquisition et les divers frais annexes préalables et postérieurs qui pourront en découler (débroussaillage, bornage et clôture). L'acte d'acquisition a été reçu par Me CHABAS-PETRUCCELLI, Notaire à Cavaillon, le 25 juillet 2024 et régulièrement publié au service de la publicité foncière d'Avignon.

### • Ménerbes

À l'occasion de travaux hydrauliques sur la station dite des Beaumettes à Ménerbes en février 2024, Madame Edmonde PITOT, épouse CARRARA, s'est rapprochée du Syndicat pour lui signaler que les engins nécessaires à la réalisation des travaux stationnaient sur la parcelle cadastrée section AB n° 193 dont elle est propriétaire indivis.

Cette parcelle jouxtant les parcelles cadastrées section AB n° 194 et 195 appartenant au Syndicat et sur lesquelles est implantée la station, Madame Edmonde CARRARA a demandé au Syndicat s'il souhaitait s'en porter acquéreur. Il s'est avéré opportun pour le Syndicat d'acquérir cette parcelle. Ainsi, il maîtrise son périmètre foncier et sécurise les abords de la station qu'il pourra clôturer.

Les parties ont donc convenu ensemble de fixer le prix à 300,00 €, sur la base des estimations moyennes en vigueur établies par la SAFER soit 1,44 € le m<sup>2</sup> et de porter à la charge du Syndicat les frais d'acquisition et les divers frais annexes préalables et postérieurs qui pourront en découler (débroussaillage, bornage et clôture). L'acte administratif de vente a été signé le 20 septembre 2024 et régulièrement publié au service de la publicité foncière d'Avignon.

## Constitutions de servitudes de passage et de tréfonds

Le Syndicat est traditionnellement amené, pour réaliser ses programmes de travaux collectifs ou d'extensions de réseaux, à poser des canalisations sur la propriété de personnes privées et à constituer des servitudes de droit réel de passage et de tréfonds. **Quatorze actes administratifs ont ainsi été dressés en 2024.**

## L'inventaire Foncier du patrimoine syndical

À l'occasion des divers chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, la collectivité s'attache à identifier et régulariser les occupations sans titres. Cette vaste tâche, engagée depuis 2011, est longue et ardue, les protagonistes de ces implantations ayant pour la plupart disparus.

De plus, les conventions signées remontent parfois à la fin des années 60 et concernent des parcelles qui ont fait l'objet de plusieurs remaniements cadastraux rendant le repérage extrêmement délicat.

Compte tenu du nombre important de dossiers à traiter, il a été décidé, depuis 2024, de recourir à un prestataire extérieur, la société Euryèce, qui peut venir en appui du Service Foncier au travers d'un marché à bons de commande.

# LA MAITRISE D'ŒUVRE

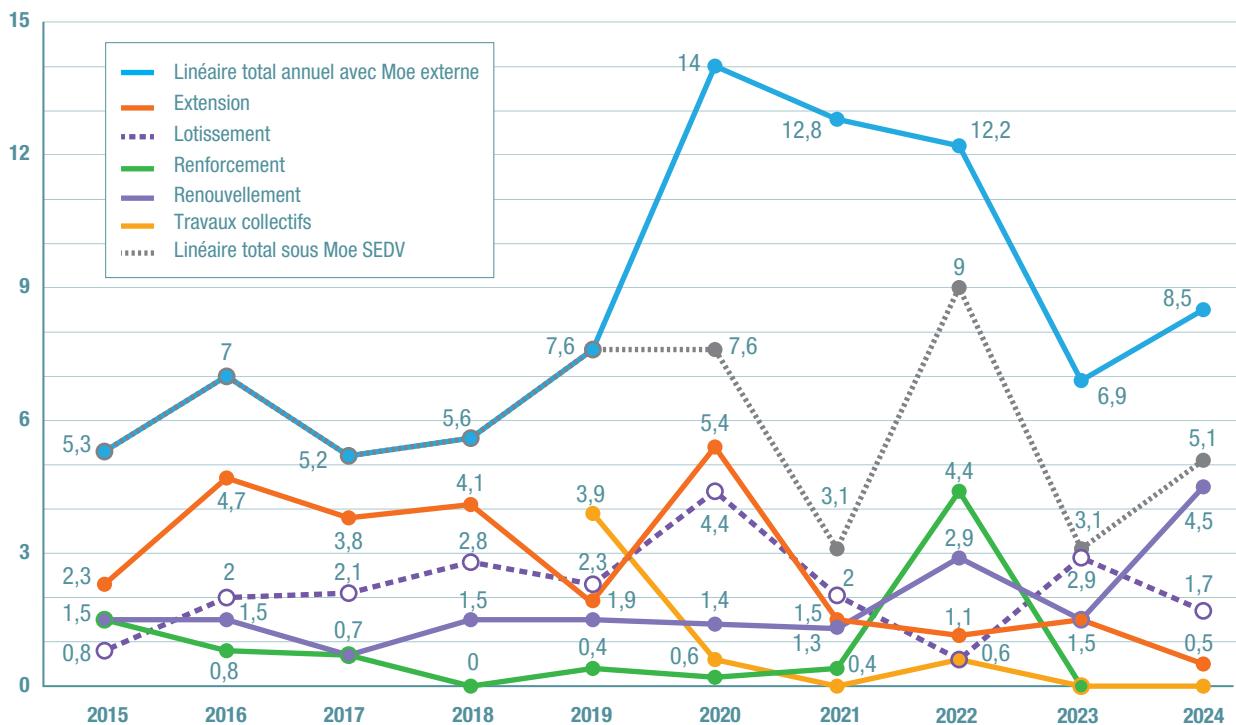
## Les principales missions du service maîtrise d'œuvre réseau

Outre les missions principales de maîtrise d'œuvre des différents projets d'investissement qui sont issus d'une programmation pluriannuelle de gestion patrimoniale, les agents du service technique réalisent principalement :

- Des études, à la demande des collectivités adhérentes ou de particuliers, qui ne sont pas forcément suivies de travaux ;
- La gestion des dossiers de fonds de concours, procédure qui permet à un particulier de prendre en charge une partie du financement d'un équipement public ;
- L'instruction des demandes d'urbanisme sur saisine des services instructeurs des collectivités compétentes. Une étude technique spécifique est réalisée et transmise aux maître d'ouvrage et maître d'œuvre des opérations d'ensembles immobiliers ;
- Le suivi des conventions conclues avec des aménageurs-lotisseurs pour la rétrocession des ouvrages liés à la distribution de l'eau potable dans le cadre d'opérations d'urbanisme ;
- Le suivi administratif, technique et financier des opérations déléguées à des maîtres d'œuvre privés ;
- L'instruction des demandes de simulation DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) des communes ;
- Des prélèvements d'eau potable pour analyse par un laboratoire avant la mise en service des ouvrages sur tous les chantiers de la collectivité y compris ceux dont le service n'assure pas la maîtrise d'œuvre ;
- Le pilotage du délégataire sur les volets techniques.

## La maîtrise d'œuvre

### Linéaire de canalisations (km)



En 2024, la longueur totale de canalisations réceptionnées est en hausse par rapport à 2023 avec 8,5 km contre 6,9 km. Cette année, la maîtrise d'œuvre interne a réceptionné 5,1 km de réseau et la maîtrise d'œuvre externe 3,4 km.

Après une année 2023 qui avait connu une baisse de canalisations réceptionnées liée à la préparation d'études stratégiques (programme quinquennal de renouvellement des réseaux d'eau potable), le linéaire réceptionné en 2024 est équivalent à celui de 2018.

**Lotissements** : Le nombre de lotissements réceptionnés est en légère baisse par rapport à 2023. Cette baisse étant liée au contexte actuel du secteur du bâtiment.

**Renforcement** : Aucun travaux de renforcement n'a été réalisé en 2024.

**Extension** : La combinaison des PLU des communes, qui a un effet limitatif sur le mitage urbain, la volonté du Syndicat de se concentrer sur son patrimoine existant et enfin les coûts importants des opérations, limitent les extensions. 532 ml ont été réceptionnés en 2024 contre 1 548 ml en 2023.

**Renouvellement** : Le linéaire de canalisation renouvelé sous maîtrise d'œuvre interne en 2024 est de 4 501 m et est en hausse par rapport à 2023 (1 504 m).

**Maîtrise d'œuvre externe :** Dans le cadre de sa politique patrimoniale et afin d'accélérer le rythme des programmes de travaux de renouvellement et de renforcement de réseau, le Syndicat a décidé, depuis 2010, de confier la maîtrise d'œuvre de ces programmes à des Bureaux d'Etudes Techniques privés.

Au cours de l'année 2024, les différents maîtres d'œuvre externes ont assuré le suivi des travaux de renouvellement d'environ 3,4 km de réseau. Ce chiffre étant constant par rapport à 2022 (3,2 km) et 2023 (3,4 km).

## Branchements

### Branchements neufs :

Les branchements neufs réalisés sous contrôle du service technique le sont principalement dans le cadre de lotissements mais également lors d'opération de renouvellement de réseau.

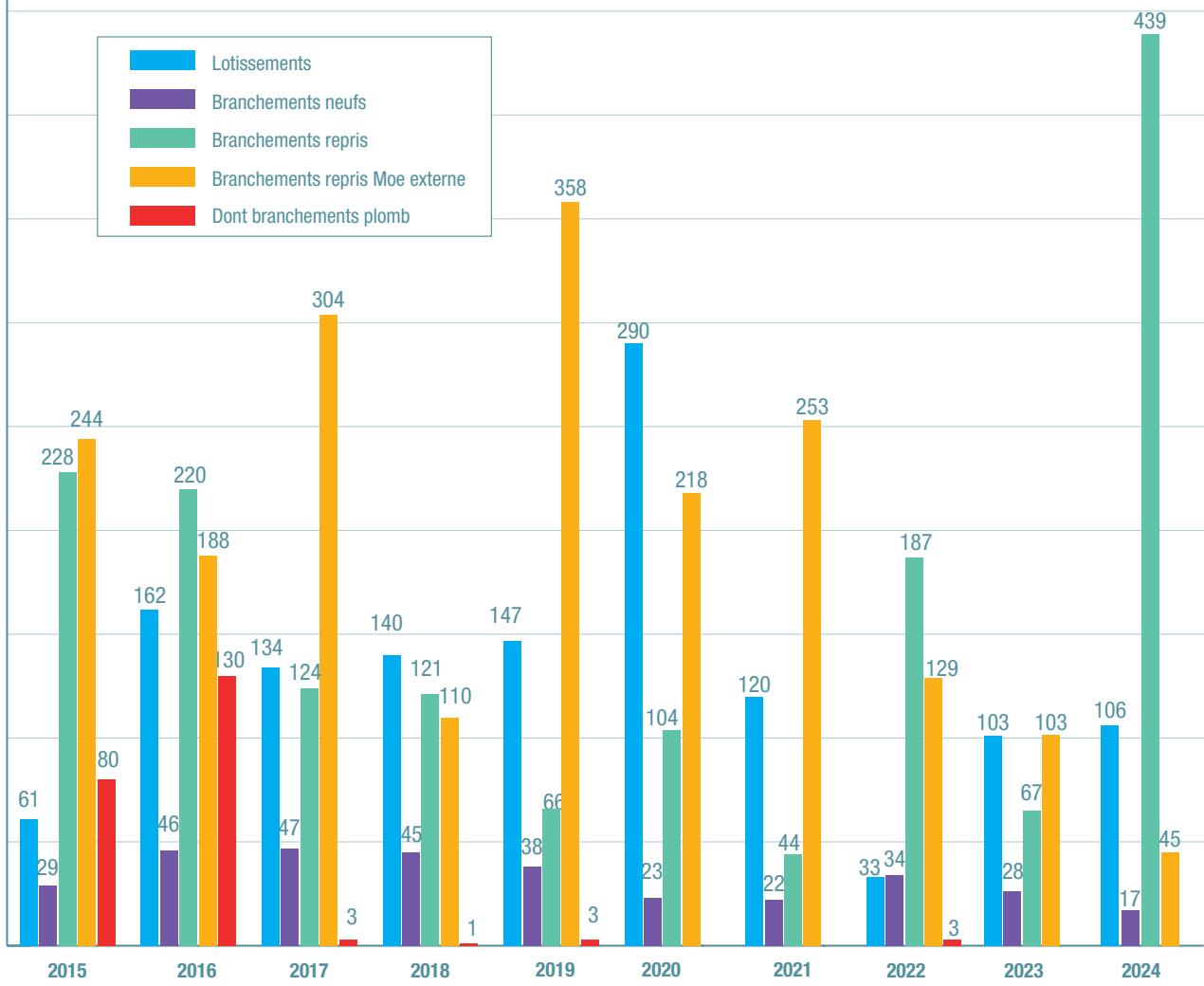
En 2024, malgré la baisse des travaux de lotissement, le nombre de branchements neufs est assez constant (**cent-six**). En parallèle, les opérations syndicales ont également permis de créer **dix-sept** branchements neufs.

Renouvellement de branchements :

En 2024, le Syndicat a mené un programme de renouvellement de branchement d'un secteur test à Gordes, Les Beaumettes et Goult, lieu-dit Clos des Jeannons – Les Chavelles, avec deux-cent-six branchements repris. A cela s'ajoute les renouvellements de branchement réalisés en corrélation avec les travaux de canalisation. Le nombre total de branchement renouvelé en 2024 s'élève ainsi à **quatre-cent-trente-neuf**.

Les maîtres d'œuvre externes ont pour leur part assuré le suivi du renouvellement de quarante-cinq branchements.

## Branchements



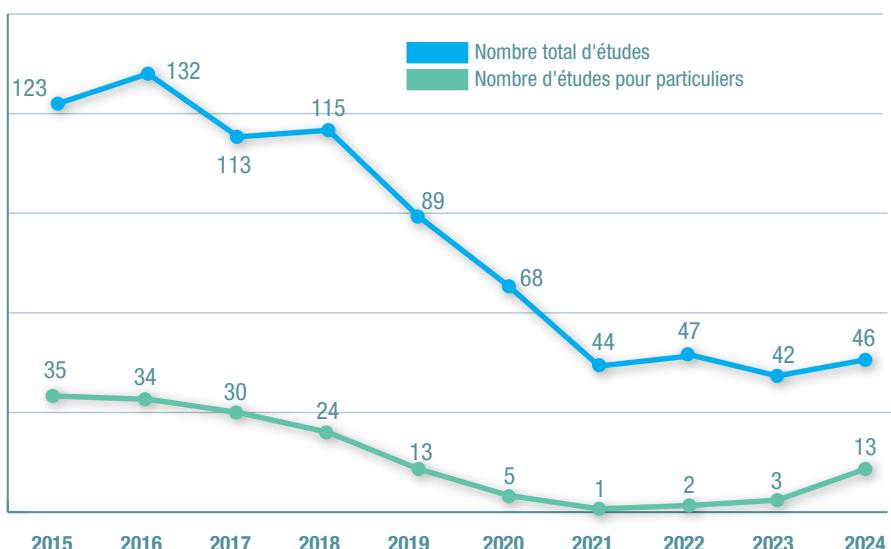
## Les études

**Quarante-six** études ont été réalisées en 2024, dont treize à la demande d'un particulier.

Après une stabilité constatée entre 2014 et 2018, la tendance à la baisse des demandes des particuliers depuis 2018 se confirme.

La mise en œuvre des PLU, une desserte convenable des zones constructibles, une évolution des modalités du financement des équipements publics fixées par le code de l'urbanisme et une politique nationale de densification des constructions peuvent l'expliquer. La majorité des études est réalisée sur le territoire des communes les plus urbanisées.

### Études



### Études par communes



## Les consultations des concessionnaires

Dans le cadre de la préparation des chantiers les concessionnaires et exploitants de réseaux sont consultés lors de la réalisation des études conformément aux dispositions de la réglementation « Construire sans Détruire ».

Après un pic observé en 2019 lié au programme d'extensions, l'année 2024 se situe sur les bases observées depuis 2015, **trois-cent-cinq** courriers leurs ont été adressés générant **deux-cent-quatre-vingt-quatre** réponses traitées par le service technique.



## Les chantiers

**Chantiers ouverts et terminés**



**Vingt-huit** chantiers ont été engagés et **trente** se sont terminés. Depuis 2019, le nombre de chantiers oscille autour de 30 par an.

Dans le cadre de la préparation des chantiers, **quatre-cent quatre-vingt-un abonnés** ont été contactés en 2024 par le service technique du Syndicat et **deux-cent-trente-et-une réponses** ont été reçues. Le nombre de courrier envoyé est en augmentation par rapport aux années précédentes en raison de la préparation de plusieurs chantiers en zone urbaine dense et du programme de renouvellement de deux-cent-six branchements sur les communes de Gordes, Les Beaumettes et Goult.

À noter qu'au cours de 2020, la base a fait l'objet d'un transfert qui a induit des pertes de données clients abonnés.

### Courriers

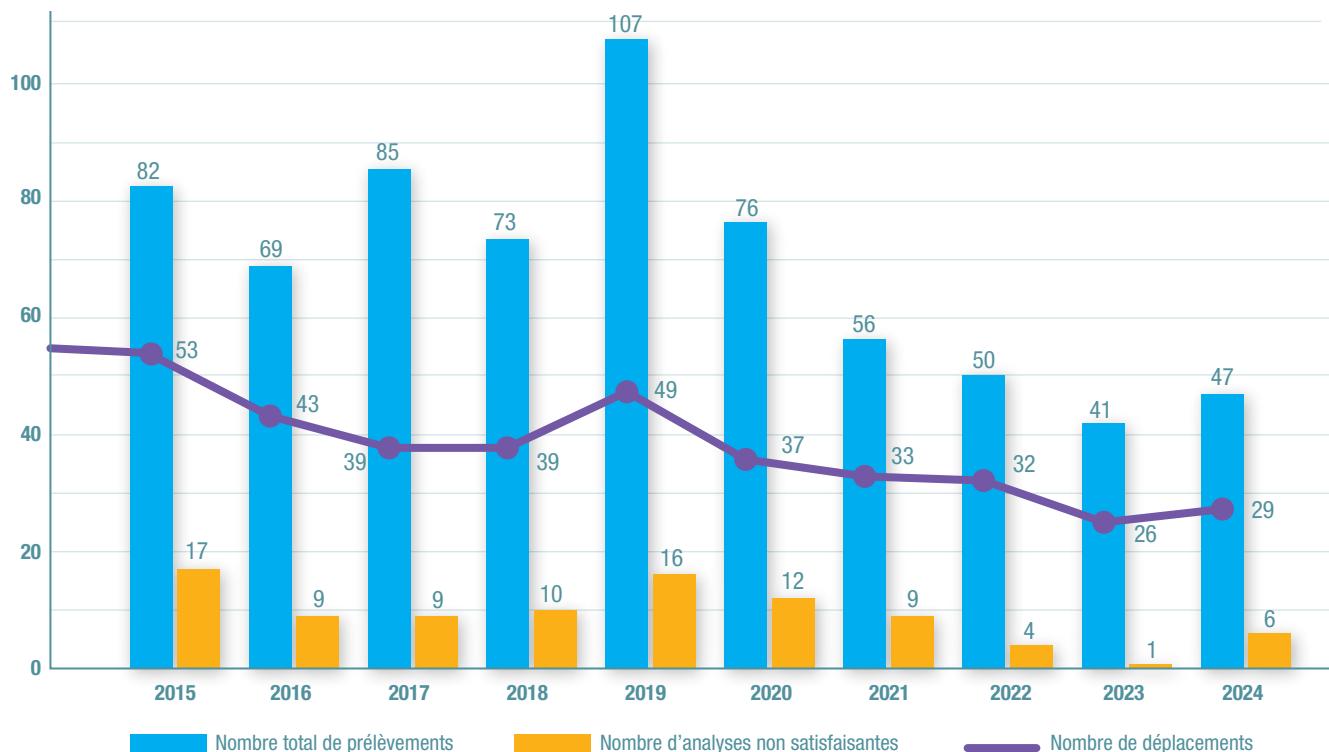


## Les prélèvements

Dans le cadre du contrôle bactériologique des canalisations et ouvrages avant leur mise en service, **quarante-sept** prélèvements ont été effectués au cours des **vingt-neuf** déplacements nécessaires à une bonne coordination avec les entreprises.

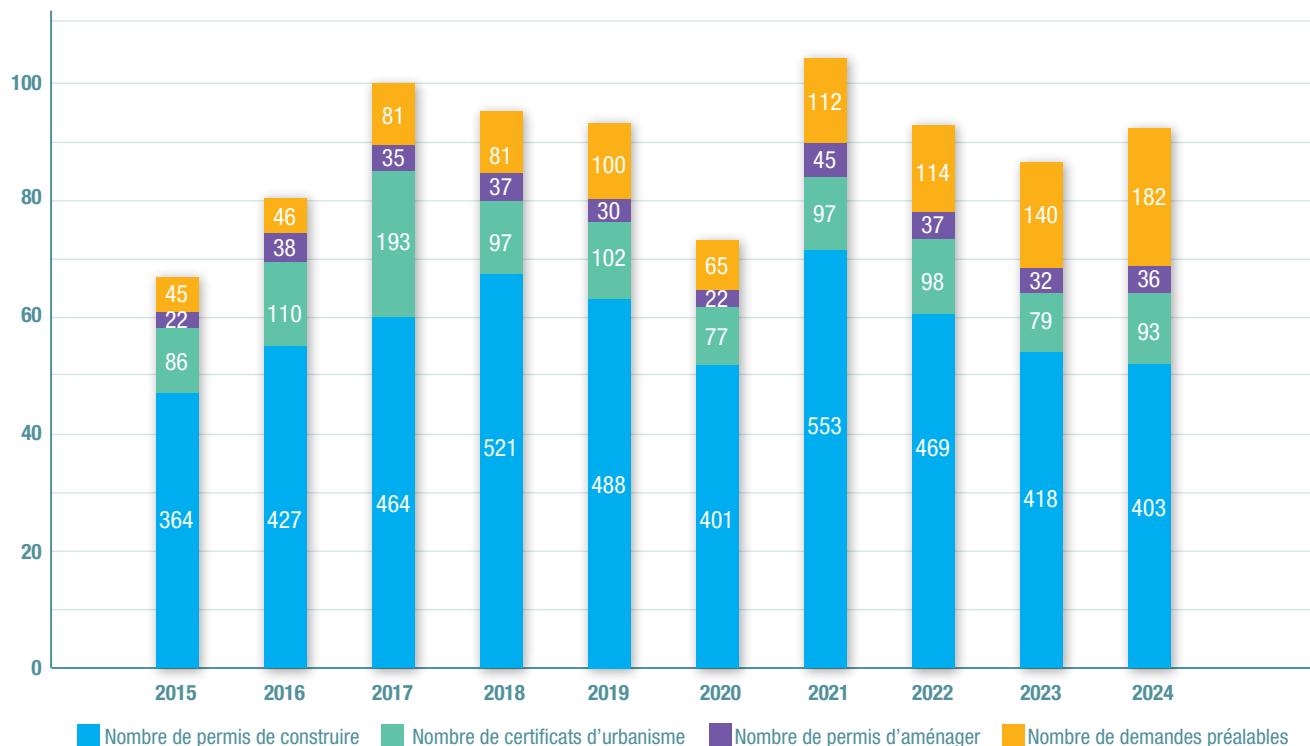
**Six** prélèvements, soit 13 % du nombre total, ont dû être refaits à la suite de résultats d'analyses non satisfaisants. Ce taux est légèrement en hausse par rapport à 2023 et 2022.

### Prélèvements d'échantillons avant mise en distribution



## L'urbanisme

### Nombre de dossiers d'urbanisme traité par le service technique



**Sept-cent-quatorze** dossiers d'urbanisme ont été instruits en 2024. Les permis de construire représentent **56,5 %**, contre **13 %** pour les certificats d'urbanisme, **25,5 %** pour les déclarations préalables et **5 %** pour les permis d'aménager.

Le nombre de dossier transmis en 2024 est assez similaire au nombre observé les années précédentes (à l'exception de 2021).

## Les simulations pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie

La lutte contre l'incendie relève des pouvoirs régaliens de police administrative générale des maires depuis 1884. Ce cadre juridique, reposant sur les seuls pouvoirs de police générale du maire et sur d'anciennes circulaires dont celle du 10 décembre 1951 sur la défense communale contre l'incendie, était jugé rigide et obsolète.

Après 3 tentatives de réforme infructueuses (1963, 1977, 1996), c'est finalement la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 qui ont clarifié et codifié les obligations découlant de cette compétence :

- article L.2213-32 relatif à la police du maire ;
- articles L.2225-1 à 4 relatifs au service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- articles R.2225-1 à 8 qui définissent les règles et procédures ;
- articles R.2225-9 et 10 qui précisent les modalités de contrôle.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin.

La réglementation nationale doit être déclinée dans chaque département par le biais d'un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Défini à l'article R 2225-3 du CGCT, le RDDECI est la clef de voûte de la nouvelle réglementation de la défense extérieure contre l'incendie. Il est rédigé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et est arrêté par le préfet. Il fixe les «critères de couverture» des risques d'incendie sur la base d'objectifs locaux de sécurité et non plus de règles nationales.

Pour le Vaucluse, la première version a été publiée en janvier 2017. Après 2 années d'utilisation et de retours d'expérience, il a été modifié. La version en vigueur a été promulguée par arrêté préfectoral n° 19-858 du 20 février 2019.

Au terme de plus de quatre années, le RDDECI a de nouveau fait l'objet d'une mise à jour en 2023. Les principales évolutions étant les suivantes :

- Différenciation de la DECI suivant le profil « urbain » ou « rural » de la commune ;
- Augmentation des distances entre les points d'eau et la construction suivant le niveau de risque ;
- Possibilité d'utiliser d'autres ressources en eau, jusque-là impossibles :

- Intégration possible d'un PEI sur un réseau d'eau brute (canaux, ...);
- Intégration possible d'un PEI sur une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) ;
- Prise en compte possible des citernes DFCI existantes correspondant aux caractéristiques des PENA ;
- Prise en compte, à titre exceptionnel et sous conditions, des PENA dit « baignables ».

**Le Syndicat n'a pas de compétence en la matière et la vocation première du réseau est la distribution d'eau potable pour la consommation humaine et non la défense-incendie, cependant, il n'en demeure pas moins que le réseau est le support des poteaux incendie.**

**Le Syndicat a donc décidé d'accompagner ses communes adhérentes en leur apportant un outil d'aide à la décision à travers la réalisation de simulations de débit pour des projets d'implantation de poteaux incendie.**

Ces simulations sont réalisées à l'aide du **modèle mathématique de fonctionnement du réseau**.

Les résultats qui sont communiqués sont des éléments d'aide à la décision et ne peuvent pas être divulgués. L'interprétation qui en est faite et les suites que les communes y donnent relèvent de leur seule responsabilité.

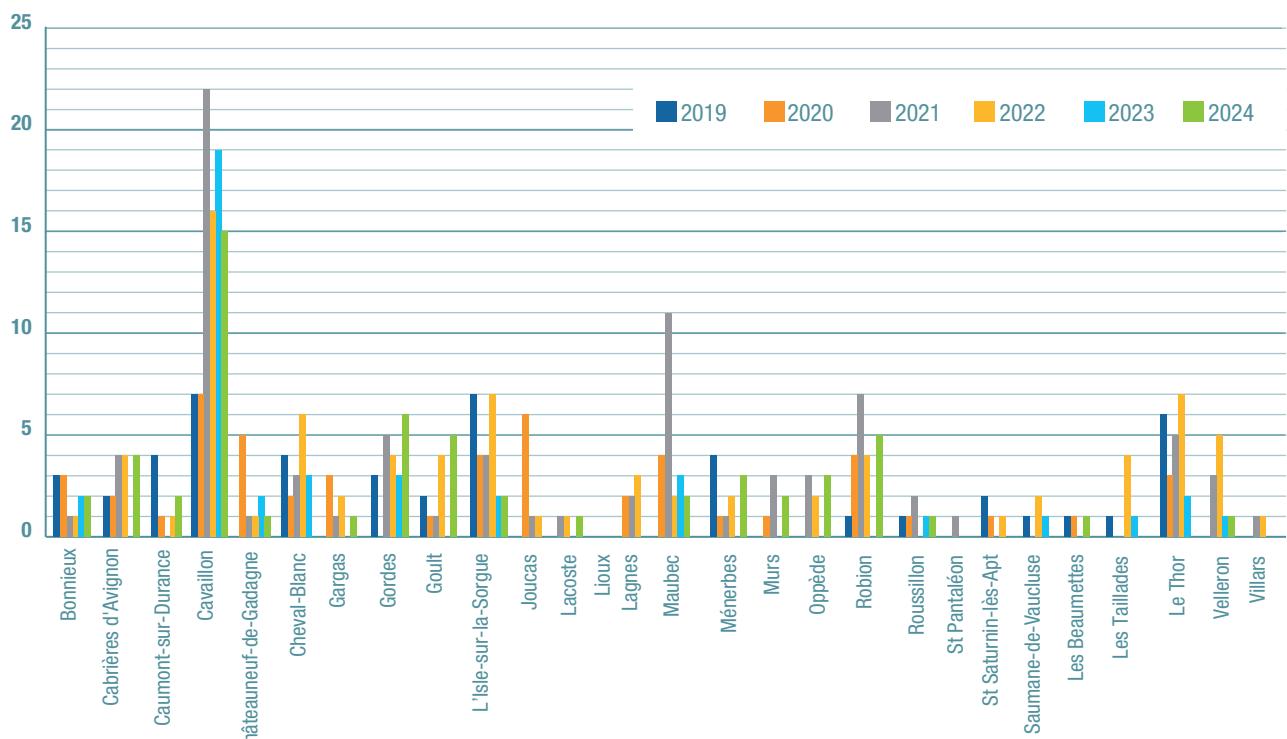
Les valeurs portées sur les simulations résultant d'un modèle mathématique, elles sont indicatives et des écarts sensibles peuvent parfois être constatés avec les mesures in situ.

On constate une légère hausse des demandes de simulations en 2024. Cette augmentation peut être en partie corrélée à la hausse du nombre de demande d'urbanisme.

## Nombre de simulations traité pour la DECI



## Nombre de simulations traité pour la DECI ventilé par communes



Pour que les communes se saisissent des nouveaux enjeux de la DECI, **le Syndicat incite en parallèle très fortement les communes à réaliser leur schéma communal de DECI**. Défini à l'article R 2225-5 et 6 CGCT, il peut être élaboré à l'initiative du maire qui l'arrête après avis du SDIS et des autres partenaires compétents, dont les gestionnaires des réseaux d'eau. Il analyse les différents risques présents sur tout le territoire de la commune et prend en compte le développement projeté de l'urbanisation pour définir les besoins de ressources en eau à prévoir.

Au regard de l'existant en matière de défense contre l'incendie, il identifie les types de risques couverts et met en évidence ceux pour lesquels il conviendrait de disposer d'un complément pour être en adéquation avec le présent règlement départemental. Il permet ainsi la planification des équipements de renforcement ou de complément de cette défense.

## Compte administratif 2024

**Le compte administratif de la gestion 2024 a été approuvé par le Comité syndical du 27 mars 2025.**

L'exercice 2024 se caractérise principalement par la poursuite de la baisse des recettes liées à la vente d'eau (- 0,65 % après une baisse de -2,44 % en 2023) due à recul de la consommation de 2 %. Les charges de fonctionnement demeurent relativement stables (+ 2,12 %).

Après la progression des dépenses d'équipement en 2019, due à la création du moyen service

et à la télérelève, on constatait depuis 2020 un retour à un niveau antérieur de l'ordre de 4 M€ d'investissement par an. L'exercice 2023 montrait cependant un recul des dépenses d'équipements réalisées et une augmentation des restes à réaliser car de nombreuses études avaient été menées au 1<sup>er</sup> semestre 2023 aboutissant à des attributions de marchés publics et des engagements comptables au dernier trimestre.

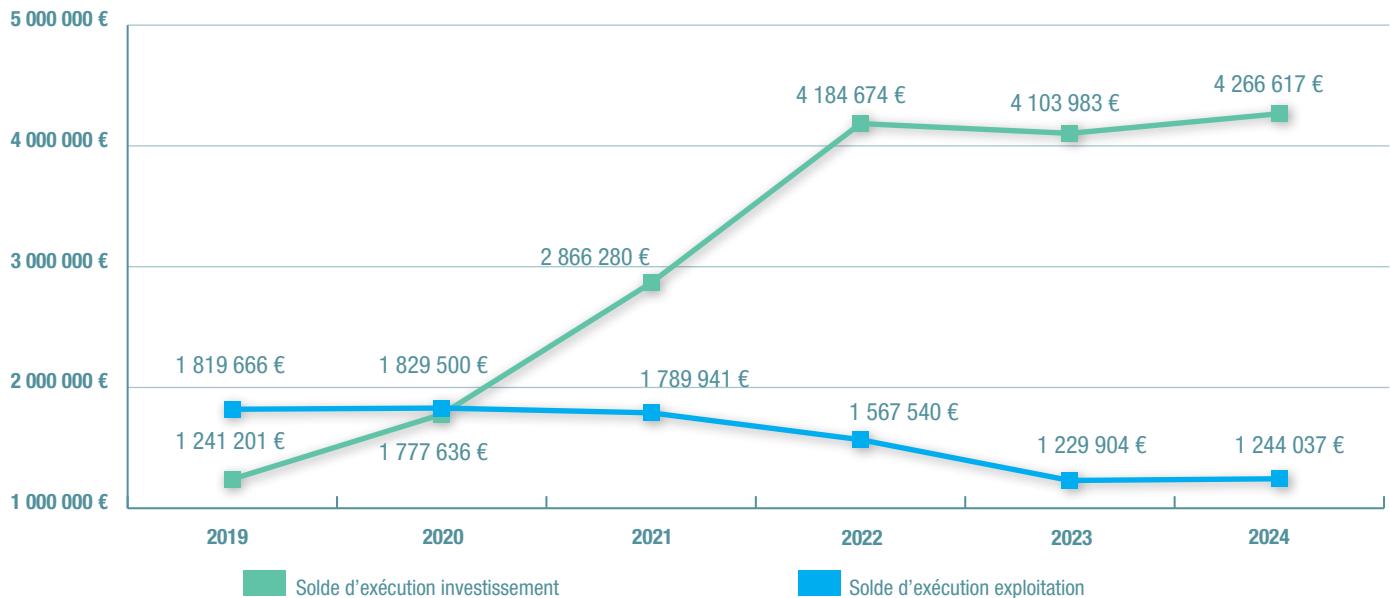
En 2024, les dépenses d'équipement retrouvent une dynamique soutenue avec 5,6 millions d'euros d'investissement.

### COMpte ADMINISTRATIF 2024

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 101 971,09				7 101 971,09
Opérations de l'exercice	7 021 533,08	5 986 349,24	5 190 478,31	6 447 775,25	12 212 011,39	12 434 124,49
TOTAUX	7 021 533,08	13 088 320,33	5 190 478,31	6 447 775,25	12 212 011,39	19 536 095,58
Résultats de clôture		<b>6 066 787,25</b>		<b>1 257 296,94</b>		7 324 084,19
Restes à réaliser	3 138 208,02	1 338 038,00	113 259,64	100 000,00	3 251 467,66	1 438 038,00
TOTAUX CUMULÉS	3 138 208,02	7 404 825,25	113 259,64	1 357 296,94	3 251 467,66	8 762 122,19
RÉSULTATS DÉFINITIFS		<b>4 266 617,23</b>		<b>1 244 037,30</b>		5 510 654,53

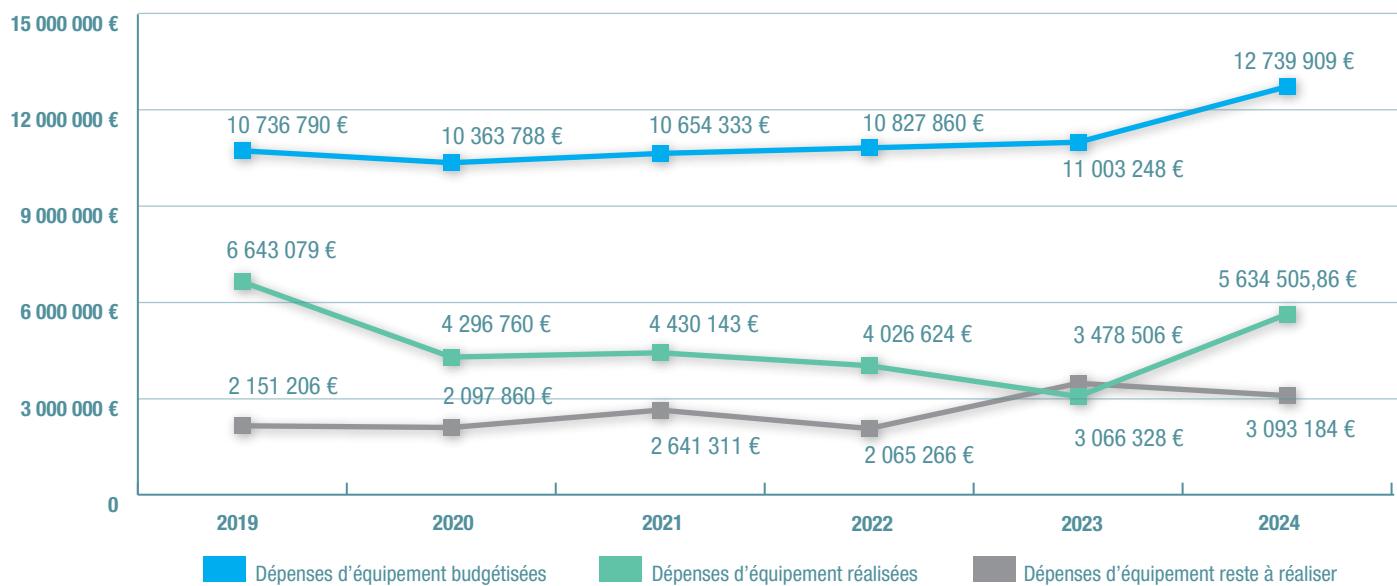
## Présentation synthétique

### Évolution des soldes d'exécution 2019-2024



Les soldes d'exécution sont stables en 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement. Depuis 2022 on peut constater un résultat de fonctionnement légèrement en retrait notamment en raison de la diminution des recettes de vente d'eau liée à la baisse des consommations.

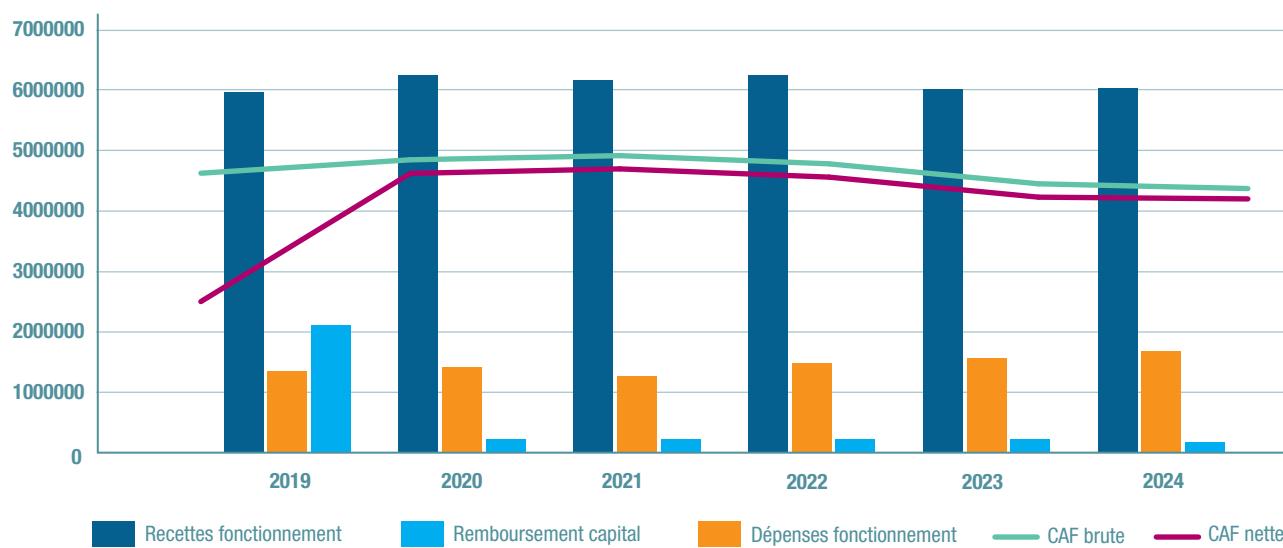
### Évolution des dépenses d'équipement d'investissement 2019-2024



2024 est marquée par une dynamique d'investissement soutenue.

## ÉPARGNES ET RATIOS FINANCIERS

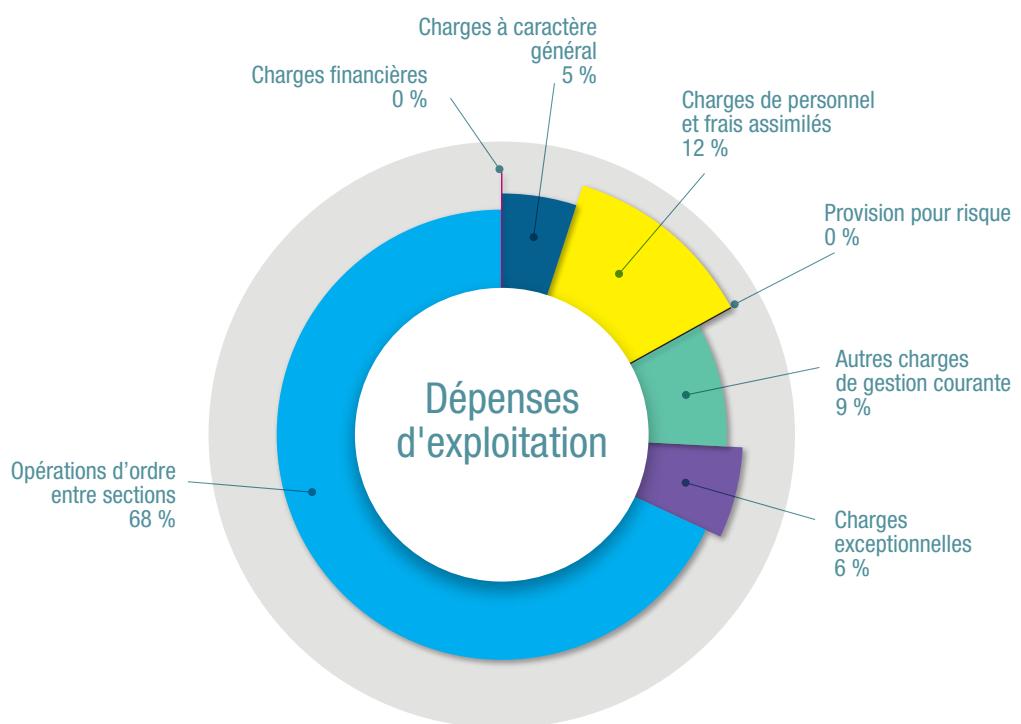
Descriptif	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	5 965 965	6 248 326	6 167 674	6 245 589	6 014 070	6 041 178
Dépenses réelles de fonctionnement	1 350 835	1 412 781	1 263 681	1 476 052	1 572 541	1 677 342
<b>CAF brute</b>	<b>4 615 129</b>	<b>4 835 545</b>	<b>4 903 994</b>	<b>4 769 537</b>	<b>4 441 530</b>	<b>4 363 836</b>
Remboursement capital	2 107 041	223 419	217 527	218 369	219 252	170 178
<b>CAF nette</b>	<b>2 508 089</b>	<b>4 612 126</b>	<b>4 686 467</b>	<b>4 551 168</b>	<b>4 222 277</b>	<b>4 193 658</b>



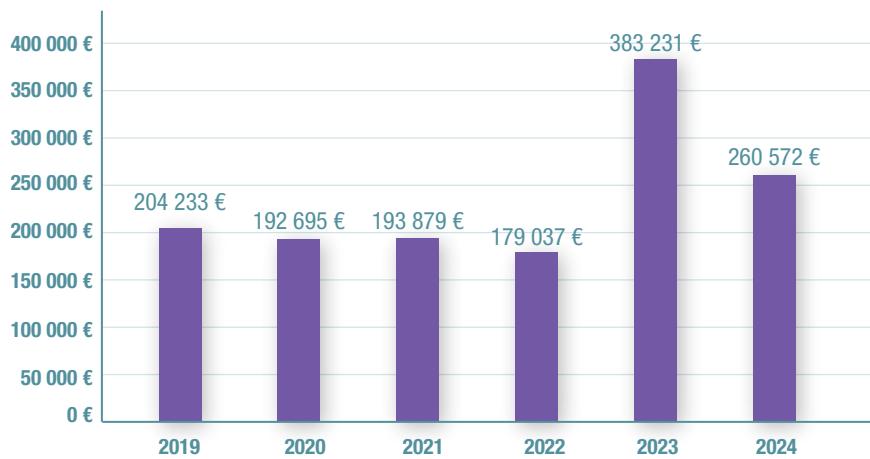
L'encours de la dette est de 151 329 € au 31 décembre 2024 avec une épargne brute de 4,3 M€. La capacité de désendettement du budget est largement inférieure à une année. L'épargne dégagée laisse ainsi de réelles marges de manœuvre et une capacité à investir.

## Section d'exploitation – Dépenses

**Des dépenses d'exploitation (réelles + ordre) de 5 190 478 € HT, en légère hausse (+2,12 % par rapport à 2023 : 5 082 607 € HT).**



## Les charges à caractère général (chap.11)

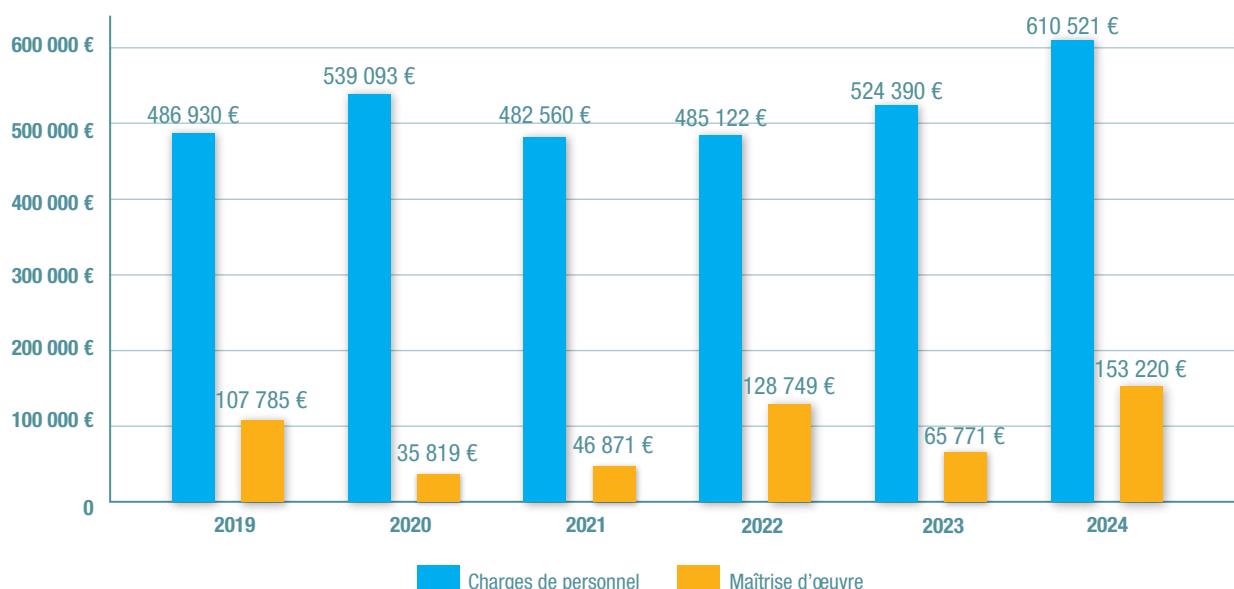


Des dépenses de fonctionnement des services qui représentent 16 % des dépenses réelles. Elles sont en baisse de 32 % principalement en raison d'un décalage de facturation et d'une baisse des frais d'études.

## Maîtrise d'œuvre interne et charges de personnel

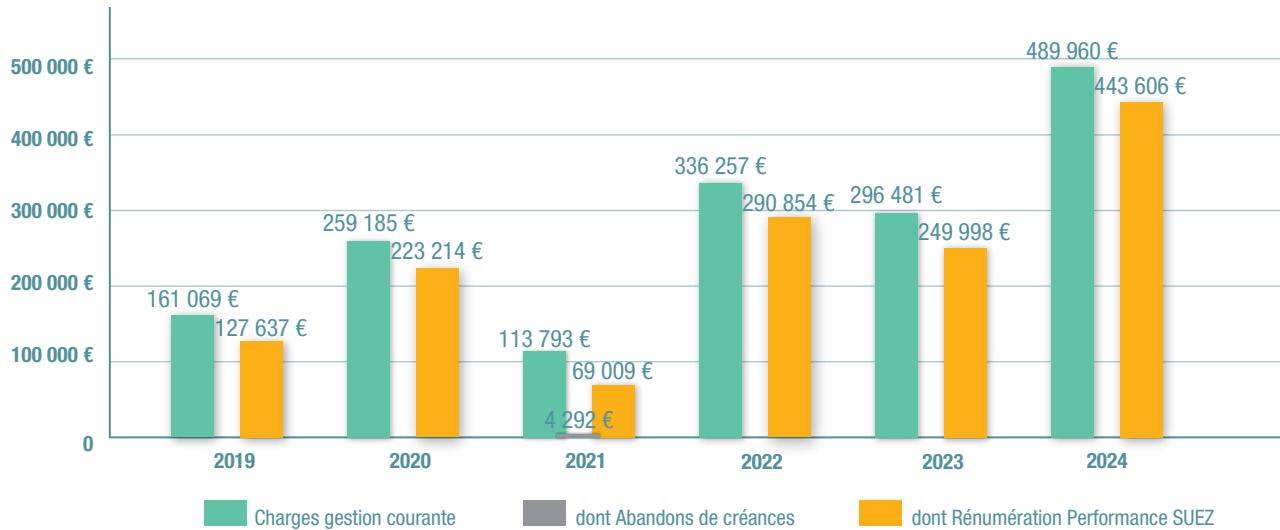
Les charges de personnel et frais assimilés (chap.12) représentent 36 % des dépenses réelles. La hausse (16 %) est due à la création d'un poste d'ingénieur supplémentaire (pourvu en octobre 2023 et donc compté en année pleine en 2024) pour renforcer les équipes techniques et être en capacité de mener de front tous les projets.

Des frais à analyser en parallèle de la valorisation de la maîtrise d'œuvre assurée par le service technique du Syndicat.



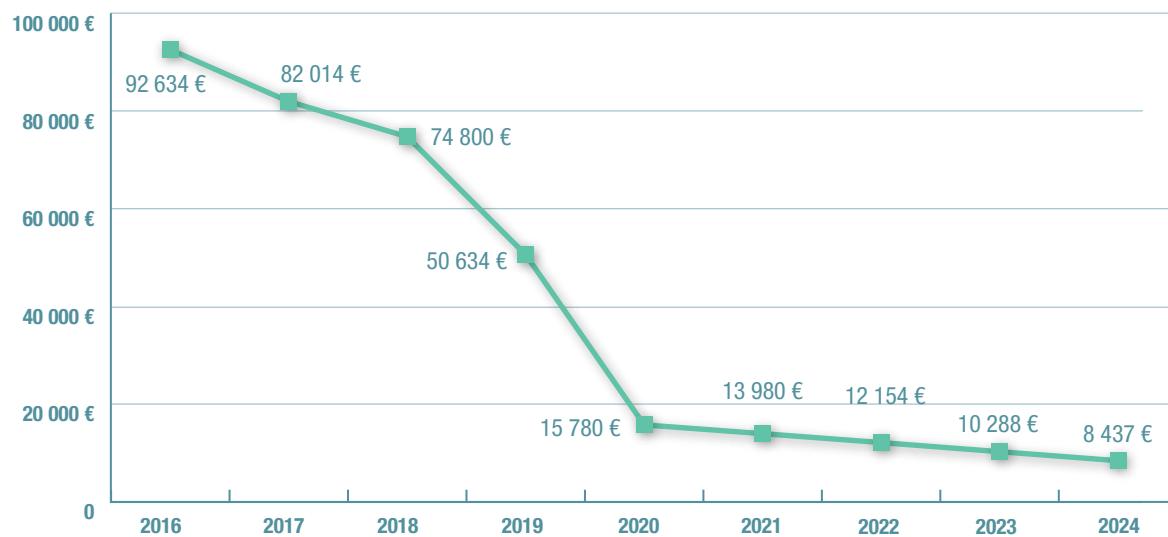
## Frais de gestion courante

Des frais de gestion courante qui représentent 29 % des dépenses réelles. En augmentation de 65 % en 2024 en raison de la rémunération à la performance de SUEZ. La rémunération à la performance au titre de l'année 2022 avait été gelée en 2023 dans l'attente de l'aboutissement de la révision quinquennale du contrat de concession. En 2024, il y a donc eu deux années de reversement : la rémunération à la performance au titre de l'exploitation 2022 et la rémunération à la performance au titre de l'exploitation 2023.



## Charges financières

Les charges financières représentent 1 % des dépenses réelles. Elles sont en baisse de 18%.



### Réaménagement de l'emprunt Crédit Agricole de 3 M€ en 2019 :

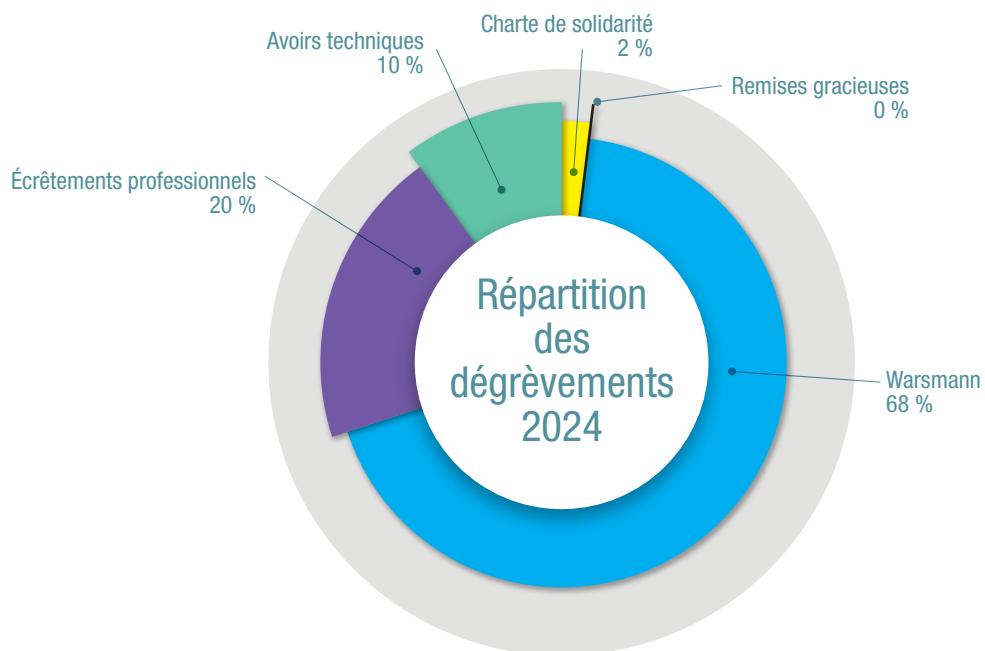
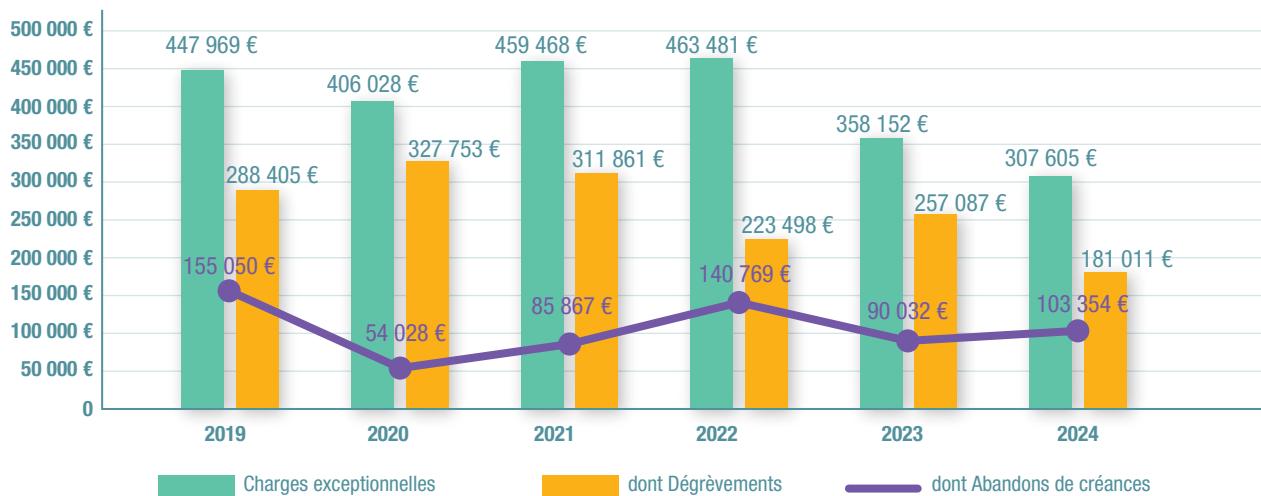
Remboursement anticipé d'1 million € avec **passage en taux fixe sur 5 ans** pour un capital restant dû d'1 million €

Désendettement partiel anticipé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève)

Taux d'intérêts **0,49 %**

## Les charges exceptionnelles

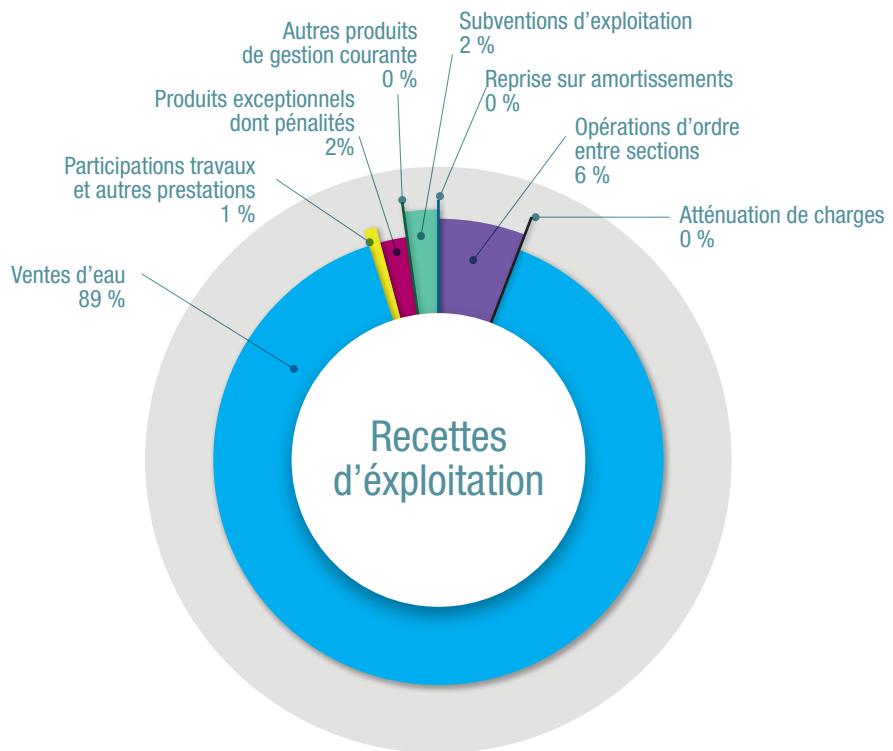
Les charges exceptionnelles qui représentent 18 % des dépenses réelles. En recul de 14 % en raison de la baisse des dégrèvements.



Autre poste de charges exceptionnelles : les reversements de participation aux réfections de chaussée aux communes : 23 239 €

## Section d'exploitation – Recettes

Les recettes d'exploitation (réelles et ordre) baissent de 2,14 % par rapport à l'exercice 2023. Elles s'élèvent à 6 447 775 € HT contre 6 312 511 € HT en 2023.



## Produit de la vente d'eau

Suivant le modèle économique « l'eau paye l'eau », le produit de la vente d'eau représente 89% des recettes de la section et près de 95 % des recettes réelles de la collectivité. Après la baisse de 2,44 % en 2023, **le produit de la vente d'eau baisse encore en 2024 (-0,65 %)** en lien avec la baisse de 2 % des volumes facturés.



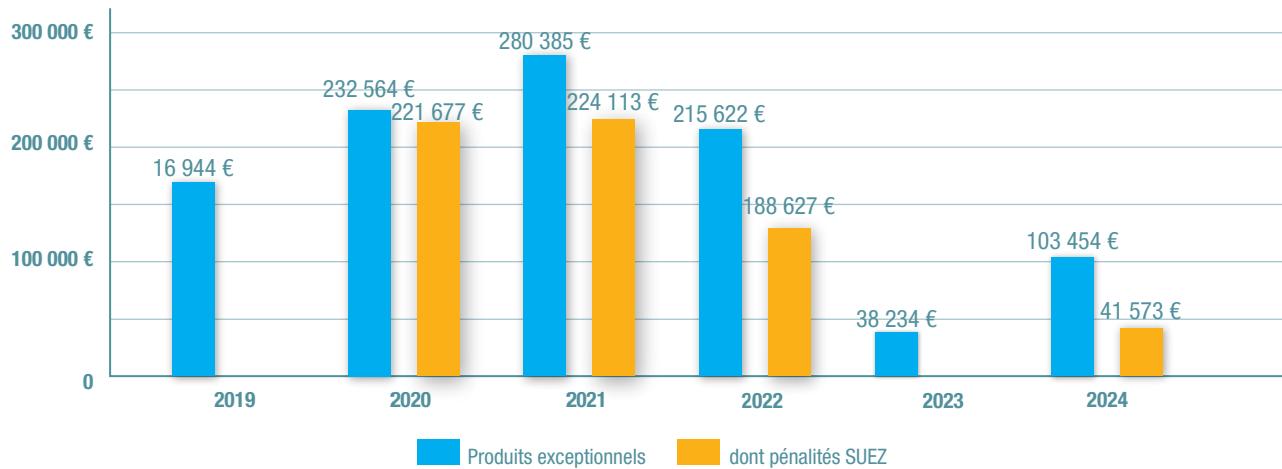
## Participations des tiers aux travaux

Les recettes liées aux **participations des tiers** (offre de concours pour extension, branchements neufs dans le cadre des programmes d'extension) reviennent à un niveau antérieur. Elle avaient fortement augmenté en 2023 en raison des participations de LMV Agglomération et de l'aménageur Faubourg Promotion pour la réalisation de l'alimentation de la ZAC des Hauts-Banquets à Cavaillon.



## Les autres recettes

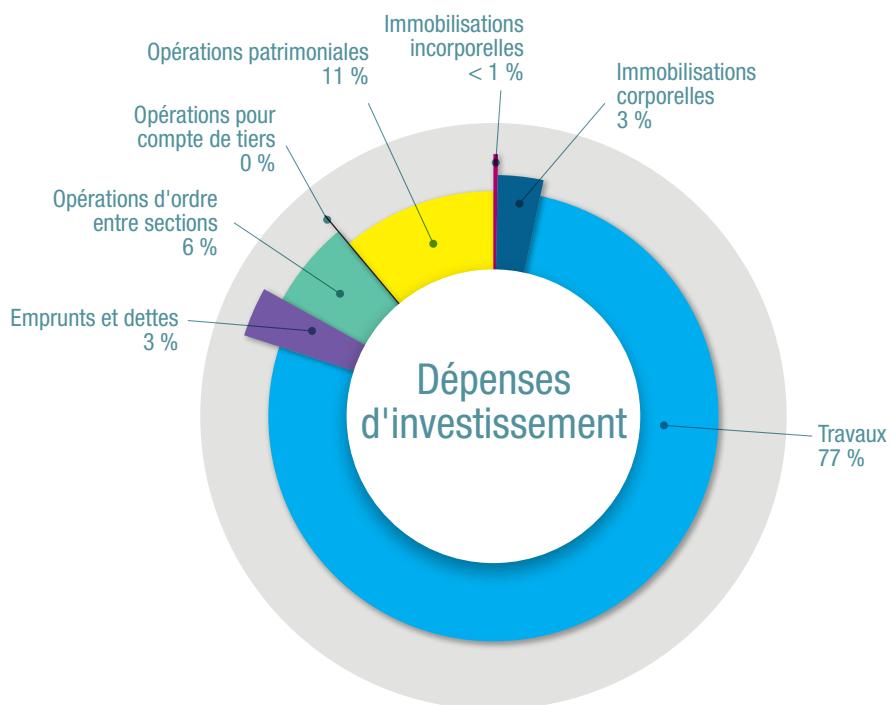
Des produits exceptionnels en baisse car les pénalités applicables à Suez pour non-respect de ses engagements en matière de réduction des pertes d'eau au titre des années 2022 et 2023 ne sont plus perçues par la collectivité mais affectées à un fonds performance mis en place par avenant n° 2 au contrat de concession.



## Section d'investissement – Dépenses

**Total : 7 021 533 € HT**

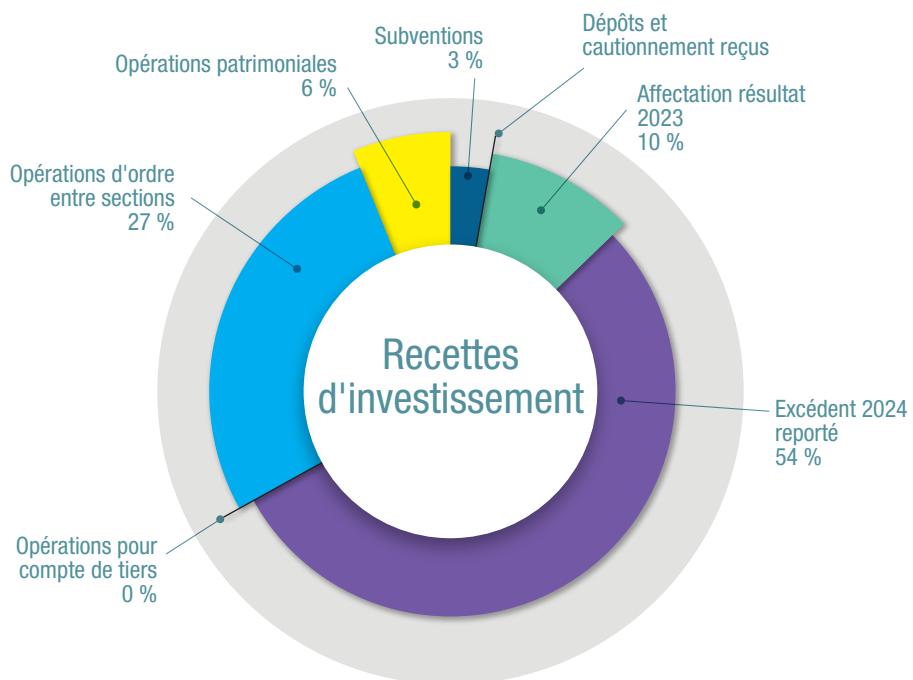
dont 5,6 millions € HT de dépenses réelles d'équipement en 2024



## Section d'investissement – Recettes

**Total : 13 088 320 € HT**

dont 1,6 million € HT de recettes réelles (subventions et affectation du résultat)





Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

Berger  
Levrault

ID : 084-258400654-20250924-DLC36\_2025-DE

